



SDACR

Schéma Départemental d'Analyse
et de Couverture des Risques

2024 - 2028

SOMME



Le mot de M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT

Préfet de la Somme



La révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques représente un enjeu fondamental du service public de secours car il permet d'orienter son adaptation aux évolutions du territoire et de la société.

Le SDACR est un document de planification indispensable pour le SDIS qui a également vocation à nourrir les préparations à la gestion des crises de sécurité civile de l'Etat au niveau zonal et départemental comme des collectivités territoriales du territoire samarien.

Ainsi le SDIS produit une analyse qui lui permet d'adapter son organisation territoriale, de planifier l'évolution de la réponse opérationnelle.

Le SDACR 2024-2028 identifie la nécessaire prise en compte du dérèglement climatique qui touche toute la planète, comme il étudie la nécessité du maillage territorial adapté aux enjeux du territoire de la Somme étendu et hétérogène. Il traite par exemple de la défense du littoral qui doit s'adapter au tourisme qui déplace une population importante pendant la saison estivale tout comme de la particularité de l'attraction de l'agglomération amiénoise qui induit une organisation en mesure de répondre à la forte densité de population comme à la présence d'importantes activités économiques et industrielles.

L'épidémie de COVID-19 a démontré que toutes les crises ne peuvent être anticipées. Le travail de qualité, réalisé par le SDIS dans cette révision du SDACR qui s'inscrit dans la temporalité 2024-2028 révèle notamment des enseignements opérationnels de nécessaire coopération interservices pour répondre aux crises désormais protéiformes.

Le mot de M. Stéphane HAUSSOULIER

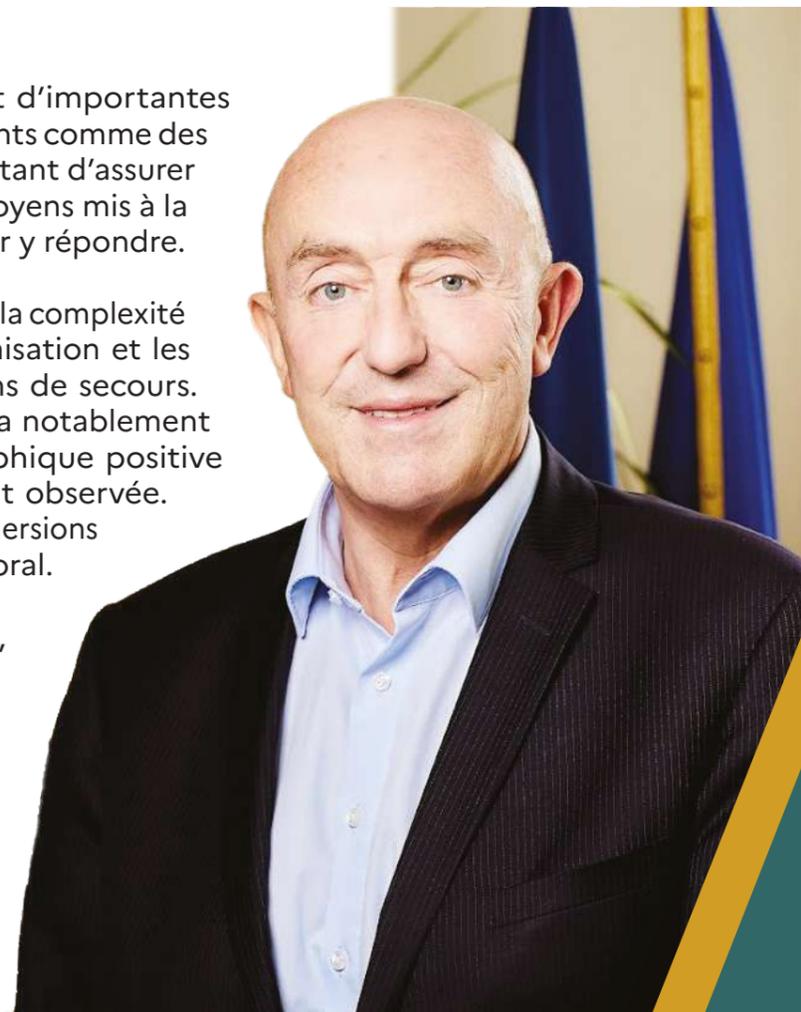
Président du Conseil d'Administration du SDIS

Le territoire départemental de la Somme connaît d'importantes évolutions. Celles-ci peuvent impacter la vie des habitants comme des personnes de passage ou qui y séjournent. Il est important d'assurer la sécurité de tous et d'adapter en conséquence les moyens mis à la disposition du SDIS pour y répondre.

Trois exemples extraits du SDACR 2024-2028 illustrent la complexité de l'adaptation territoriale indispensable dans l'organisation et les moyens utiles au SDIS pour l'exercice de ses missions de secours. La construction du canal Seine Nord Europe modifiera notablement la partie est du département. L'évolution démographique positive de l'agglomération amiénoise doit être régulièrement observée. L'accroissement du tourisme estival et de potentielles submersions marines touchent particulièrement le littoral.

La révision du SDACR qui analyse ces évolutions, anticipe également les nouveaux risques. Le SDACR est l'outil qui permet la planification de l'évolution des besoins et des moyens du SDIS.

Ainsi, le conseil d'administration du SDIS s'appuie sur les orientations stratégiques et opérationnelles de ce document pour valider les plans pluriannuels immobilier, d'équipement, et de formation.



Le mot du Colonel Stéphane CONTAL

Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef de corps



Les crises que nous avons traversées ces dernières années ont changé notre approche de la gestion des risques. Qu'elles soient sanitaires, climatiques, technologiques ou sociétales, elles nous rappellent que l'exceptionnel ne l'est plus et que l'imprévu devient la norme. Dans ce contexte, l'anticipation et l'adaptation sont plus que jamais des impératifs. La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) de 2023, nous demande ainsi de mieux identifier les menaces, mieux informer et préparer la population, mieux protéger les citoyens face aux risques complexes.

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) de la Somme 2024-2028 se veut de répondre à ces orientations et constitue le socle de notre organisation et de nos priorités opérationnelles. Bien plus qu'un simple état des lieux, il est un document d'engagement, structurant le Service départemental d'incendie et de secours dans toutes ses dimensions. De lui découlent les principaux documents structurants du SDIS tels le règlement opérationnel, la convention financière d'objectifs et de moyens avec le conseil départemental, le règlement intérieur, le plan pluriannuel d'investissement ou encore les lignes directrices de gestion.

Si la préparation aux crises majeures est une priorité, le secours du quotidien reste l'essence même de notre engagement. Chaque jour, les sapeurs-pompiers de la Somme assurent plus de cent interventions pour porter assistance à nos concitoyens, qu'il s'agisse d'accidents de la circulation, d'incendies, de secours et de soins d'urgence aux personnes. Ces opérations imposent une organisation efficace, adaptée aux besoins du territoire et à l'évolution des demandes de secours.

Ce SDACR a donc pour objectif de garantir aux habitants de la Somme une réponse toujours plus performante et adaptée aux défis qui nous attendent. Il repose sur l'implication de tous afin que nous puissions, ensemble, bâtir une résilience territoriale à la hauteur des enjeux de demain.

Arrêté n° P-24-03

ARRÊTÉ

portant
approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
de la Somme

**LE PRÉFET DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, parties législative et réglementaire ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L.731-2 ;
Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination du préfet de la Somme, Monsieur Rollon Mouchel-Blaisot à compter du 24 juillet 2023 ;
Vu la circulaire NOR/INTE 19362332C du 29 janvier 2020 portant actualisation du guide méthodologique d'élaboration du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) ;
Vu l'arrêté préfectoral n°P-18-104 du 25 juillet 2018 portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de la Somme ;
Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) du 6 décembre 2023 ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 7 décembre 2023 ;
Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) du 8 décembre 2023 ;
Vu l'avis favorable de l'Assemblée Délibérante du Conseil Départemental du 12 décembre 2023 ;
Vu l'avis conforme du Conseil d'Administration du SDIS de la Somme du 19 décembre 2023 ;
Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTENT

Article 1er. – Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (S.D.A.C.R) de la Somme 2024-2028 est arrêté conformément au document joint en annexe.

Article 2. – L'arrêté préfectoral n°P-18-104 du 25 juillet 2018 concernant la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de la Somme 2018-2022 est abrogé.

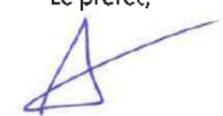
Article 3. – Conformément à l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4. – Le Secrétaire Général de la Préfecture, le sous-préfet, directeur du cabinet, le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme, le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours de la Somme sont chargés, chacun en ce qui les

concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 5 JUIN 2024

Le préfet,


Rollon MOUCHEL-BLAISOT

Cadre législatif et réglementaire

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) est un outil opérationnel d'orientation stratégique des services d'incendie et de secours.

Codifié aux articles L 1424-7 et L 1424-12 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT), il est également mentionné à l'article L 731-2 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI) qui renvoie vers les modalités prévues par le CGCT.

Le SDACR dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement auxquels doit faire face le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme sur son territoire et détermine les objectifs de couverture de ces risques.

Cet outil opérationnel d'orientation stratégique a vocation à représenter une ambition locale partagée de couverture opérationnelle s'inscrivant dans une démarche politique. Il constitue la clé de voûte de l'organisation et du fonctionnement opérationnels du SDIS. Il demeure la référence sur laquelle s'appuient les autres documents structurants de l'établissement public d'incendie et de secours.

Elaboré par le SDIS, il est approuvé par le préfet après avis du Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS) et avis conforme du Conseil Départemental (CD).

L'article 96 de la loi 2015-991, dite loi de la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe), a instauré une révision quinquennale avec une évaluation des objectifs du précédent schéma.

SOMMAIRE

1 Présentation du territoire de la Somme

- Territoire et population 10
- Géographie et facteurs naturels 12
- Activités anthropiques et économiques 14
- Enjeux et projets territoriaux 19
- Synthèse de la présentation du territoire 20

2 Présentation du SDIS et actions depuis le dernier SDACR

- Organisation territoriale et missions du SDIS 22
- Bilan du précédent SDACR 2018 – 2023 29

3 Analyse et couverture des risques courants

- Préambule 32
- Le risque SSUAP (secours et soins d'urgence aux personnes) 38
- Le risque accident de voie publique 42
- Le risque incendie 44
- La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement 48
- Synthèse des risques courants 50

4 Analyse et couverture des risques complexes

- Préambule 53
- Les risques naturels 54
- Les risques technologiques et anthropiques 68
- Les risques sociaux, sociétaux et émergents 80
- Synthèse des risques complexes 88
- La chaîne de commandement et le soutien de l'homme 90
- Les équipes opérationnelles spécialisées (EOS) 92

5 Enjeux, vulnérabilités et résilience du SDIS

- Agir pour la protection de l'environnement en qualité d'acteur éco-responsable 96
- Réduire nos vulnérabilités et renforcer notre résilience 96
- Valoriser l'action économique des secours 98
- Sensibiliser, informer et former le grand public aux risques de sécurité civile 99

6 Propositions d'amélioration de la couverture des risques et du territoire

- Amélioration de la couverture des risques courants 102
- Amélioration de la couverture des risques complexes 104
- Amélioration de la couverture territoriale 107
- Amélioration de fonctionnement du SDIS 114

7 Orientations stratégiques et opérationnelles

- **Enjeu 1** : Poursuivre la culture d'amélioration continue du SDIS 118
- **Enjeu 2** : Adapter la réponse opérationnelle à l'évolution du territoire 119
- **Enjeu 3** : Préparer et sécuriser l'action des sapeurs-pompiers 120
- **Enjeu 4** : Conforter la place du SDIS comme acteur majeur de la préparation et de la gestion des crises 121
- **Enjeu 5** : Tendre vers une organisation durable et résiliente 122

Déclinaison, mise en œuvre du SDACR et glossaire

- Déclinaison et mise en œuvre 124
- Glossaire 125



Chapitre 1

Présentation du territoire de la Somme

Ce chapitre propose une étude approfondie et synthétique du territoire de la Somme à travers une approche sociologique, géographique, et économique. Il s'agit d'identifier les évolutions prévisibles du département qui vont conditionner l'organisation des secours.

Territoire et population

Géographie et facteurs naturels

Activités anthropiques et économiques

Enjeux et projets territoriaux

Synthèse de la présentation du territoire



- 4 arrondissements
- 2 communautés d'agglomération
- 92,2 habitants / km²
- 772 communes
- 568 748 habitants
- 6 195 km² en superficie

- 7 stations balnéaires
- 15 principaux sites touristiques
- 522 851 visiteurs à la cathédrale d'Amiens en 2022
- + 35% de nuitées touristiques en 2022



- 4 600 km de route
- 275 km d'autoroute
- 156 km de réseau fluvial
- 397 km de voies ferroviaires
- 292 000 logements
- 28 393 entreprises

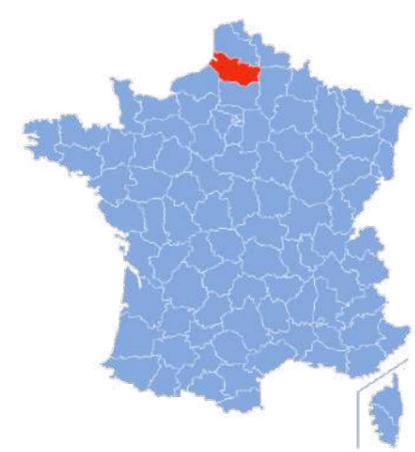


- 80 km de côtes maritimes
- 84 m d'altitude en moyenne (216 maxi)
- 700 km de fleuves et rivières
- 6 000 ha d'étangs et marais

Territoire et population

Situation

La Somme est à proximité de foyers urbains d'Europe du Nord de plusieurs milliers d'habitants (Paris Ile-de-France, Grand Londres, bassin de Lille Métropole...) et de grands ports internationaux (Le Havre, Dunkerque, Anvers...). Située en région Hauts-de-France, elle partage ses frontières avec cinq départements : le Pas-de-Calais (62), le Nord (59), l'Aisne (02), l'Oise (60), et la Seine Maritime (76).



Avec une superficie de 6195 km², le département s'étend des plateaux du Santerre au centre de la région des Hauts de France, jusqu'à la Baie de Somme. Grâce à ses infrastructures routières, fluviales et ferroviaires, il constitue un vaste espace d'échanges et un territoire dynamique.

Le département se divise géographiquement en trois parties. Au centre se trouve le bassin Amiénois et la principale zone urbaine et d'activité économique du département. L'Ouest de la Somme est occupé par le littoral composé de 72 km de côtes maritimes et la Baie de Somme (classée Réserve naturelle et Grand site de France) avec pour capitale maritime Abbeville et l'Est du département qui se caractérise par un territoire plus vert, recouvert de cultures étendues ainsi que quelques zones urbaines (Péronne, Albert, Montdidier).

<https://www.somme.fr/>



Le département de la Somme se divise en :

- **4 arrondissements** : Amiens (siège de la préfecture, 27^{ème} ville de France avec 134 167 habitants), Abbeville, Péronne et Montdidier.
- **2 communautés d'agglomérations** (Amiens Métropole et Baie de Somme), 12 communautés de communes.
- **772 communes.**

Le département fait partie de la Zone de Défense et de Sécurité Nord.

Plus de 70 % des communes (soit 538) ont moins de 500 habitants. La Somme est le 3^{ème} département français en nombre de communes après le Pas-de-Calais et l'Aisne.



Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la Somme

Population

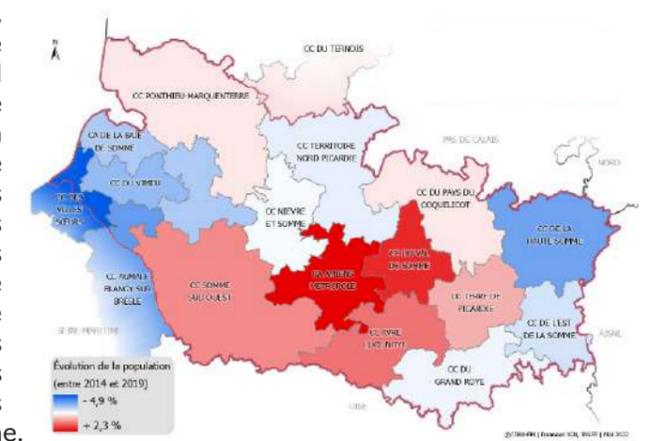
Le département compte 568 748 habitants (chiffres INSEE 2023). Les villes les plus peuplées sont Amiens (134 167 habitants), Abbeville (23 000 habitants), Albert (10 000 habitants), Péronne (8 100 habitants), Doullens (6 600 habitants), Montdidier (6 300 habitants) et Roye (5 000 habitants).

Densité de population

- **92,2 habitants/km²** pour le département [moyenne nationale : 180 habitants/km²].
- **2 707 habitants/km²** pour Amiens – **870 habitants/km²** pour Abbeville.

Démographie

L'arrondissement d'Amiens, le plus peuplé de la Somme, abrite plus d'un Samarien sur deux. En cinq ans, c'est le seul arrondissement qui gagne des habitants, notamment grâce à un solde naturel soutenu et un faible déficit migratoire. La population augmente légèrement dans les communes de moins de 1 000 habitants tandis qu'elle stagne ou diminue dans le reste du territoire, plus particulièrement dans les arrondissements d'Abbeville et Péronne.



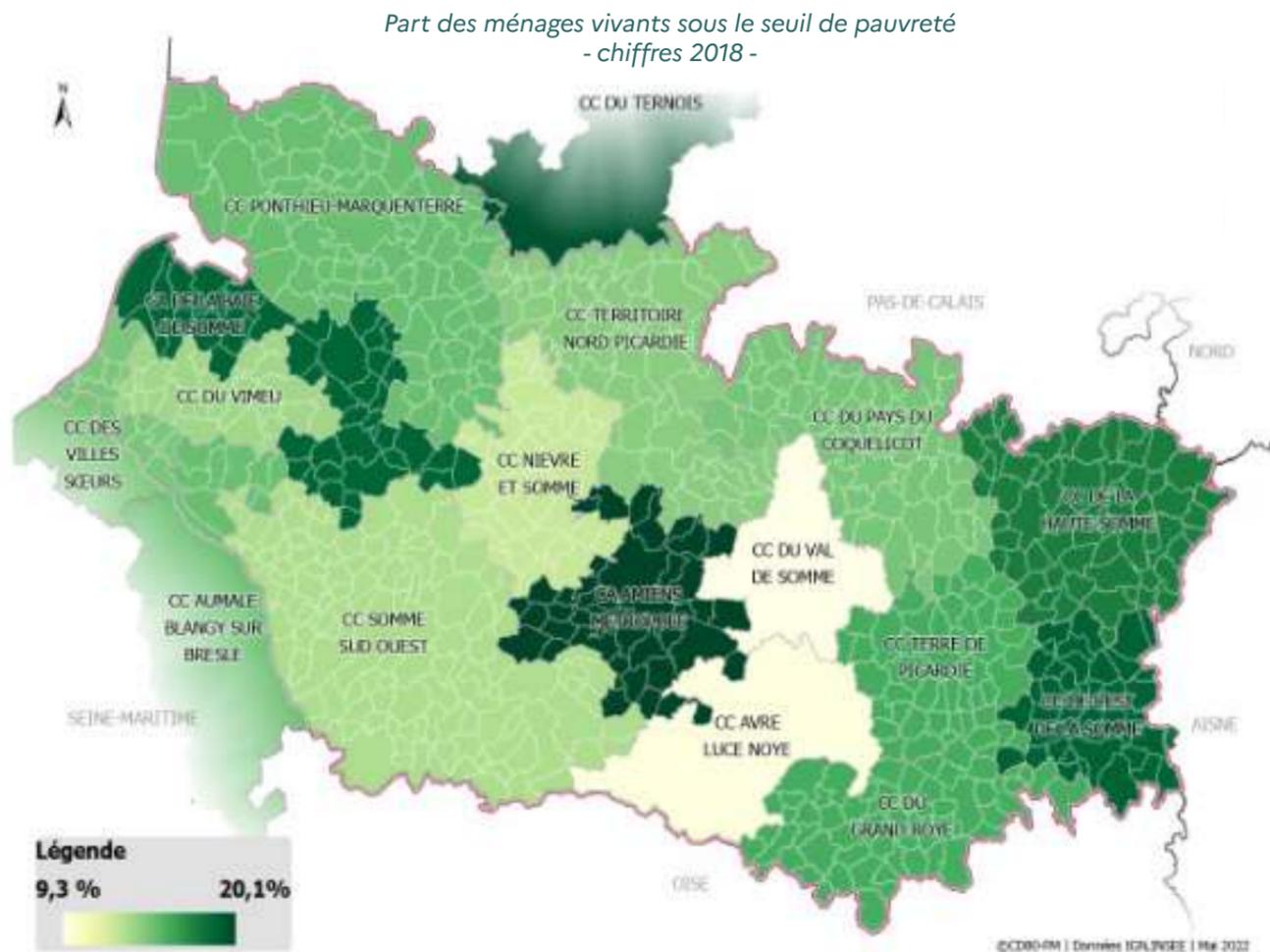
Variation de population par EPCI, entre 2014 et 2019

Emploi, chômage, pauvreté

Le département de la Somme présente de nombreux signes de fragilité sociale inégalement répartie sur son territoire. Le taux de pauvreté dans le département est, en 2019, de 15,9% supérieur à la moyenne Française (14,6%) mais inférieur à celle des Hauts de France (17,6%).

Sont particulièrement touchées les familles monoparentales ainsi qu'une forte proportion de jeunes et de personnes isolées (les moins de 30 ans ont le taux de pauvreté le plus élevé (28,3%)).

Le taux de chômage de la Somme est actuellement de 8,9 % au 2^{ème} trimestre 2022 contre 11,50 % au 1^{er} trimestre 2017. Il s'agit de l'un des taux les plus élevés de France métropolitaine.



185 410

1/3 de la population départementale sur l'agglomération amiénoise

1 %

augmentation de la population départementale depuis 2019



<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3575850>

Perspectives d'évolution

La part de la population des plus de 60 ans augmente globalement sur l'ensemble du territoire (21,4 % en 2008, 23,8 % en 2013 et 26,1 % en 2019), alors que la part des de 0 à 44 ans est en baisse régulière (58,5 % en 2008, 56,5 % en 2013 et 54,3 % en 2019).

Cet effet de cisaillement traduit un vieillissement régulier de la population de la Somme.

D'un point de vue démographique, les prévisions et tendances laissent penser à une augmentation progressive et durable sur le bassin Amiénois en raison de l'attractivité de ce pôle et de son bassin de l'emploi.

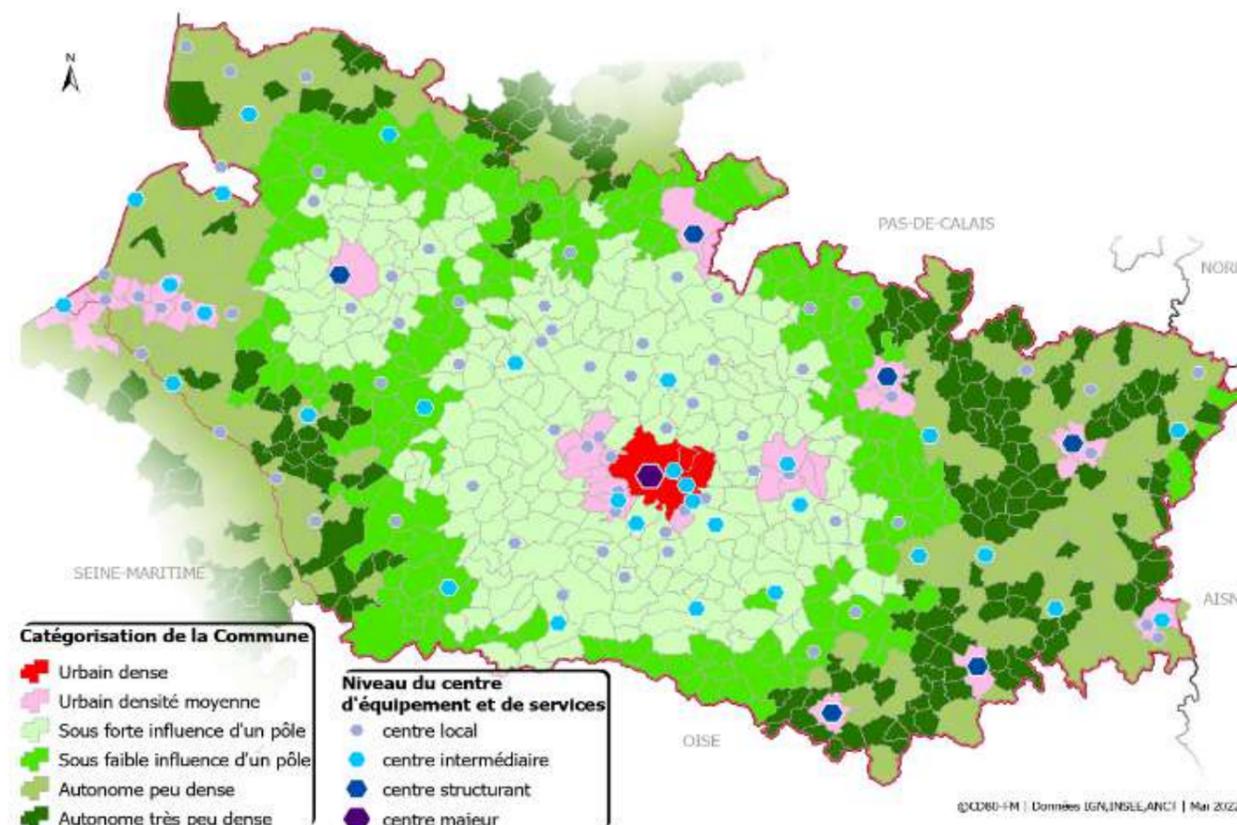
D'ici 2050, la population de la Somme augmenterait d'un peu plus de 33 000 habitants par rapport à 2013 pour s'établir à 605 000 habitants. Le poids démographique du département resterait quasi inchangé, à 9,7 % de la population régionale. La dynamique démographique serait favorable dans les arrondissements d'Amiens et de Montdidier tandis que le vieillissement de la population s'accélérait dans ceux d'Abbeville et de Péronne.

Évolution de la population de la Somme par tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	568 086	100	571 675	100	570 559	100
0 à 14 ans	104 906	18.5	105 380	18.4	100 177	17.6
15 à 29 ans	112 428	19.8	108 988	19.1	106 692	18.7
30 à 44 ans	114 666	20.2	108 638	19	102 449	18
45 à 59 ans	114 590	20.2	112 634	19.7	112 340	19.7
60 à 74 ans	74 014	13	85 509	15	97 340	17.1
75 ans ou plus	47 482	8.4	50 526	8.8	51 561	9

Sources : Insee, RP2013 et RP2019, exploitation principale, géographie au 01/01/2022

Catégorisation des communes de la Somme



Géographie et facteurs naturels

Le département de la Somme se caractérise par un faible relief et un réseau hydrologique très important. Si les espaces naturels emblématiques se concentrent sur le littoral et dans les vallées, il n'en reste pas moins que la nature est une composante importante sur tout le territoire du département. **Le relief est peu marqué (84 mètres d'altitude en moyenne et 216 mètres au point culminant).**



Le milieu naturel, hydrographie, géologie

La typologie des milieux naturels de la Somme se décline en cinq grandes catégories :

- **le littoral**, avec ses paysages contrastés depuis les dunes aux estuaires de la Somme et de l'Authie en passant par les marais arrière-littoraux, les falaises de craie ou les cordons de galets, accueille en son centre la Baie de Somme. Classée réserve naturelle et Grand site de France, d'une superficie de 72 km², elle offre une grande diversité de paysages estuariens et une riche biodiversité.
- **les vallées humides**, avec la vallée de la Somme, caractérisée par son réseau de marais et d'étangs constituant la plus vaste tourbière alcaline du Nord de l'Europe, ainsi que les vallées de la Bresle et de l'Authie qui brillent également par leurs milieux aquatiques fréquentés par de grands poissons migrateurs.
- **les cours d'eau**, totalisent plus de 700 km linéaires irriguant tout le territoire, dont le fleuve Somme qui traverse le département d'Est en Ouest, depuis Ham jusqu'à Saint-Valery-sur-Somme, où il vient se jeter dans l'estuaire de la Baie de Somme. Ses principaux affluents sont l'Ancre, l'Hallue, l'Avre et la Selle.
- **les pelouses calcicoles ou larris**, paysages atypiques pour une région de plaine, s'étendant sur les versants des vallées.
- **les milieux boisés** relativement peu étendus et dispersés, à l'exception de la forêt domaniale de Crécy (qui constitue le principal massif forestier de la Somme avec ses 4 300 hectares de hêtres et de chênes).

Géologie

La géologie du département soumet le territoire à certains risques particuliers. Ce dernier fait partie du Bassin parisien avec une ouverture sur la Manche. L'essentiel du substrat géologique de la Somme est d'âge crétacé composé de craie. Les limons tapissent les plateaux argileux.



Depuis le sud de la côte, le littoral de la Somme alterne un paysage de falaises de craie, puis un poulcier de galets, l'estuaire de la Somme et au Nord un cordon dunaire. La dynamique côtière, contrariée pour des raisons anthropiques, entraîne l'érosion du cordon de galets, des falaises ou l'ensablement de la baie. Le risque sismique est faible voir très faible dans le département.

Hydrographie

Le fleuve Somme s'étend sur 245 km. C'est le plus long du Nord de la France. Il a un débit moyen de 32 m³/s. Ses principaux affluents l'Ancre, l'Hallue, l'Avre, la Selle... viennent le rejoindre.

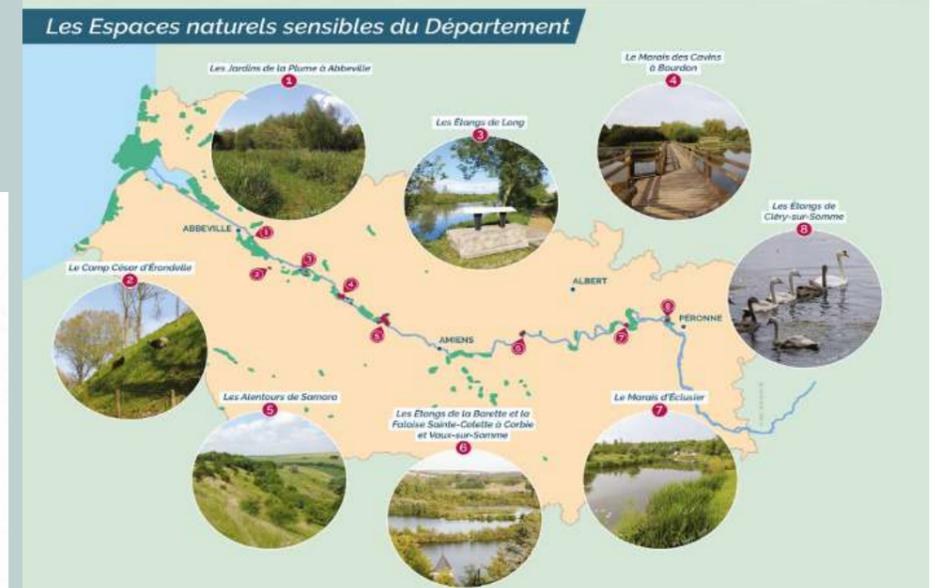
Afin de faciliter la navigation, le fleuve a été canalisé au XVIII^e siècle, et s'étend de Ham jusqu'à la mer. Le canal cohabite sur 120 km avec la vieille Somme, ses affluents et d'innombrables étangs et marais.

Le canal du Nord traverse le département du Nord au Sud et se confond avec le canal de la Somme entre Voyennes et Sormont.



Sites classés, inscrits et sensibles

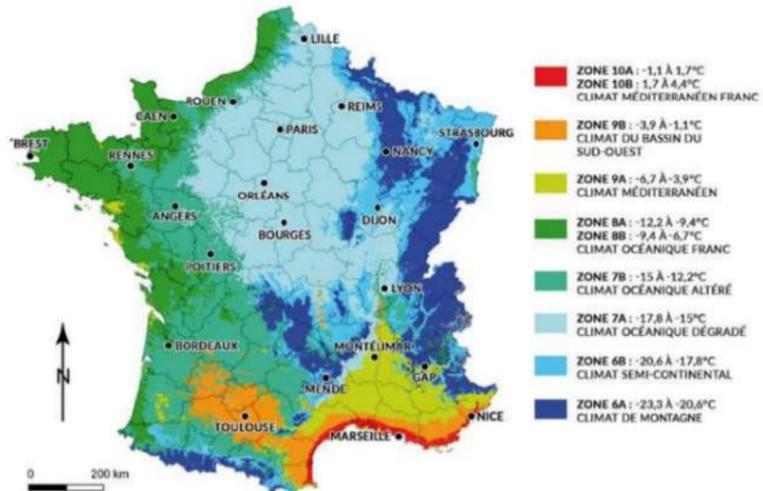
L'occupation du sol est très contrastée dans le département. Les forêts, les milieux ouverts (prairies, larris), les zones humides et les écosystèmes aquatiques recouvrent 92771 hectares, soit environ 15 % du territoire départemental.



Les espaces sensibles se concentrent dans leur grande majorité sur la côte et dans les vallées formées par la Somme, la Bresle, l'Authie et leurs affluents respectifs. Ils sont intégrés dans les différents périmètres d'inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF I et II et ZICO) qui recouvrent environ 21 % de la surface du département.

Climat et météorologie

Située sur la façade Ouest de la France, la Somme est soumise au climat océanique avec un flux à dominante Ouest qui apporte douceur et humidité avec de faibles variations thermiques.



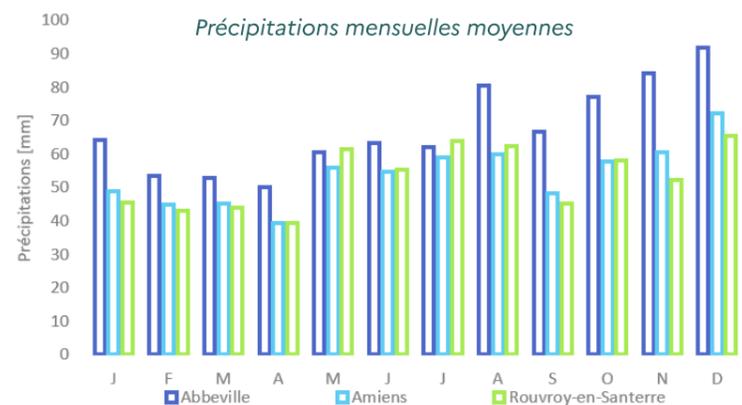
Les données climatiques de référence pour le département de la Somme sont obtenues à partir des bulletins climatiques libres d'accès de Météo France.

Plusieurs stations météorologiques sont réparties dans le département pour recueillir ces informations (Abbeville, Amiens Glisy, Oisemont, Bray-sur-Somme, Rouvroy-en-Santerre).

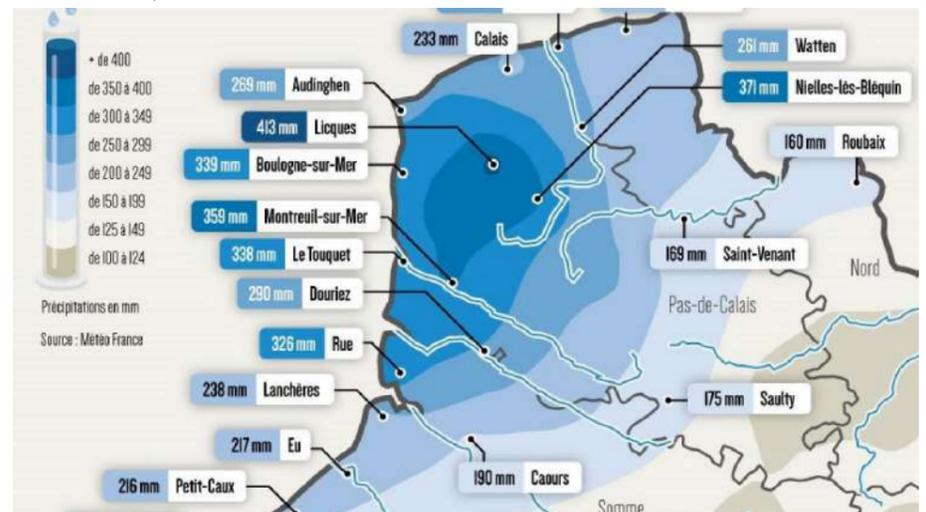
Le département de la Somme a connu **2 127 heures d'ensoleillement en 2022**, contre une moyenne nationale des départements de **2 248 heures de soleil**. La Somme a bénéficié de l'équivalent de 89 jours de soleil en 2022. Le département se situe à la 77^{ème} position du classement des départements les plus ensoleillés.

Précipitations

En 2022, la Somme enregistre un cumul de pluie de **602 millimètres**, contre une moyenne nationale de 620 millimètres de précipitations. Le département se situe à la 45^{ème} position des départements les plus pluvieux. Les précipitations mensuelles moyennes relevées sur la période 1991-2020 se situent entre 40 et 90 mm. En 1958, il est tombé **101,4 mm de pluie en une journée sur Abbeville**.



Plus récemment, les précipitations pluvieuses se sont avérées exceptionnelles. En effet, du 1^{er} octobre au 10 novembre 2023, certains secteurs comme Rue ou Fort-Mahon Plage ont enregistré des cumuls respectifs de 326 et 254 mm [L/m²] (180 mm du 1^{er} au 10 novembre pour Fort-Mahon).

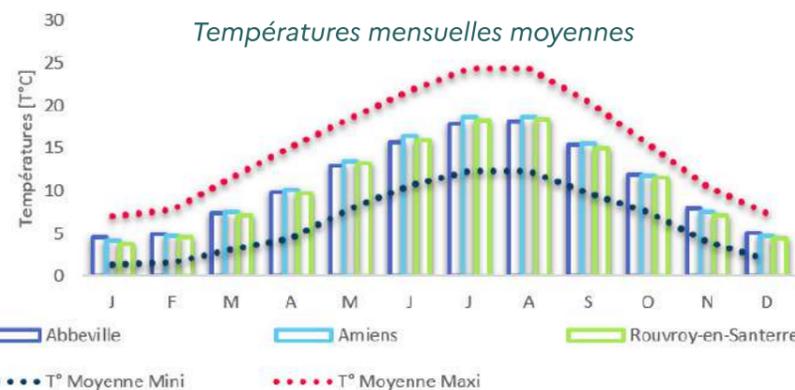


Vents

Sous l'influence maritime, les vents dominants sont d'Ouest ou de Nord-Ouest, en particulier les vents de vitesse élevée : vents forts supérieurs à 58 km/h assez nombreux et vents de tempête supérieurs à 100 km/h rares mais pouvant atteindre de forte intensité (151 km/h à Abbeville en 1990).

Températures

La température la plus basse relevée dans le département est de **-17,5°C en 2009** (Rouvroy-en-Santerre), alors que la température la plus élevée enregistrée est de **41,7°C en 2019** (Amiens Glisy). Les températures mensuelles moyennes de référence (1991-2020) sont comprises entre 3,8 et 24,4°C.

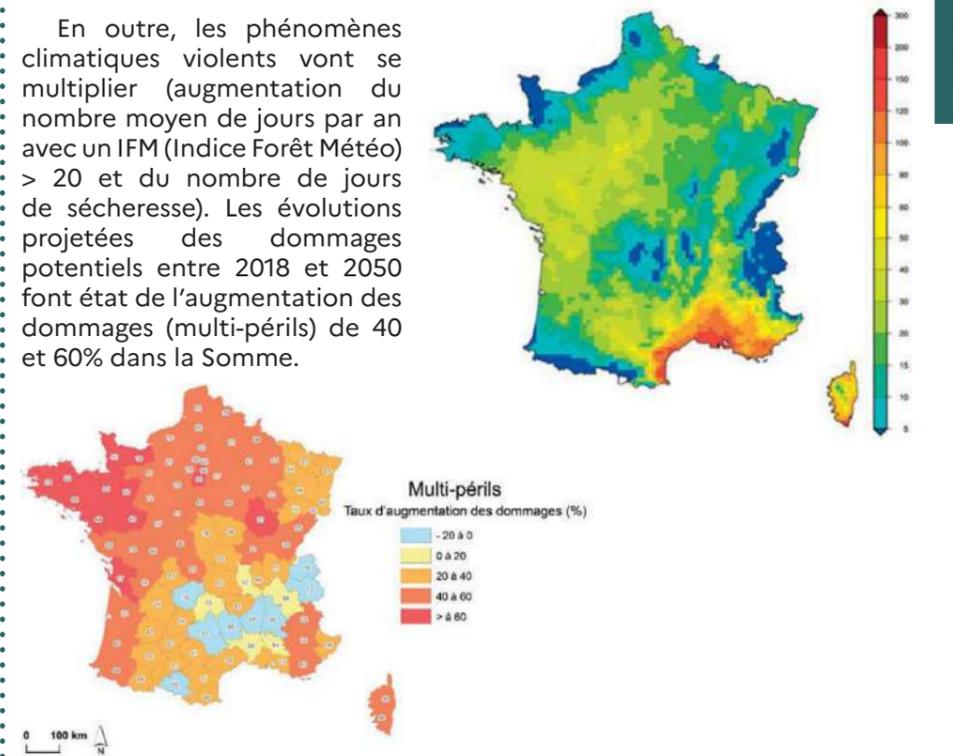


Perspectives d'évolution climatiques

Selon les analyses de Météo France, l'évolution des températures dans les Hauts-de-France montre un **net réchauffement sur les cinquante dernières années**. En effet, la température augmente de 0,29°C par décennie en moyenne. Il en est de même pour le nombre de jours des précipitations (+ 1,90 jour par décennie). On constate également une augmentation du niveau de la mer chaque année.

En raison du dérèglement climatique, les prévisions météorologiques sont alarmantes pour les années à venir. La hausse des températures va se poursuivre. Le Conseil national de la transition écologique qui est une instance consultée en matière de politiques environnementales retient l'hypothèse d'un réchauffement climatique pouvant aller jusqu'à 4°C en France métropolitaine d'ici la fin du siècle.

En outre, les phénomènes climatiques violents vont se multiplier (augmentation du nombre moyen de jours par an avec un IFM (Indice Forêt Météo) > 20 et du nombre de jours de sécheresse). Les évolutions projetées des dommages potentiels entre 2018 et 2050 font état de l'augmentation des dommages (multi-périls) de 40 et 60% dans la Somme.



L'Essentiel

- **Relief** : 84 mètres d'altitude en moyenne et 216 mètres au point culminant.
- **Géologie** : de nombreuses cavités souterraines, les falaises d'Ault à Mers les Bains, l'ensablement des baies.
- **Zones humides et les écosystèmes aquatiques** : 15 % du territoire départemental (92 771 hectares).
- **Températures** : maximale (41,7°C), minimale (-17,5°C).
- **Baie de Somme** : 72 km² d'une grande diversité de paysages estuariens et d'une riche biodiversité.
- **Cours d'eau** : 1 000 km de linéaire irriguant tout le territoire, dont le fleuve Somme qui traverse le territoire.
- **Fleuve Somme** : s'étend sur 245 km.

Activités anthropiques et économiques

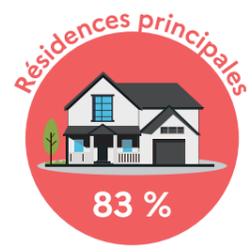
L'habitat

En 2021, la Somme compte 292 000 logements dont 9 % de résidences secondaires qui se concentrent essentiellement sur le littoral. Le nombre total de logements dans la Somme augmente régulièrement depuis de nombreuses années (252 000 en 1999 et 275 000 en 2008).

La typologie des logements est dominée par les **maisons individuelles (75 % des résidences principales** contre 56,5 % sur le plan national) du fait du caractère rural de la Somme et d'une périurbanisation soutenue. Les logements collectifs sont davantage présents sur l'agglomération d'Amiens métropole (50,7 %) et la communauté d'agglomération d'Abbeville (33,2 %).

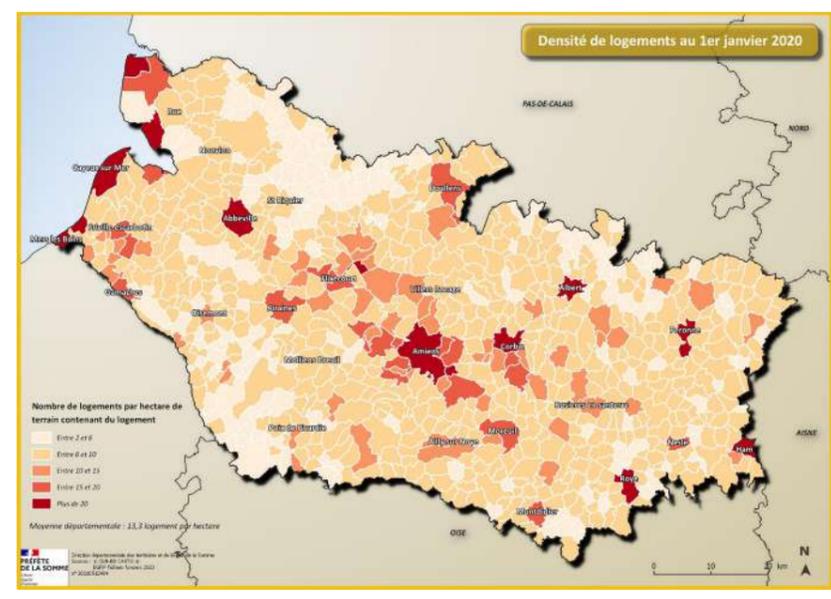
	2013	%	2018	%
Ensemble	289 247	100,0	301 740	100,0
Résidences principales	243 431	84,2	251 458	83,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	23 342	8,1	24 936	8,3
Logements vacants	22 474	7,8	25 347	8,4
Maisons	215 758	74,6	221 285	73,3
Appartements	69 885	24,2	76 102	25,2

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.



Le parc locatif social représente 38 460 logements concentrés à Amiens Métropole et Abbeville (71 %). Globalement abordable, il est aussi vieillissant, ce qui nécessite de poursuivre les efforts entrepris en matière de réhabilitation et de renouvellement urbain à Amiens (quartiers Nord, Étouvie, Pierre Rollin) et sur Abbeville (quartier du Soleil levant). Plusieurs zones urbaines sensibles existent dans le département : Soleil Levant, les Bouleaux, Z.A.C L'espérance (200 logements) à Abbeville, Etouvie, Quartier Nord, Quartier Sud Est à Amiens.

Le parc de logements privés est globalement plus ancien et plus énergivore qu'au niveau national. La moitié de ces logements ont été construits avant 1975 et 35 % avant 1946.



Perspectives : L'accès au logement connaît des tensions liées à l'augmentation des prix sur certains secteurs (Le Crotoy : plus de 4 000 euros le m² en 2023). Cette tendance pourrait à terme fragiliser l'accès à la propriété et donc diminuer la disponibilité du volontariat.



<https://explore.data.gouv.fr/immobilier?onglet=carte&filtre>

Les infrastructures de transport

La somme possède des infrastructures structurantes de qualité en matière de mobilité des personnes, des marchandises et de l'information. Amiens est un nœud d'infrastructures d'importance régionale (étoile autoroutière et ferroviaire). Toutefois, les principaux flux passent plus à l'Est par le corridor Paris/Lille (A1, LGV...).

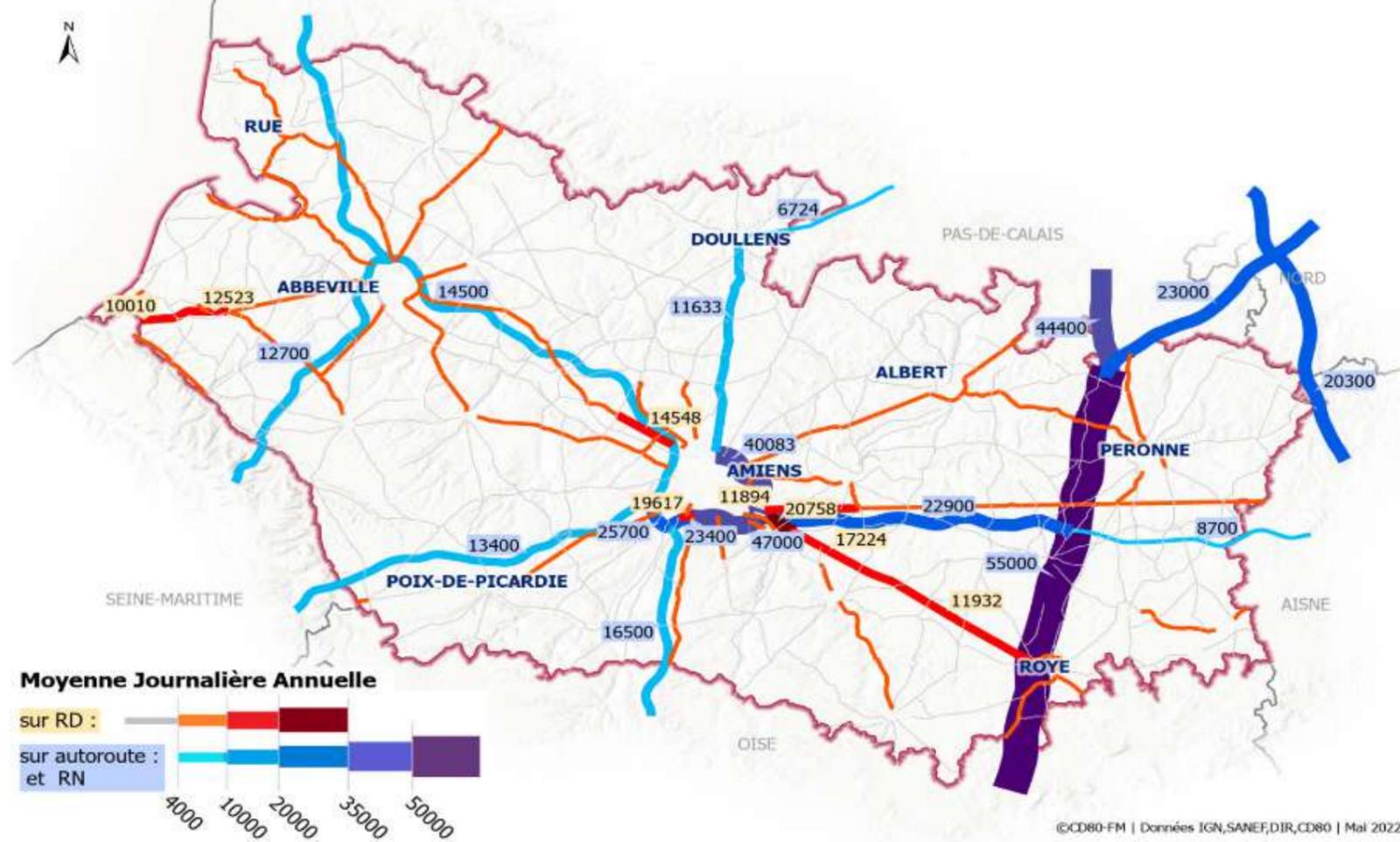
- **Le réseau routier** et autoroutier Samarien, d'une longueur de 11 537 kilomètres, se compose d'environ :
 - o 275 kilomètres d'autoroutes [l'A1 qui traverse l'Est du département reliant Paris à Lille (55 000 véhicules y circulent chaque jour), l'A16 venant de Paris relie le Sud au Nord du département en desservant le littoral, l'A29 traverse le département d'Est en Ouest en reliant le département de l'Aisne à la Seine-Maritime. Enfin l'autoroute A28 à l'Ouest relie la Seine-Maritime au Pas-de-Calais, prolongée par l'autoroute A16 à Abbeville] ;
 - o 47 kilomètres de routes nationales ;
 - o 4 575 kilomètres de routes départementales ;
 - o 6 640 kilomètres de voiries secondaires (communales).
- **Le réseau ferroviaire** qui comprend **397 km de voies dont environ 50 km de TGV** (Amiens-Paris est la ligne la plus fréquentée avec en moyenne 14 trains par jour pour une durée de trajet estimée à environ 1h16). Les principales gares du département sont celles de TGV Haute-Picardie et celles d'Amiens, Longueau, Abbeville, Albert et Corbie. Les trains SNCF et TER parcourent de manière régulière les 110 kilomètres de distance entre Amiens et Boulogne-sur-Mer. A une échelle plus locale, Abbeville structure les flux de transport en Picardie Maritime.
- **Le réseau aérien** s'appuie sur l'aérodrome de Glisy (environ 19 000 mouvements par an) et celui d'Albert-Méaulte Picardie (en 2019, l'aéroport a accueilli 3 917 passagers et 1 752 tonnes de fret).
- **Le réseau fluvial** comprend principalement le canal de la Somme (156 km) reliés aux canaux du Nord et de Saint-Quentin à l'Est en direction de la Manche. La navigation est essentiellement touristique. Quelques péniches y transportent des céréales sur la partie amont du fleuve.

Le réseau de transport

Le département compte plusieurs grands axes de transport.



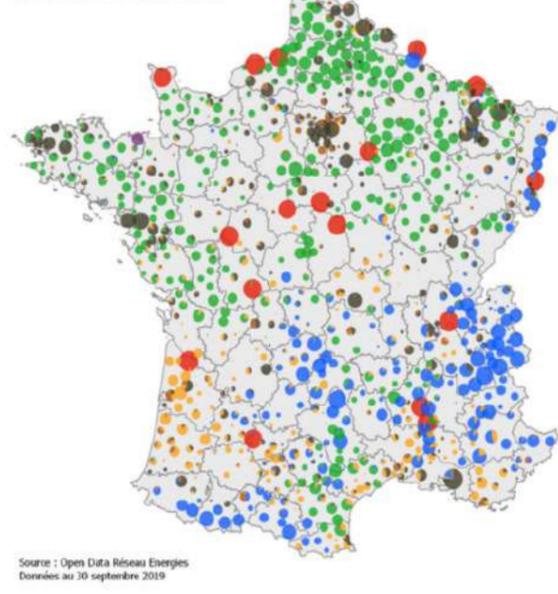
Le trafic routier est relativement conséquent dans le département avec des moyennes journalières de 55 000 véhicules sur l'A1 ou encore 40 000 véhicules en périphérie amiénoise.



Les infrastructures et flux d'énergie

L'électricité et le gaz

Production électrique par EPCI



Les installations de production d'électricité dans la Somme résultent essentiellement de l'éolien. Plusieurs entreprises locales assurent la distribution d'électricité et de gaz (Régie communale de Montdidier, Gazelec de Péronne, SICA de la Somme et du Cambrasis), en complément d'ENEDIS.

Lignes RTE



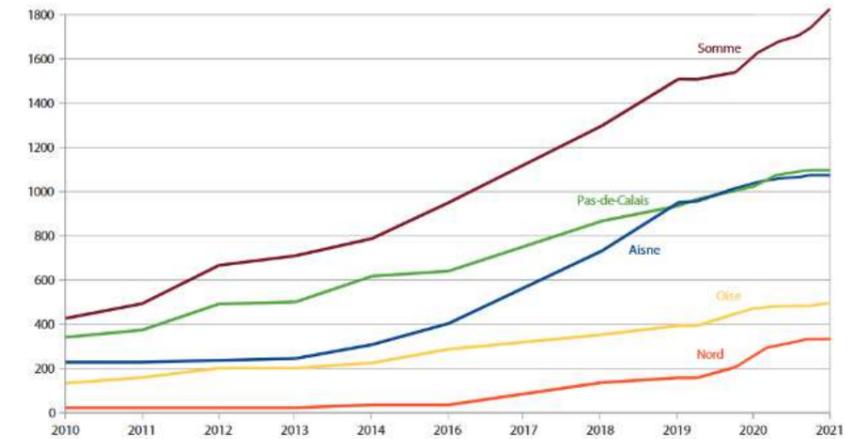
Le futur canal Seine Nord Europe

Long de 107 km (dont 45 km dans le département de la Somme), le futur canal Seine-Nord Europe reliera les bassins de la Seine et de l'Oise au réseau nord-européen. Il permettra le transport de fret fluvial pouvant atteindre 4 400 tonnes, décongestionnant ainsi les autoroutes et diminuant les émissions de CO₂. Le canal comportera 4 plateformes multimodales dont 2 dans la Somme. 10 à 13 000 emplois sont attendus durant le chantier.



L'éolien

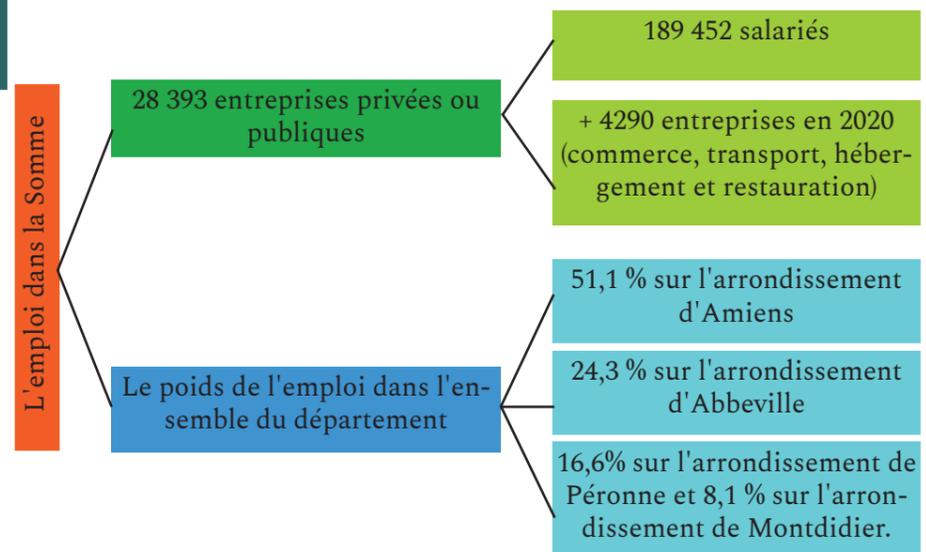
La région Hauts-de-France reste la première région éolienne de France, devant la région Grand-Est. Le parc éolien départemental est constitué d'environ 1 000 éoliennes d'une puissance totale de 2 500 MW. Au regard des projections, ce nombre devrait encore augmenter fortement dans les années à venir.



L'économie et les activités

L'emploi dans le département

L'économie samarienne est principalement tertiaire mais les activités agricoles et industrielles demeurent importantes.



L'emploi par bassin



OUEST

À l'Ouest, dans la partie régionale de la Vallée de la Bresle-Vimeu, les salariés travaillent dans l'industrie, marquée par une forte tradition du travail des métaux (robinetterie, serrurerie) et du verre dont le flaconnage de luxe qui lui confère une réputation mondiale. Les secteurs de l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont davantage présents sur la communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre.

L'Amiénois concentre les établissements du secteur tertiaire non marchand. Les principaux employeurs sont le centre hospitalier et la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.



CENTRE



EST

À l'Est de la Somme, dans la zone d'emploi de Péronne, c'est l'industrie agroalimentaire qui prédomine soutenue par une agriculture encore très présente.

Secteurs et employeurs

Les principaux employeurs samariens :

- Industrie agroalimentaire : Bonduelle, Pasquier.
- Aéronautique : pôle aéronautique situé près d'Albert [50 entreprises fortes de 4 500 salariés, dont STELIA (1500 personnes - filiale d'Airbus)].
- Equipementiers : Dunlop (Amiens) et Valéo (Amiens et Abbeville).
- Recherche : Valéo.
- Services : Centre Hospitalier d'Amiens.

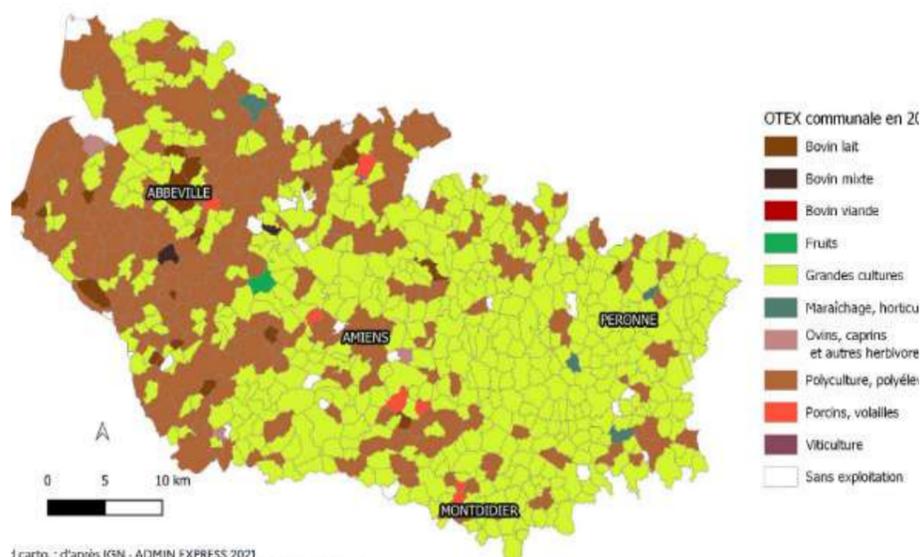
	2008		2013		2019		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Dont femmes en %
Ensemble	220 839	100	214 795	100	213 219	100	48,3
Agriculture	9 470	4,3	8 808	4,1	9 052	4,2	26,7
Industrie	42 365	19,2	36 958	17,2	33 926	15,9	25,9
Construction	13 462	6,1	12 598	5,9	11 705	5,5	10,2
Commerce, transports, services divers	83 522	37,8	82 226	38,3	81 926	38,4	46,1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	72 019	32,6	74 205	34,5	76 610	35,9	68,8

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022

Agriculture

La Surface Agricole Utile (SAU), 465 000 ha, couvre 76 % de la superficie de la Somme. Dans les grands traits, l'Est de la Somme est orienté prioritairement vers les « grandes cultures » (céréales, oléagineux, betteraves sucrières, pommes de terre...).

À l'Ouest, l'élevage est plus présent et les exploitations sont globalement de plus petite taille.



1 carto : d'après IGN - ADMIN EXPRESS 2021
1ce : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

La pêche

Trois ports sont situés en Baie de Somme : Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy, Le Hourdel, mais l'activité de pêche est désormais irrégulière et connaît un déclin en raison de la raréfaction du poisson et de l'ensablement de la Baie.

La pêche côtière génère en 2021 près de 120 emplois directs, la crevette grise étant une des spécificités locales. La pêche à pied est une activité importante, la Baie de Somme étant le premier gisement français de coques et de salicornes.



Les services de santé et d'accès aux soins

La Somme est caractérisée par un phénomène de désertification des territoires les plus ruraux, avec des taux d'équipements modérés à l'échelle du département et la présence de plusieurs pôles majeurs.

La densité des médecins généralistes varie fortement en fonction des territoires et la Somme est particulièrement marquée par la différence entre Amiens métropole et le reste du département.

Ainsi, le territoire de proximité d'Amiens présente une densité de médecins généralistes libéraux importante, plus forte que sur le reste du territoire national. Sur les autres secteurs du département, la répartition reste hétérogène. Le vieillissement démographique doit être mis en perspective avec les problématiques de santé. En sa qualité d'acteur de l'urgence pré-hospitalière, le SIS subit les effets de cette désertification médicale conjuguée à l'éloignement des structures hospitalières adaptées aux prises en charge des victimes (besoins accrus de santé et d'accès aux soins ayant des répercussions par carence sur l'activité des sapeurs-pompiers...).



Les sites sensibles

Liés à différentes problématiques de la sûreté et de la sécurité, les sites SEVESO sont essentiellement concernés par le risque technologique et le risque naturel.

Le département de la Somme compte 8 établissements relevant du « seuil haut ». Parmi ces établissements, six d'entre eux sont localisés sur la zone Nord d'Amiens et deux se situent sur les communes de Mesnil-Saint-Nicaise et Moreuil.

Le département est aussi indirectement concerné par le risque nucléaire du fait de la présence des centrales nucléaires de Paluel et de Penly situées en Seine-Maritime. 4 communes samariennes font partie intégrante du périmètre des 20 km du PPI du CNPE de Penly.



Le tourisme

L'économie touristique n'est pas négligeable grâce, notamment, à l'attractivité de la façade maritime du département. Les activités touristiques sont principalement concentrées dans l'hébergement et la restauration. Pour l'essentiel, elles se localisent sur deux grandes zones :



Le grand Amiénois qui constitue le premier pôle d'emploi touristique du département.



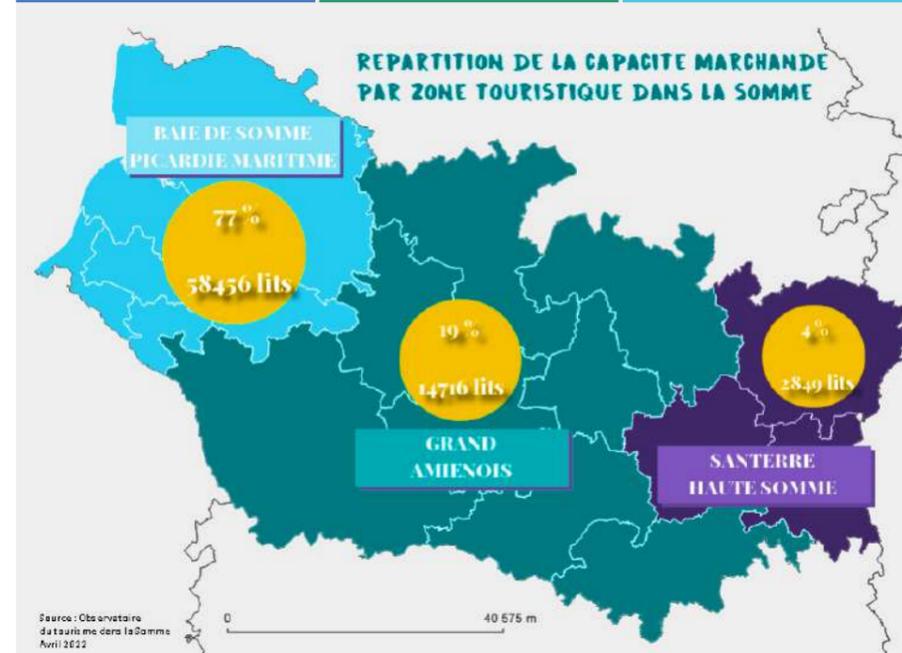
La Picardie Maritime en particulier dans les zones de Quend-Fort-Mahon et de Saint-Valery-sur-Somme.

L'attractivité touristique de la Somme repose sur la diversité de son offre. On y trouve à la fois celle liée au littoral avec sa baie (classée Grand Site de France et inscrite au club des plus belles baies du monde – 2 millions de visiteurs par an) et ses équipements tels que le parc du Marquenterre, l'Aqua-club à Fort-Mahon, celle générée par le patrimoine culturel comme la cathédrale d'Amiens (500 000 visiteurs par an) et celle reposant sur le tourisme de mémoire avec les vestiges de la guerre 1914-1918.

L'activité touristique accroît la population de façon notable, en particulier pendant la saison estivale. En 2021, le nombre de nuitées dans le département s'élève à 1 690 939, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2020.

En 2022 et 2023, on dénombrait plus de 300 000 touristes sur le littoral lors de certaines journées estivales.

Quelques chiffres en 2022 [source Région Hauts-de-France]



Nombre de visiteurs et proportion en tourisme dans le département (2022) :



<https://www.somme-tourisme.com/>



370 Monuments historiques

8 Sites de mémoire sur le circuit du souvenir (200 000 visiteurs par an)

11 Sites funéraires et mémoriels du front Ouest de la Grande Guerre

Tourisme de mémoire :

- 8 sites de mémoire sur le Circuit du souvenir comptabilisant 200 000 visiteurs chaque année,
- 11 sites funéraires et mémoriels du front Ouest de la Grande Guerre candidats au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- Quelques sites emblématiques : l'Historial de la Grande Guerre à Péronne et à Thiepval, le Musée et le Mémorial sud-africain à Longueval, le Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel, le Trou de mine (Lochnagar Crater) à La Boisselle, le Musée Somme 1916 à Albert...

Tourisme de loisirs et sports de nature :

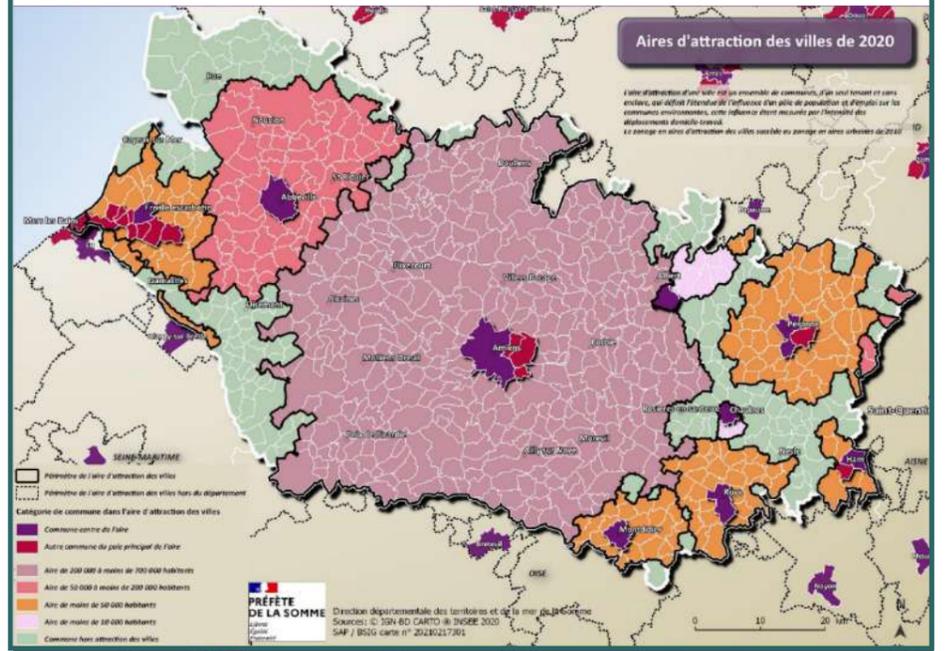
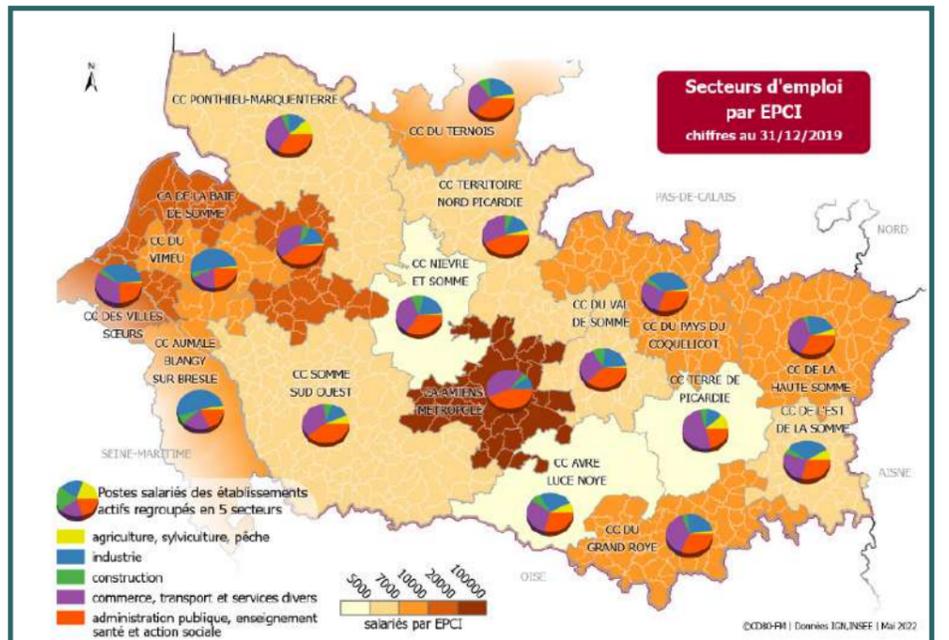
- 67 km de pistes cyclables en Baie de Somme et 160 km de véloroutes sur la Vallée de la Somme de Ham à Saint-Valery-sur-Somme,
- 51 circuits et véloroutes voies vertes, 5 parcours VTT (réseau départemental) et 1 100 km de voies balisées pour le réseau point nœuds
- 80 circuits de randonnée pédestre d'intérêt départemental, 4 voies vertes, 8 grands itinéraires dont 1 en création,
- 1 base de téléski nautique, 10 bases nautiques, 5 golfs, 1 Aquaclub, 1 zoo, 4 aérodromes...,
- Plusieurs cours d'eau navigables : la Somme, l'Avre, la Selle, 6 plans d'eau et la mer pour pratiquer des sports nautiques (Canoë-Kayak, paddle, kitesurf...).



160 Km de véloroute sur la Vallée de la Somme

51 Circuits et véloroutes

80 Circuits de randonnée pédestre d'intérêt départemental



L'essentiel :

- Logement : 292 000 logements dont 9% de résidences secondaires. 5 zones urbaines sensibles.
- Infrastructures de transport : 275 km d'autoroutes, 47 km de routes nationales, 4575 km de routes départementales, 6 640 km de voies communales, 397 km de voies ferroviaires dont 50 km de TGV, 156 km de réseau fluvial, des milliers de mouvements aériens.
- Électricité : 1 000 éoliennes d'une puissance totale de 2500 MW.
- Économie : l'action publique (36%) et le secteur du commerce, des transports et des services (39%) constituent les principaux secteurs employeurs du département.
- Agriculture : 460 299 ha de surface agricole utile (76% de la superficie du département).
- Pêche : 3 ports de pêche [Saint-Valery-sur-Somme, Le Hourdel, Le Crotoy].
- Tourisme : 300 000 personnes sur le littoral lors de certains pics journaliers en été et une augmentation de + de 30% de nuitée par rapport à 2020.



Enjeux et projets territoriaux

Le canal Seine-Nord Europe

En 2030, le canal Seine-Nord Europe constituera un maillon central de la liaison fluviale européenne à grand gabarit Seine-Escaut. En reliant les bassins de la Seine et de l'Oise aux 20 000 km de réseau fluvial nord européen à grand gabarit, il permettra le transport de bateaux de fret fluvial pouvant atteindre 185 m de longueur et transportant l'équivalent de 220 camions.

- 45 km de canal dans la Somme
- 26 communes traversées
- 17 ponts routiers
- 7 ponts routiers inférieurs
- 2 ponts-canaux franchissant l'A29 et la Somme. Le pont-canal franchissant la Somme sera le plus long d'Europe (1,3 km), mesurera 30 m de largeur et sera positionné 24 m au-dessus de la Somme.
- 2 ports intérieurs à Nesle et Péronne
- 2 quais céréaliers à Languevoisin et Moislains
- 2 ports de plaisance à Saint-Christ-Briost et Allaines
- 1 retenue d'eau au Nord de Péronne
- 76 M€ investis par le département de la Somme.



Partenaires financiers

Co-financé par l'Union européenne

Région Hauts-de-France

Région Île-de-France

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

Nord OISE Pas-de-Calais Somme

1300
Mètres (longueur du futur pont canal franchissant la Somme)

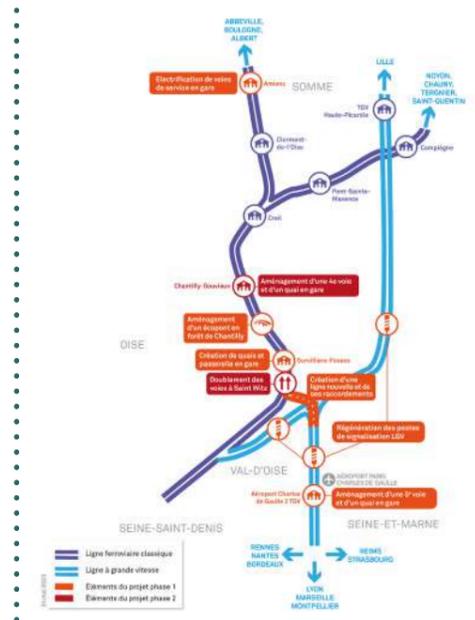
14 M
1 retenue d'eau de 14 millions de m³ au nord de Péronne

Rejoignez la dynamique Canal Seine-Nord Europe:
#LeCanalAvecMoi

www.canal-seine-nord-europe.fr

La liaison ferroviaire Roissy-Picardie

À l'horizon 2025, une nouvelle voie de 6,5 km devrait raccorder la ligne Paris-Creil-Amiens à la gare de Roissy TGV. Grâce à cette liaison ferroviaire, Amiens ne sera plus qu'à 1h de Roissy et sera reliée au réseau TGV vers Lyon, Marseille et Strasbourg.



- Ce projet a plusieurs vocations :**
- faciliter les déplacements quotidiens vers Roissy depuis Amiens et l'Oise,
 - donner accès par TGV aux grandes villes de province à partir d'Amiens ou de Creil,
 - favoriser l'intermodalité air-fer,
 - attirer davantage de personnes à venir s'installer dans la région Hauts-de-France, qui bénéficiera d'une meilleure connexion avec la région parisienne.

- Chiffres-clés :**
- 6,5 km de ligne nouvelle circulaire à 160 km/h,
 - 360 M€ de coût d'investissement (valeur janvier 2017) pour la section de ligne nouvelle et pour les

aménagements en gare de Roissy TGV, Survilliers-Fosses, Chantilly-Gouvieux et Amiens,

- 3,7 à 4 millions de voyageurs/an empruntant la liaison à la mise en service dont les 2/3 pour les transports du quotidien.

<https://www.sncf-reseau.com/fr/roissy-picardie/presentation>



Autres projets

Plusieurs projets de redynamisation du territoire sont ou devraient être portés dans les années à venir au sein du département :

- En 2023, la Communauté d'Agglomérations de la Baie de Somme dans le cadre d'une large concertation a décidé de rédiger son projet de territoire associé à l'élaboration d'un Pacte fiscal et financier. De nombreux sujets seront traités (le tourisme, l'environnement, le transport, l'avenir du territoire...) avec l'objectif de développer et dynamiser l'Ouest du territoire.
- Les travaux de la plateforme logistique d'Ablaincourt-Pressoir (plus de 120 000 m²), engagés en 2023, vont se poursuivre dans les années à venir. Ce site est classé SEVESO seuil bas et son activité rayonne sur une majeure partie des Hauts-de-France.
- De nombreux autres projets sont engagés par les collectivités (projet vallée de la Somme, Somme 2024, musée Boucher de Perthes (Abbeville), quartiers Ouest Amiens, cité administrative d'Amiens...) en lien avec une révision des documents territoriaux structurants (SCOT Baie de Somme 3 Vallées, SRADDET ...).

Synthèse de la présentation du territoire



POPULATION ET TERRITOIRE

Avec 568 748 habitants en 2023, le département va connaître une hausse progressive de sa population pour atteindre plus de 605 000 habitants en 2050 (prévisions). Alors que cette hausse se rencontre principalement sur le bassin Amiénois en raison de l'attractivité du pôle et de son bassin de l'emploi, le vieillissement de la population se poursuit sur Abbeville et Péronne. En raison de la désertification médicale certaines zones du département pourraient connaître une forte demande d'offre de soins non programmés et non urgents ce qui impactera le SDIS en sa qualité d'acteur de l'urgence pré-hospitalière sur le moyen terme.



GEOGRAPHIE ET FACTEURS NATURELS

Le réchauffement climatique n'épargne pas le département. La hausse des températures moyennes au fil des ans, la recrudescence des vagues de chaleurs et épisodes caniculaires en été, l'extension et l'aggravation des périodes de sécheresse contribuent à l'augmentation des phénomènes climatiques violents et dommages qui en découlent (2023 : tempête Eunice, Franklin et Dudley, tornade à Conty, inondations sur Abbeville). Associés à l'urbanisation progressive du littoral et au développement touristique qui connaît une hausse post-Covid, les risques pour la population seront de plus en plus importants dans le futur.



ACTIVITES ANTHROPIQUES ET ECONOMIE

Le positionnement du département [proximité de zones urbaines denses (Paris Ile-de-France, Grand Londres, bassin de Lille Métropole...) et de grands ports internationaux (Le Havre, Dunkerque, Anvers...)], son vaste réseau de transport, ses atouts touristiques et économiques lui offrent une place stratégique en Métropole. Cependant, les bassins de l'emploi sont hétérogènes ce qui génère l'exode d'une partie de la population active vers les bassins économiques. L'augmentation du prix de l'immobilier sur le littoral et l'Amiénois entraîne des difficultés d'acquisition et d'installation de nos sapeurs-pompiers volontaires. Au regard des enjeux futurs (climatiques, démographiques et sociaux), certaines zones pourraient subir un déficit en ressources. Le SDIS devra adapter sa couverture en conséquence.

AMBITIONS ET PERSPECTIVES TERRITORIALES

Plusieurs projets dimensionnants devraient être portés dans les années à venir au sein du département : liaison ferroviaire Roissy-Picardie, canal Seine-Nord Europe, Vallée de la Somme, territoire Baie de Somme, et autres projets locaux. Ils ont vocation à dynamiser le territoire en renforçant son attractivité. Le tourisme est favorable au département depuis la crise du COVID. Les projets de développement engagés et les contraintes rencontrées dans d'autres zones métropolitaines (augmentation des aléas climatiques, exode de la population des zones fortement urbanisées...) contribuent au renforcement de l'attractivité du territoire. Les prévisions démographiques actuelles réalisées avant COVID pourraient ainsi être erronées. Ces projets futurs auront des retombées certaines sur l'économie, l'emploi et le tourisme au sein du département.





Chapitre 2

Présentation du SDIS et actions depuis le dernier SDACR

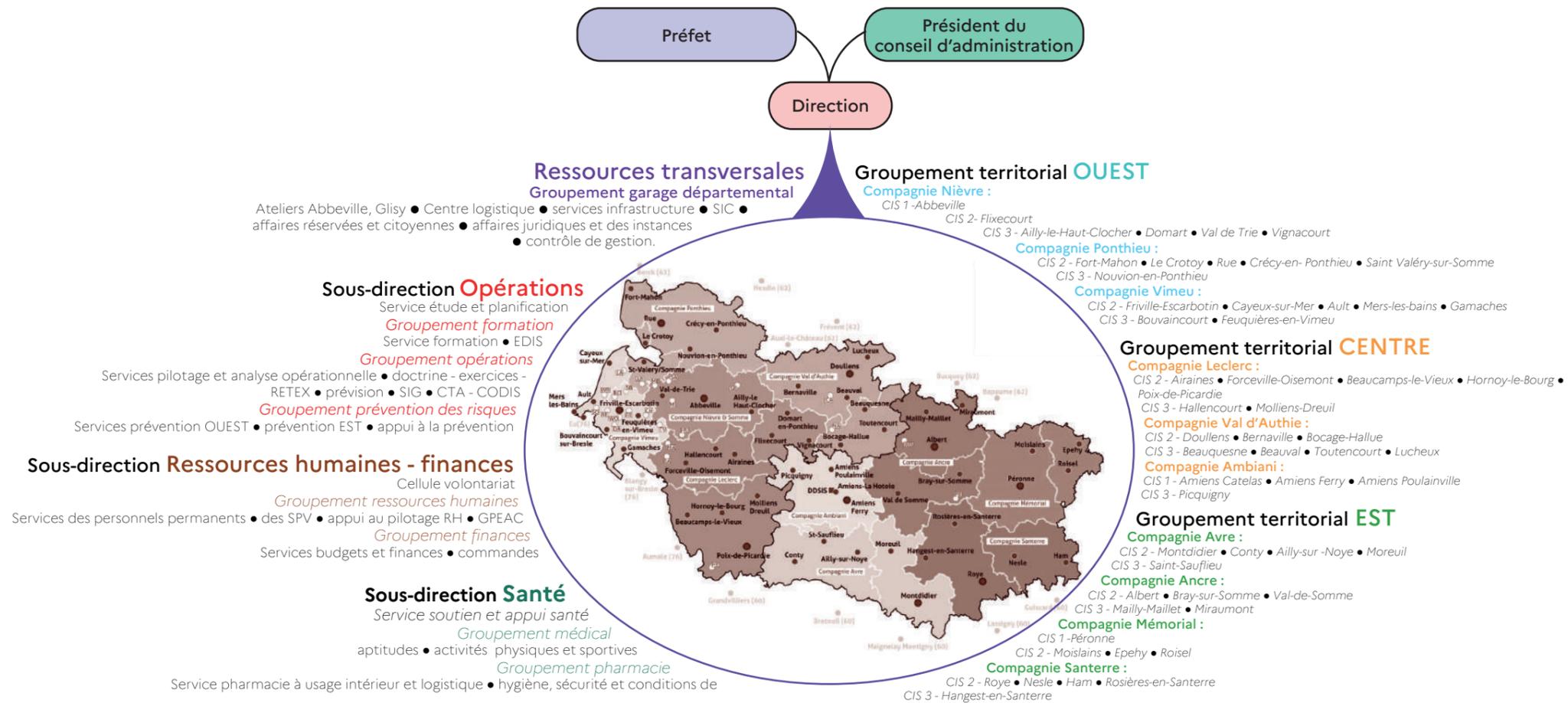
Depuis la loi dite de départementalisation du 3 mai 1996, le SDIS de la Somme se structure et s'organise pour répondre aux besoins opérationnels du territoire. Cette présentation décrit nos missions, notre organisation territoriale, fonctionnelle et opérationnelle et dresse le bilan du dernier SDACR.

Organisation territoriale et missions du SDIS

Bilan du précédent SDACR 2018 – 2023

Organisation territoriale et missions du SDIS

Présentation du SDIS



LES MISSIONS DU SDIS :

L'article L 1424-2 du CGCT fixe les missions des services d'incendie et de secours (SIS). Ils sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours et aux soins d'urgence. Dans le cadre de leurs compétences, les services d'incendie et de secours exercent les missions suivantes.

1. La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
2. La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
3. La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ;
4. Les secours et soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles :
 - a) sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ;
 - b) présentent des signes de détresse vitale ;
 - c) présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.

Fonctionnement et organisation départementale

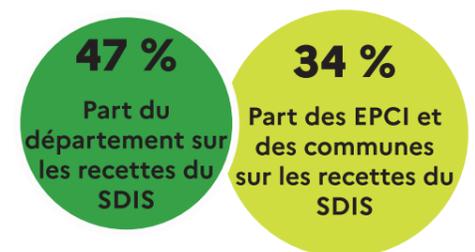
Les services de l'établissement public sont dirigés par le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme (DDISIS), chef du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Somme, secondé par le directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, chef du corps départemental adjoint.

La direction opérationnelle du SDIS et de son corps départemental, la direction des actions de prévention et la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie, sont placés sous l'autorité du préfet de la Somme.

La gestion administrative et financière de l'établissement public est placée sous l'autorité du président du conseil d'administration du SDIS composé de représentants du département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie. Il règle par ses délibérations les affaires relatives à l'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Le CASDIS dispose d'un Bureau composé du Président, des vice-présidents et d'un membre supplémentaire. Le SDIS

de la Somme est organisé en 3 sous-directions (opérationnelle, ressources humaines et finances, et santé) et 3 groupements territoriaux (Ouest, Centre, Est). Il se divise respectivement en groupements fonctionnels et services puis en compagnies et centres d'incendie et de secours.

- 1 Direction départementale (Amiens) :**
- 1 École départementale (Villers-Bocage)
 - 1 Garage départemental (ateliers Glisy et Abbeville)
 - 1 Centre logistique (Saleux)



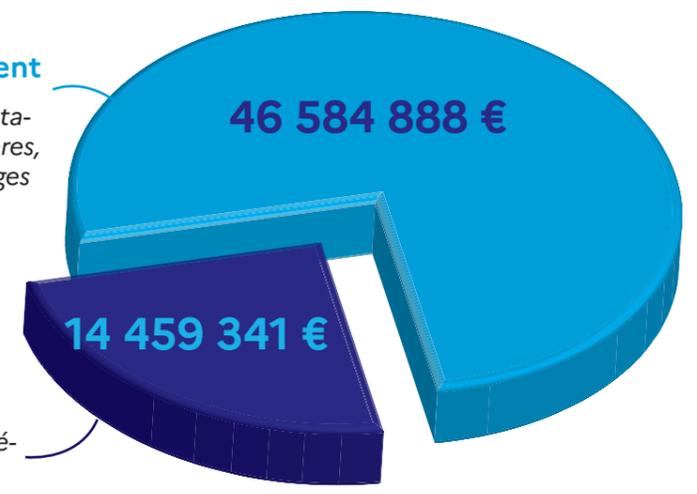
Dépenses du SDIS 80 (budget primitif 2023)

Dépenses réelles de fonctionnement

(frais de personnel, charges générales, dotation aux amortissements, charges financières, autres charges de gestion courante, charges exceptionnelles...)

Dépenses réelles d'investissement

(immobilier et infrastructures, engins et matériels, remboursement de la dette, autres)



NB : L'État contribue également indirectement aux recettes du SDIS, via sa dotation d'investissement aux projets structurants, qui finance en partie le projet NexSIS 18-112 mais aussi les moyens du pacte capacitaire.

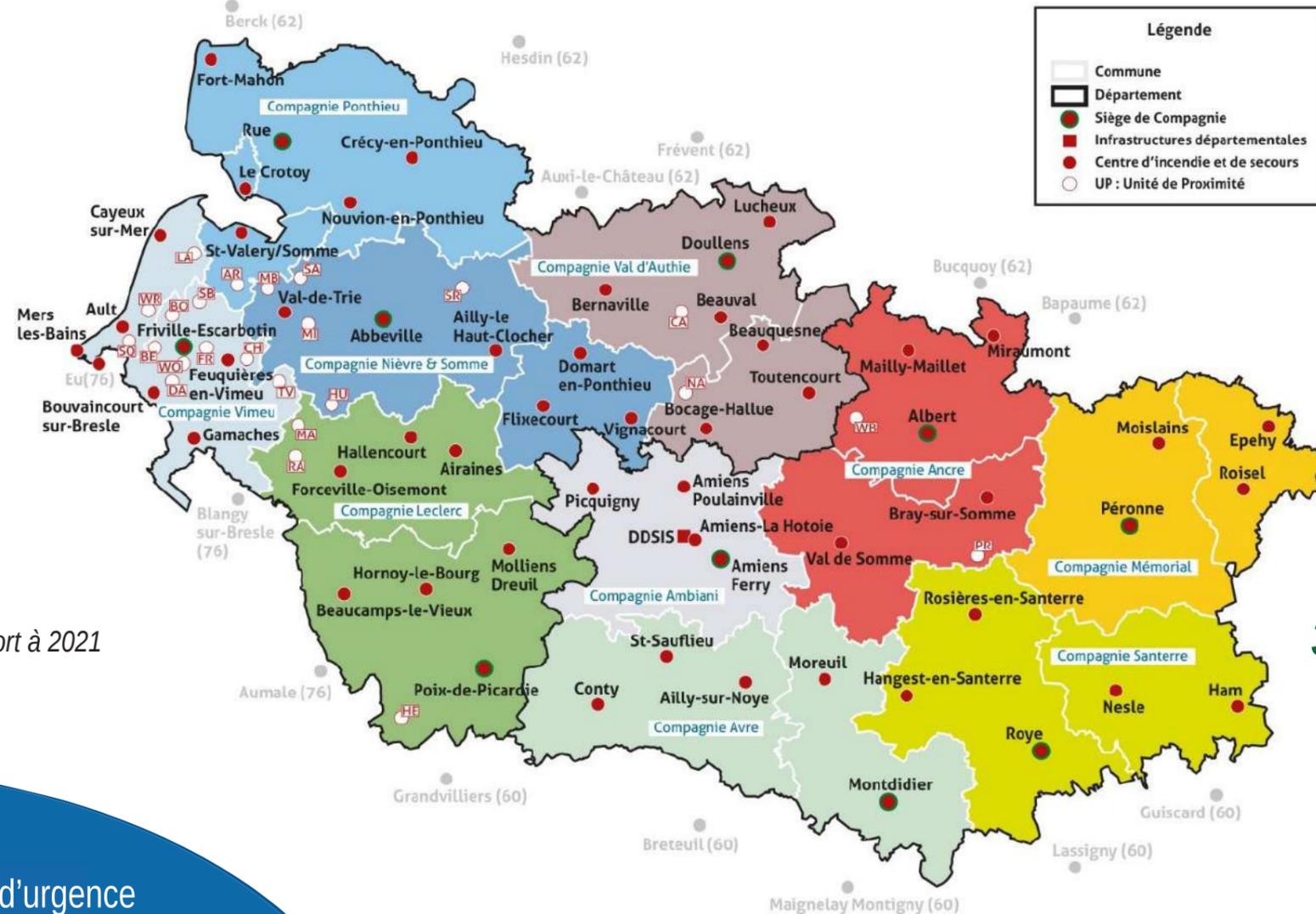
Effectif du SDIS de la Somme

Le SDIS de la Somme fonctionne grâce à l'action permanente d'environ 2500 agents, sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, personnels administratifs techniques et spécialisés.



- 2 166 Sapeurs-Pompiers Volontaires (dont 208 doubles statuts)
- 412 Sapeurs-Pompiers Professionnels
- 102 Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés
- 473 Jeunes Sapeurs-Pompiers

Le SDIS en quelques chiffres (2022)



Légende

- Commune
- ▭ Département
- Siège de Compagnie
- Infrastructures départementales
- Centre d'incendie et de secours
- UP : Unité de Proximité

Un maillage territorial adapté grâce à l'implantation de 56 centres d'incendie et de secours (arrêté préfectoral du 4 juillet 2022) :

- 5 CIS-1
- 33 CIS-2
- 18 CIS-3

44 253 interventions en 2022

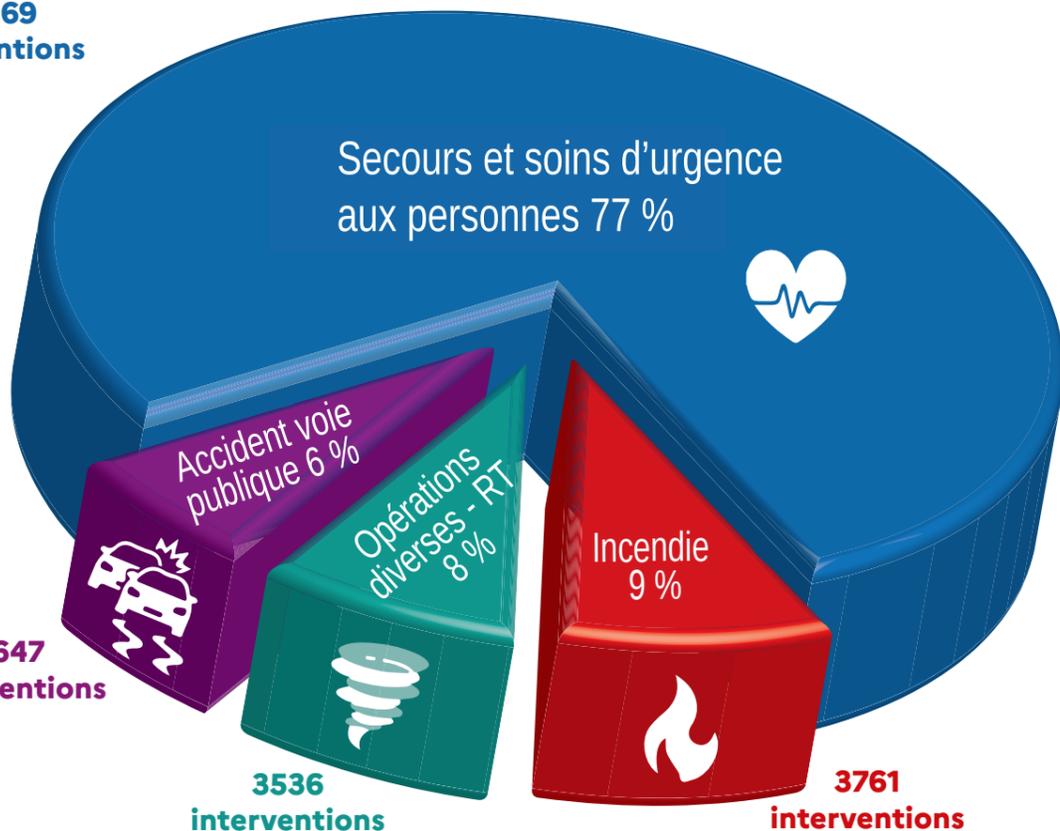


+ 5% par rapport à 2021



35 475 Victimes secourues dont 25 726 transportées

34 269 interventions



120 interventions par jour



1 intervention toutes les **12 minutes**

Chiffres et tendance 2023 (au 06/11/2023) :

Type d'intervention	2023 (chiffres au 6/11)	Evolution prévisible *
Accident de circulation	2075	↘ 5 à 7 %
Incendie	3036	↘ 5 à 7 %
Opérations diverses	2672	↘ 8 à 10 %
Risques technologiques	10	↘ 60 à 70 %
Secours et soins d'urgence aux personnes	27228	↘ 4 à 6 %
Dont carences AP	... 3494	↘ 25 à 30 %
TOTAL	35021	↘ 4 à 6 %

* Sous réserve d'une activité opérationnelle normale et sans pic

Armement opérationnel



74

Véhicules de secours et d'assistance aux victimes



59

Engins de lutte contre l'incendie (19 FPT, 9 FPTL, 2 FPTHR, 15 FPTSR, 14 VPI)



3

Fourgons mousse grande puissance



16

Moyens élévateurs aériens (EPS 18, 25, 30)



6

Véhicules de secours routier lourd (6 VSRS)



150

Véhicules légers d'interventions diverses, de commandement et de transport (3 VLDCD, 4 VLCDG, 18 VL, 110 VLID, 22 VTP)



14

Moyens nautiques (3 véhicules sauvetage nautique, 8 bateaux [3 BLR, 5 BLS], 3 amphibies)



11

Autres moyens spécialisés (3 véhicules risques technologiques, 3 VNOVI, 1 VCYNO, 1 VECSSO, 1 VSL, 1 VGRIMP, 1 VPCS, 5 VSS)



37

Engins de lutte contre les feux de végétaux et de forêts (5 CCRL, 22 CCRM, 10 CCFM)



15

5 Véhicules porte-cellules et cellules spécialisées (CED, CEAR, CESI, CESMDE, CEMDE, CEMUL, CEPMA, CERT, CESD)



22

17 motopompes, 3 remorques poudre, 2 RPGD



10

5 Véhicules légers tout terrain, 5 véhicules légers hors route.



68

Véhicules d'interventions diverses, de soutien et logistique (39 VID, 1 VIDHR, 1 VRID, 8 VSEC, 1 VAS, 6 VLOG, 2 VAT, 6 VLST, 1 VPPL)

Répartition des engins du SDIS 80 par catégorie	
Véhicules de secours et d'assistance aux victimes et secours routier	80
Véhicules et engins de lutte contre l'incendie	99
Véhicules et engins d'interventions diverses et de protection des personnes, biens et environnement	50
Véhicules et engins spécialisés	69
Véhicules de commandement et de reconnaissance	17
Véhicules légers	150

Organisation

Missions exclusives SDIS et partagées



Au-delà de l'intervention dans le domaine de l'incendie et des secours et soins d'urgence aux personnes, le SDIS participe à l'ensemble des missions de sécurité civile dans les domaines de la prévention, de la préparation et de la protection concernant les catastrophes, sinistres et accidents de toutes natures. Si le SDIS procède à des interventions ne relevant pas du champ de compétences prédéfinies, il peut demander aux bénéficiaires, une participation aux frais, dans les conditions définies par délibération du conseil d'administration du SDIS.

Le SDIS de la Somme comprend un corps départemental, placé sous le commandement du chef de corps, directeur départemental, regroupant l'ensemble des moyens opérationnels qui concourent à la distribution des secours. Il est organisé par un règlement opérationnel, pris en application du SDACR et arrêté par le préfet du département.

Les 772 communes du département sont défendues par 56 centres d'incendie et de secours définis par l'article R 1424-39 du CGCT et répartis comme suit :

- 5 centres d'incendie et de secours de 1^{ère} catégorie (CIS-1) : Abbeville, Amiens-Catelas, Amiens-Poulainville, Amiens-Ferry et Péronne, pouvant assurer simultanément au moins un départ en intervention pour une mission de lutte contre l'incendie, deux départs en intervention pour une mission de secours et soins d'urgence et un autre départ en intervention.
- 33 centres d'incendie et de secours de 2^{ème} catégorie (CIS-2) ayant la capacité d'assurer simultanément au moins un départ en intervention pour une mission de lutte contre l'incendie ou un départ en intervention pour une mission de secours et soins d'urgence aux personnes et un autre départ en intervention.
- 18 centres d'incendie et de secours de 3^{ème} catégorie (CIS-3) étant en mesure de réaliser une intervention avec au minimum 2 sapeurs-pompiers.

Sur le site de la direction départementale se trouvent également :

Le Centre de Traitement de l'Alerte (C.T.A) qui est chargé de réceptionner, traiter et analyser l'ensemble des appels d'urgence « 18 » et de transmettre l'alerte vers les CIS territorialement compétents et disponibles, ou vers les moyens disponibles.

Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (C.O.D.I.S.) qui est l'organe unique de coordination opérationnelle du SDIS de la Somme. Il permet au DDSIS d'exercer, en toute occasion et en permanence, sous l'autorité du préfet ou du maire, les missions dont il est chargé par chacun d'entre eux dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs.

Les groupements territoriaux

Ils assurent la mise en œuvre de la politique départementale, de coordination, de management de proximité et de soutien auprès des chefs de centre. Ils veillent au maintien de la capacité opérationnelle des secteurs géographiques qu'ils couvrent et assurent une gestion déconcentrée par délégation des missions des sous-directions fonctionnelles.

Les sous-directions fonctionnelles

Elles assurent la déclinaison des orientations stratégiques en matière d'opération, de santé, de ressources humaines et de finances grâce à plusieurs fonctions supports. Elles participent également au maintien de la capacité opérationnelle des engins, des matériels, et des équipements et aux réapprovisionnements des consommables divers. À ce titre, le SDIS dispose :

- De 2 ateliers départementaux mécaniques à Abbeville et à Amiens-Glisy
- D'un centre logistique (CLOG) situé à Saleux
- D'une école départementale d'incendie et de secours (EDIS)

L'école départementale

Inaugurée le 6 décembre 2013, l'EDIS organise en moyenne 630 stages par an, représentant 15 000 journées stagiaires. Elle dispense des formations pour l'ensemble des sapeurs-pompiers du département et offre également des prestations de formations incendie pour des agents de l'état ou des agents d'entreprises privées. Le SDIS est un organisme de formation référencé Datadock. De nombreux partenariats réalisés par le biais de conventions permettent d'optimiser son fonctionnement.

Des équipements adaptés à la formation de nos sapeurs-pompiers :

- une maison à feu sur 3 niveaux
- un parcours d'entraînement aux appareils respiratoires isolants
- un plateau de secours routier
- un caisson d'observation des phénomènes thermiques
- un caisson d'attaque d'apprentissage aux techniques d'extinction
- un plateau gaz (fuites de gaz inflammables, feu de véhicule au GPL, etc.)
- un plateau de réseau de distribution électrique aérien
- un amphithéâtre de 190 places équipé des dernières technologies audio et vidéo ainsi que plusieurs salles de formation.



<https://www.sdis80.fr/>

Un acteur essentiel de la gestion des risques et des crises

Le SDIS interagit avec une multitude d'acteurs et de partenaires. Il assure un rôle essentiel de formation et sensibilisation en la matière en sus de ses fonctions opérationnelles.

Il assure aussi une expertise et un réel rôle de conseil et d'accompagnement des autorités, services et entités au regard de ses fonctions d'utilisateur de la DECI mais aussi en lien avec sa mission de prévention contre les risques d'incendie et de panique.



Focus sur l'organisation territoriale

L'organisation territoriale, basée sur un maillage des unités opérationnelles et des contrats opérationnels articulés par secteurs géographiques appelés bassins de coopération, est cohérente.

Les contrats opérationnels découlent de l'analyse des risques, des menaces, de l'environnement et de l'actualité. Ils identifient les moyens dont le SDIS doit disposer en tout temps, les postures permanentes à tenir et celles en périodes de gestion de crise. Ils visent à répondre à la fois aux nécessités opérationnelles, parfois élevées, face aux menaces et aux responsabilités juridiques du SDIS en prenant en compte le respect des finances publiques.

L'efficacité de la réponse opérationnelle départementale repose sur le triptyque suivant :

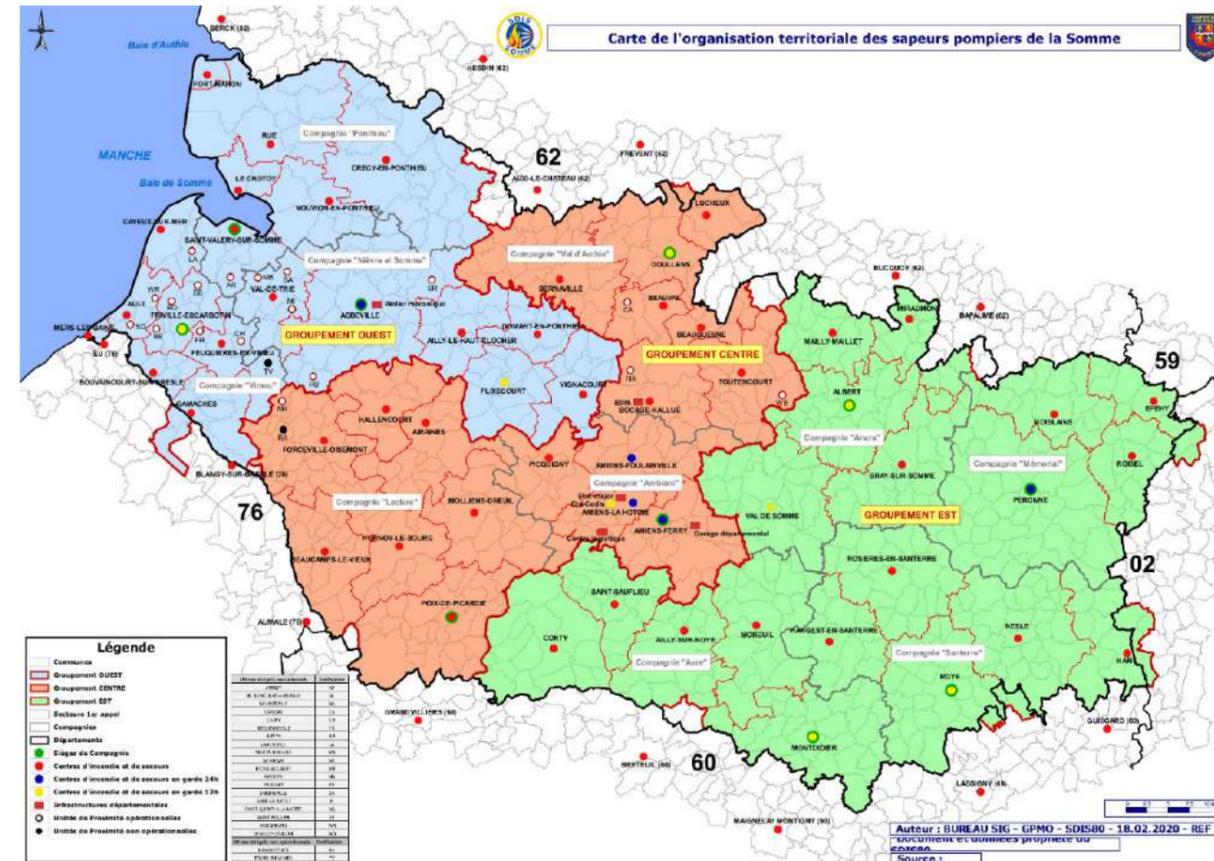
- Positionnement de proximité des CIS (l'ensemble du territoire se trouve à moins de 20 kilomètres d'une unité opérationnelle).
- Synergie inter-CIS au sein de chaque bassin de coopération.
- Définition de contrat opérationnel spécifique à chaque CIS et partagé à l'échelle d'un bassin.

Pour les risques de sécurité civile, le territoire de compétence du SDIS 80 est défendu par 56 centres d'incendie et de secours (CIS), unités opérationnelles chargées principalement des missions de secours, complétés par 17 corps de première intervention non intégrés (CPIn), unités de proximité communales.

Une synergie inter-centres d'incendie et de secours est mise en place par le biais de bassins de coopération afin de maintenir une couverture opérationnelle équilibrée garante d'une réponse constante, efficace et adaptée aux demandes de secours.



Présentation du SDIS



Garant de délais d'intervention optimisés et d'une réponse fiable dans la gestion des interventions multiples dans le cas notamment des aléas climatiques, ce maillage opérationnel s'insère dans un découpage géographique du département en 3 groupements territoriaux, nécessaires relais fonctionnels entre l'état-major et les unités opérationnelles, et 10 compagnies regroupant les bassins précités.

L'architecture présentée ci-dessus constitue la colonne vertébrale structurelle de l'organisation territoriale. Elle constitue une force et démontre toute son efficacité au quotidien comme lors d'événements majeurs (phénomènes météorologiques intenses, crise sanitaire avec la pandémie de la COVID-19, multiples feux d'espaces cultivés simultanément...). À ces occasions, la fiabilité, la réactivité et l'agilité de l'organisation ont été éprouvées. Le SDIS 80 a montré sa capacité à faire évoluer rapidement ses modes de fonctionnement, à mobiliser en masse ses moyens humains et matériels dans la durée et à s'engager pleinement dans une démarche interservices. Il est toutefois à noter que la sectorisation actuelle n'est pas exactement calquée sur les arrondissements, cantons ni sur les bassins de vie/d'activité en constante évolution.

Les groupements territoriaux (GT)

Les groupements territoriaux du SDIS 80 et de son Corps départemental sont au nombre de trois :

- Groupement territorial Ouest,
- Groupement territorial Centre,
- Groupement territorial Est.

L'existence de 3 groupements territoriaux permet une réelle proximité avec les compagnies et les CIS. Chaque groupement territorial est coordonné par un officier de sapeurs-pompiers professionnels, qualifié chef de groupement.

Le groupement territorial constitue un relai entre la direction départementale du SDIS, les compagnies et les centres d'incendie et de secours dans les domaines de la coordination, du suivi et du contrôle administratif et opérationnel des CIS.

Le chef du groupement territorial assure également un lien avec les autorités locales, les sous-préfectures, les élus et l'ensemble des partenaires du secteur (forces de sécurité intérieure, SMUR, CH, AASC, ...). Les groupements territoriaux constituent le prolongement de l'action et de la politique opérationnelle départementale engagée par le DDSIS dans le département.

Les compagnies

Secteur géographique regroupant plusieurs centres d'incendie et de secours, la compagnie est animée par l'officier de compagnie, sapeur-pompier professionnel, chef de l'un des CIS de la compagnie, désigné par le DDSIS (ou exceptionnellement un autre sur décision du DDSIS). Cet officier est chargé de la coordination et du suivi des CIS, notamment dans les domaines suivants :

- Information et communication avec les chefs de centres de la compagnie,
- Planification, organisation et contrôle des astreintes chefs de groupe,
- Organisation des Comités Inter Centres,
- Travaux de portée départementale sur demande du Directeur départemental du SDIS.

Depuis leur création et leur mise en place progressive, l'objectif des compagnies est de maintenir cette proximité avec les CIS. Toutefois, l'officier de compagnie n'est pas positionné en tant que responsable hiérarchique des chefs de centres. Il peut être amené à combler les carences de chef de groupe par manque de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en journées ouvrables (à l'exception de la compagnie Ambiani).

Les centres d'incendie et de secours (CIS)

Les CIS concourent à l'ensemble des missions du SDIS en 1^{er} appel sur un secteur donné (appelé liste de défense dans le système de gestion opérationnelle) ou en renfort sur un autre secteur. Ils sont placés sous l'autorité d'un chef de centre (sapeur-pompier professionnel ou volontaire).

Ils sont organisés, dans le département de la Somme, par bassins de coopération, regroupant plusieurs CIS avec comme vocation une mutualisation inter CIS. Ils constituent le relai de proximité des élus et de la population. A ce titre et en sus de la réalisation des missions d'incendie et de secours ils sont chargés de la mise en œuvre de l'ensemble des actions de prévention des risques de sécurité civile à travers le conseil auprès des élus

et la sensibilisation et information des populations.

Le chef de centre est ainsi chargé sous l'égide de son chef de groupement de la mise en œuvre et de la continuité opérationnelle sur son secteur, mais également du management des ressources humaines ainsi que de la gestion technique (engins et matériels), batimentaire et administrative de son unité. Il est le garant de la réponse opérationnelle de qualité et de l'efficacité de l'action des secours sur son territoire.

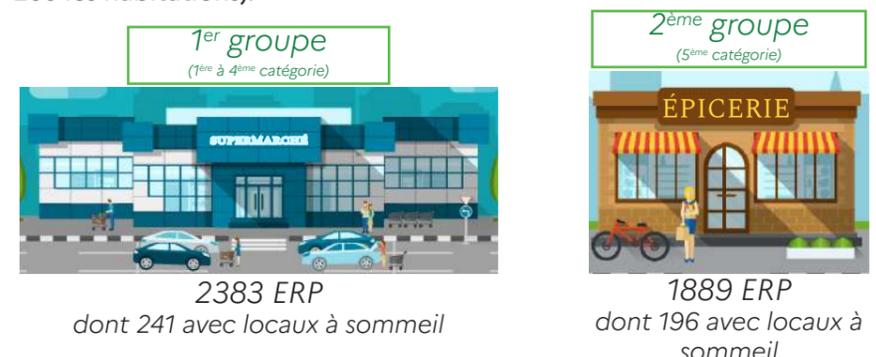
La prévention contre les risques d'incendie et de panique

La prévention a pour objet l'étude des mesures visant à permettre la mise en sécurité des établissements recevant du public (ERP).

Les principes qui guident la réglementation applicable s'attachent à ce que ces établissements soient conçus de manière à limiter les risques d'incendie, à alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare, à favoriser l'évacuation des personnes tout en évitant la panique et à alerter les services de secours et faciliter leur intervention.

Les sapeurs-pompiers préventionnistes s'appuient sur une réglementation évolutive dans le domaine des techniques batimentaires et sur des règles de fonctionnement adaptées à chaque type d'établissement. Ils interviennent à tous les niveaux d'un projet de construction et sont consultés par les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvre ou les architectes pour s'assurer de l'intégration des normes de sécurité à leur projet. Ils effectuent également des visites de contrôle sur le terrain comme lors des commissions de sécurité. Ils ont un rôle de conseiller technique auprès des différentes autorités détentrices du pouvoir de police.

Chaque année, le service prévention du SDIS 80 réalise l'étude de plus de 1150 dossiers (dont 950 concernent les établissements recevant du public et 200 les habitations).



La sous direction santé

Le service de santé et de secours médical a en charge le soutien sanitaire des intervenants, le suivi médical des sapeurs-pompiers, le secours aux victimes et la gestion de la pharmacie à usage unique.

Les agents de la Sous-Direction Santé assurent le soutien sanitaire de l'ensemble des agents du SDIS et apportent leur expertise métier lors de toute problématique d'ordre sanitaire.



Les missions :

Conformément à l'article R1424-24 du code général des collectivités territoriales, le service de santé exerce les missions suivantes :

- Surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers,
- Exercice de la médecine professionnelle et d'aptitude des sapeurs-pompiers,
- Conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité, notamment auprès de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au comité social territorial,
- Soutien sanitaire des interventions des services d'incendie et de secours et les soins d'urgence aux sapeurs-pompiers,
- Participation à la formation des sapeurs-pompiers aux secours et soins d'urgence aux personnels,
- Surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste du service.

En outre, le service de santé participe :

- Aux missions de secours et soins d'urgence aux personnes définies à l'article L.1424-2,
- Aux opérations effectuées par les services d'incendie et de secours impliquant des animaux ou concernant les chaînes alimentaires,
- Aux missions de prévision, de prévention et aux interventions des services d'incendie et de secours, dans les domaines des risques naturels et technologiques, notamment lorsque la présence de certaines matières peut présenter des risques pour les personnes, les animaux les biens ou l'environnement.

Focus sur l'action du SDIS liée à l'épidémie de COVID-19 :



L'activité de la pharmacie :

La PUI du SDIS a été reconnue comme l'une des deux "pharmacies support" départementales (avec celle du CHU) et a été ainsi dotée d'un congélateur spécifique à -20°C par Santé Publique France (SPF).

Ainsi, ont été pris en considération, sous la responsabilité du pharmacien chef :

- 23 commandes directes par SPF de vaccins congelés,
- 15 commandes à SPF de dispositifs médicaux stériles nécessaires à la préparation et l'injection de ces vaccins,
- 33 livraisons complémentaires par la pharmacie du CHU Amiens Picardie



Représentant :

- 14 800 flacons de Comirnaty® de Pfizer/BioNTech,
- 1 500 flacons de Covid-19 Spikevax® de Moderna,
- 170 flacons de Vaxzevria® d'Astra-Zeneca.

Trois vaccins différents ont été utilisés, parfois simultanément sur un même site, nécessitant une sécurisation du circuit de ces vaccins (suivi des lots, dates de péremption, respect de la chaîne du froid, consignes différentes de préparation des doses individuelles).

138 messages « DGS-Urgent » ont été pris en considération à titre de la veille des consignes sanitaires.

Remontées hebdomadaires des stocks via la plateforme SI VACCIN-ATLASANTE.

Prospective :

La crise sanitaire a eu un impact opérationnel direct sur l'activité SSUAP, notamment sur la généralisation des mesures de prévention et d'hygiène, mais aussi un impact organisationnel (mise en place et respect des gestes barrières, télétravail, ...) que ce soit en CIS ou dans les services fonctionnels de l'établissement. Cet impact a été pris en compte très tôt à travers la cellule de crise et le renforcement par l'officier santé au CODIS. L'encadrement et la sous-direction santé a dû faire face aux inquiétudes générées par toute crise, le parti ayant été pris de faire de la pédagogie et de la communication.

La sous-direction santé a répondu à la quasi-totalité des demandes de dépistage en CIS lors de clusters identifiés, en réaction immédiate ou lors d'actions programmées. Elle a aussi dû s'adapter à l'ensemble des directives de santé publique émises par la DGS, la HAS ou encore Santé Publique France. Cette adaptation a été facilitée aussi grâce au travail interservices régulier via le correspondant santé à la préfecture, facilitant l'anticipation et l'orientation stratégique du SDIS.

Des liens se sont renforcés avec le monde de la santé comme les établissements de santé, le CHU, l'ARS, la CPAM, les Conseils Ordinaux Départementaux.

Cette crise permet de définir plusieurs axes d'amélioration ou de renforcement d'action permettant une gestion optimale :

- la communication : essentielle pour permettre aussi bien au terrain qu'au commandement de se coordonner dans la stratégie globale,
- l'interservices : enjeu de compréhension du fonctionnement étatique, permet de faciliter les actions de la stratégie gouvernementale en termes d'entraide des services publics,
- le sens de Service Public : dans le cadre exceptionnel de la réponse à une situation sanitaire dégradée, et en appui des structures de santé en moyens dépassés, des missions dépassant le champ réglementaire des sapeurs-pompiers ont été assurées (aide dans les EHPAD, dépistages et vaccinations en milieu scolaire ou en entreprise, ...), ce qui répond pleinement au sens du devoir des sapeurs-pompiers envers la population.

Les sapeurs-pompiers volontaires

Le volontariat des sapeurs-pompiers fait partie intégrante du modèle de sécurité civile français. Sans ce volontariat, le SDIS ne serait pas en mesure de remplir l'ensemble de ses missions, sauf au travers d'une forte augmentation de la masse salariale de sapeurs-pompiers professionnels.

Le volontariat constitue un atout majeur au service des secours et de la résilience de la Nation dans le domaine de la protection des populations. La réponse opérationnelle du SDIS 80 repose en grande partie sur l'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires. Dans la Somme, 84,2% des sapeurs-pompiers sont volontaires. Leur ancrage territorial et la pluralité de leurs profils représentent un atout majeur et une vraie richesse pour l'établissement. Ils constituent la clé de voûte de l'organisation de la réponse opérationnelle de sécurité civile dans le département.

Le SDIS de la Somme doit maintenir un effectif de sapeurs-pompiers volontaires d'au moins 2 000 personnes afin de conserver sa capacité opérationnelle.



travers une convention relative à la gestion des sections de JSP au sein du département de la Somme. Cette convention acte, entre autres, les conditions et les modalités de la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux, matériels ou équipements, ainsi que de la rémunération de formateurs, pour lui permettre d'assurer, dans le cadre de son habilitation préfectorale, la formation et la préparation des JSP au Brevet National.

L'union départementale (UDSP)

En complément des échanges entre le SDIS et l'ADSJP, le SDIS et l'UDSP ont engagé ces dernières années de nombreuses actions communes afin d'accroître l'effectif à la faveur des plans nationaux pour le développement du volontariat, de créer du lien intergénérationnel, de soutenir les sapeurs-pompiers, les PATS et leurs familles en difficulté et d'organiser des événements sportifs. Les actions de solidarité de l'UDSP, en lien avec l'Oeuvre Des Pupilles (ODP), consistent en un accompagnement social des personnels du SDIS.

Dans le cadre de ces échanges SDIS/UDSP, chaque année est organisé le congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Somme. À tour de rôle, chaque groupement territorial organise, en relation avec l'UDSP, ce rendez-vous qui met à l'honneur des sapeurs-pompiers méritants lors d'une cérémonie officielle, clôturée par un défilé motorisé et de troupes à pied. Une rencontre avec la population sur différentes activités permet de présenter le savoir-faire des sapeurs-pompiers, avec des manœuvres de spécialités, de JSP et de nombreux stands sur le milieu « sapeur-pompier ».

Analyse du territoire

Focus sur l'astreinte (rappel)

L'astreinte est la période durant laquelle le sapeur-pompier volontaire, sans être à disposition permanente et immédiate, demeure à proximité du centre afin d'être en mesure d'intervenir (domicile, lieu de travail...). Ce mode d'organisation se différencie de la garde postée. La permanence opérationnelle de plusieurs unités à forte activité repose aujourd'hui uniquement sur l'astreinte, ce qui entraîne :

- des interruptions fréquentes de la vie personnelle et professionnelle des sapeurs-pompiers volontaires disponibles,
- une exposition accrue aux risques routiers liés aux nombreux allers-retours entre le domicile/lieu de travail et le centre,
- des difficultés de logement pour les SPV sur certains secteurs où le prix de l'immobilier ne leur permet pas une accession à la propriété dans un rayon proche d'un CIS (situation des SPV des CIS côtiers notamment et principalement Fort Mahon, Saint-Valery-sur-Somme, Mers les Bains),
- une perte de SPV de la Somme au profit des SDIS 60 et 62 qui fonctionnent uniquement en gardes au centre (moins contraignant et mieux indemnisées que les astreintes),
- une diminution de motivation des SPV du fait de l'éloignement de l'École départementale (EDIS) avec certains CIS du département,
- une fragilisation de la réponse des CIS du fait du placement en disponibilité « 5-10 ou 15 » dans le planning opérationnel H24 de sapeurs-pompiers volontaires à la place de l'astreinte. De moins en moins de sapeurs-pompiers volontaires acceptent les contraintes d'astreinte,
- un phénomène d'usure et d'épuisement de l'encadrement SPV des CIS accru ces dernières années (difficultés managériales, discipline générale, tâches administratives, maintien en condition du CIS : doctrine opérationnelle, RH, formation, Infra, technique, véhicules, équipement),
- un sentiment de malaise face aux changements progressifs et transformation des missions (hausse du SSUAP), avec une potentielle perte de sens,
- des difficultés de fidélisation des SPV.

En plus des missions liées à l'opérationnel, les SPV assurent des missions fonctionnelles et d'encadrement garantissant le bon fonctionnement quotidien des CIS (management et tâches techniques et administratives). Ces missions sont indemnisées en « Tâches Non Opérationnelles » (TNOP). Ce principe d'indemnisation donne satisfaction dans son ensemble, mais demande, à budget constant, un réajustement des répartitions des missions par types de CIS.

Les jeunes sapeurs-pompiers (ADJSP)

50% des nouveaux sapeurs-pompiers volontaires de la Somme sont issus de sections de jeunes sapeurs-pompiers. Ces recrutements sont le bénéfice des bons échanges entre le SDIS et le réseau associatif des sapeurs-pompiers et sont indispensables.

Le département de la Somme compte 25 sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) réparties de façon homogène sur le territoire au sein de CIS supports. Elles accueillent des jeunes âgés de 13 à 17 ans et issus des communes sièges de CIS mais également de communes voisines. Certains CIS se sont regroupés afin de disposer d'une section commune.

Le SDIS de la Somme, en partenariat avec l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Somme (ADJSP 80), se doit de pérenniser les sections de JSP dans le but de maintenir un vivier de recrutement, garant du renouvellement futur des effectifs.

L'ADJSP 80 est une association, habilitée par les services de l'état, pour dispenser les apports théoriques, pratiques et sportifs, et préparer les JSP au Brevet national qui sanctionne les 4 années de formation. Le SDIS de la Somme a développé un partenariat fort avec l'ADJSP 80 à



<https://www.pompiers.fr/livre-blanc-75-propositions-en-faveur-du-volontariat>

	POSITIF (pour atteindre l'objectif)	NEGATIF (pour atteindre l'objectif)
FACTEURS INTERNES	<p>FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un maillage territorial constitué de 56 centres d'incendie et de secours, • L'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires, • L'affectation de SPP et SPV en garde postée avec départ immédiat, • Une organisation éprouvée en situations de crise, • Un parc matériel de couverture du risque courant de qualité et en cours de renouvellement, • Des systèmes d'information et d'aide à la décision efficaces (SGO/SGA), • Un parc roulant renouvelé, efforts des investissements à maintenir. 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une ressource en sapeurs-pompiers volontaires aléatoire selon les périodes, • Perte de sens de l'engagement SPV, • Un dimensionnement de certaines crises qui ne peut être supporté seul par le SDIS avec une possible ampleur zonale traitée par un niveau supra.
FACTEURS EXTERNES	<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • La force du volontariat, • Une forte ressource citoyenne sur le territoire, • Un plan pluriannuel d'investissement (matériels et immobilier) consolidé, • De bonnes relations interservices. 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une activité opérationnelle évolutive et grandissante, • Un engagement volontaire à soutenir, • Des agressions envers les secours, • Une évolution des menaces externes et des risques difficilement mesurable, • Des vulnérabilités techniques et informatiques (cyber attaque), • Une évolution de la perception des risques atteignant la santé physique et mentale des sapeurs-pompiers en opération, • Le SDIS est tributaire de décision de fermeture de services rallongeant les délais de transport des victimes vers le milieu hospitalier, • Crises d'ampleur plus fréquentes qu'auparavant.

Le SDIS, sur le plan de la réponse et de l'organisation opérationnelle territoriale doit avoir une posture à la fois :

- De fermeté (exigence opérationnelle de rigueur) : dans la préparation opérationnelle et la discipline générale.
- D'agilité (réponse à l'évolution des situations) : dans un environnement caractérisé par la variété, la turbulence et l'incertitude.
- De coopération (synergie des moyens) : assurer les missions avec complémentarité de l'ensemble des acteurs.
- De masse (générer des volumes de force suffisante) : produire des effets de décision hiérarchique dans la durée en prenant en compte les impératifs dictés par le cadre espace/temps spécifique à chaque intervention.
- De performance (optimiser toutes les ressources) : prise en compte de l'intelligence de situation, l'accélération des décisions, la plasticité des organisations et la réduction des vulnérabilités.
- D'endurance (supporter et durer) : dans un environnement hostile (les interventions) il s'agit de combiner robustesse des équipements, rusticité des personnels et résilience des structures de commandement et de soutien.
- De force morale (esprit de Corps) : résistance et puissance des aptitudes individuelles des personnes et collectives d'un groupe.
- D'influence (agir sur les perceptions) : être capable de mettre en œuvre tous les leviers d'action sur les parties prenantes à l'organisation et au bon fonctionnement de l'établissement.

Ceci, afin de maintenir sa capacité à faire face aux évolutions protéiformes des risques et poursuivre son adaptation pour accomplir efficacement ses missions.

Bilan du précédent SDACR

Le précédent SDACR [2018 – 2023] pris par arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2018, fixe **7 orientations stratégiques**, déclinées en **32 objectifs intermédiaires** sous l'angle de 3 enjeux (organisationnel, capacitaire, territorial), divisés en plusieurs actions visant à en suivre l'avancement et la mise en application.



Les 7 orientations stratégiques sont spécifiées comme suit :

1. L'amélioration des secours de proximité auprès de la population.
2. L'efficacité dans l'emploi des moyens.
3. L'adaptation des nouveaux risques et menaces.
4. Le développement des partenariats avec les autres acteurs de la sécurité.
5. L'amélioration des conditions d'activité et de sécurité.
6. La dynamisation et la valorisation du volontariat.
7. La promotion du SDIS, acteur majeur de sécurité civile.

Bilan des actions engagées :

1. La couverture de secours structurée par bassins de coopération pour améliorer la réponse de proximité	
1.1 Maintenir le maillage actuel des centres d'incendie et de secours.	✓ Maillage territorial conservé avec une réponse à 56 CIS.
	✓ Maintien des CPINI en UP avec convention révisée.
	✓ Défense amiénoise à 3 CIS avec réponse de proximité en centre-ville.
	✓ CPINI inséré dans le dispositif opérationnel départemental.
	✓ Les conventions SDIS – communes sont majoritairement signées et les personnels en cours d'intégrations (une dizaine).
1.2 Développer la synergie et la complémentarité entre les CIS à l'échelle de 19 bassins de coopération.	✓ Élaboration des contrats opérationnels. Bassins identifiés et créés. — Information à poursuivre au sein des compagnies.
1.3 Mettre en place 10 compagnies dessinant une nouvelle organisation.	✓ Les compagnies ont été mises en œuvre au 01er janvier 2019. Poursuite de l'élaboration des contrats opérationnels. — Nécessité de renforcer en sous-officiers de compagnie sur certains secteurs avec management territorial au niveau des chefs de compagnie.
1.4 Déterminer des contrats opérationnels spécifiques par bassin.	✓ Élaboration des contrats opérationnels par bassin réalisés et déclinés à travers le règlement opérationnel.
1.5 Améliorer l'adéquation du potentiel opérationnel aux variations de la sollicitation (jour / nuit, jour ouvré / non ouvré, haute / basse saison).	— Ajustements en lien avec les contrats opérationnels et les préconisations issues des travaux sur l'organisation du travail.
1.6 Fixer des niveaux exacts de garde en caserne	✓ Finalisation des travaux relatifs à l'organisation du travail, au POJ, dissociation de la réponse J/N

1.7 Consolider le potentiel humain mobilisable dans les CIS.	✓	Déclinaison assurée à travers les RO et les bassins de coopération.
1.8 Mettre à jour le règlement opérationnel en déclinaison des orientations du présent SDACR.	✓	RO arrêté et diffusé en mars 2022.
2. Gain en efficacité dans l'emploi des moyens		
2.1 Optimiser l'alerte et la gestion opérationnelle	—	Intégration NexSIS planifiée pour 2022 [report des échéances en lien avec l'ANSC (2024/2025 ?)]
2.2 Rationnaliser les moyens et leur engagement	✓	Parc d'engins pompes polyvalents acquis, transformation de la flotte VTU en VSEC, VAS...
2.3 Développer la flexibilité dans l'emploi des moyens	✓	Refonte des trains de départ et optimisation en conséquence pour limiter les doublons.
2.4 Assurer, en permanence et au minimum une capacité de réponse incendie par bassin.	✓	Dotation de chaque CIS d'un engin pompe. Vigilance vis-à-vis de la disponibilité sur certains secteurs (compensé avec les bassins de coopération).
2.5 Améliorer la prise en compte du secours d'urgence aux personnes.	✓	Parc de VSAV renouvelé et augmenté.
	✓	Projet NeoSUAP engagé.
2.6 Améliorer la prise en compte du secours d'urgence aux personnes (suite).	✓	Pérennisation de l'intégration de la maison médicale pluri professionnelles de Rue.
	✓	Mise en œuvre d'un officier santé (crise COVID) en appui de l'officier CODIS.
2.6 Améliorer la prise en compte du secours d'urgence aux personnes (suite).	✓	Activation des 5 VSS sur Albert, Roye et à la DDSIS, et à Fort-Mahon (période estivale), Crécy-en-Ponthieu.
	✓	Création et déploiement des PISU.
	✓	Déploiement finalisé de SINUS.
2.7 Réduire la sollicitation du SDIS pour les carences de transporteurs sanitaires privés.	—	Travaux en cours avec l'ARS, la préfecture, le SAMU.
2.8 Rationnaliser l'engagement de secours aux personnes.	✓	Révision des trains de départs dans le cadre du RO.
2.9 Adapter la prise en compte du risque routier.	✓	Rationalisation du parc SR effectuée (4VSRS et 15 FPTSR).
	✓	VSEC déployés avec mise en œuvre de la doctrine sur les réseaux routiers et autoroutiers.
	✓	Investissement de 4 VSRS affectés sur Abbeville, Amiens Poulainville, Péronne et Roye.
3. Adaptation aux nouveaux risques et menaces		
3.1 Faire face à l'émergence des nouveaux risques et l'apparition des menaces.	✓	CoTRIM réalisé avec l'appui majeur du SDIS.
	✓	Actions de formation et exercices interservices réalisés [SNI TDM, réponse NOVI avec SINUS].
	✓	Révision du PCA avec la gestion de crise COVID-19.
	✓	Prévention de la radicalisation violente (57% des agents formés).
3.2 Rationnaliser les équipes opérationnelles spécialisées.	✓	Coordination désignés pour les 3 entités de regroupement des EOS (Technologiques, Recherche et Sauvetage, Nautique).
	✓	Désignation d'un officier chargé de la coordination des 3 entités (chef BMOS).
	✓	Mise en synergie entre les EOS (entraînements, achats, formations...).
	✓	Acquisition d'un VRT « lourd ».
	✓	Réalisation du schéma directeur NRBC.

4. Complémentarité partenariale avec les autres acteurs de la sécurité		
4.1 Encourager les interactions opérationnelles.	✓	Actions de formation et exercices interservices réalisés [NOVI, SINUS, TDM].
	✓	Planification régulière de réunion SAMU / SDIS.
	—	Planification de réunions à poursuivre avec les FSI.
4.2 Mettre en commun les plateaux techniques.	✓	En cours de finalisation avec SIMUSANTE
4.3 Conférer à l'école départementale d'incendie et de secours un rôle de centre d'enseignement zonal.	—	Actions de formation avec accueil de stagiaires d'autres SDIS à poursuivre.
4.4 Intégrer le mécanisme européen de protection civile.	✗	A finaliser. Seules les formations relatives au mécanisme européen de protection civile (module inondation) ont été réalisées.
5. Amélioration des conditions de sécurité et de vie des personnels en activité		
5.1 Améliorer les infrastructures.	✓	Réception des 3 nouveaux CIS d'Amiens Ferry, Val de Somme et Gamaches.
	—	Poursuite des travaux de rénovation dans les autres unités.
	—	Plan de financement de construction / rénovation de 8 CIS (financement tripartite, mobilisation de la DETR...)
	—	Plan de sécurisation des CIS qui nécessite des investissements complémentaires en protection des sites.
	✗	Élaboration d'un centre logistique mutualisé avec le conseil départemental.
5.2 Améliorer les équipements de protection.	✓	Amélioration de la signalisation des matériels.
	✓	Poursuite de la dotation des caméras thermiques.
	✓	Dotation en matériels de reconnaissance et sauvetage (Halligan Tool,...).
	✓	Dotation d'un bonnet de service.
	—	Prise en compte des risques liés à la toxicité des fumées d'incendie via la dotation d'un kit par engin pompe.
5.3 Apporter du soutien en intervention.	✓	Création du continuum APS / santé au travail / Hygiène et sécurité.
	✓	Activation de 2 VSS sur Albert et Roye pour le SSO en intervention en complément du saisonnier à Fort-Mahon.
	✓	Création d'une équipe de télépilotes et acquisition de plusieurs drones.
	—	Renforcement des mesures et du suivi post-agression.
	✓	Renforcement de la composante médico-psychologique.
6. Dynamisation et valorisation du volontariat		
6.1 Recruter davantage de SPV en améliorant les conditions d'engagement.	✓	Décentralisation des décisions d'engagement par la création des comités inter-centres sous l'égide du chef de compagnie.
	✓	Simplification administrative des procédures d'engagement (délai de recrutement divisé par 3 : 9 mois à moins de 3 mois).
	✓	Adaptation des procédures pour les lauréats du brevet de JSP.
	✓	Réduction du délai entre le passage du brevet de JSP et l'intégration au CCDSPV.
	✓	Réalisation des missions SUAP dès intégration avec module équipier VSAV et en apprenant (4 ^{ème}).
6.2 Impliquer les employeurs publics et privés.	✓	Action réalisée en partenariat avec les employeurs et notamment le MEDEF et les maires.
6.3 Développer la formation comme moteur de promotion.	✓	Adaptation des actions de formation en fonction de la disponibilité des SPV.
	✓	Décentralisation de certaines formations au niveau de la compagnie.
6.4 Accroître la reconnaissance.	✓	Création d'un pôle d'officiers SPV pour la gestion de crise au niveau de la préfecture de zone.

6.4 Accroître la reconnaissance.	—	Intégration d'officiers SPV dans les actions de gestion de crise et dans les fonctions d'officier CODIS.
	✓	Revalorisation de l'astreinte diurne par délibération du CASDIS (11 novembre 2018).
	✓	Constitution des dossiers complets reprenant tous les états de services des SP.
	—	Implication des anciens SP via la création d'une section de réserve citoyenne « d'anciens ».
7. Promotion du SDIS comme acteur majeur de la sécurité civile		
7.1 Valoriser l'action des secours.	✓	Utilisation des éléments financiers pour assurer la valorisation économique de l'action des secours.
	✓	Création d'un service RETEX permettant la mise en avant des bonnes pratiques et valorisant l'action des sapeurs-pompiers.
7.2 Contribuer à la politique d'éducation préventive aux risques et de citoyenneté.	✓	Création du GPR pour développer les actions préventives au sein des lycées dans le cadre des IPCS.
	✓	Création du service citoyenneté.
	✓	Développement des actions de sensibilisation au risque incendie dans les écoles primaires.
	✓	Développement des actions GQS sur le territoire au profit de partenaires et collectivités locales par voie de convention.
	✓	Développement du partenariat avec l'ADJSP pour le maintien et la création de sections de JSP.
	✓	Conventionnement région réalisation exercices avec nocturne internats lycées

Synthèse :

La pandémie provoquée par la COVID-19 a déstabilisé notre organisation et bloqué certaines dynamiques au profit de l'effort collectif du SDIS vis à vis des populations.

Au regard de l'analyse menée des 7 orientations fixées à travers le SDACR 2018 – 2023, sur les 32 objectifs intermédiaires fixés, **2 ne sont pas atteints, 5 sont partiellement atteints, 25 ont été atteints.**

Ainsi **le SDACR 2018 – 2023 a été réalisé à 78 %**. Quelques actions engagées devront être finalisées et traitées à travers le SDACR 2024 – 2028.



	Niveau d'atteinte des objectifs		
	Non atteints	Partiellement atteints	Atteints
La couverture de secours structurée par bassins de coopération pour améliorer la réponse de proximité : 8 objectifs fixés	0	2	6
	-	25%	75%
Gain en efficience dans l'emploi des moyens : 9 objectifs fixés	0	2	7
	-	22%	78%
Adaptation aux nouveaux risques et menaces : 2 objectifs fixés	0	0	2
	-	-	100%
Complémentarité partenariale avec les autres acteurs de la sécurité : 4 objectifs fixés	1	1	2
	25%	25%	50%
Amélioration des conditions de sécurité et de vie des personnels en activité : 3 objectifs fixés	1	0	2
	33%	-	67%
Dynamisation et valorisation du volontariat : 4 objectifs fixés	0	0	4
	-	-	100%
Promotion du SDIS comme acteur majeur de la sécurité civile : 2 objectifs fixés	0	0	2
	-	-	100%



Chapitre 3

Analyse et couverture des risques courants

En 2022, les sapeurs-pompiers ont réalisé en moyenne 121 interventions par jour sur l'ensemble du territoire soit une intervention toutes les 6,7 secondes. Ces chiffres illustrent l'action permanente des sapeurs-pompiers pour porter secours à la population confrontée aux risques du quotidien.

Préambule

Le risque SSUAP (secours et soins d'urgence aux personnes)

Le risque accident de voie publique

Le risque incendie

La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement

Synthèse des risques courants

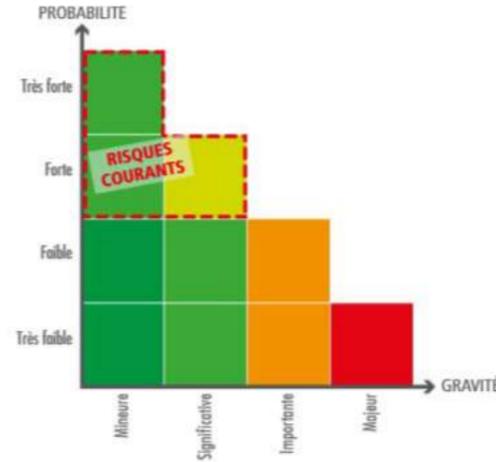
Préambule

Les risques courants se caractérisent par une forte probabilité d'occurrence associée à une gravité faible en termes d'effets sur les personnes, animaux, biens et environnements.

Ils sont classés en quatre familles :

- le secours et soins d'urgence aux personnes
- les accidents de la circulation
- la lutte contre les incendies
- les opérations diverses

L'analyse de ces risques repose sur l'exploitation de données statistiques notamment en termes de probabilité d'occurrence, de taux de sollicitation et de délai de réponse.

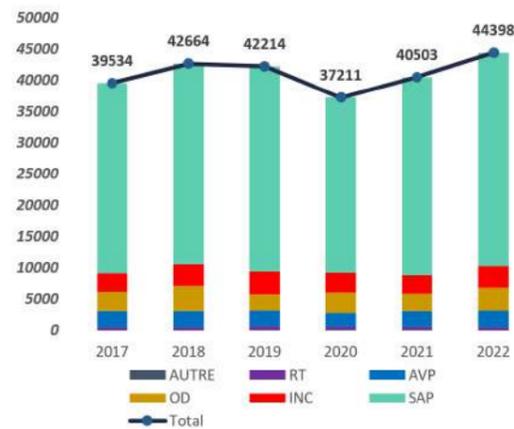


La répartition temporelle des interventions

Une augmentation marquée de la sollicitation annuelle

Depuis 2016, l'activité opérationnelle du SDIS de la Somme n'a fait que croître jusqu'en 2018 et 2019 avant de connaître une période de diminution durant la période COVID et les 2 années 2020 et 2021. 2022, nouvelle référence calendaire poursuit cette tendance à l'augmentation avec plus de 44 000 interventions, ce qui représente sur les deux dernières décennies, l'année la plus chargée opérationnellement.

Évolution annuelle des interventions du SDIS de la Somme



Le précédent SDACR s'étant arrêté sur l'année 2016, le choix a été fait de prendre en compte les éléments statistiques sur la période 2017 à 2022.

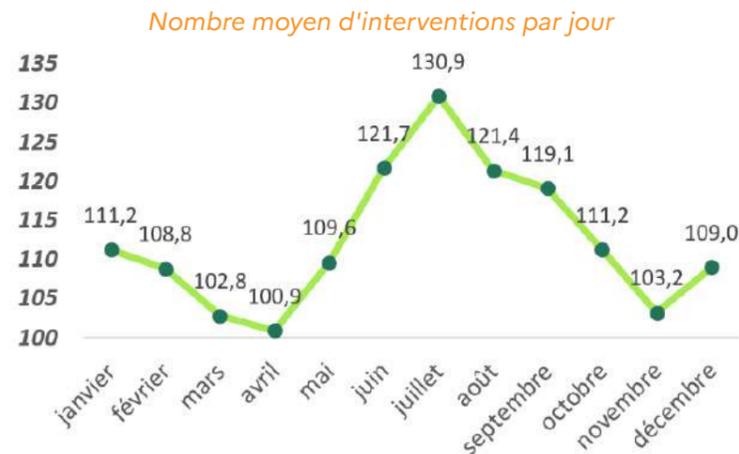
L'analyse de ces 6 années permet de disposer d'une vision évolutive de l'activité et de la sollicitation du SDIS. Néanmoins, la pandémie liée à la COVID a fortement impactée l'activité opérationnelle et les données des années 2020 et 2021 sont à prendre avec beaucoup de prudence.

En conséquence, l'année 2022 qui est une année particulière en termes de sollicitation opérationnelle constitue un bon indicateur pour pouvoir analyser finement la couverture opérationnelle départementale.

Une fluctuation saisonnière non négligeable

En analysant plus finement cette activité opérationnelle, on remarque au travers de la répartition mensuelle moyenne que l'activité opérationnelle du SDIS de la Somme présente une fluctuation saisonnière importante.

Le nombre quotidien des interventions varie entre 98.62 pour le mois d'avril et 128.11 pour le mois de juillet. On constate notamment que les valeurs quotidiennes sont supérieures à la moyenne à partir du mois de mai jusqu'en septembre.



Cette variation saisonnière s'explique d'une part par un afflux touristique plus important sur les mois précédemment cités mais également par une augmentation particulièrement marquée des feux d'espaces naturels et combustibles en été sur ces dernières années.

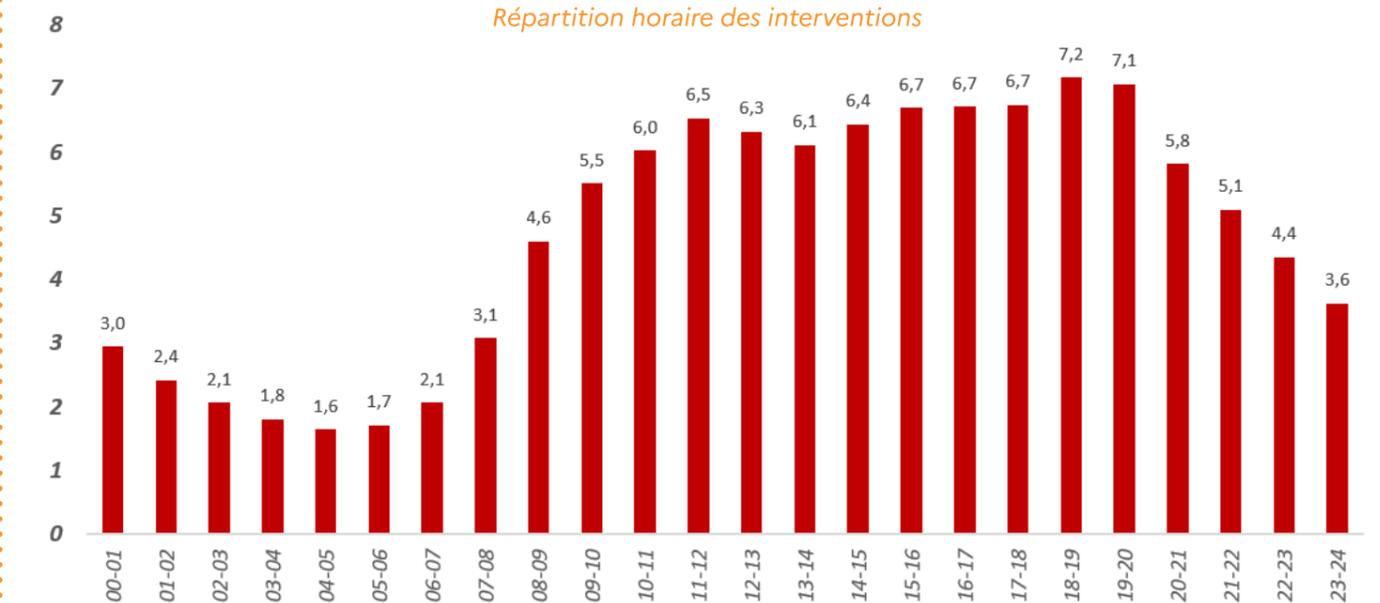
Une relative homogénéité hebdomadaire

Au quotidien, le SDIS de la Somme assure en moyenne environ 70,92 interventions sur le créneau diurne (de 7h à 19h). La journée du jeudi est la plus sollicitante avec 73 interventions en moyenne et celle du mercredi la plus basse avec 68 interventions.

La nuit (entre 19h et 7h), on constate un chiffre médian d'environ 40 interventions allant de 37 le mardi à plus de 45 le samedi. Une augmentation notable est constatée sur les nuits des vendredis, samedis et dimanches.



La répartition horaire

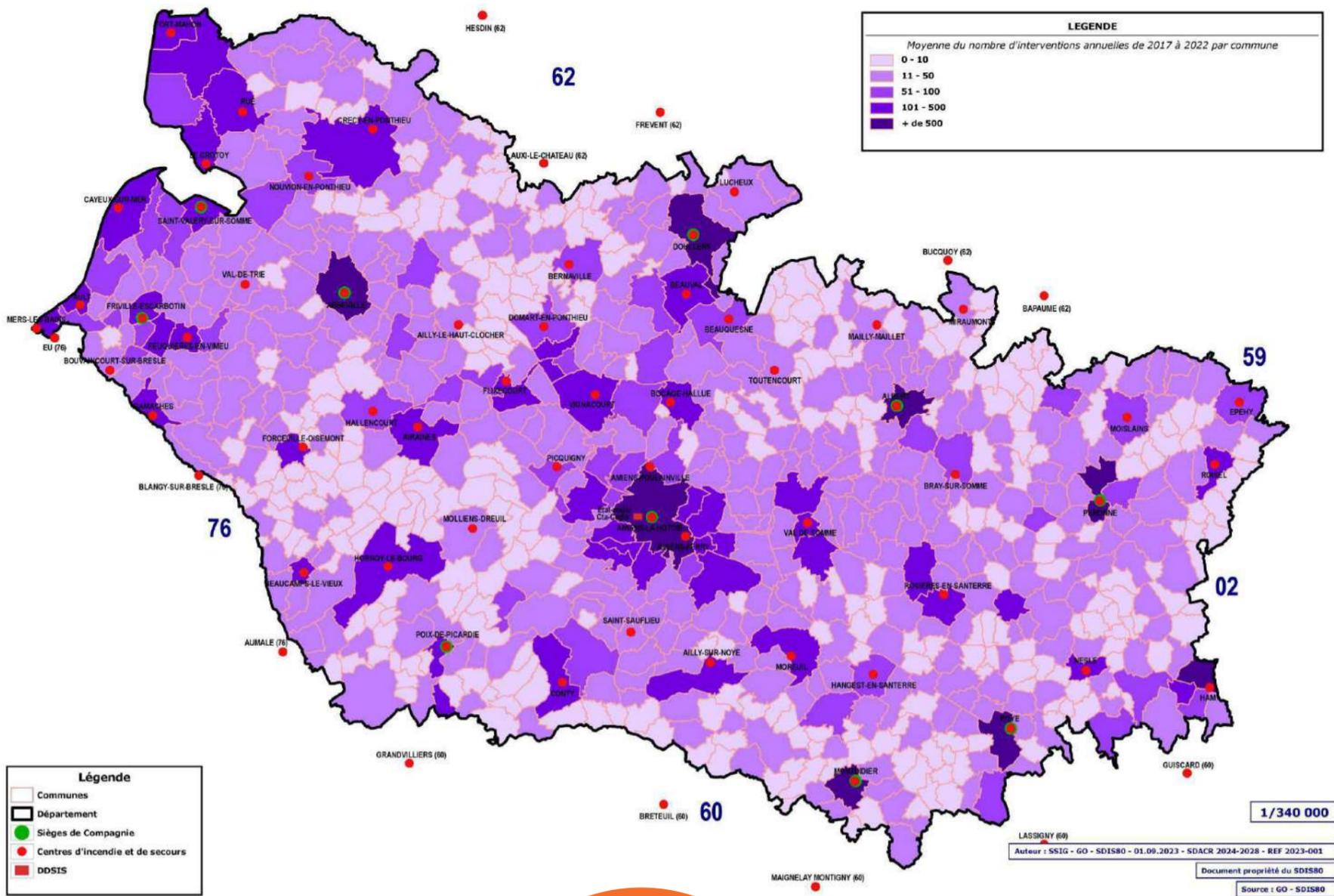


En moyenne par heure, les sapeurs-pompiers de la Somme assurent 4,63 interventions. Néanmoins, on constate des fortes variations de la répartition horaire, avec une activité maximale entre 11h et 20h (plus de 6 interventions par heure en moyenne). Une diminution constante de l'activité de 20h jusque 5h est constatée avant une reprise d'activité de 5h jusque 11h.





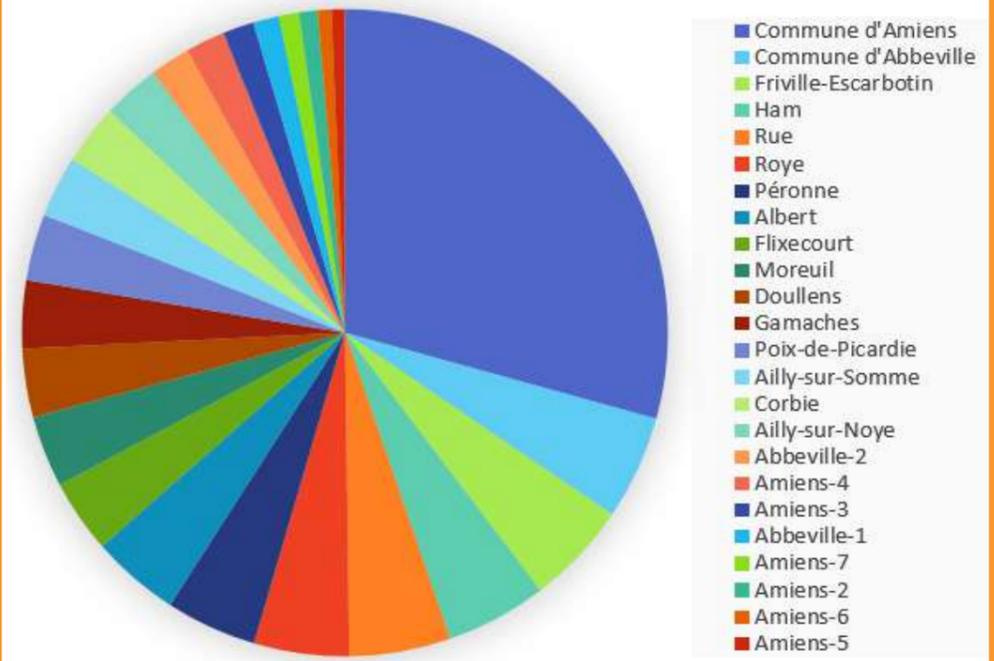
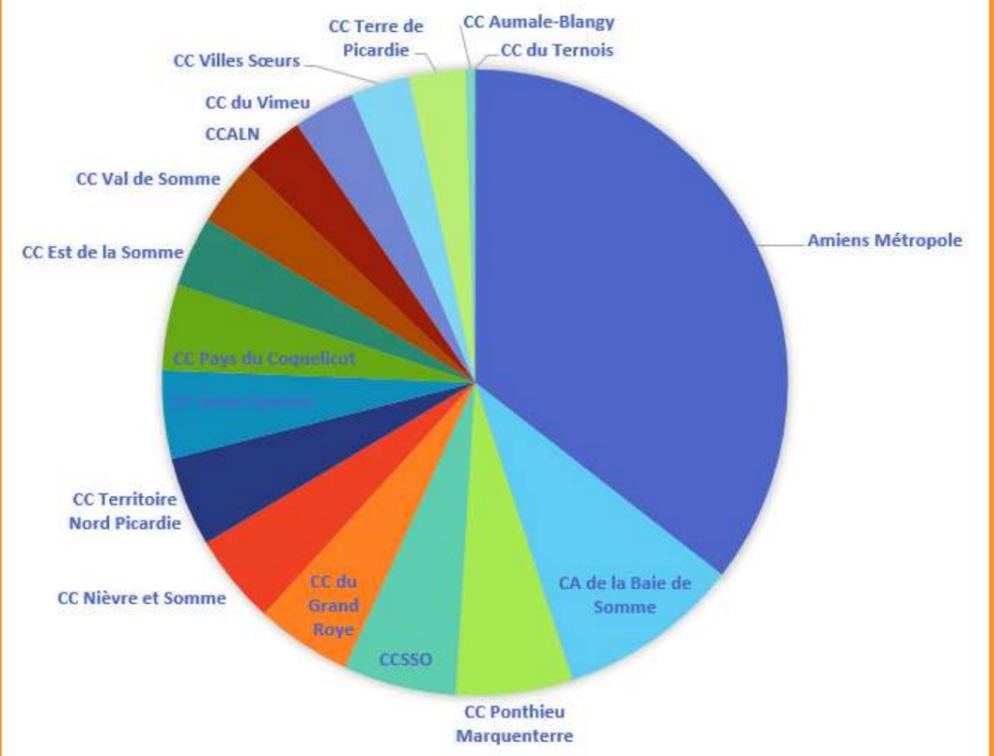
SDACR 2024-2028 : Carte de la moyenne annuelle des interventions opérationnelles de 2017 à 2022 par commune



30%
de l'activité sur la seule commune d'Amiens.

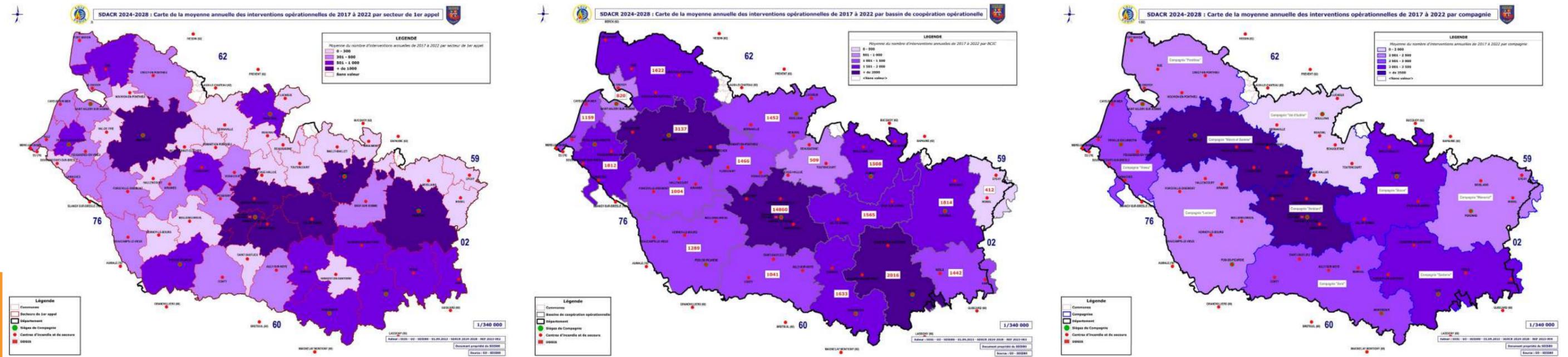
50%
de l'activité concentrée sur 13 communes
(Amiens, Abbeville, Albert, Péronne, Doullens, Roye, Montdidier, Ham, Corbie, Longueau, Mers Les Bains, Flixecourt, Moreuil)

La répartition spatiale des interventions



Risques courants

Nombre moyen d'interventions annuelles par secteur d'interventions (2017-2022)

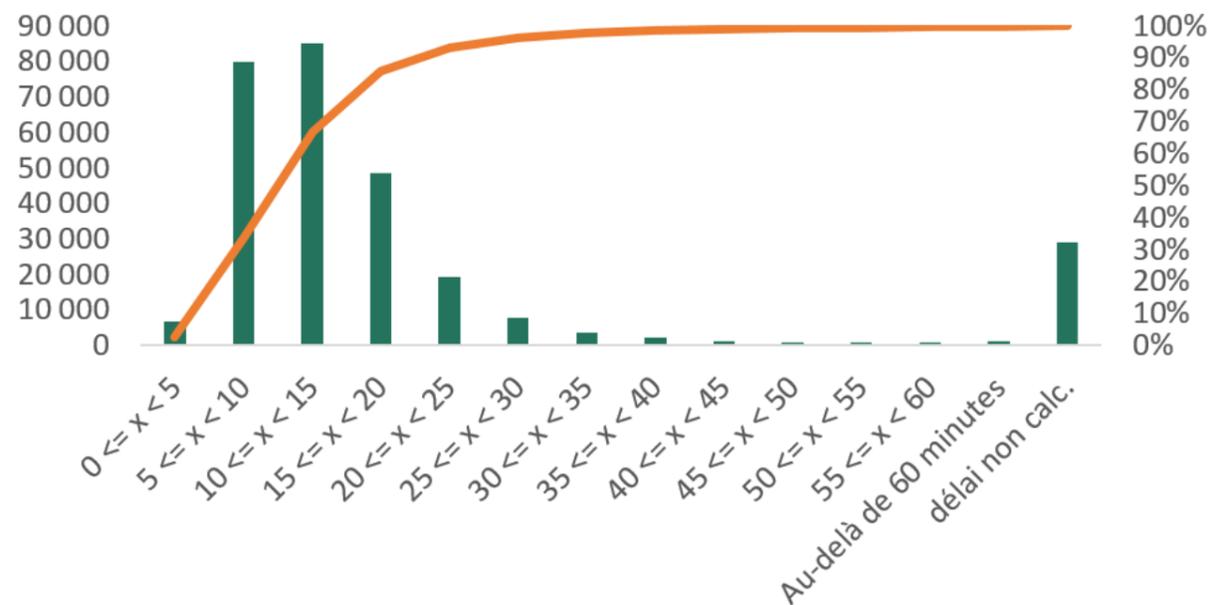


La réponse en termes de délai

La moyenne du délai entre le décroché de l'appel et l'arrivée sur les lieux est de 13 minutes 58 sur la période 2016 à 2022 sur l'ensemble des communes du département, toute intervention confondue.

Le graphique ci-dessous permet de montrer que ce délai entre le décroché et l'arrivée du 1^{er} engin sur les lieux est :

- ◇ inférieur à 10 minutes dans 34% des interventions
- ◇ inférieur à 15 minutes dans 67% des interventions
- ◇ inférieur à 20 minutes dans 86% des interventions
- ◇ inférieur à 25 minutes dans 93% des interventions
- ◇ inférieur à 30 minutes dans 96% des interventions



On constate que sur les 7 dernières années, 24 communes ont bénéficié de secours en moyenne au-delà de 25 minutes, représentant 0.5% de la population départementale.

Parmi ces communes, 9 sont défendues en premier appel par des centres extra départementaux pour lesquelles les données de délais ne sont pas consolidées, ces communes ne sont donc pas représentées sur les cartes suivantes.

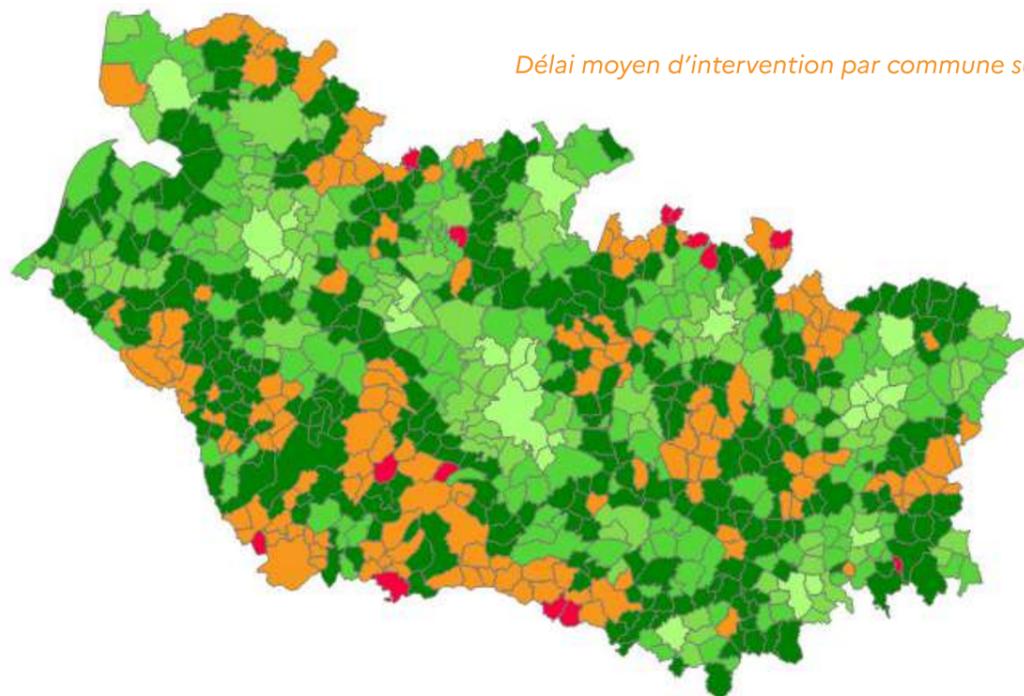
Délai moyen d'interventions par secteur 1^{er} appel sur 24h (2017-2022)



- Inférieur à 12 minutes
- Entre 12 et 15 minutes
- Entre 15 et 17 minutes
- Entre 17 et 20 minutes
- Entre 20 et 25 minutes
- Supérieur à 25 minutes

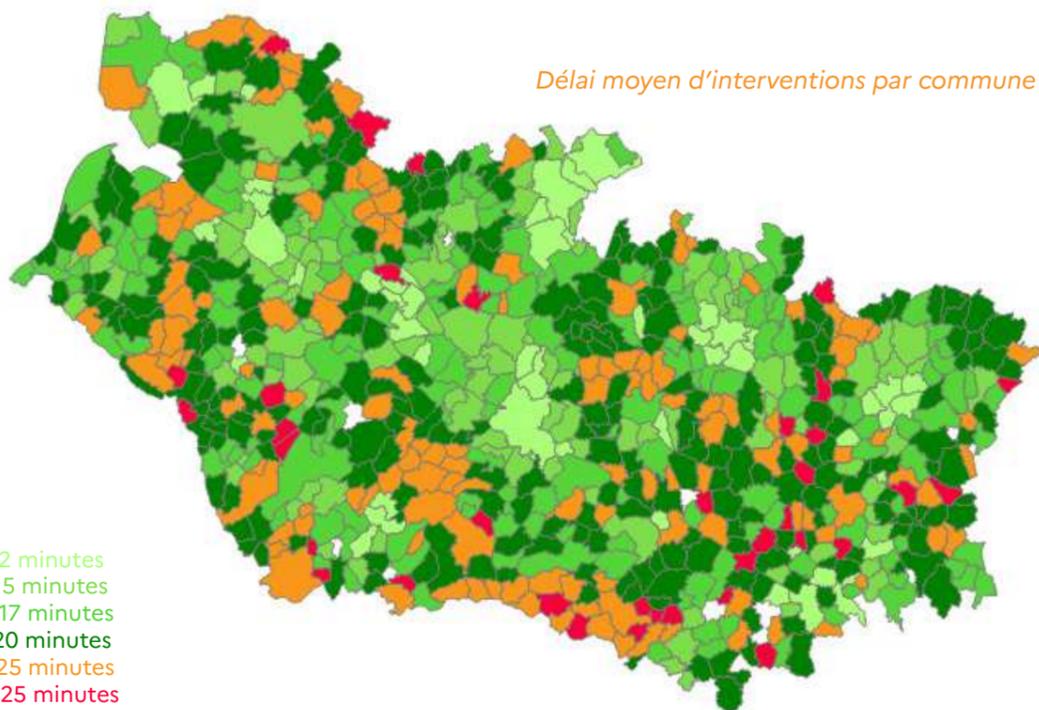
Les délais les plus importants sont principalement rencontrés d'une part sur des communes situées à la limite du département (nécessitant une intervention des SDIS limitrophes et pour lesquelles les données liées aux délais ne peuvent pas être consolidées) et d'autre part sur le Sud-Ouest amiénois.

Délai moyen d'intervention par commune sur 24h (2017-2022)



La carte de 2023 montre une amélioration générale des délais sur le Sud-Ouest amiénois avec la mise en place de la GAC sur Poix-de-Picardie, en revanche le nombre limité d'interventions diminue la fiabilité des données et donc la présence de délais moyens supérieurs à 25 minutes en partie liées à des interventions sur autoroute.

Délai moyen d'interventions par commune sur 24h (2023)



Inférieur à 12 minutes
Entre 12 et 15 minutes
Entre 15 et 17 minutes
Entre 17 et 20 minutes
Entre 20 et 25 minutes
Supérieur à 25 minutes

Même si le nombre d'interventions est certes moins élevé la nuit, les délais de réponse sur les différents secteurs sont quant à eux plus élevés qu'en journée semaine. Cette augmentation de délai est en grande partie liée à l'absence de gardes de nuit sur les CIS exceptés pour les CIS 1 et le CIS2 Albert.

Les différentes étapes d'une intervention

Le délai d'intervention fait référence au temps total nécessaire à la présentation sur les lieux du premier équipage de secours à compter de l'appel du requérant. Il comprend le délai de décroché de l'appel, le délai de traitement de l'appel de secours, le délai de départ des sapeurs-pompiers et le délai de déplacement des secours sur les lieux du sinistre.

À chaque étape, plusieurs facteurs influent sur les délais d'intervention au regard des différents éléments externes (précision des informations fournies à l'appel, exactitude de la localisation de l'intervention, densité du trafic, conditions météorologiques) et internes (nombre de sapeurs-pompiers à mobiliser, personnel de garde ou d'astreinte, équipements de protection individuelle à revêtir, acheminement du véhicule (léger ou poids-lourd), chargement du matériel...).



Risques courants

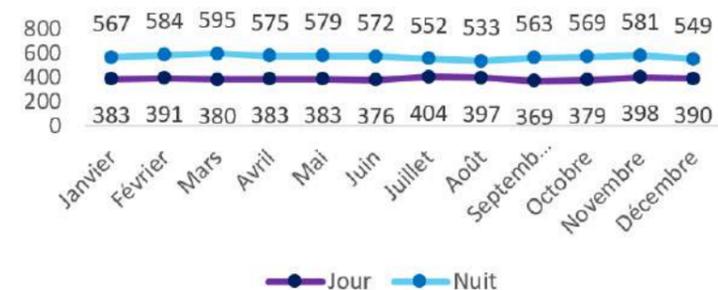
La réponse en termes de disponibilités départementales

Sur les 6 dernières années, on constate une relative stabilité de la disponibilité moyenne des sapeurs-pompiers au sein du SDIS. En ôtant l'année 2020 (particulière de par la situation COVID), la moyenne des disponibilités est de 571 SP la nuit et 390 SP la journée.



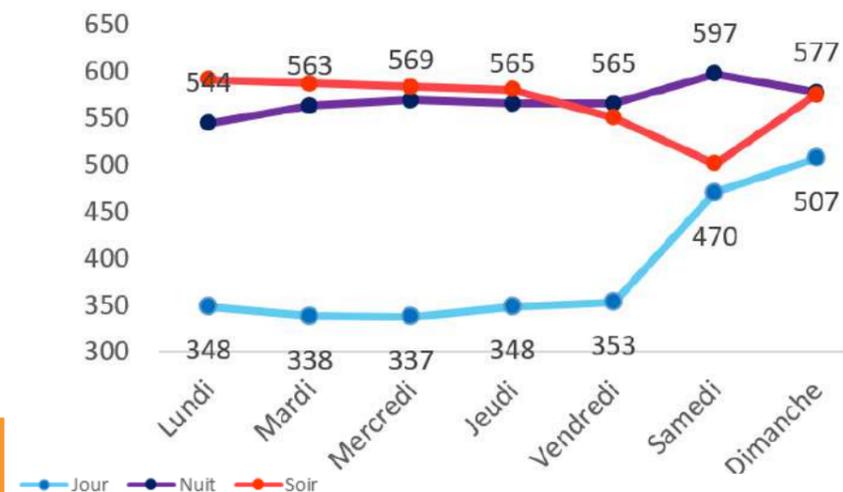
Évolution du potentiel opérationnel départemental

Cette répartition montre que la disponibilité est plutôt uniforme quel que soit le mois, néanmoins on note une légère augmentation de la disponibilité en journée sur les mois de juillet et août, tandis qu'à l'inverse la disponibilité nuit semble légèrement diminuer.



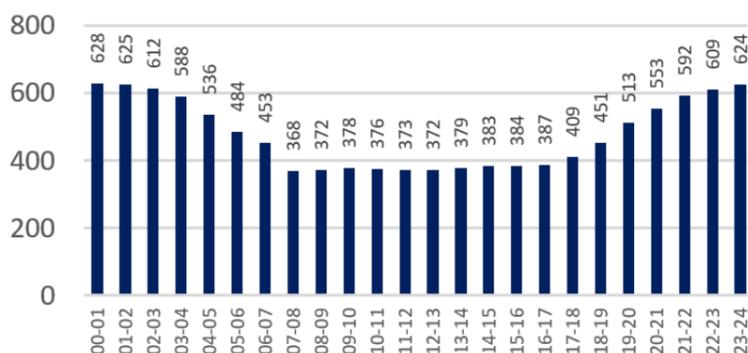
Répartition mensuelle du potentiel opérationnel départemental

En terme de répartition hebdomadaire sur l'année 2022, on constate une relative homogénéité sur les disponibilités nuit, une diminution plutôt marquée de la disponibilité le samedi en soirée (19h-23h) et une augmentation forte de la disponibilité les samedis et dimanches en journée.



Répartition hebdomadaire du potentiel opérationnel départemental

Comme le montre les précédentes tendances sur les périodes nuit et journée, on constate une disponibilité forte entre 21h et 4h avant une diminution jusque 7h. La journée est marquée par une homogénéité grâce notamment aux gardes au centre. La disponibilité commence ensuite à remonter à partir de 17h jusque 21h.

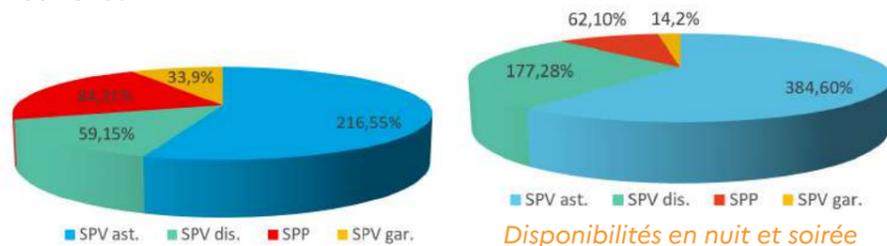


Répartition horaire du potentiel opérationnel départemental

5,8 %

Taux de sollicitation moyen

Ces graphiques de répartition montrent que la disponibilité plus faible en journée est maintenue grâce à la garde au centre. En effet 30% de disponibilités sont assurées par des GAC en journée contre 12% la nuit et les week-ends.

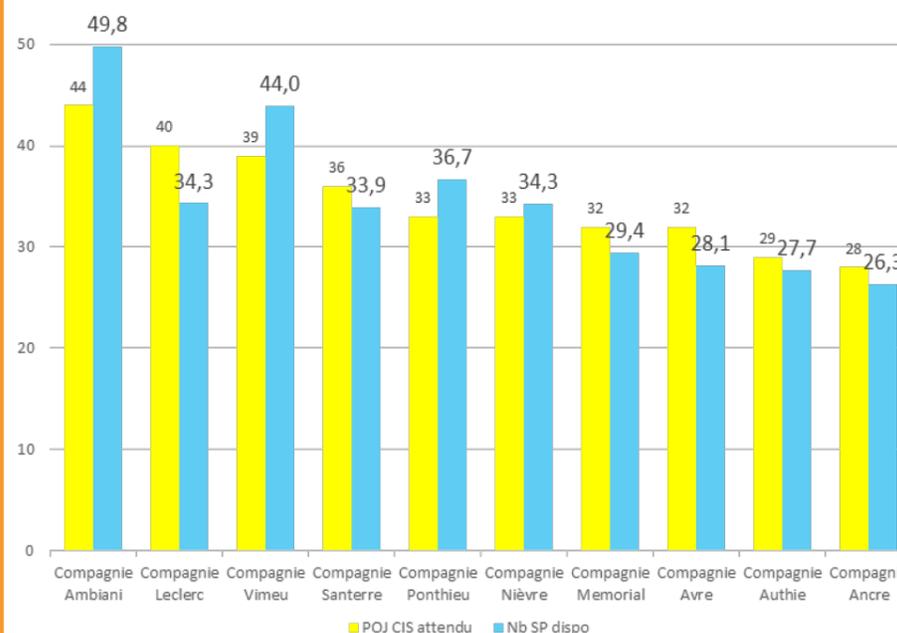


Disponibilités en journée semaine

Disponibilités en nuit et soirée (19h-7h) et journée week-end

Répartition spatiale du potentiel opérationnel départemental

En journée semaine, le potentiel opérationnel départemental est réparti sur les différentes compagnies de la façon suivante.



Disponibilités moyenne en journée semaine

On constate notamment que les compagnies Ambiani, Nièvre, Ponthieu et Vimeu répondent aux objectifs attendus, y compris en terme de contrat opérationnel de centre.

Pour les autres compagnies, on constate que les objectifs minimaux par centre ne sont pas atteints notamment pour la compagnie Leclerc avec en moyenne 6 agents en moins par rapport à l'objectif fixé.

Une relative fragilité de disponibilité diurne des sapeurs-pompiers perdue sur certains secteurs.

Une attention particulière doit être portée sur les six compagnies en déficit de personnels en astreinte la journée semaine afin de rechercher de nouvelles solutions. Ce déficit engendre sur ces compagnies en moyenne 8% de départs non assurés par le centre de premier appel qui augmentent à plus de 15% en journée semaine.

Ce pourcentage correspond à une intervention assurée par un autre CIS sur le secteur de premier appel d'un centre.

15 %
de départs INC ne sont pas assurés par le 1er appel sur 7 bassins de coopérations

12 %
de départs non assurés en moyenne en 2022 par un CIS sur son secteur de 1er appel

Zoom sur la défense amiénoise



Les risques du bassin amiénois

La communauté d'agglomération Amiens Métropole regroupant 39 communes, accueillait 182 073 habitants en 2019, sur un territoire de 348,70 km².

Son évolution démographique ne cesse d'augmenter passant de 178 000 habitants en 2008 à 182 000 habitants en 2019.

La seule commune d'Amiens concentre 135 000 habitants pour une densité de population de 2696 habitants au km². Amiens, siège historique du département accueille des bâtiments particulièrement sensibles en terme de patrimoine architectural avec notamment la cathédrale, l'hôtel de ville, le cirque Jules Verne...

En outre, le bassin amiénois est soumis à plusieurs risques particuliers :

- le risque naturel inondations avec la présence du fleuve Somme,
- le risque technologique par le biais de l'Espace Industriel Nord accueillant notamment des établissements classés SEVESO mais également par la présence d'entreprises et d'entrepôts de stockage sur d'autres zones telles que le Pôle Jules Verne ou la zone Montières,
- le risque lié aux transports avec une ceinture d'axes de circulation particulièrement empruntés pour le transport de marchandises.

En terme de répartition temporelle de l'activité opérationnelle, elle est calquée et quasiment superposable à l'activité départementale. Seule l'augmentation d'activité sur la période estivale ne se constate pas sur le bassin amiénois.

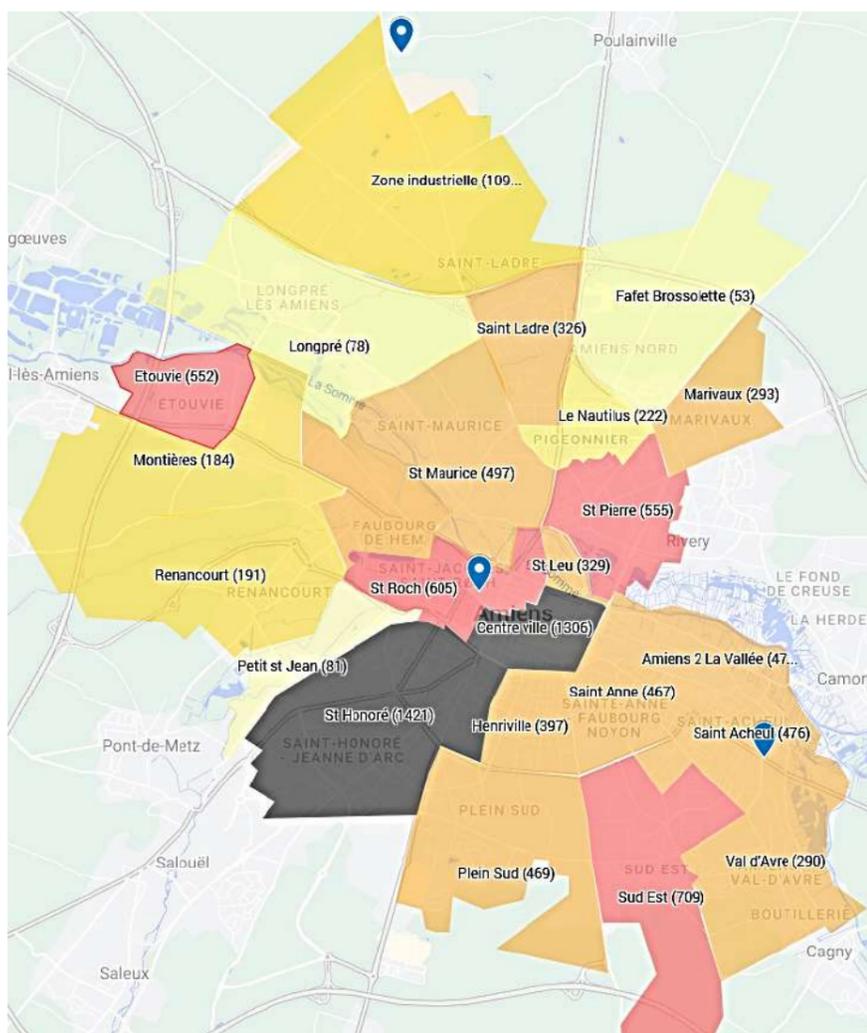
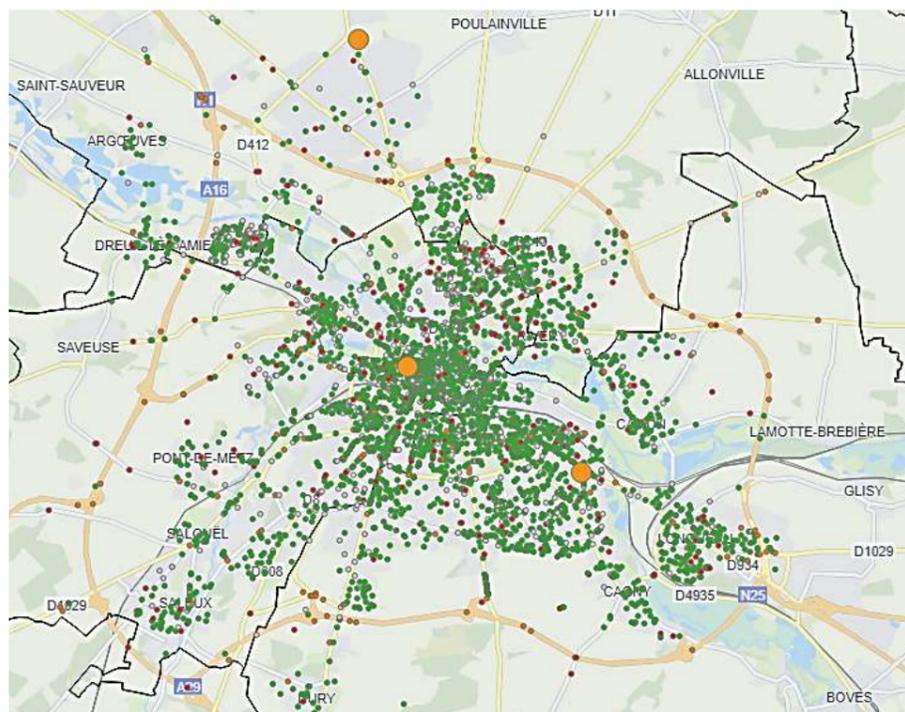
En terme d'évolution de l'activité globale, on constate également qu'elle est superposable à l'évolution de l'activité départementale.



Évolution de l'activité sur le bassin amiénois

Cette forte densité de population couplée aux risques précédemment décrits, imposent de disposer d'une réponse opérationnelle adaptée, capable de répondre à 35% de la sollicitation départementale tout en assurant une réponse immédiate face aux risques complexes présents sur le territoire.

La répartition géographique des interventions sur Amiens



La réponse du SDIS pour la défense amiénoise

Depuis plusieurs années, une réflexion a été engagée sur la défense amiénoise. Elle s'est concrétisée en 2019 par la mise en place de l'organisation actuelle reposant sur 3 Centres d'Incendie et de Secours implantés rue Jean Catelas, chaussée Jules Ferry et avenue Roger Dumoulin sur la commune d'Amiens. Les années de pandémie 2020 et 2021 faussant l'analyse, seule 2022 est prise en compte pour examiner l'efficacité du fonctionnement actuel avec les 3 CIS.

Le CIS Amiens-Catelas, situé en centre-ville d'Amiens, a pour vocation principale d'assurer une réponse de proximité sur les sollicitations courantes du centre urbain amiénois. Son rayon d'action reste limité sur Amiens et ses environs et n'a pas de vocation départementale, excepté sur des ressources spécialistes rares. **En 2022, le CIS a ainsi réalisé 6726 sorties de secours dont 80% de SSUAP avec une durée moyenne d'intervention de 47 minutes.**



Le CIS Amiens-Ferry, situé à l'Est de la ville est à vocation péri-urbaine. Il assure notamment la défense de l'Est de l'agglomération. Il est identifié comme le centre nautique départemental et est donc amené à être projeté sur l'ensemble du département avec des moyens nautiques. **En 2022, le CIS a réalisé 6085 sorties de secours sur une durée moyenne de 55 minutes.**



Le CIS Amiens-Poulainville situé dans la zone Industrielle Nord assure quant à lui la défense du secteur Nord Amiénois. Chargé de la défense courante des quartiers Etouvie et Nord, il est également identifié comme le centre de soutien en disposant des véhicules spécifiques afin de répondre aux risques complexes, tels que les feux dimensionnants ou les risques technologiques. **En 2022, le CIS a assuré 4008 sorties de secours pour une durée moyenne de 1h11.**



L'armement de ces 3 CIS repose actuellement sur un effectif de 178 Sapeurs-Pompiers Professionnels et de 170 Sapeurs-Pompiers Volontaires répartis de manière quasi uniforme entre les 3 unités.

La force de frappe de la défense amiénoise pour les risques courants est axée sur la présence de 7 VSAV et de 6 engins-pompes, complétés par des engins particuliers tels que les moyens élévateurs aériens ou les véhicules spécialisés.

Il est à noter qu'un soutien rapide peut être envisagé grâce aux centres proches de l'agglomération amiénoise (véhicules sanitaires ou engins pompes). Ainsi, en 2022, 112 recouvertures opérationnelles ont été réalisées afin d'appuyer la défense amiénoise dans son ensemble.

Le format actuel de la défense amiénoise permet en grande partie, de répondre aux risques présents sur la zone mais une agilité permanente doit persister pour prendre en compte les évolutions démographiques, sociales et économiques.



15 000
Sorties de secours
annuelles réparties sur
les 3 CIS amiénois

Risques courants

Zoom sur la défense littorale



Les particularités du littoral

Le littoral samarien dispose de plusieurs atouts tels que la baie de Somme, connue pour être l'une des plus belles au monde, des falaises ainsi que plusieurs plages de sables fins. Situé à seulement 2h de la région parisienne, ces lieux touristiques conduisent la côte picarde à devenir une destination particulièrement prisée des touristes.

Cet attrait se mesure en particulier l'été mais la proximité de Paris implique également une fréquentation importante sur les week-ends de mai, juin et septembre.

La population officielle sur les principales communes littorales (Fort Mahon, Quend, Le Crotoy, Saint-Valéry-sur-Somme, Cayeux-sur-Mer, Ault, Mers-les-Bains) est estimée à 12500 habitants. Elle peut être, sur certains week-ends d'été, atteindre des seuils conséquents (+ de 100 000 personnes à Fort-Mahon).

En complément, on a pu enregistrer en 2021 quasiment 1,7 millions de nuitées dans le département. Cette tendance se confirme à travers l'activité opérationnelle des secteurs 1^{ers} appels sur les 6 CIS côtiers que sont, Fort-Mahon, Le Crotoy, Saint-Valéry-sur-Somme, Cayeux-sur-Mer, Ault, Mers-les-Bains.

On constate également que sur ces dernières années, l'attrait pour la côte picarde n'a cessé d'augmenter puisque depuis 2017, un accroissement d'activité de 25% est mesuré.

En outre, il est à noter que la période de pandémie n'a pas fortement impacté l'activité des CIS côtiers et dans le détail on remarque une hausse marquée (+ 77%) entre 2017 et 2022 sur le secteur du CIS Fort Mahon (environ 15 % pour les autres CIS) notamment entre 9h et 21h.

Le CIS-1 d'Abbeville, qui réalise 3500 interventions par an, intervient régulièrement en soutien et appui sur l'ensemble des centres littoraux, notamment pour projeter des chefs d'unité SAV3 et autres moyens particuliers.

La couverture actuelle du littoral

L'activité présentée ci-dessous englobe bien entendu le risque courant, particulièrement soutenu (SSUAP) au regard de la population sur le secteur, mais concerne aussi le risque nautique. Ce second point sera étudié dans la partie dédiée aux risques complexes.

En ce qui concerne la couverture opérationnelle du secteur côtier, elle repose toute l'année sur les CIS présentés supra soit 6 CIS uniquement volontaires de catégorie 2 permettant un armement théorique (lié à la disponibilité des sapeurs-pompier volontaires) de 7 VSAV et 6 engins-pompes.



Évolution annuelle des interventions sur les secteurs des 6 CIS côtiers

Aussi, afin de permettre une réponse permanente durant les mois estivaux et les week-ends de juin et septembre, une garde au centre (avec 7 personnels) est mise en place afin de pouvoir répondre immédiatement à deux sollicitations Secours à Personne et 1 prompt secours SAP ou à une primo-sollicitation incendie et 1 Secours à Personne. Un VSAV et un VSS sont positionnés en complément sur ces périodes de gardes.



Répartition mensuelle des interventions (nombre moyen d'interventions par jour sur les 6 CIS côtiers)

Les perspectives d'évolution

Le littoral samarien représente donc une particularité sur le département de la Somme qui implique les conséquences suivantes :

- Une augmentation de la pression immobilière engendrant un vieillissement de la population et de réelles difficultés de logement pour les SPV.
- Une augmentation de la population sur les mois estivaux et grands week-ends génératrice de risques avec une augmentation logique de la sollicitation.
- Des axes routiers qui s'engorgent rapidement de par leur unicité et leur capacité limitée (par exemple la RD 940 est régulièrement saturée durant la période estivale), rallongeant le délai d'arrivée des SPV en caserne, le délai de transit des moyens notamment spécialisés et le temps de transport vers les centres hospitaliers.

Le risque secours et soins d'urgence aux personnes

Le Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes occupe une place importante dans l'activité des SDIS, représentant près de 75% des interventions réalisées au sein du SDIS de la Somme.

En 2022, 34 269 interventions pour secours et soins d'urgences aux personnes ont ainsi été assurées engendrant la prise en charge de 35 475 victimes (ce qui correspond à la prise en charge de 6,24 % de la population samarienne). Ces interventions sont en constante évolution, comme le montre le graphique ci-après.



1 Analyse du risque

Présentation du risque et des enjeux



Évolution annuelle des interventions SSUAP du SDIS de la Somme

L'activité SSUAP regroupe un large panel d'interventions, de la détresse sociale à l'urgence vitale.

La circulaire interministérielle DGOC/R2/DGSCGC n°2015-190 du 5 juin 2015 détermine le périmètre d'actions de secours et soins d'urgence aux personnes :

- Assurer la mise en sécurité des victimes (les soustraire à un danger ou un milieu hostile, exercer un sauvetage, et sécuriser le site de l'intervention).

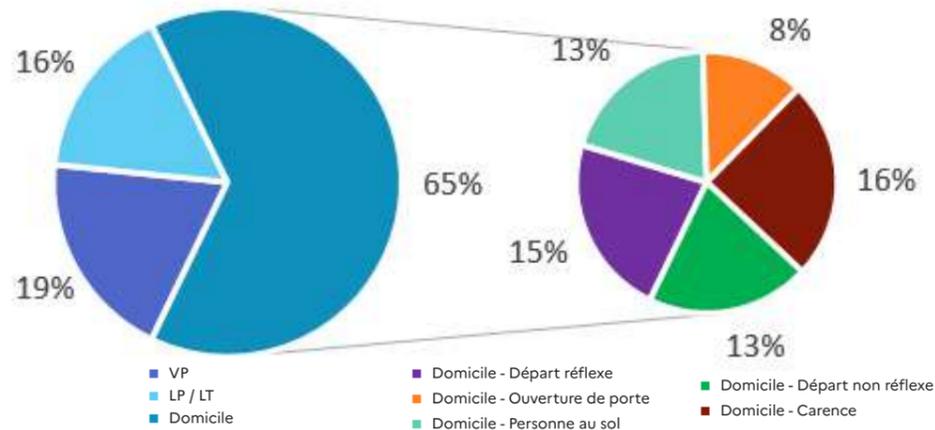
- Pratiquer les gestes de secourisme et de soins, dont ceux du prompt-secours, face à la détresse et en évaluer le résultat.

- Réaliser l'envoi de moyens adaptés dès la réception de l'appel ou dès l'identification du besoin et en informer la régulation médicale du SAMU notamment lorsqu'il s'agit d'une situation d'urgence nécessitant la mise en œuvre de moyens médicaux.

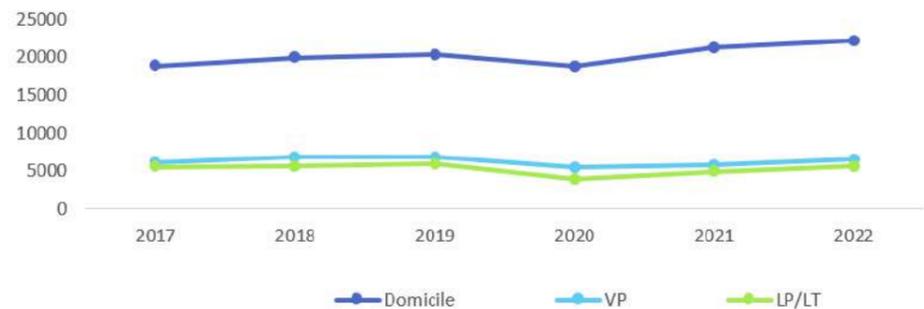
- Réaliser l'évacuation éventuelle de la victime vers un lieu d'accueil approprié. Dans ce cadre en l'absence de convention avec les centres hospitaliers et sur la base de la décision du tribunal administratif d'Amiens du 12 Mai 2021, les transports médicalisés par un SMUR sont à la charge du SDIS et ne peuvent bénéficier d'une participation financière de la part des centres hospitaliers.

On constate ainsi que 65% des interventions pour Secours d'urgence à Personne sont réalisées à domicile, les 35% restants se répartissant entre la voie publique et le lieu public.

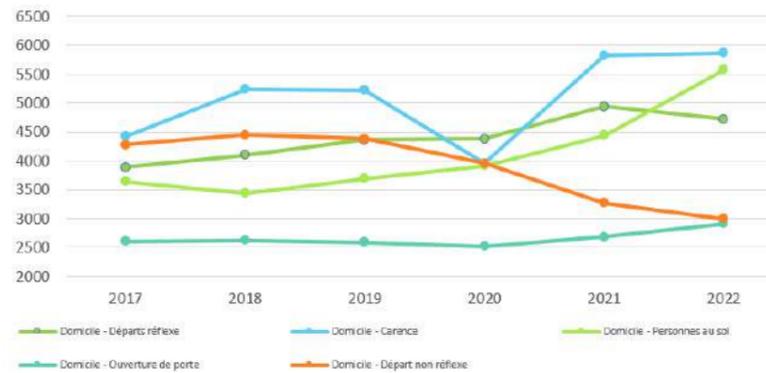
La répartition des interventions SSUAP est détaillée dans le graphique suivant :



Répartition moyenne des interventions SSUAP (avec zoom sur le domicile)



Évolution de la localisation des interventions SSUAP au sein du SDIS de la Somme



Évolution de la localisation des interventions SSUAP domicile au sein du SDIS de la Somme

Lieu ?
Zone protégée (tout autre lieu est considéré comme une zone non protégée) :
zone ou la victime est soustraite et isolée du public.
Des gestes de 1^{er} secours peuvent y être promulgués par une personne compétente.

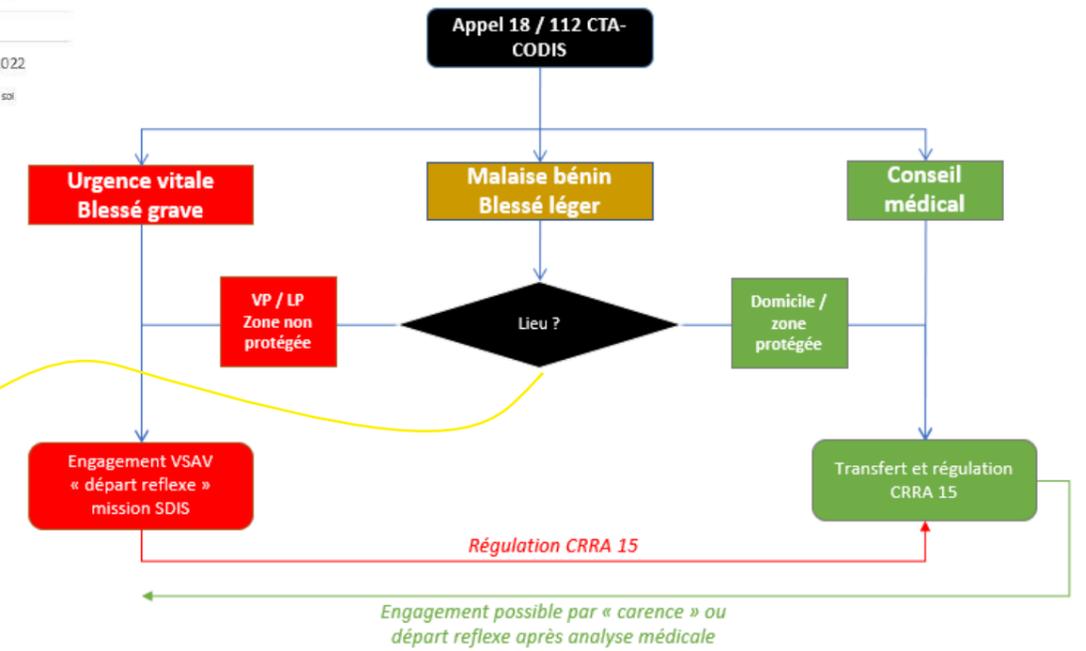
- Circonstances particulières :**
- Noyade
 - Pendaison
 - Electrisation
 - Personne restant à terre suite à chute
 - Rixe ou accident avec plaie par arme à feu
 - Accident de la circulation avec victime
 - Incendie ou explosion avec victime
 - Intoxication collective
 - Toutes circonstances mettant en jeu de nombreuses victimes

- Situations cliniques particulières :**
- ACR, mort subite
 - Détresse respiratoire
 - Altération de la conscience
 - Hémorragies sévères
 - Section complète de membres, de doigts
 - Ecrasement de membre ou du tronc
 - Ensevelissement
 - Brulure
 - Accouchement imminent ou en cours
 - TS avec risque imminent

50,3% des interventions relèvent du SSUAP à domicile

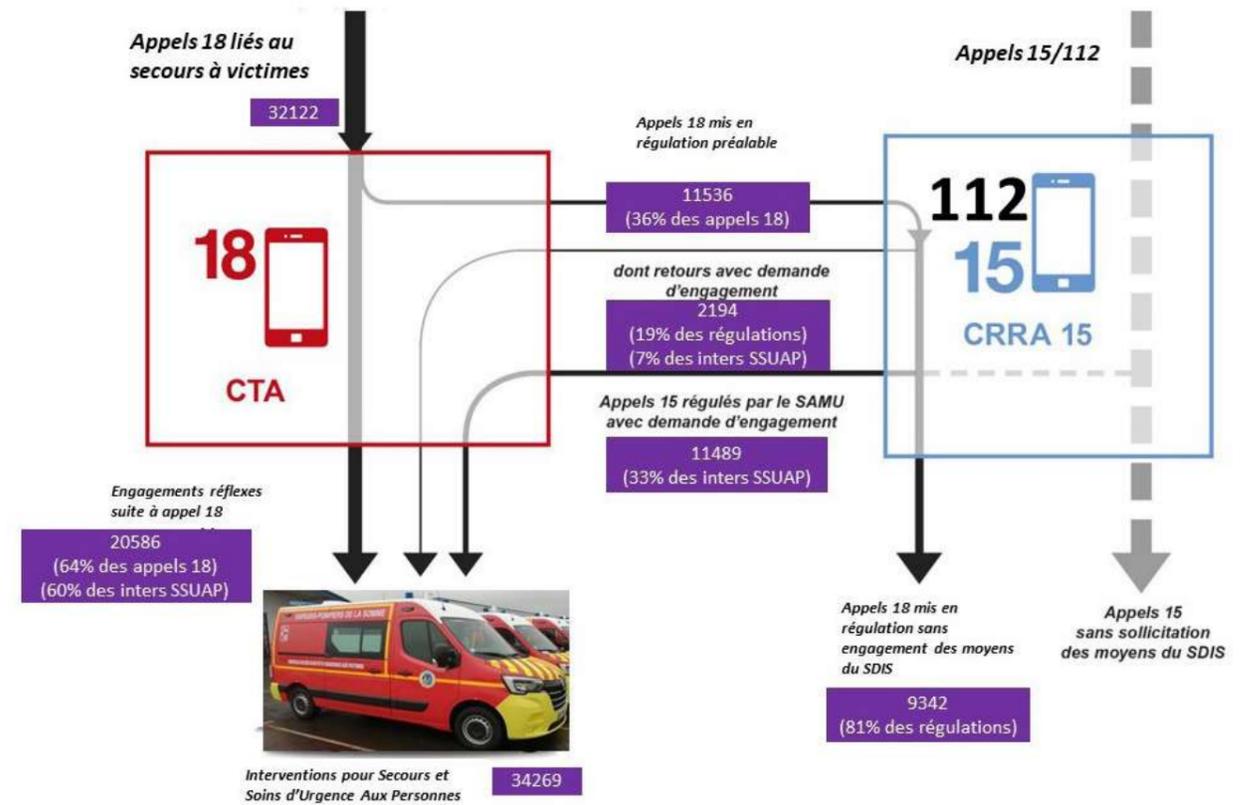
33% des interventions relèvent de l'assistance

L'engagement des sapeurs-pompiers pour cette mission partagée s'effectue dès l'analyse de l'appel d'urgence depuis le CTA-CODIS. L'ensemble des interventions en « départ réflexe » relève des situations cliniques ou circonstances particulières à domicile ou de tout autre motif sur la voie publique ou au sein d'un lieu public non protégé.



Risques courants

Cheminement et devenir des appels d'urgence dans le domaine du SSUAP



Zoom sur les personnes restées au sol à domicile

On constate sur les 6 dernières années, une augmentation de 57% des interventions pour « personnes restées au sol » ou « relevages », qui représentent plus de 15 interventions par jour assurées par le SDIS de la Somme.



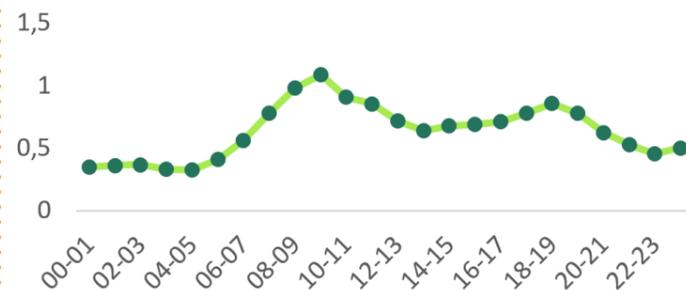
Répartition mensuelle des relevages ou personnes au sol à domicile

Ces interventions sont réalisées principalement en début de matinée lors du passage des auxiliaires de vie

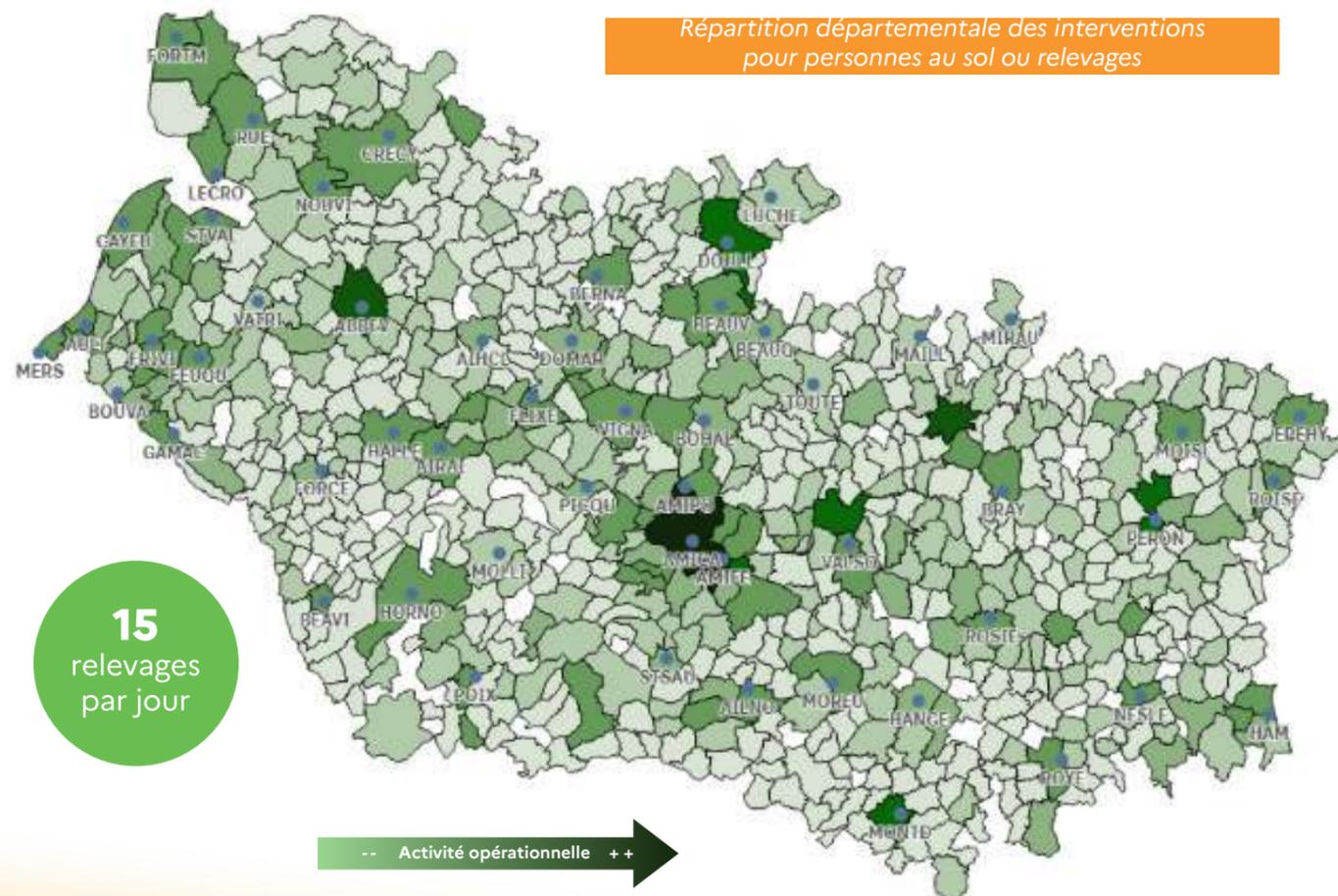
après des personnes isolées mais également en fin de journée lors du portage des repas.

On remarque également, et ce sur toutes les années de l'analyse, une forte croissance de ces interventions sur le mois de décembre.

Ces interventions sont particulièrement présentes sur l'agglomération amiénoise et son secteur Nord-Ouest mais également sur la côte picarde.



Répartition horaire des relevages ou personnes au sol à domicile

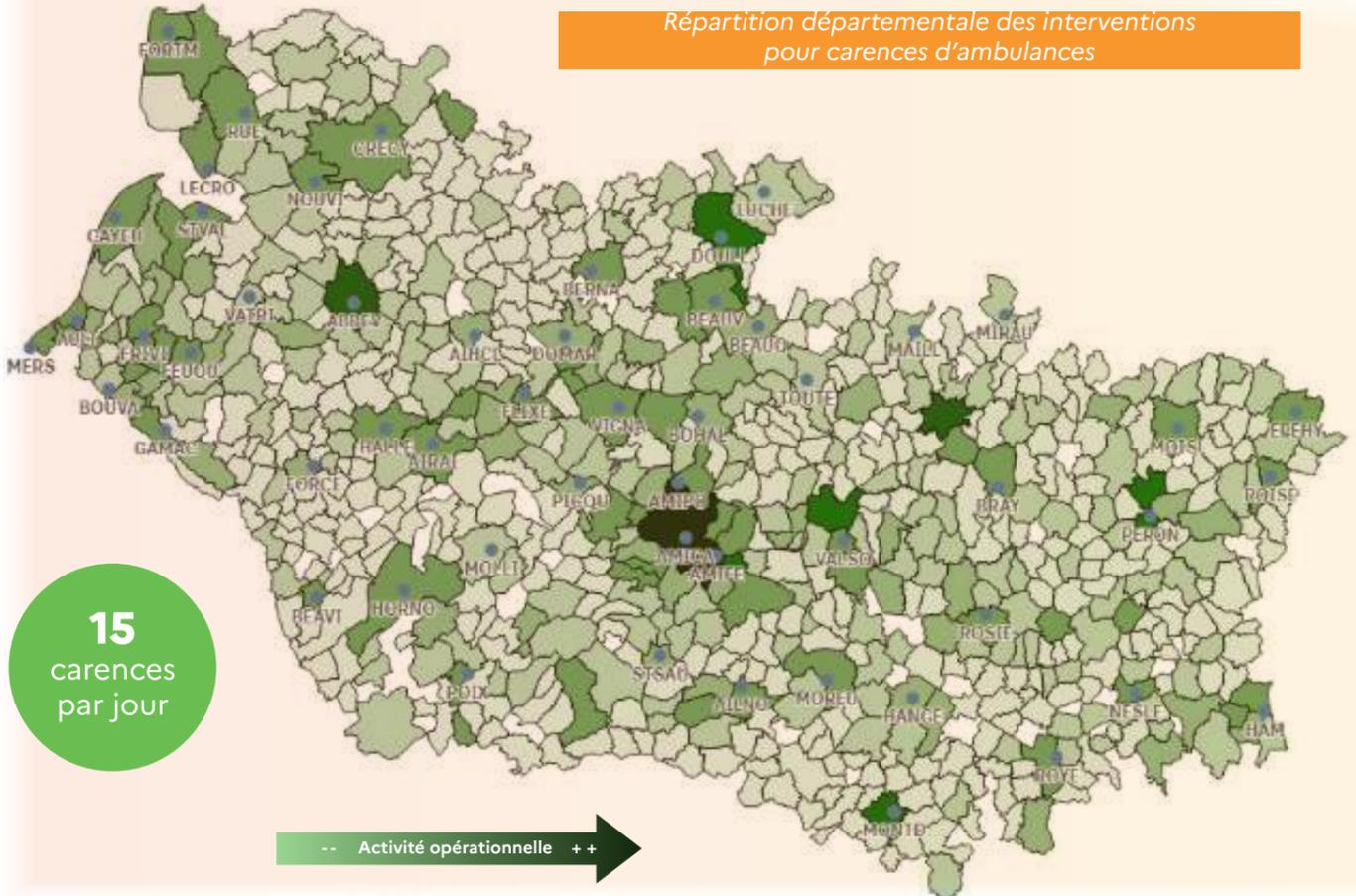


Répartition départementale des interventions pour personnes au sol ou relevages

15 relevages par jour

-- Activité opérationnelle ++

Répartition départementale des interventions pour carences d'ambulances



15 carences par jour

-- Activité opérationnelle ++

Zoom sur les carences de transporteurs sanitaires privés

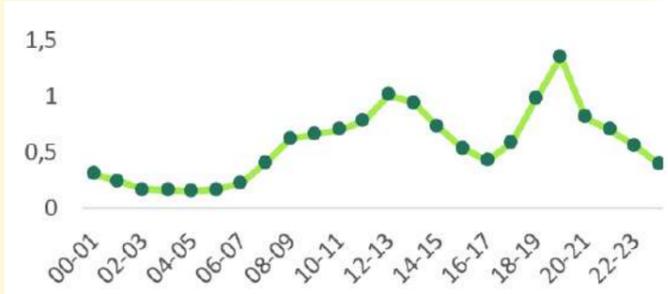
Depuis 2017, les carences, qui correspondent à des sollicitations de moyens du SDIS par le SAMU, suite à une indisponibilité de transporteur sanitaire privé, afin d'assurer la prise en charge de victimes dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente, ont augmenté de 15%. Ainsi, en 2022, les carences d'ambulances privées représentent également plus de 15 interventions par jour pour le SDIS de la Somme.

On note une relative homogénéité sur les sollicitations de carences nocturnes, en revanche la journée on constate une forte baisse de la sollicitation le mercredi.



Répartition hebdomadaire des carences ambulancières

La courbe horaire des carences suit celle de sollicitation globale du SSUAP si ce n'est le créneau 18h-20h, qui correspond aux heures de fin de service des ambulanciers privés.



Répartition horaire des carences ambulances privées

La réforme de la garde ambulancière menée au second semestre 2022 commence à porter ses fruits puisque l'on note une stabilisation de la sollicitation sur la fin d'année 2022, confirmée par une baisse des carences en ce début d'année 2023.

Risques courants

2 Réponse capacitaire

La couverture actuelle



À ce jour, la couverture du SSUAP est majoritairement assurée par **65 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes opérationnels**. Ces engins sont complétés par **6 VSAV de réserve** qui permettent d'assurer un maintien opérationnel de la couverture. Un VSAV supplémentaire est en outre mis en place sur le secteur de Fort-Mahon lors de la période estivale.

Le précédent SDACR a contribué à l'amélioration de la couverture départementale via la mise en place des 5 VSAV suivants : Hangest-en-Santerre, Vignacourt, Bouvaincourt-sur-Bresle, Feuquières-en-Vimeu et Domart-en Ponthieu.

Ces véhicules dédiés sont appuyés dans les autres CIS-3 par une réponse de proximité au travers l'engagement d'un équipage de 1, 2 ou 3 sapeurs-pompiers avec un véhicule non dédié aux secours à personne et un sac « prompt-secours ».

De plus, chaque CIS équipé d'un VSAV est doté d'un sac prompt secours complémentaire et d'un véhicule permettant de compléter la couverture dans le cas d'une indisponibilité du VSAV.

Ces vecteurs peuvent être complétés par le déclenchement d'officiers de la Sous-Direction Santé inscrits sur liste opérationnelle avec les 5 Véhicules de Soutien Santé répartis sur le territoire, des VL de centre ou de service.

Par ailleurs, sur le département **3 véhicules « Nombreuses Victimes » (VNOVI)** sont situés à Rosières-en-Santerre, Amiens-Ferry et Abbeville. Ils sont issus de la doctrine tuerie de masse et disposent ainsi de tous les moyens permettant d'assurer avec un VSS, la mise en œuvre d'un Point de Regroupement des Victimes (PRV) au plus près de l'évènement.

1 Cellule Poste Médical Avancé est également implantée à Friville Escarbotin dans l'ouest du département. Complétant le matériel des VNOVI, elle va notamment permettre d'installer une structure afin d'assurer

dans de bonnes conditions le tri et la prise en charge des blessés sur une situation de multiples victimes. Au vu de son implantation, il sera nécessaire de prévoir une réflexion sur l'articulation du PMA avec les VNOVI et nos services partenaires pour parfaire les localisations.

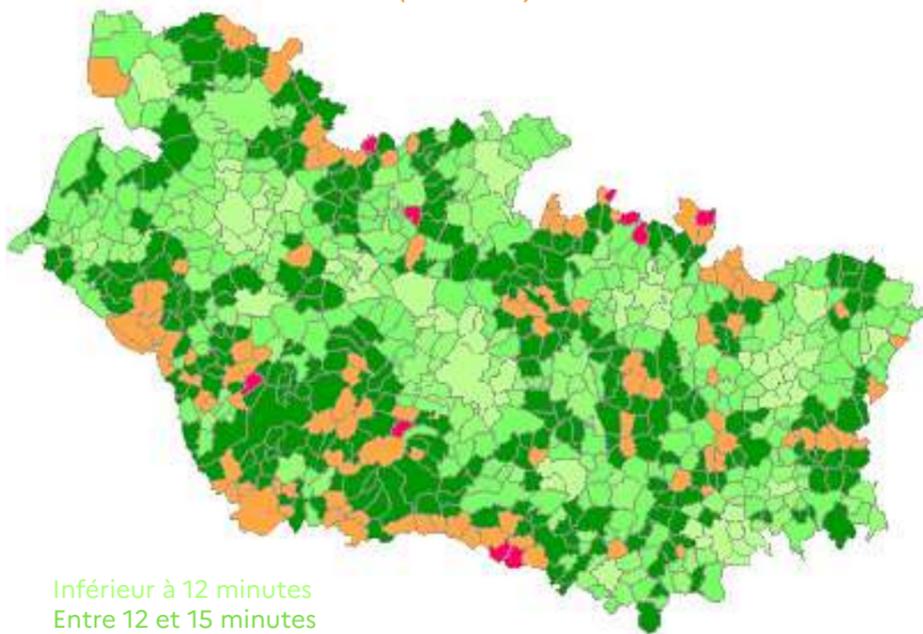
Le déploiement des **moniteurs multiparamétriques** dans les VSAV et la mise en place de la dématérialisation des fiches bilan permet le développement des compétences de nos équipages, l'optimisation de la prise en charge de nos victimes, la sécurisation de nos données de santé (notamment l'identitovigilance), la transmission rapide à l'hôpital des données de l'intervention ainsi que la fluidification de l'accueil aux urgences.

L'hébergement de nos données de santé sur un Hébergeur de Données de Santé (ou HDS, ici le MIPIH sur Amiens) permet de se conformer à la réglementation et de sécuriser de bout en bout les données numériques de nos interventions.

La mise en service des VSAV suite au dernier SDACR apporte une réelle **plus-value** sur les CIS Feuquières-en-Vimeu (463 départs en 2022), Vignacourt (264), Hangest-en-Santerre (161) et Bouvaincourt-sur-Bresle (179). Pour le CIS Domart-en-Ponthieu, sa sollicitation est plus faible avec 126 départs sur une année glissante (affectation en milieu d'année 2022), mais il concourt à la couverture du bassin lors d'engagements des CIS voisins et en cas de simultanéité d'interventions.

En termes de réponse opérationnelle, vous trouverez ci-dessous la représentation graphique des délais de réponse complétée par celle de la sollicitation des VSAV sur les secteurs de 1^{er} appels. Les chiffres sont uniquement basés sur les données 2022, années de finalisation des dotations des nouveaux VSAV issus du précédent SDACR.

Délai moyen d'interventions par commune pour interventions SUAP (2017-2022)

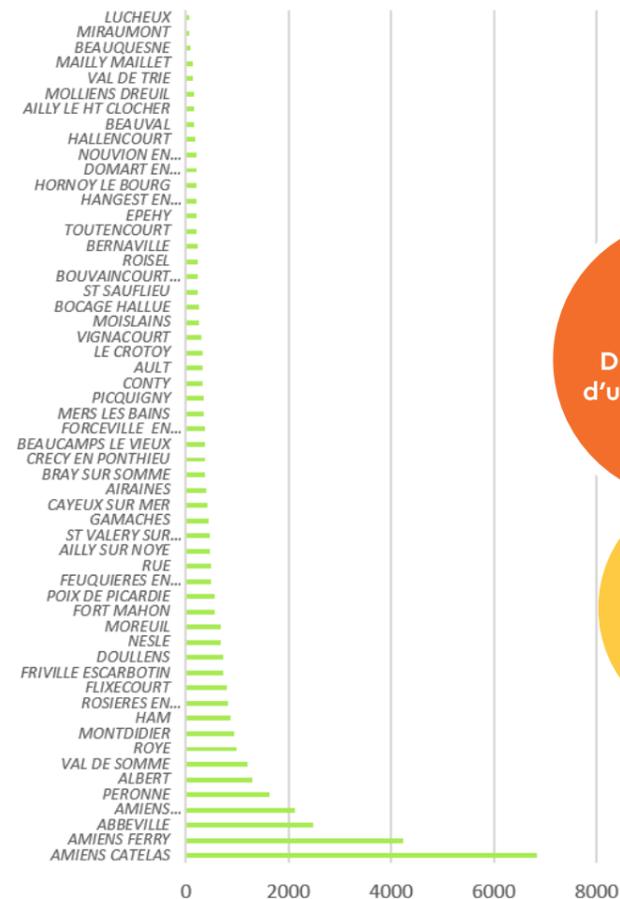


Inférieur à 12 minutes
Entre 12 et 15 minutes
Entre 15 et 17 minutes
Entre 17 et 20 minutes
Entre 20 et 25 minutes
Supérieur à 25 minutes

En termes de temps de sollicitation rapporté sur l'année, **les 7 VSAV amiénois sont les plus sollicités** avec un taux d'engagement moyen qui s'élève pour chaque VSAV à 18% (dont 24% pour chaque VSAV d'Amiens-Catelas). Cela représente un cumul de 11361 heures d'interventions sur une année, soit environ 1,3 VSAV engagé en permanence sur les CIS amiénois.

Dans l'ordre de sollicitations, viennent ensuite les VSAV d'Albert à hauteur de 13% puis Péronne, Val de Somme, Ailly-sur-Noye, Feuquières-en-Vimeu et Abbeville à hauteur de 10%.

Concernant la réponse des CIS, 92% des interventions SSUAP sont assurées par le centre de 1^{er} appel. Néanmoins, sur un secteur de CIS, plus de 50% des interventions SSUAP sont assurées par un centre. Deux autres centres du département sont également dans cette situation dans 25% des interventions.



Nombre sorties VSAV sur Secteur 1^{er} appel (secteur CPINI intégré sur secteur CIS support) (Chiffres 2022)

1h14
Durée moyenne d'une intervention SSUAP

13'28"
Délai moyen d'arrivée sur les lieux SSUAP

Risques courants

Intervention VSAV : 1h14 minutes en moyenne dont 18 minutes de transit vers l'hôpital et 13 minutes d'attente à l'hôpital.

En dehors des 5 CIS-1 (Abbeville, Amiens-Catelas, Amiens-Ferry, Amiens-Poulainville et Péronne), une intervention VSAV dure 1h33 minutes dont 24 minutes de transit vers l'hôpital et 15 minutes d'attente à l'hôpital.

Le risque accident de voie publique

Les temps de transit vers l'hôpital sont liés en grande partie à la présence de 5 Services d'Accueil d'Urgences (SAU) sur le département, couplés à d'autres extra départementaux proches. Toute fermeture éventuelle même temporaire d'un SAU mettrait à mal notre couverture opérationnelle avec des temps d'intervention allongés.

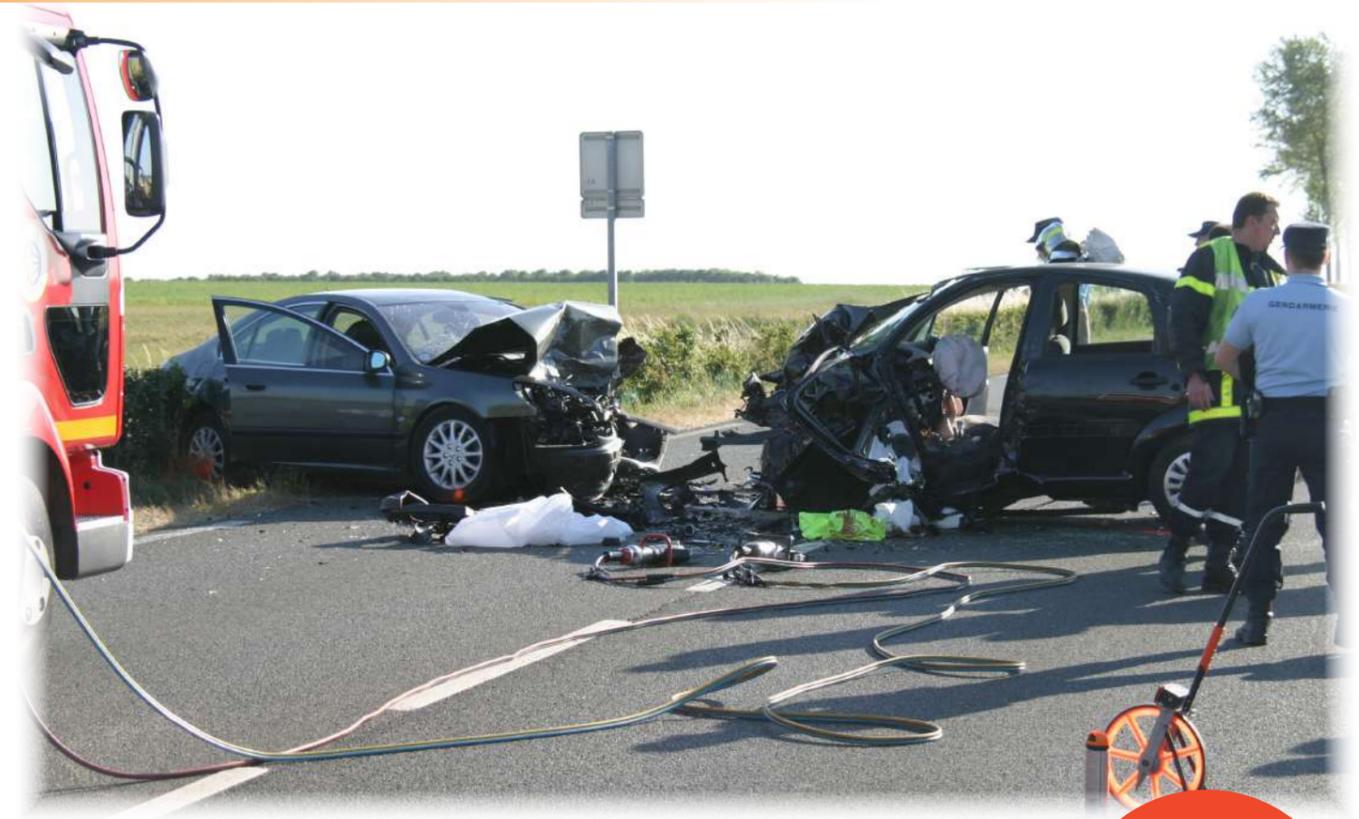
De même, les difficultés rencontrées dans d'autres départements au niveau de l'accueil des urgences pourraient augmenter nos temps d'attente au CH. Ainsi, une augmentation même limitée du temps d'attente, engendrerait une indisponibilité du VSAV le temps de la prise en charge de la victime. Cette indisponibilité couplée à la forte sollicitation actuelle notamment sur l'agglomération amiénoise pourrait contribuer à la dégradation de notre couverture opérationnelle.

L'amélioration de la sollicitation du SDIS 80 sur les carences de transporteurs sanitaires privés constatée sur les derniers mois de 2022 et le premier semestre 2023 est liée à la réforme en cours des gardes ambulancières impliquant notamment plusieurs vecteurs dédiés aux transports et soins d'urgence sur les différents secteurs. Cette nouvelle organisation doit se maintenir et se formaliser en veillant à ne pas réaffecter des missions SDIS vers les ambulanciers

Dans le cadre de la loi MATRAS, le SDIS a mené une réflexion sur les actes de soins d'urgence pouvant être réalisés par les sapeurs-pompiers afin de renforcer la réponse technique du SDIS sur des interventions SSUAP notamment dans les secteurs éloignés des SMUR. La déclinaison va se mettre en place. Concomitamment, un rapprochement entre l'école départementale et le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du CHU Amiens se poursuit pour des séquences d'entraînement.

Le secours et soins d'urgence aux personnes dans le cadre d'un accident de la circulation routière est une opération technique qui nécessite la mise en place simultanée de plusieurs missions : balisage, protection contre l'incendie, calage, « abordage » de la victime, gestes de soins d'urgence et de secourisme et désincarcération.

Ces interventions s'effectuent en coordination avec les autres services concernés : SMUR, forces de sécurité intérieure, direction de la voirie des territoires. Aussi, l'évolution technologique de ces véhicules rend l'action des sapeurs-pompiers de plus en plus complexe et technique.



1 Analyse du risque

L'évolution et la typologie du risque

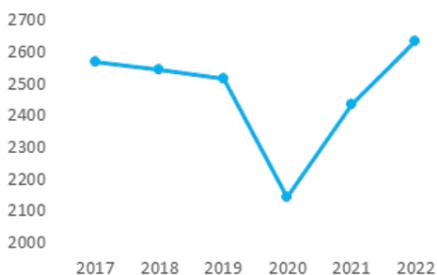
Comme indiqué préalablement, la Somme est un département traversé par plusieurs autoroutes, l'A1, l'A16, l'A29 et l'A28. De plus, l'A2 et l'A26 passent également sur quelques kilomètres dans le département.

L'autoroute A1 représente, à elle seule, l'un des trafics les plus soutenus de France. En outre, plusieurs routes départementales anciennement étatiques et présentant un flux important sont implantés dans la Somme : la D934, la D1001 et la N25 notamment.

Il est également important de préciser que la météorologie du département de la Somme peut rendre compliquée la circulation sur les réseaux routiers sarniens et augmenter ainsi les risques d'accidents.

Depuis 2017 et en dehors des 2 années 2020 et 2021 (années impactées par la pandémie), on constate une sollicitation croissante sur ce type d'intervention.

L'analyse de l'activité pour AVP montre que la majorité des interventions est liée à des interventions impliquant des véhicules légers seuls (57%) et des deux roues (29%).

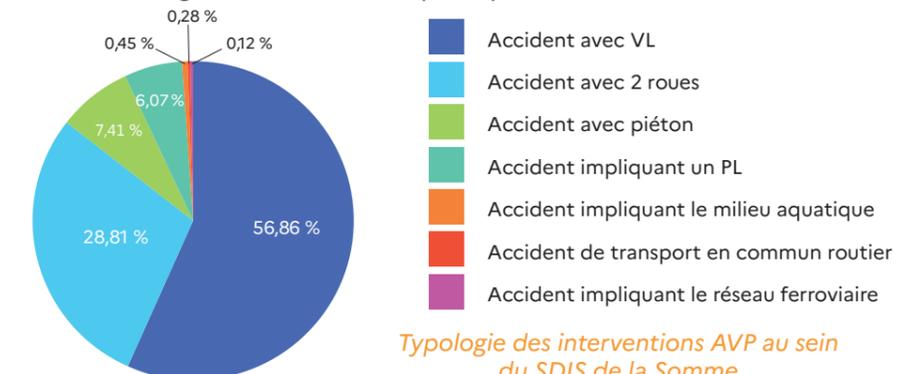


Evolution annuelle des interventions pour AVP du SDIS de la Somme

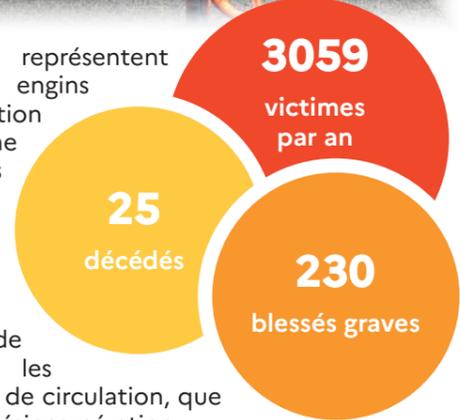
Les usagers en deux roues représentent majoritairement des motos ou engins motorisés à deux roues, mais l'évolution de cette typologie d'accidents avec une augmentation de plus de 20% sur les dernières années est sans doute liée à l'apparition et au développement des outils de mobilités douces (trottinettes électriques,...).

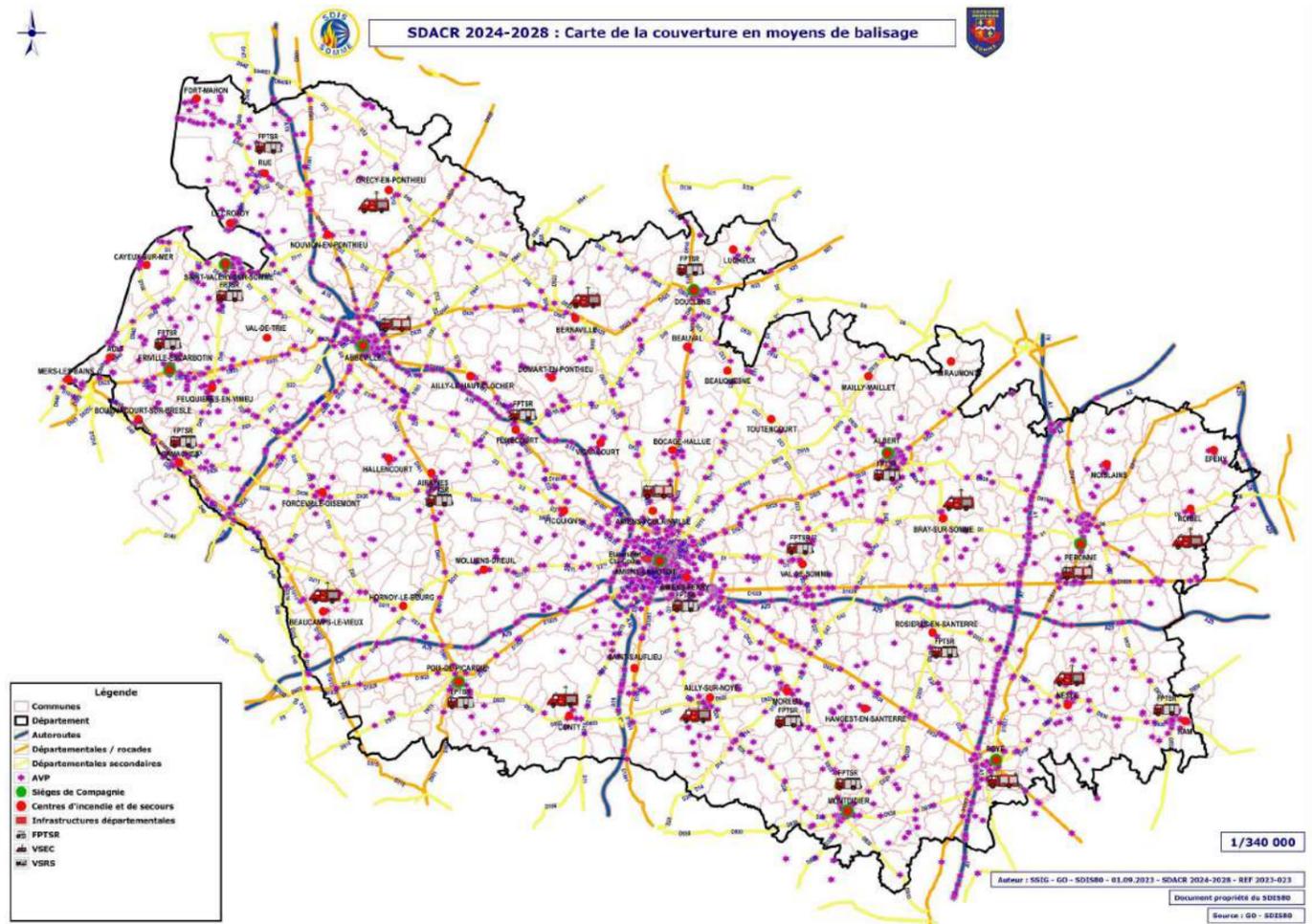
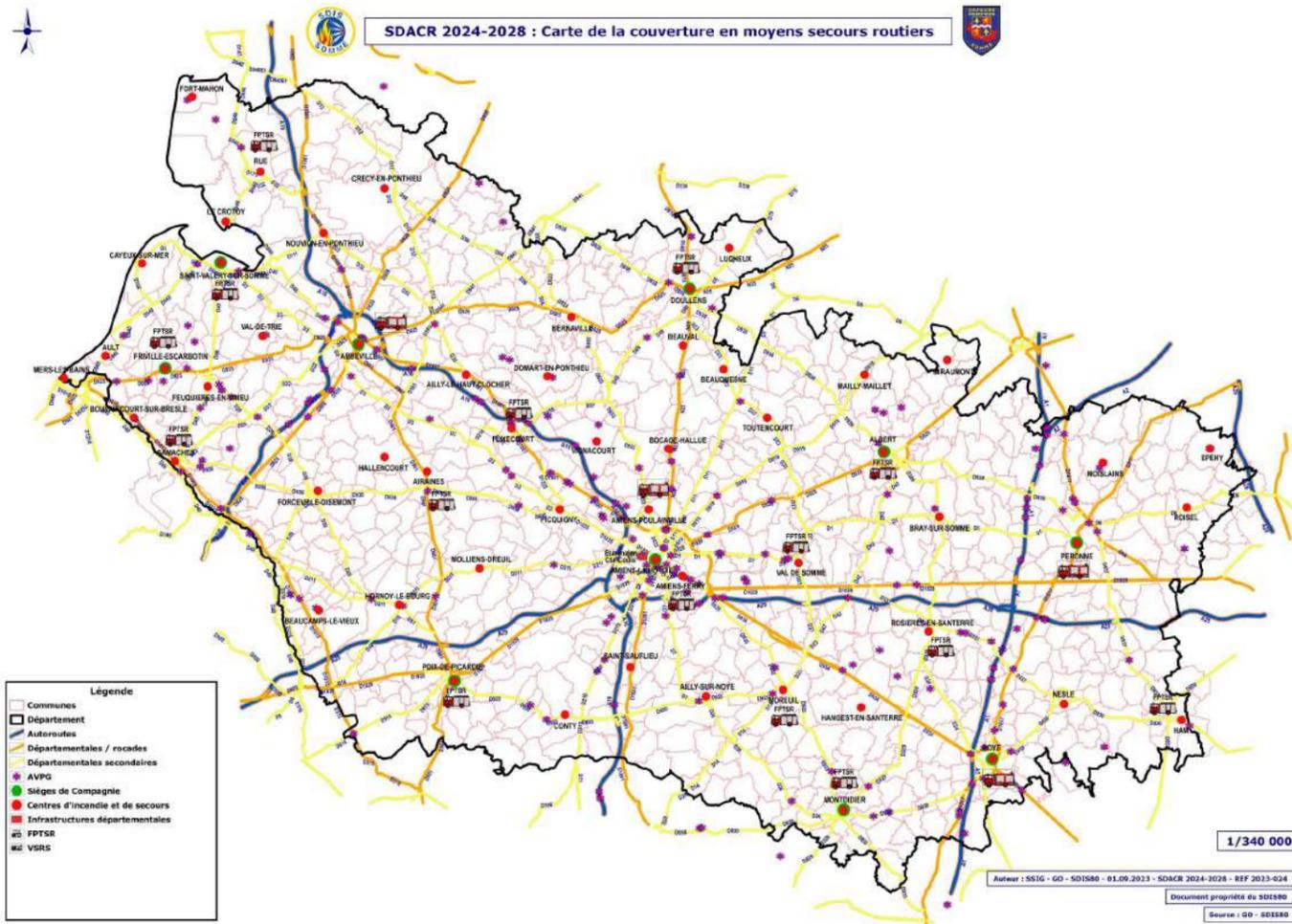
On constate que les accidents de voie publique se concentrent sur les agglomérations et les axes importants de circulation, que ce soit sur les accidents avec ou sans désincarcération.

Concernant les véhicules Poids Lourds, on note que leur implication dans des accidents graves se concentre principalement sur les axes autoroutiers.



Typologie des interventions AVP au sein du SDIS de la Somme





Risques courants

② Réponse capacitaire

La couverture actuelle du risque AVP

La particularité de ce risque repose sur la prise en compte de deux axes :

- le premier est centré sur la sécurisation des personnels et des victimes. Cette sécurisation est vitale et nécessaire sur toute situation d'accident de voie publique. Elle nécessite une action rapide et efficace qui repose sur les engins de secours routier et les véhicules de sécurité du SDIS, complémentaires aux véhicules des services partenaires (gendarmerie, police, sociétés concessionnaires d'autoroute...).
- un second axe plus réfléchi et plus technique est lié à l'extraction des victimes qui sera assurée grâce à des véhicules dédiés (VSRs et FPTSR).

Dès lors, la couverture départementale de ce risque repose sur :

- 4 Véhicules de Secours Routier Super (VSRs) : affectés à Abbeville, Amiens, Péronne et Roye, ils sont équipés pour faire face à toute situation d'extraction (poids lourds, ferroviaire...) et sont en capacité de mener 2 chantiers d'extraction en parallèle.
- 15 Fourgons Pompe Tonne Secours Routier (FPTSR) : ils viennent compléter la réponse pour une désincarcération « simple ». Symbole de la polyvalence des équipements, l'affectation de ce fourgon incendie équipé en matériel de secours routier sur des secteurs accidentogènes permet d'apporter une réponse de proximité en termes d'incendie et de secours routier.
- 8 Véhicules de sécurité (VSEC) : ils complètent cette couverture. Ces véhicules

- d'interventions diverses spécialement équipés pour assurer la sécurisation d'une zone
- ont pour objectif d'assurer une réponse immédiate en termes de signalisation et de premier abordage (calage, éclairage, ouverture de porte en cas de personne piégée).
- Ce balisage très utile sur AVP peut également être précieux lors d'opérations diverses avec un impact sur voie publique (chute d'arbre, inondations...).

Au vu de la localisation des accidents avec désincarcération et de l'emplacement des engins de secours routiers ces véhicules de sécurité permettent d'assurer une réponse immédiate compatible avec le délai d'arrivée sur place du véhicule de désincarcération engagé simultanément.

Enfin, la technicité liée aux nouvelles technologies impose de nouvelles réflexions quant à l'emploi des véhicules de désincarcération. Ainsi ces moyens sont localisés sur les secteurs les plus accidentogènes et complétés par les véhicules lourds spécialisés situés sur les secteurs les plus impactés par les accidents de poids lourds et notamment les secteurs autoroutiers.



Le risque incendie

L'activité de lutte contre l'incendie concerne les incendies en milieux clos (habitations, établissements recevant du public (ERP), lieux de travail, caves, entrepôts...), les incendies en extérieurs (détritus, poubelles, véhicules, etc.) et les incendies de végétation (feux d'herbes, de broussailles, d'arbres, etc.).

Le large spectre et l'hétérogénéité des interventions de lutte contre l'incendie nécessitent une perpétuelle actualisation des connaissances et des pratiques opérationnelles.



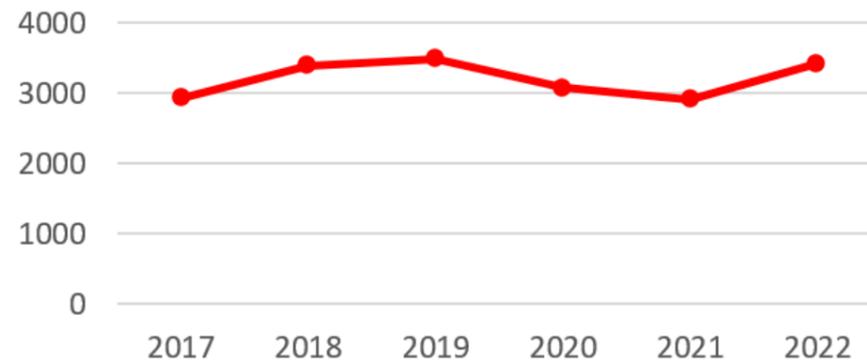
1 Analyse du risque

L'évolution et la typologie de l'activité

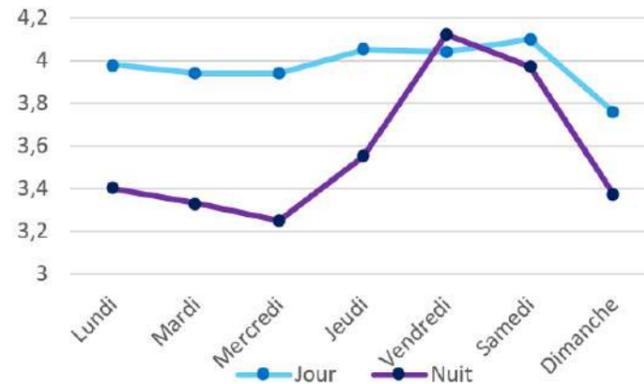
Le risque incendie représente seulement 8% des interventions du SDIS sur les 10 dernières années.

En raison des conditions climatiques défavorables marquées par de fortes températures, des périodes de sécheresse, ou encore de tensions sociales à l'origine de violences urbaines, une hausse de l'activité opérationnelle incendie peut survenir.

Chaque année celle-ci est plus conséquente en raison des FDFENC.



Évolution annuelle des interventions Incendie du SDIS de la Somme



Répartition quotidienne des interventions Incendie du SDIS de la Somme

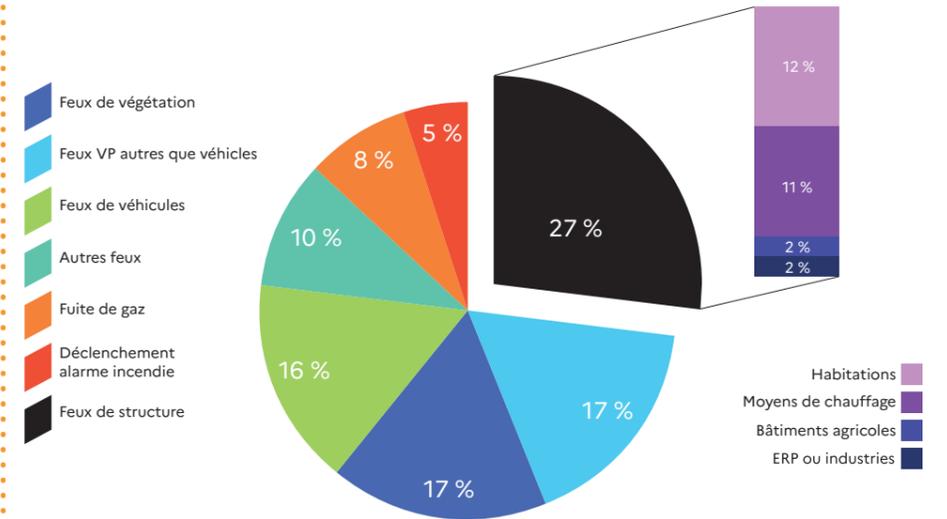
19 269 Incendies depuis 2017 dans le département

33 % De l'activité incendie est concentrée sur Amiens

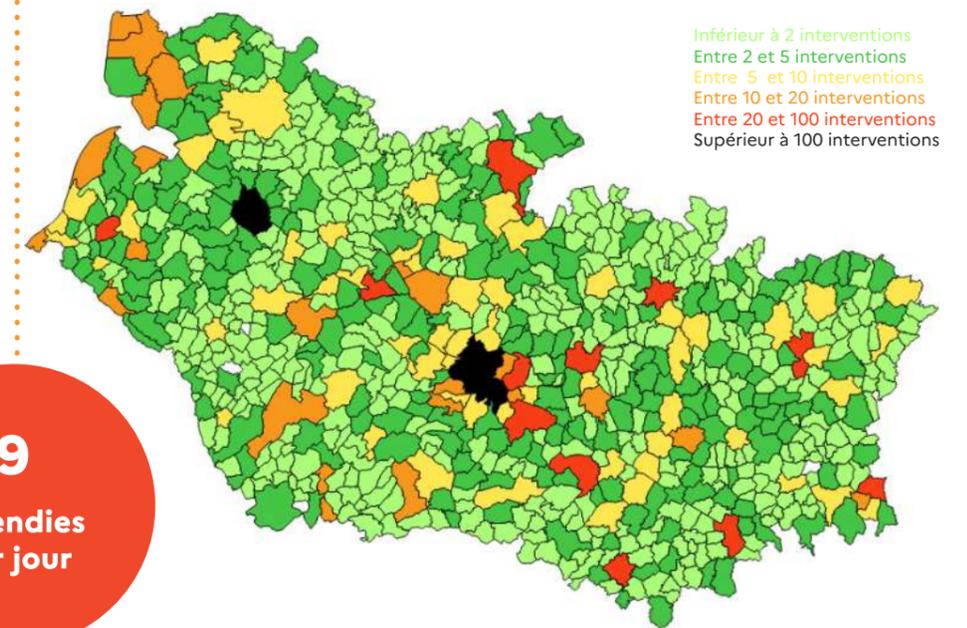
7 % De l'activité incendie est concentrée sur Abbeville

Sur les 6 dernières années, les interventions pour incendie se répartissent comme indiqué sur le graphique. On constate ainsi que les feux de structures occupent 1/4 de l'activité incendie, quant aux feux de végétations la moyenne montre une proportion à hauteur de 17% qui est extrêmement fluctuante en fonction du climat de la période estivale.

Ce type d'incendie est nouveau pour le SDIS de la Somme et résulte du dérèglement climatique. Ils font partie intégrante des risques complexes en raison de leur spécificité et techniques de lutte particulières.



Typologie des interventions INCENDIE au sein du SDIS de la Somme



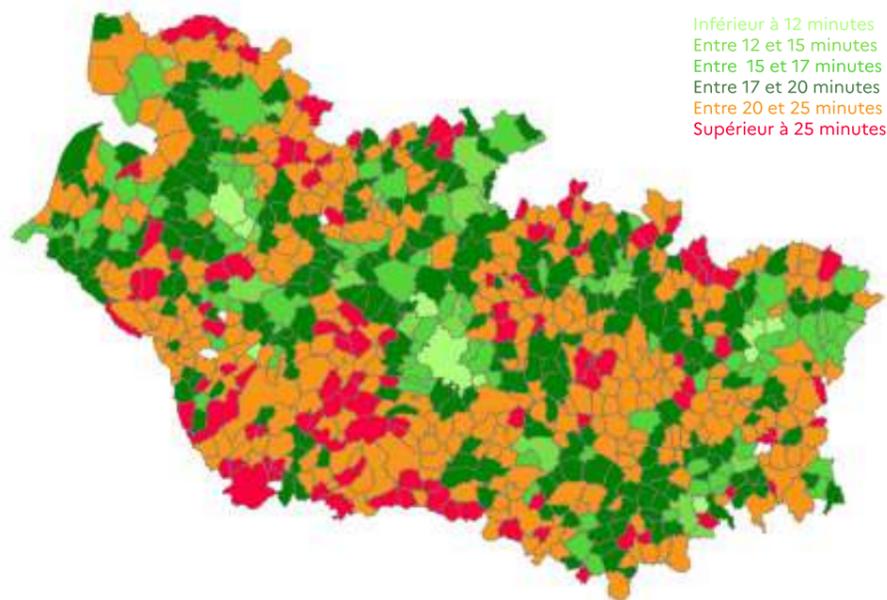
Nombre moyen d'interventions annuelles Incendie par commune (2017-2022)

9

Incendies par jour

27 % Feux de structures

② Réponse capacitaire



Délai moyen d'interventions par commune pour interventions Incendie (2017-2022)

S'agissant d'une mission propre du SDIS, la couverture incendie est nécessairement assurée avec la présence au minimum d'un engin pompe dans chaque CIS.

Ces engins-pompes peuvent être spécifiques à l'incendie (FPT ou FPTL), combinés au secours routier au travers des FPTSR sur des secteurs à fort risque routier, ou aptes à assurer des missions de feux de végétations via des engins polyvalents du type CCR ou FPTHR.

Les CIS-3 quant à eux sont équipés de VPI ou CCRL, permettant d'assurer une primo réponse incendie.

Cette répartition des engins incendie permet de disposer d'un engin incendie à moins de 20 kms en tout point du territoire. Cette couverture s'avère quelquefois mise à mal suite à un manque de ressources et de compétences (chef d'agrès et conducteur Poids Lourd principalement).



Zoom sur les Moyens élévateurs Aériens

Axe fort du SDACR 2018-2023, la rationalisation du parc opérationnel nécessite un ajustement dans la déclinaison du plan pluriannuel d'équipements (PPE) pour les Moyens Elévateurs Aériens (MEA) au regard de l'évolution des risques sur le territoire Samarien, du retour d'expérience national d'incendies majeurs et du constat d'une criticité de fiabilité et d'homogénéité du parc actuel.

Une analyse des risques à réactualiser :

• Modifications réglementaires des entrepôts :

L'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux entrepôts couverts de matières combustibles (dits 1510) prévoit, pour les cellules de plus de 6000m², une aire de mise en station de moyens aériens au droit d'un mur coupe-feu et une aire de mise en station des moyens aériens de part et d'autre du mur séparatif coupe-feu si celui-ci fait plus de 50m. Dans les récentes constructions, certains murs atteignent plus de 100 mètres de longueur sur des hauteurs conséquentes, limitant de fait la portée efficace des lances (40 mètres de portée) sans un moyen aérien adapté (bras élévateur aérien) pour une action efficace de refroidissement des murs séparatifs coupe-feu.

• Accroissement des hauteurs des nouvelles plateformes logistiques et des constructions industrielles :

Les principales constructions à vocation économique des dernières années (Bonduelle à Estrées-Mons, Clarins à Glisy, Tereos à Mesnil-Saint-Nicaise...) et celles en cours (Ynsect à Poulainville, JJA à Mouflers...) possèdent toutes la caractéristique d'un accroissement important des hauteurs, complétée par une augmentation des volumes dédiés.

• Patrimoine architectural conséquent :

De nombreux édifices architecturaux, en cas d'éclosion d'un sinistre, nécessiteront la mise en œuvre de moyens aériens adaptés pour en assurer une sauvegarde combinée aux actions terrestres.

La Cathédrale d'Amiens, aux imposantes dimensions illustre la nécessité de pouvoir disposer d'un panel de fonctionnalités dispensées par différents MEA que ce soit pour l'accès aux différents chemins de ronde à 21 et 42m ou la défense des Tours Nord à 57 m et Sud à 53 m.

La Préfecture et le Conseil Départemental, le musée de Picardie, les abbayes de Saint-Riquier et Valloire, la collégiale Saint-Vulfran d'Abbeville, le château de Rambures représentent quelques-uns des nombreux exemples de bâtiments remarquables présents au patrimoine de la Somme.

À noter également, le cas spécifique de la tour Perret (R+26) sur Amiens qui comporte des appartements.

Enfin, certains quartiers historiques (Saint-Leu) ou étroits nécessitent un engagement immédiat d'un moyen aérien pour stopper au plus vite une éventuelle propagation par les toits.

• Densité importante en habitations collectives supérieures à 28 mètres :

Situées en milieu urbain (Amiens et Abbeville), ces habitations collectives dites de 3^{ème} et 4^{ème} famille requièrent un engagement immédiat de moyens aériens lors d'un sinistre pour procéder aux sauvetages de vies humaines et à l'extinction en appui des actions terrestres, nécessité amplifiée par la présence de chambres dans les appartements aggravant le risque nocturne.



Les Coursives à Étouvie (R+17) et les tours situées rue Guynemer à Amiens-Nord (R+18) restent partiellement inaccessibles aux moyens aériens actuels.

• Cas spécifique des maisons amiénoises :

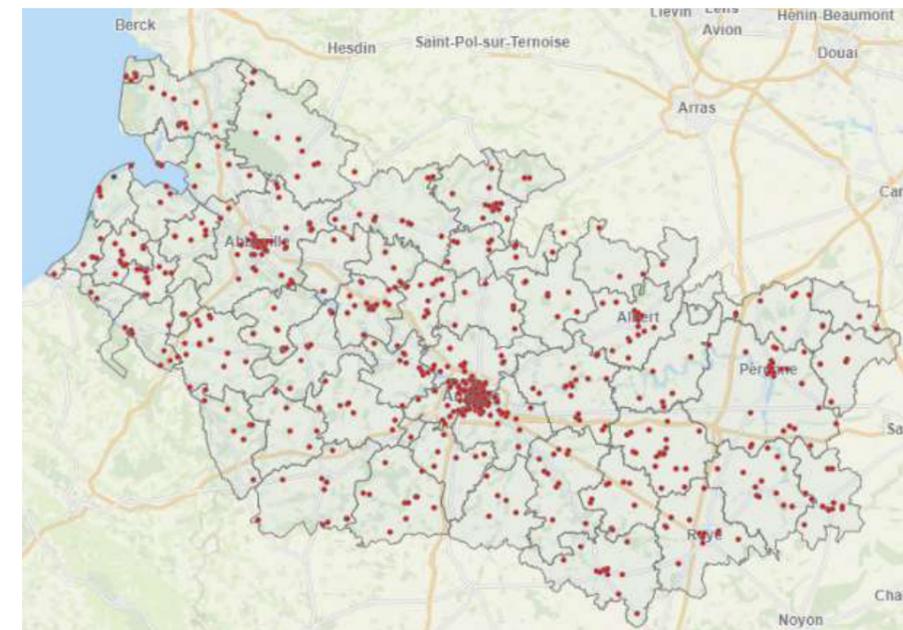
La particularité de l'architecture des maisons dites « amiénoises » (façade généralement en R+2+combles, accolées avec une cour intérieure) complexifie une attaque aérienne sur les parties reculées avec les moyens aériens actuels (absence d'articulation des plans d'échelles).

• La prise en compte des victimes bariatriques :

L'accroissement des interventions pour victimes en « surpoids » nécessite une prise en compte spécifique qui peut se trouver limitée par les capacités des plateformes des actuelles MEA.

• Absence de MEA de grandes hauteurs dans les SDIS voisins :

Le principe de réciprocité applicable entre SDIS voisins pour apporter un renfort sur des sinistres importants ne peut se mettre en œuvre dans le cas d'une nécessité d'un MEA de grandes hauteurs puisque le plus proche se trouve à Dieppe dans le SDIS 76 (délai > 2 h 15 pour un BEA 44 m) et est actuellement inexistant pour les SDIS de la ZDSN.



Localisation des interventions de Moyens Élévateurs Aériens sur Incendie (2017-2022)

Risques courants



La cartographie précédente montre à nouveau que les limites de département sont particulièrement impactées par des délais importants sur incendie (délais des SDIS limitrophes non consolidés). En revanche, la problématique reste ainsi prégnante sur le secteur Sud-Ouest Amiénois.

On retrouve notamment des moyennes d'arrivée sur les lieux supérieures à 30 minutes dans 28 communes, représentant 0.7% des interventions et 0.8% de la population et des moyennes entre 25 et 30 minutes pour 88 communes soit 3.7% des interventions et 3.9% de la population.

La permanence d'un engin incendie armé sur les différents secteurs doit absolument être recherchée afin de pouvoir

répondre au besoin et offrir des délais raisonnables, sur cette mission exclusive des sapeurs-pompiers. La mise en place d'une garde au poste sur le CIS-2 Poix-de-Picardie est un premier niveau de réponse face à cette problématique mais d'autres solutions doivent être envisagées.

Le taux de sollicitation de nos engins pompe (sur intervention Incendie ou SSUAP) qui correspond au temps d'intervention d'un engin pompe rapporté à une année s'élève en moyenne sur le département à 2%. Seuls les 7 engins pompes amiénois ont en moyenne une sollicitation supérieure à 5% (9% pour Amiens-Catelas, 5% pour Amiens-Ferry et 3% pour Abbeville et Amiens-Poulainville).

Ces chiffres montrent que la dotation actuelle en engin pompe permet de répondre au besoin, néanmoins cette réponse est uniquement matérielle et doit absolument s'accompagner d'une réponse fonctionnelle avec un équipage constitué au départ ou reconstitué sur site.

Ainsi sur l'année 2022, on a pu constater que 12% des départs INC se font sans l'intervention du centre de premier appel, faute d'un d'armement humain conforme alors que l'engin incendie est opérationnel.

Pour deux CIS, 50% des interventions pour incendie sur le secteur 1^{er} appel sont assurées par un CIS de second appel. À l'inverse, plusieurs centres arrivent en permanence à assurer leur départ d'engin-pompe.

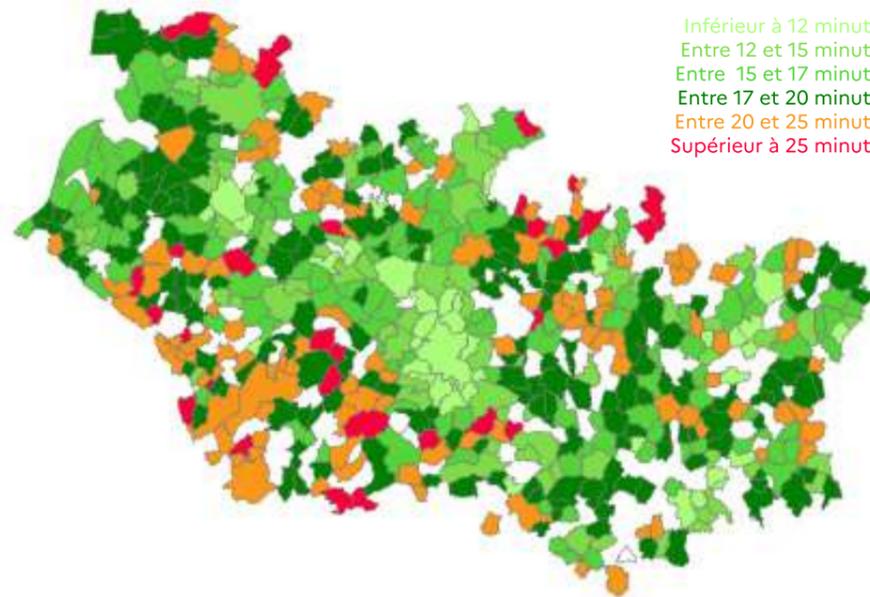
La couverture actuelle en Moyens Élévateurs Aériens (MEA)

Le parc actuel des MEA est vieillissant, seules 3 échelles aériennes ont moins de 10 ans.

Type	CIS	Age	Année
EA 18	CIS-2 VAL DE SOMME	6	2016
EA 25	CIS-2 DOULLENS	9	2014
EA 18	CIS-1 FERRY	9	2014
EA 25	CIS-1 PERONNE	11	2012
EA 18	CIS-2 AIRAINES	11	2012
EA 25	CIS-2 FRIVILLE ESCARBOTIN	13	2010
EA 25	CIS-2 ALBERT	14	2009
EA 32	CIS-1 POULAINVILLE	14	2009
EA 25	CIS-2 HAM	15	2008
EA 25	CIS-2 RUE	18	2005
EA 24	CIS-2 MOREUIL	18	2005
EA 30	CIS-2 FLIXECOURT	19	2004
EA 24	RESERVE (FLIXECOURT)*	19	2004
EA30	CIS-1 ABBEVILLE	20	2003
EA 24	CIS-2 POIX DE PICARDIE	21	2002
EA 24	CIS-2 ROYE	25	1998

*L'échelle de réserve est un modèle sans plateforme et à parachutes

L'ancienneté générale du parc (7 EA atteignent 20 ans en 2026) couplée à une fiabilité aléatoire sur certaines échelles génèrent de longues périodes d'indisponibilité et ne permettent plus un maillage cohérent sur le territoire (1 EA à minima par compagnie, couverture à 20 kilomètres).



Inférieur à 12 minutes
 Entre 12 et 15 minutes
 Entre 15 et 17 minutes
 Entre 17 et 20 minutes
 Entre 20 et 25 minutes
 Supérieur à 25 minutes

Délai moyen d'intervention des MEA par commune

Les évolutions envisageables pour le risque incendie

Le réchauffement climatique mais aussi les réglementations de construction imposent d'anticiper l'évolution de la charge opérationnelle. La prise en compte des FDFENC en tant que risque complexe en est une illustration.

Il convient également de réfléchir à de nouvelles conduites ou techniques opérationnelles pour limiter l'usage de l'eau potable sur feu en développant l'utilisation des lignes d'aspiration et les établissements depuis des points d'eau naturels, mais aussi des norias avec de l'eau « brute ».

Enfin en terme de construction, les normes liées à la consommation énergétique conduisent à isoler voir « sur-isoler » des bâtiments, ce qui complique nos interventions et notamment l'extinction des feux.

De même, l'enfouissement des réseaux conduit les distributeurs d'électricité à passer les câbles d'alimentation électrique en façade dans les quartiers urbains. Ces installations compliquent fortement les attaques ou accès depuis l'extérieur tant qu'elles ne sont pas sécurisées. De précieuses minutes pourraient ainsi être perdues suite à l'impossibilité de placer une échelle à main ou de mettre en place une attaque d'atténuation.

Toutes ces évolutions technologiques, environnementales conduisent nécessairement le SDIS à adapter en permanence ses techniques opérationnelles ainsi que son parc de véhicules opérationnels.

6600
Interventions d'un MEA depuis 2017

30 %
Des engagements MEA sur Amiens

10 %
Des engagements MEA sur Abbeville



La DECI dans le département de la Somme



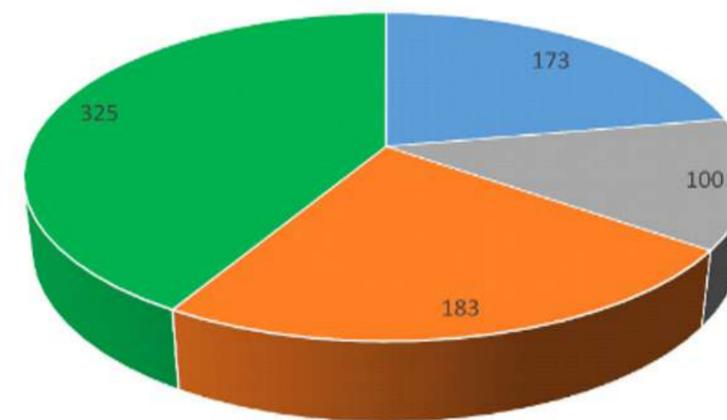
À cœur de la vie quotidienne des citoyens et des sapeurs-pompiers, la **Défense Extérieure Contre l'Incendie** est une compétence propre des maires « détenteurs de la police administrative spéciale de DECI » qui demeure, néanmoins, souvent méconnue par ces derniers.

La DECI s'articule autour des notions de protection des personnes, des biens et de mise en place de dispositifs adaptés aux moyens sapeurs-pompiers ainsi qu'aux risques à défendre.

Longtemps encadrée par la seule circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951, la DECI fait l'objet d'une réforme en profondeur via la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, de simplification et d'amélioration du droit. Le Référentiel National de DECI (RNDECI) est alors créé. Les Règlements Départementaux (RDDECI) en sont une déclinaison, adaptée aux risques et contraintes locales. Celui du département de la Somme, élaboré conformément à l'article R.2225-3 du Code Général des Collectivités territoriales, est approuvé et mis en application le 27 avril 2017 par l'arrêté préfectoral P-2017-95.

En vigueur depuis 6 ans, le **RDDECI80** fixe les règles, dispositifs et procédures de DECI applicables sur le territoire du département de la Somme. Cette période quinquennale, concomitante avec la période de révision du SDACR, offre le recul nécessaire à la réalisation d'un bilan quantitatif et qualitatif de la DECI départementale, basé sur les remontées et connaissances des acteurs de terrain (agents des unités opérationnelles du SDIS de la Somme, gestionnaires de réseaux d'eau, sociétés en charge des contrôles techniques des **Points d'Eau Incendie (PEI)**, collectivités locales) ainsi que sur les analyses du Service Prévision. Depuis la mise en application du RDDECI, 983 PEI supplémentaires ont été implantés. À ce jour, 30% des PEI du département sont conformes à notre règlement, contre 10% en 2017.

Contrôle technique - Données de performance

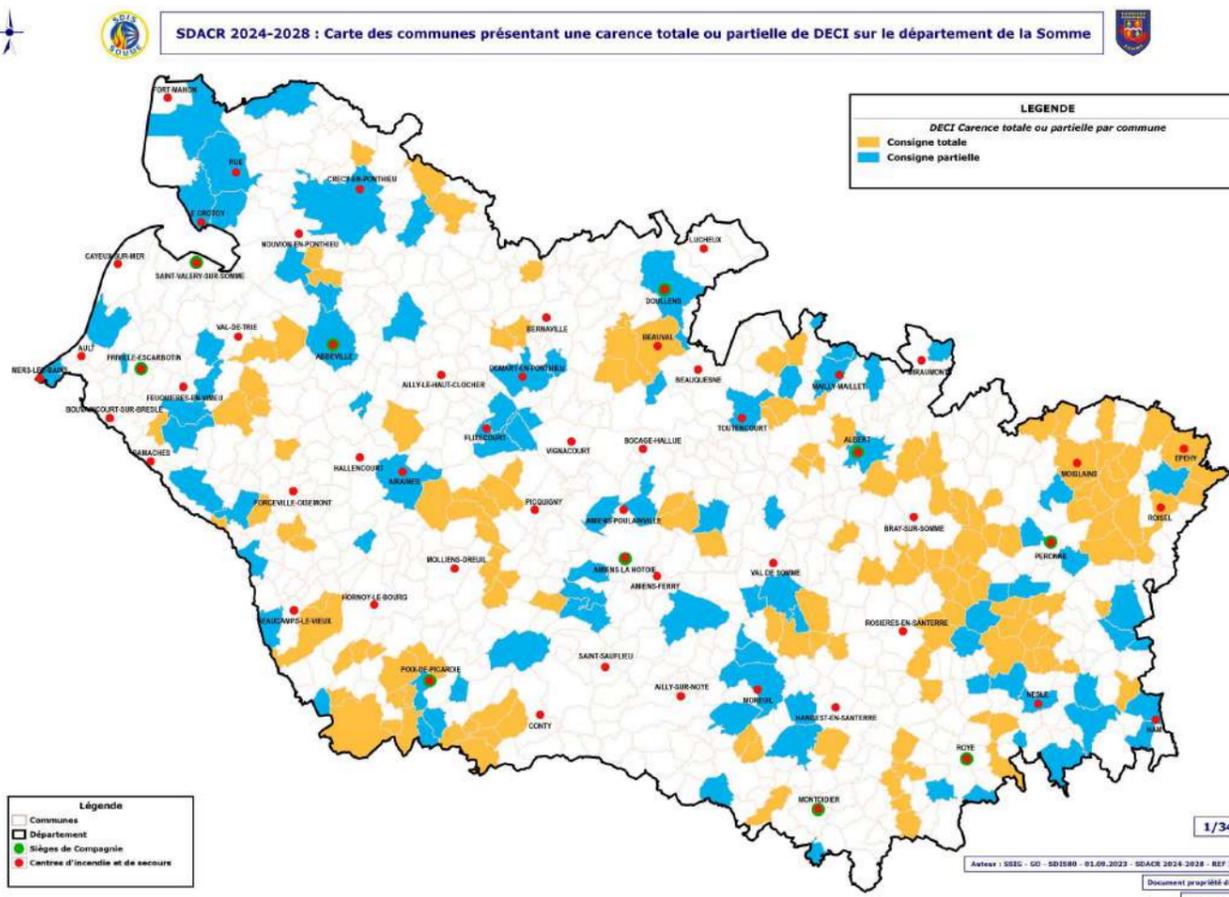


■ CT supérieur à 3 ans ■ CT incomplet ■ CT jamais transmis au SDIS ■ CT à jour

La transmission des données techniques de débit et de pression des points d'eau incendie est essentielle pour le traitement par le SDIS des demandes d'avis d'urbanisme. En effet, en cas de ressources insuffisantes ou en cas d'absence de transmission de ces données au SDIS, les services prévision et prévention émettent systématiquement des avis défavorables, ne pouvant pas se prononcer sur la suffisance de la DECI par rapport au risque à défendre. Cela engendre un allongement des délais d'obtention des autorisations d'urbanisme.

Risques courants

SDACR 2024-2028 : Carte des communes présentant une carence totale ou partielle de DECI sur le département de la Somme



Cette carte illustre les secteurs faisant l'objet d'une consigne opérationnelle auprès du CTA-CODIS visant à renforcer les trains de départ des secours en cas d'incendie.

En cas de consigne totale, l'ensemble de la commune fait l'objet d'une carence en DECI. Pour les consignes partielles, il peut s'agir d'une carence ponctuelle localisée à l'échelle d'une voie, d'un établissement répertorié ou encore d'un quartier.

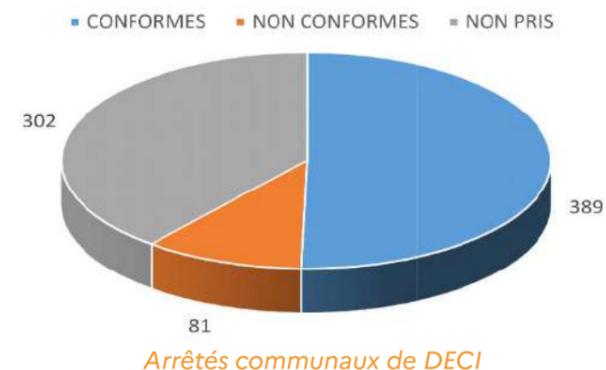
Le schéma communal de DECI, non obligatoire et à l'initiative de chaque commune, permet de faire un bilan entre l'adéquation de la DECI et les risques à défendre. À ce jour, très peu de communes samariennes ont réalisé un Schéma Communal de DECI, principalement en raison des coûts annoncés pour la réalisation de ces travaux, qui découragent les élus.

Le bureau des risques industriels et de la DECI réalise fréquemment des études locales pour accompagner les communes dans l'optimisation de leur défense incendie, cependant le SDIS n'a pas vocation à se substituer aux bureaux d'études réalisant ces schémas.

Ce diagramme illustre le bilan mitigé de la prise obligatoire des arrêtés communaux de DECI (en référence à l'article R2225-4 du CGCT ainsi qu'à l'état d'avancement de la prise en compte de la DECI depuis 1951 par les collectivités territoriales).

Une action de sensibilisation massive à cette obligation a été menée, au cours des dernières années au bénéfice des maires du département, ceci dans le but d'attirer à nouveau leur attention sur leur responsabilité administrative et pénale.

Un accompagnement personnalisé a été proposé à chaque commune dont l'arrêté communal de DECI était absent ou non-conforme.



Arrêtés communaux de DECI

Les préconisations apportées en matière de DECI serviront de base à la mise à jour du RDDECI.

La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement

Les opérations diverses regroupent essentiellement les interventions de protection des animaux, des biens et de l'environnement (interventions concernant les sauvetages d'animaux, les chutes de matériaux, les destructions de nids d'hyménoptères, les interventions liées aux conséquences d'intempéries sur la voie publique, etc.).

Plusieurs autres missions (ascenseur bloqué, destruction d'hyménoptères, épuisement de locaux,...) qui ne relèvent pas directement du champ d'action des sapeurs-pompiers sont dites « payantes » et font donc l'objet d'une participation aux frais des bénéficiaires afin de recentrer l'activité opérationnelle autour du cœur de métier.

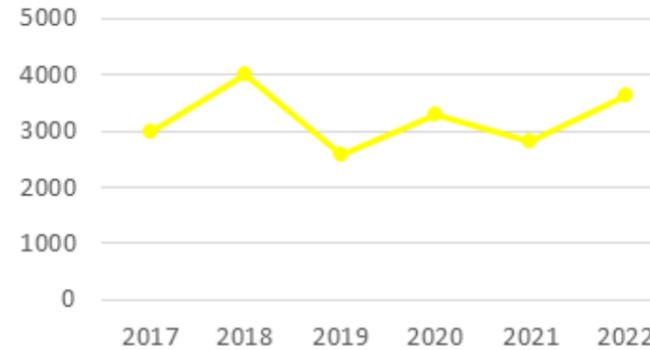
1 Analyse du risque

L'analyse des risques

La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement est une activité des sapeurs-pompiers qui est souvent regroupée sous le terme « d'opérations diverses ». Ces interventions représentent aujourd'hui une part non négligeable de l'activité des sapeurs-pompiers samariens puisque sur les 6 dernières années cette mission représente en moyenne 7,62% du total réalisé (soit 3 219 interventions).



Contrairement au précédent SDACR, on constate sur ces 6 dernières années (2017-2022) une forte hausse de cette typologie d'engagement des secours (+21,7% de 2 985 interventions en 2017 à 3 632 en 2022).



Évolution annuelle des interventions diverses du SDIS de la Somme

Cette évolution est extrêmement aléatoire puisque la sollicitation du SDIS est en grande partie liée aux risques naturels et notamment aux épisodes météorologiques. De plus, ces interventions diverses incluent également la sollicitation relative aux animaux et notamment les destructions des hyménoptères, ces dernières demeurent fluctuantes en fonction de la météo et notamment de la clémence de la période estivale.

Dès lors, même si le SDIS de la Somme a fait des efforts depuis plusieurs

années pour contrôler ces interventions en clarifiant les missions de chacun et en facturant une partie de ces interventions, l'apparition d'une nouvelle espèce invasive représentée par les frelons asiatiques au sein de notre département a nécessité une prise en compte de ce risque par le SDIS.

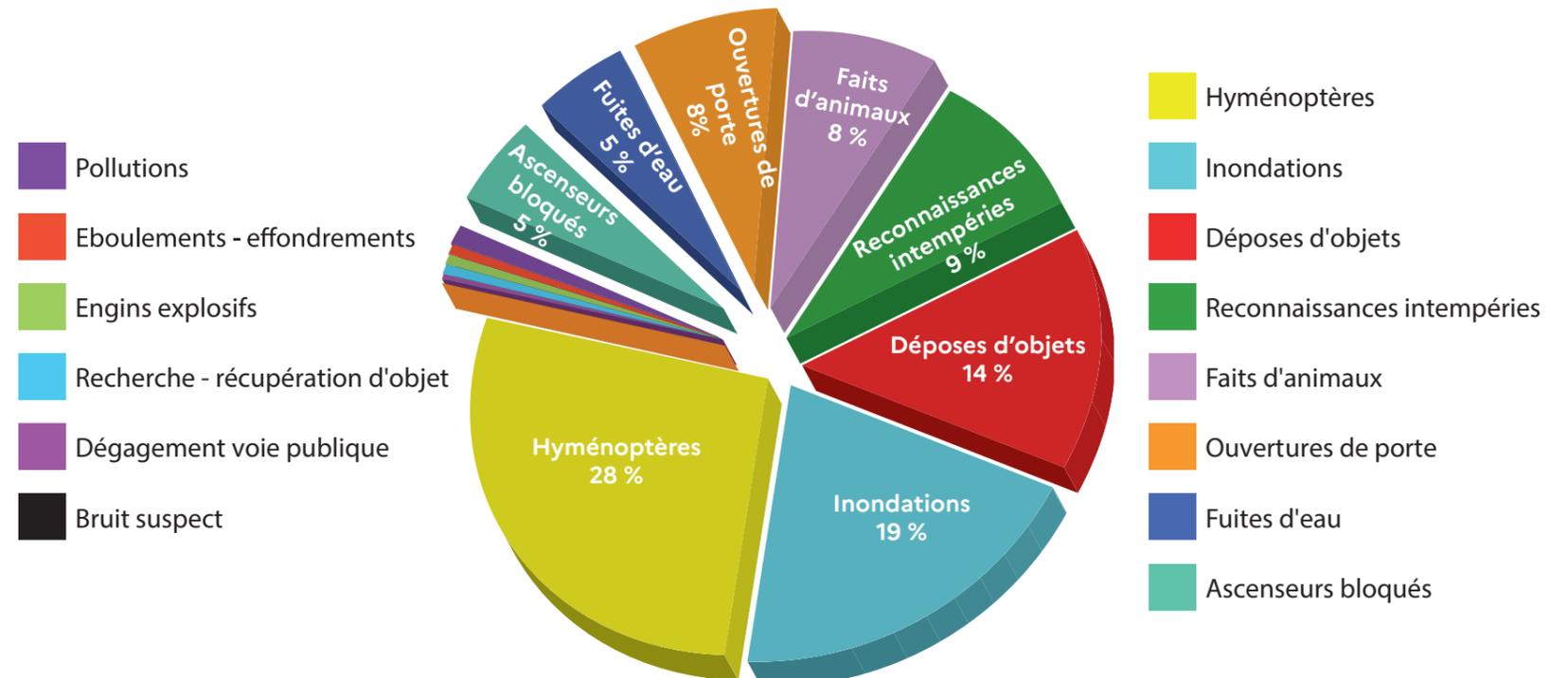
On peut également constater sur le graphique suivant que 43 % des interventions diverses sont liées à des inondations, des reconnaissances pour intempéries, des déposes d'objets menaçants ou des dégagements de voie publique (notamment des arbres tombés). Ces interventions particulières qui nécessitent des moyens spécifiques seront abordées dans la partie risques complexes.

En revanche, les sollicitations liées à des interventions par carences de moyens privés, notamment les déblocages de cabines d'ascenseurs, les ouvertures de portes (hors urgence) et les fuites d'eau quelquefois à la limite de l'urgence, sont maîtrisées notamment grâce à la délibération du CASDIS permettant de facturer des interventions ne relevant pas des missions du SDIS.

Les autres opérations diverses se répartissent entre des pollutions aquatiques ou terrestres, des éboulements ou effondrements de structures batimentaires, la découverte d'engins explosifs et la recherche ou récupération d'objets sur réquisition.

Comme indiqué préalablement, cette typologie d'interventions reflète particulièrement bien les risques liés au réchauffement climatique et quelquefois à l'impossibilité pour les requérants de trouver une solution à un problème donné. Les sapeurs-pompiers deviennent alors un recours ultime et se doivent d'essayer d'apporter une réponse aux demandes de secours.

Répartition par type d'opérations diverses en moyenne sur les 6 dernières années



Zoom sur les frelons asiatiques



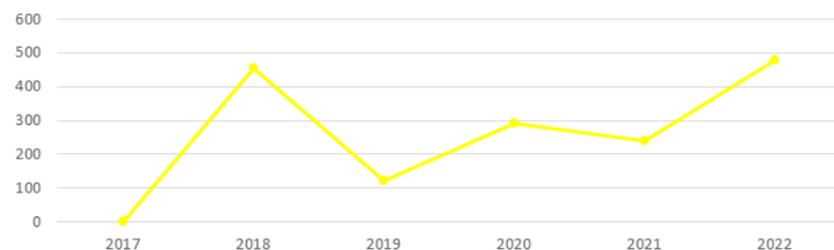
L'arrivée sur le territoire samarien de cette espèce invasive a eu un impact fort pour l'activité du SDIS. En effet dès l'année 2018, le SDIS s'est positionné comme un acteur principal dans la lutte contre le frelon asiatique, faute de matériels adaptés

chez les sociétés privées spécialisées dans la destruction d'hyménoptères. Dès lors, en accord avec la préfecture, le SDIS s'est doté de moyens de destruction des nids identifiés.

Cela a nécessité un investissement fort du SDIS que ce soit en termes d'équipement de protection individuelle pour les personnels intervenants ou de matériel de destruction avec l'achat notamment de **Pistolet Insecticide Longue Portée (PILP)** et les consommables associés.

En 2018 plus de 450 destructions de nids de frelons asiatiques ont été recensés avec initialement un seul centre référencé comme support de cette destruction.

Le RETEX sur l'année 2018 a montré que le SDIS ne pouvait pas être la seule entité à supporter une telle charge. Une nouvelle procédure a été mise en place depuis afin d'inclure les entreprises privées dans cette lutte. La préfecture reste le point d'entrée et sollicite au besoin le SDIS pour assurer une éventuelle destruction notamment sur les lieux publics ou endroits à risque.



Évolution annuelle des interventions pour destruction de frelons asiatiques

- 73 % arbres à plus de 10 m
- 10 % bâtiments
- 3 % haies

Forme sphérique à piriforme ouverture petite et latérale 60 x 80 cm



② Réponse capacitaire

La couverture du risque

Les moyens légers HR

Afin de répondre à l'ensemble des sollicitations variées et assurer ainsi des reconnaissances notamment sur des épisodes météorologiques particuliers (épisodes neigeux, inondations, tempêtes) il est nécessaire de disposer d'engins légers hors chemins répartis actuellement de la façon suivante.



Type	Utilisation	Unités concernées
5 VLTT (Land Rover, Nissan)	- Franchissement important - Traction de BLS ou véhicule amphibie - Transport de victimes allongées	CIS Rue CIS Le Crotoy CIS St Valery sur Somme CIS Cayeux CIS Mers les Bains
VLHR (type Duster)	- Franchissement limité - Reconnaissance ou transport de personnels ou matériels	CIS Amiens Ferry CIS Bray CIS Gamaches CIS Flixecourt CIS Fort Mahon 3 VLCDG, 4 VLCDG

Les 2 familles de véhicules présentés supra ont donc des orientations différentes :

- **Les VLTT** sont plus orientées en secteur côtier (capacités de franchissements adaptées pour du sable, traction de remorques et possibilité de transporter un blessé). Aussi comme le préconise l'analyse du risque littoral, il est essentiel de maintenir la couverture littorale actuelle et d'envisager son renforcement au travers de moyens tout terrain supplémentaires.

- **Les moyens de reconnaissance hors route** sont favorisés sur le reste du territoire avec l'objectif d'un véhicule sur chaque compagnie.

Les Véhicules d'Interventions Diverses

En complément de ces moyens de reconnaissance hors route, des véhicules d'interventions diverses ou des véhicules légers d'interventions diverses sont également présents dans les centres de secours.



Au préalable, la première contrainte est le maintien dans chaque unité opérationnelle d'un véhicule de moins de 3,5t pour assurer une réponse prompt secours en l'absence de conducteur poids lourd, lors d'une indisponibilité de VSAV ou en cas de départ du VSAV.

Ensuite, la réponse sur les opérations diverses a lieu avec :

- **Les véhicules d'interventions diverses.** Ces véhicules sont spécifiquement conçus pour les opérations diverses. Idéalement dotés d'une rampe de chargement, ils doivent permettre d'emporter et d'acheminer des lots sur les lieux d'interventions.

- **Les véhicules de reconnaissance et d'interventions diverses (VRID).**

Combinaison des VLID et VID, ces VRID ont vocation à rationaliser le nombre de véhicules et permettre de limiter la place utile au sein des infrastructures.

- **Les véhicules légers d'interventions diverses.** Cette dotation en VLID, est liée à un besoin opérationnel, au travers les interventions diverses, les transports de spécialistes ou de la chaîne de commandement d'astreinte ou de renfort. Cette dotation répond également à un besoin fonctionnel. Il convient donc de maintenir un niveau de dotation optimale pour répondre aux différentes sollicitations.

- **Les véhicules de sécurité,** initialement centrés sur le balisage et la sécurisation d'une zone d'intervention, ce véhicule peut également assurer les opérations diverses.

Les lots d'interventions diverses

La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement nécessite une polyvalence des engins cités ci-dessus et des matériels spécifiques en fonction de la mission.

Pour répondre à cette multitude de missions, des lots ont ainsi été créés par le SDIS afin de pouvoir être acheminés par les différents véhicules précités et utilisés en fonction de la mission attendue. L'uniformisation des lots (en cours) doit notamment permettre un langage commun et une connaissance de leurs capacités.

Type	Utilisation et capacité
Lot épuisement	Toute inondation ou fuite d'eau. Capacité d'épuisement de 60m³/h
Lot renfort épuisement	Appui du lot épuisement sur des inondations importantes. Capacité d'épuisement de 60m³/h
Lot Hyménoptère	Destruction des nids d'hyménoptères «classiques».
Lot Frelons Asiatiques	Destruction des nids de frelons asiatiques accessibles ou non.
Lot tronçonnage	En complément de la dotation normée des engins, ce type de lot permet d'assurer la mise en sécurité des arbres menaçant la voie publique.
Lot animalier	Matériel de protection des intervenants, de capture et de transport d'animaux.
Lot bâchage	Assurer le bâchage de toitures lors d'événements météorologiques ou suite à incendie. Capacité de 300m² par lot
Lot éclairage	Eclairage d'un chantier en complément des moyens traditionnels. 2 phares sur groupe électrogène + 6 phares sur batterie

Le déploiement complet des lots épuisement et renfort épuisement est effectif, les autres lots sont en cours d'uniformisation et de déploiement conformément aux notes de service en vigueur.

Bien entendu, ces lots permettent une primo réponse et pourraient être complétés par du matériel spécifique sur des interventions de grande ampleur (Berce SD, Berce épuisement, Moto Pompe Grand Débit...).

La création de l'équipe de sauvetage animalier



La part des interventions pour animaux en dehors des hyménoptères nécessite une prise de conscience et une réponse appropriée du SDIS.

Outre les animaux domestiques qui peuvent être blessés ou divaguants, de nombreuses interventions des sapeurs-pompiers concernent des **animaux sauvages ou plus exotiques (Nouveaux Animaux de Compagnie dits NAC)**.

Pour répondre à ce risque de manière efficace, le SDIS de la Somme a récemment créé une équipe spécialisée de **Sauveteurs ANimaliers (SAN)**. Formée à la récupération de tout type d'animal, la création de cette équipe doit aussi permettre d'améliorer les procédures de prise en charge à long terme des animaux récupérés, le SDIS n'ayant pas vocation à les accueillir ni à les transporter sur de longues distances.

Basés sur 2 niveaux de formation et un conseiller technique, cette spécialité a également pour but de venir en soutien des intervenants sur tout type d'interventions courantes durant laquelle des animaux pourraient être impliqués.



Synthèse des risques courants

Activité générale

L'activité opérationnelle départementale est soumise à de fortes variations saisonnières. L'agglomération amiénoise concentre à elle seule plus d'un tiers de l'activité.

L'analyse de la disponibilité montre en outre une difficulté de plus en plus importante de disposer de ressources disponibles et prêtes à intervenir.

Une vigilance particulière doit donc être apportée sur notre capacité à assurer la réponse à notre mission exclusive qu'est l'incendie tout comme la prise en compte de l'évolution démographique et touristique sur l'agglomération amiénoise et sur le secteur littoral.



Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes



Constituant la majeure partie de l'activité des sapeurs-pompiers, ces missions restent partagées avec de nombreux autres acteurs.

Elles sont fortement impactées par l'isolement et la précarité grandissante au sein de la population mais aussi par l'organisation de la réponse sanitaire et de soin sur le département.

La couverture actuelle proposée par le SDIS semble adaptée aux besoins actuels mais elle nécessite une coordination interservices fructueuse et appropriée. Cela permettra notamment de conforter la place du SDIS sur le secours d'urgence et assurera une réponse interservices appropriée aux besoins de la population samarienne.

Les évolutions imposées par la loi MATRAS devront être déclinées et intégrées à notre doctrine opérationnelle.

Incendie



thermiques et ventilation et en modernisant progressivement le parc en moyens aériens vieillissants.

Les risques liés à la toxicité des fumées en espaces clos et semi-clos ou d'autres nuisances (amiante,...) feront l'objet de mesures adaptées.

Mission exclusive des SDIS par excellence, l'incendie nécessite une réponse opérationnelle spécifique aux différentes situations rencontrées.

La couverture matérielle actuelle est adaptée à la réponse à cette mission, mais elle doit être maintenue en termes de potentiel et de compétences afin de conserver nos capacités opérationnelles sur l'ensemble des bassins de coopération. Cela nécessitera de renforcer les stratégies de coopération inter centres, d'accompagner la montée en compétences des agents tout en renforçant la dotation des engins incendies en caméras

Accident de voie publique

Les voies autoroutières ou à grande circulation présentes dans le département augmentent l'occurrence de ce risque.

Jusqu'alors centré sur des accidents de voie publique notamment avec des véhicules légers standard ou poids lourds, le développement des mobilités alternatives (ou douces) complexifie ces missions.

En effet, l'augmentation des accidents de deux roues électriques tout comme le développement des véhicules électriques ou hybrides nécessitent d'adapter notre réponse en renforçant les compétences des sapeurs-pompiers ainsi que leur protection et les outils à leur disposition.



Protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement

Les opérations diverses constituent un large spectre de missions qui illustre l'adaptabilité permanente des sapeurs-pompiers aux défis et enjeux sociétaux.



Pouvant aller du traitement des nids d'hyménoptères aux fuites d'eau en passant par les déblocages d'ascenseurs ou des ouvertures de portes. Ces opérations diverses sont fortement dépendantes de la météorologie et d'éventuelles nouvelles problématiques qui pourraient exister au sein du département.

La réponse du SDIS face à ces opérations diverses nécessite de disposer d'un panel de solutions techniques adaptées au travers de lots transportables ou véhicules polyvalents afin d'assurer efficacement la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement.



Chapitre 4

Analyse et couverture des risques complexes

Les risques complexes se répartissent en plusieurs catégories (naturels, technologiques, sociaux et sociétaux, émergents...). Ils ont un impact majeur sur la société et nécessitent une forte coordination interservices et une mobilisation accrue de compétences, expertises, équipements adaptés des différents acteurs du département voire de la zone.

Préambule

Les risques naturels

Les risques technologiques et anthropiques

Les risques sociaux, sociétaux et émergents

Synthèse des risques complexes

La chaîne de commandement et le soutien de l'homme

Les équipes opérationnelles spécialisées (EOS)

Préambule

Les risques complexes, parfois appelés risques particuliers comprennent les risques naturels, technologiques et industriels, sanitaires et sociaux mais aussi les effets potentiels des menaces.

Ils sont classés par type, selon qu'ils aient une origine anthropique (technologique ou sociale) ou naturelle, et sont gradués en fonction de leur emprise territoriale et du niveau de réponse opérationnelle relevant des moyens départementaux et extra-départementaux.



Ces risques à faible voir très faible occurrence ont un impact majeur sur la société avec des effets très graves sur les personnes, animaux, biens et environnement. Ils comprennent les risques dont l'emprise est localisée et fixe (site à risques) ou aléatoire (risque naturel par exemple) ainsi que les menaces (attentats).

Les risques complexes sont apparentés aux « risques particuliers » de l'ancien SDACR mais requalifiés comme tel dans une logique de cohérence avec les contrats territoriaux de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (CoTTRiM). Les dimensions de tels événements impliquent l'engagement de ressources humaines et matérielles dans des proportions qualitatives et quantitatives qui diffèrent de celles propres aux risques courants. Pour autant, la couverture de ces risques s'appuie sur des moyens dits « traditionnels » complétés autant que de besoin par des moyens spécifiques et / ou spécialisés.

Au-delà de l'analyse des risques complexes, d'autres risques ne répondant pas pleinement aux critères du risque courant en raison de leurs occurrences ou de leurs effets, et seront abordés dans ce volet en raison de leur spécificité opérationnelle (feux complexes, ...).

Méthodologie

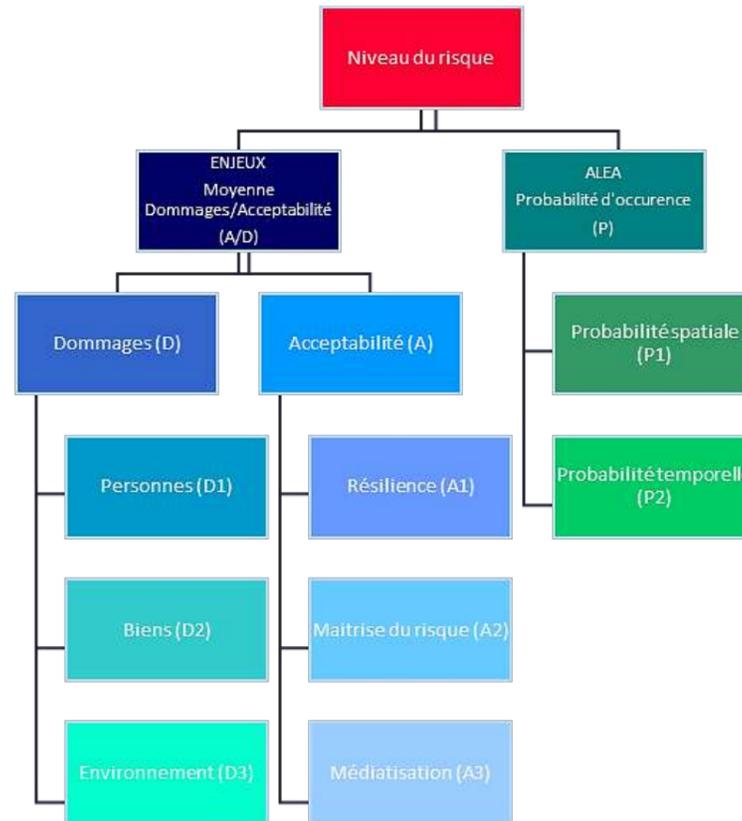
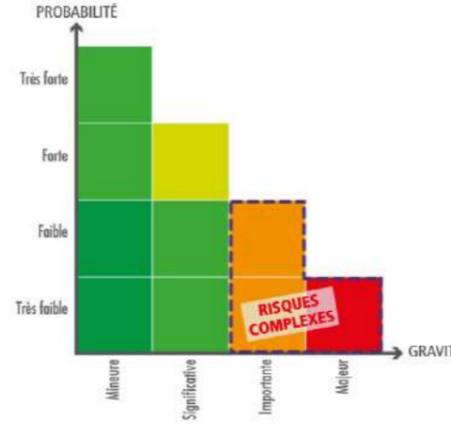
À la différence de l'analyse des risques courants, celle des risques complexes ne peut s'appuyer sur des statistiques ; elle nécessite l'évaluation des

aléas et des enjeux et la prise en compte du retour d'expérience. L'analyse de chaque risque sera donc construite autour de :

- L'élaboration de scénarii réalistes, majorants ou dimensionnant, impacts et conséquences sur les enjeux,
- Des retours d'expériences locaux et nationaux en fonction des types de risques présents sur le territoire départemental.

Le niveau de risque est obtenu en croisant la probabilité d'occurrence d'un événement non souhaité par la gravité potentielle matérialisée par les conséquences de l'évènement lorsqu'il se produit.

La probabilité d'occurrence est appréciée en fonction de ses probabilités spatiales et la probabilité temporelle (en calculant la moyenne des deux valeurs). La gravité est prise en compte au regard des dommages susceptibles d'être provoqués aux personnes, animaux biens et à l'environnement ainsi que l'acceptabilité, qui tient compte des moyens opérationnels mobilisables et de la maîtrise du risque.



On distingue donc au regard de la matrice des risques complexes les indices de criticité suivants :

Risques Courants	Très faible
	Faible (mineur)
Risques Complexes	Elevé (grave)
	Très élevé (majeur)

Le SDACR n'a pas vocation à mener un descriptif technique et scientifique des risques ou encore à en évaluer la criticité avec précision dans la mesure où ces éléments sont disponibles au sein d'autres documents (DDRM, COTTRIM, bibliographie spécialisée...).

Le descriptif des risques complexes s'organise en deux parties distinctes :

- un volet dédié à l'analyse préalable des risques et menaces incluant la présentation du risque et de ses enjeux, la localisation de l'aléa dans le département, le descriptif de ses conséquences et gravité, la présentation d'évènements marquants rencontrés ou de retour d'expérience extra-départementaux puis enfin les outils de planification et de prévision et autres éléments de préparation opérationnelle.

- un volet dédié à la réponse capacitaire (couverture du risque). Il détaille le seuil de réponse du SDIS 80 et les moyens engagés pour faire face au risque ou à la menace, le(s) scénario(s) dimensionnants et objectifs de couverture associés ainsi que les propositions d'amélioration qui visent à alimenter les orientations stratégiques pour les 5 prochaines années. Cette réponse capacitaire des risques complexes est modulable et progressive et complète la réponse apportée par les moyens traditionnels du risque courant grâce aux trois seuils suivants :

Seuil 1 - Mobilisation

Correspond à l'engagement des moyens spécialisés immédiatement disponibles chargés d'apporter une réponse reflexe et les premières mesures d'urgence dans l'attente de la mobilisation des capacités supplémentaires. Elle s'effectue dans un délai de 30 minutes.

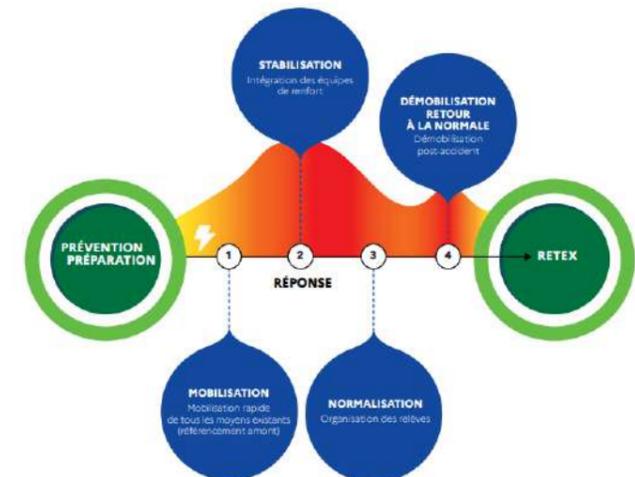
Seuil 2 - Montée en puissance.

Correspond à l'engagement des équipes spécialisées constituées ou consolidées, de la montée en puissance de la chaîne de commandement et à l'identification des besoins et services dépassant les capacités du SDIS est réalisée à ce stade.

Seuil 3 - Stabilisation

Correspond à l'intégration des équipes de renfort (interne SDIS ou extra départemental) visant à contenir le sinistre et ses effets grâce à une coordination optimale des moyens et la mise en œuvre effective des missions sous un délai de 2 heures.

Les phases suivantes de normalisation (réussite de l'action coordonnée des capacités mobilisées et organisation des relèves) et de démobiliation progressive des capacités engagées favorisent le retour à la normal et l'atteinte d'un nouvel équilibre. Elles ne seront pas évoquées à travers le synoptique de couverture des risques ci-après.



Les risques naturels : Le risque nautique et d'inondation

L'aléa inondation et l'ensemble des risques nautiques sont particulièrement présents dans le département de la Somme en raison de ses nombreux cours et plans d'eau mais aussi de son littoral de 72 km propice aux phénomènes de submersion.

La couverture du risque nautique est séquencée en deux réponses : le secours côtier et le secours en eaux intérieures. Deux types d'interventions sont rencontrés par les sapeurs-pompiers : les interventions aquatiques de surface et les interventions subaquatiques.



1 Analyse du risque

Présentation du risque et des enjeux

Une inondation se caractérise par une submersion plus ou moins rapide d'une zone par des hauteurs d'eau variables. On distingue différents types d'inondations :

Les inondations à cinétique lente :

- Montée lente des eaux en région de plaine (débordement direct d'un cours d'eau) ;
- Remontée de nappe phréatique et/ ou des réseaux d'assainissement (débordement indirect)

Les inondations à cinétique rapide :

- Ruissellement pluvial ou crues torrentielles (lors de pluies et orages intenses) ;
- La rupture de digues ou de barrages (7 digues littorales dans le département de la Somme) ;
- Les submersions marines.

Cinétique :



Criticité :

MAJEUR

L'inondation par ruissellement suite aux orages est l'aléa le plus fréquent dans le département de la Somme, suivi des inondations par remontées de nappes phréatiques.

Les crues de la Somme ont une double origine :

- **Fluviale** : évacuation des débits en provenance de l'amont et des affluents avec des temps de réponse par rapport aux pluies de quelques jours
- **Hydrogéologique** : crues de nappe par remontée des eaux suite à de fortes précipitations.

Les crues de la Somme se caractérisent par :

- leur débit relativement faible (seulement 105 m³ /s pour le débit centennal à Abbeville),
- leur volume très important (plus de 2 milliards de m³ se sont écoulés à Abbeville pendant la crue de 2001),
- leur durée (à Abbeville, le débit de 60 m³ /s – débit de pré-alerte – est dépassé pendant plus de 8 mois lors de l'événement 2001),
- l'absence de pointe marquée (2 mois en 2001),
- la saturation très légèrement décalée des terres inondables, marais, ...

Localisation de l'aléa

Les communes du département qui présentent le plus grand risque d'inondations sont réparties en trois bassins : le Bassin de l'Authie, le Bassin de la Bresle et le Bassin de la Somme.

Le bassin de la Somme se caractérise par une forte influence des nappes souterraines sur les niveaux des eaux superficielles. En effet, le sous-sol du bassin versant de la Somme est presque entièrement constitué de craie, formation qui atteint localement 200 mètres d'épaisseur, reposant sur un sol argilo-marneux. La craie se caractérise par une forte porosité, lui permettant de stocker une grande quantité d'eau.

18

Communes du littoral concernées par le risque de submersion

118

Communes inscrites au PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents

Gravité et conséquence

Son ampleur peut varier en fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations [600 à 800 mm par an dans le département] (pluies longues ou orageuses) ;
- La surface et la pente du bassin versant ;
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol ;
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux ;
- Le niveau et le débit du cours d'eau situé à l'exutoire du bassin versant ;
- La marée, la houle, la pression atmosphérique et le vent (submersions).

Les conséquences des inondations et submersions peuvent être multiples :

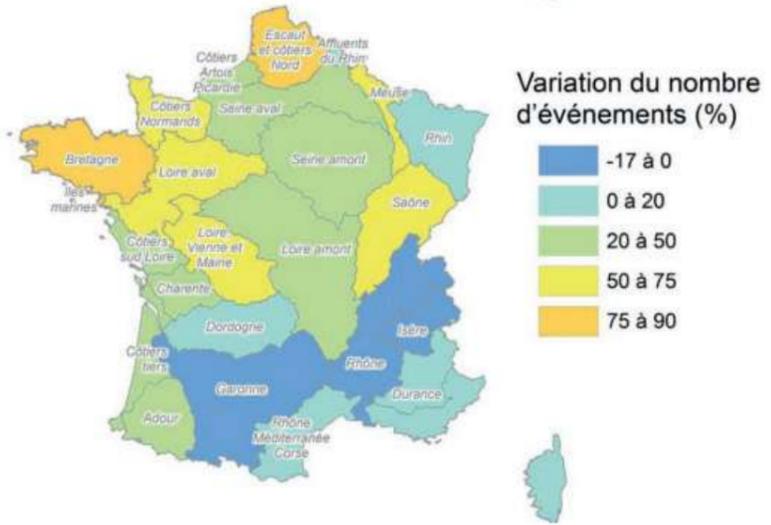
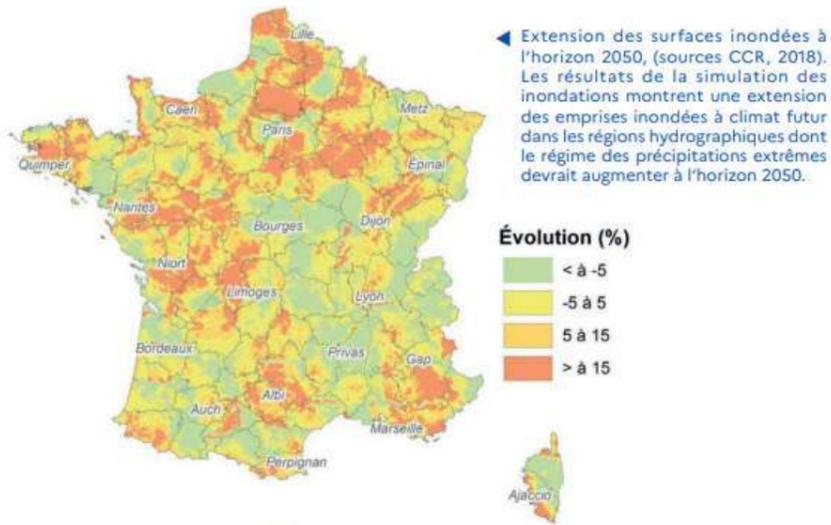
- victimes et sinistrés (noyade)
- dégradation du bâti, des biens et des Infrastructures (pertes économiques, coupure des axes de communication, des réseaux d'énergie et / ou d'approvisionnement, ...)
- rupture de digue et barrage...
- pollution...



Les prévisions sont alarmantes. La Somme devrait connaître une augmentation de plus de 75% du nombre d'événements pour le péril inondation d'ici 2050.

Les surfaces inondées dans le département augmenteront de plus de 15 % sur la même période. Les précipitations extrêmes devraient s'intensifier tant en fréquence qu'en intensité. L'imprévisibilité et l'intensité de certains événements pourraient rendre plus complexe la capacité du SDIS à intervenir et mettre une réponse adéquate.

En outre, la fonte plus précoce du manteau neigeux, en alimentant les cours d'eau, accentue le risque de crue tandis que l'élévation du niveau de la mer affecte fortement les côtes basses en augmentant le risque de submersion marine. Ces événements pourraient engendrer de nombreux dégâts équivalents voire plus importants que lors de la tempête Xynthia en février 2010, qui a causé la mort de 53 personnes.



▲ Variation du nombre d'événements pour le péril inondation entre 2000 et 2050, (sources CCR, 2018). On constate en 2050 un plus grand nombre d'événements causés par des épisodes de précipitations extrêmes dans le nord, l'ouest, le centre et l'est du territoire avec une hausse significative de plus de 75 % dans les bassins de l'Escaut et de Bretagne et de plus de 50 % dans les bassins de la Loire aval, de la Vienne, de la Saône et de la Meuse. Dans les bassins méditerranéens le nombre d'événements serait également plus important avec une hausse tout de même moindre, de l'ordre de 20 % au maximum. Quant aux bassins de la Garonne, du Rhône aval et des Alpes du nord, ces derniers connaîtraient moins d'événements extrêmes en 2050.

Evènements marquants et RETEX

Submersions marines :

En 1854, la mer envahit 126 ha de cultures à Novion-en-Ponthieu. Des digues ont rompu et la mer coupe la route d'Abbeville au niveau du Crotoy. Les premières maisons de Noyelles-sur-Mer sont impactées par les eaux.

En février / mars 1990, le littoral picard connaît des inondations maritimes importantes (3000 hectares sous les eaux) à la suite de fort coefficient de marée (98 à 108) et d'une tempête de 4 jours avec des vents violents (150 km/h), les communes de Cayeux-sur-Mer et Mers-les-Bains sont les plus gravement touchées.

Crues de la Somme :

Crue de janvier 1841 : C'est à priori la plus importante depuis au moins le 17^{ème} siècle. Elle est, à bien des égards, comparable à l'événement de 2001 et résulte du cumul de la fonte rapide des neiges et des pluies abondantes. Le secteur du Marquenterre est particulièrement sinistré. Les infrastructures sont touchées, les communications interrompues et l'économie paralysée.

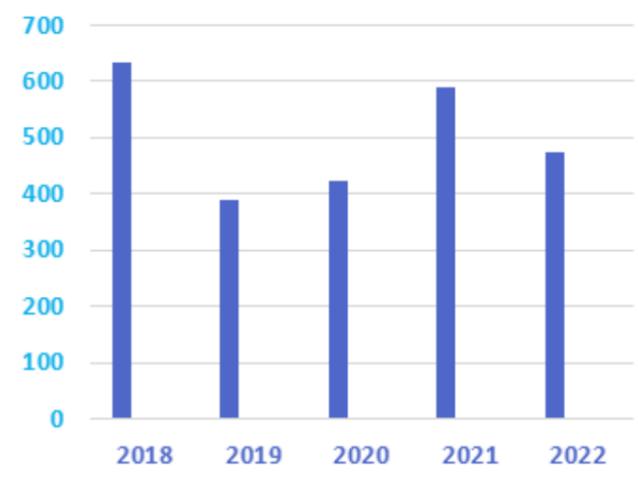
Crue de 1993-1994 : crue longue de type décennale dont le débit à Abbeville a été estimé à 77m³/s.

Crue exceptionnelle de 2001 : liée au cumul exceptionnel et dans la durée de précipitations. Le débit à Abbeville a été estimé à 105m³/s. (image ci-dessous)



Activité opérationnelle 2018-2023 :

Interventions pour inondations



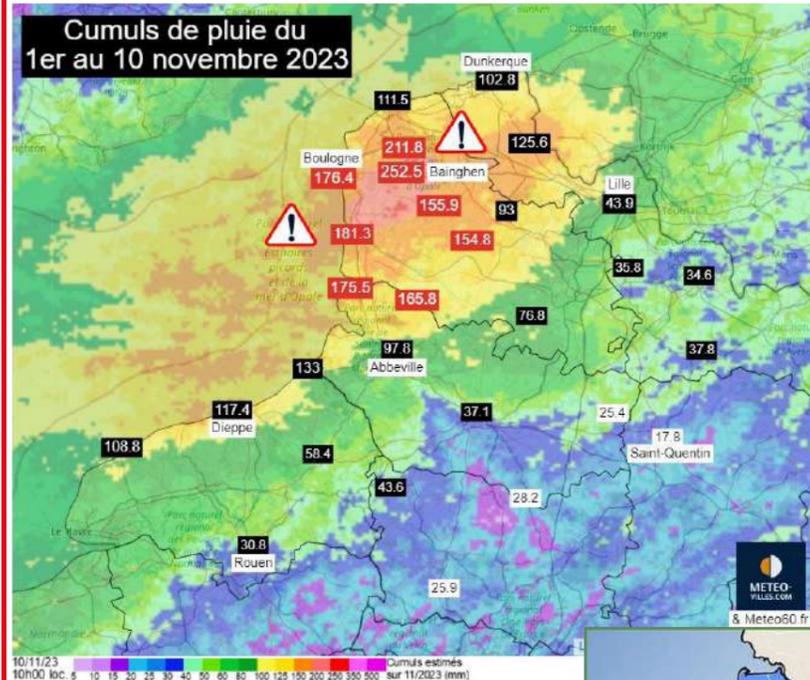
Risques complexes

Inondations récentes de novembre 2023

Le vendredi 10 novembre 2023, le département de la Somme est placé en vigilance orange pour pluie et inondation alors qu'au même moment le département du Pas-de-Calais est en vigilance rouge et subit des inondations sans précédent.

Au total, 14 communes samariennes ont été impactées par les eaux générant plusieurs interventions des sapeurs-pompiers essentiellement pour des inondations à domicile ou des reconnaissances sur les secteurs de Rue, Fort-Mahon, Quend, Noyelles-sur-Mer, Ponthoile, Villers-sur-Authie et Favières, commune la plus touchée.

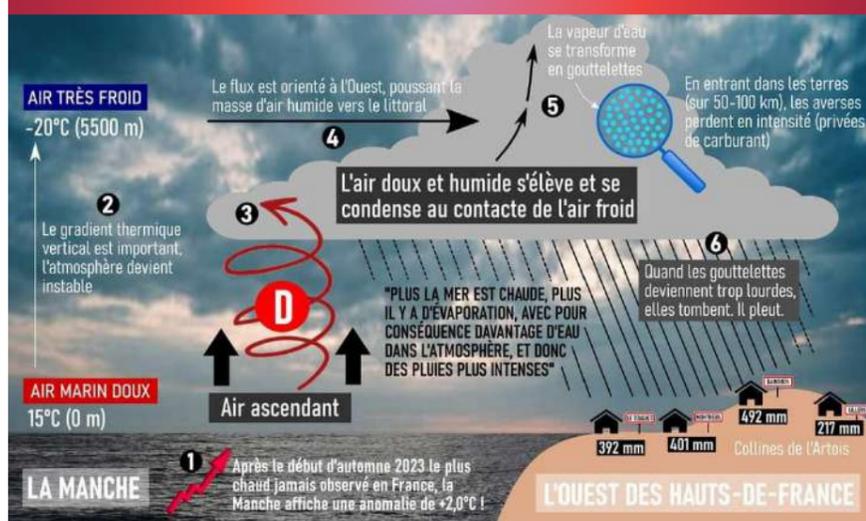
Cette situation résulte de conditions météorologiques exceptionnelles. Les précipitations pluvieuses se sont avérées conséquentes depuis le mois d'octobre avec des cumuls d'eau importants en quelques semaines (plus de 326 mm (L/m²) d'eau pour Fort-Mahon du 1^{er} octobre au 10 novembre.



Eu égard aux inondations rencontrées, le préfet accompagné du président du conseil départemental se sont rendus le dimanche 12 novembre 2023 dans les communes du Marquenterre afin de constater les dégâts occasionnés par les fortes pluies.

Afin d'examiner les dispositifs utiles à la prévention des inondations, trois groupes de travail ont été établis pour répondre aux spécificités de chaque bassins : Bas champs – Cayeux-sur-Mer, Baie de Somme – Le Crotoy, Baie d'Authie.

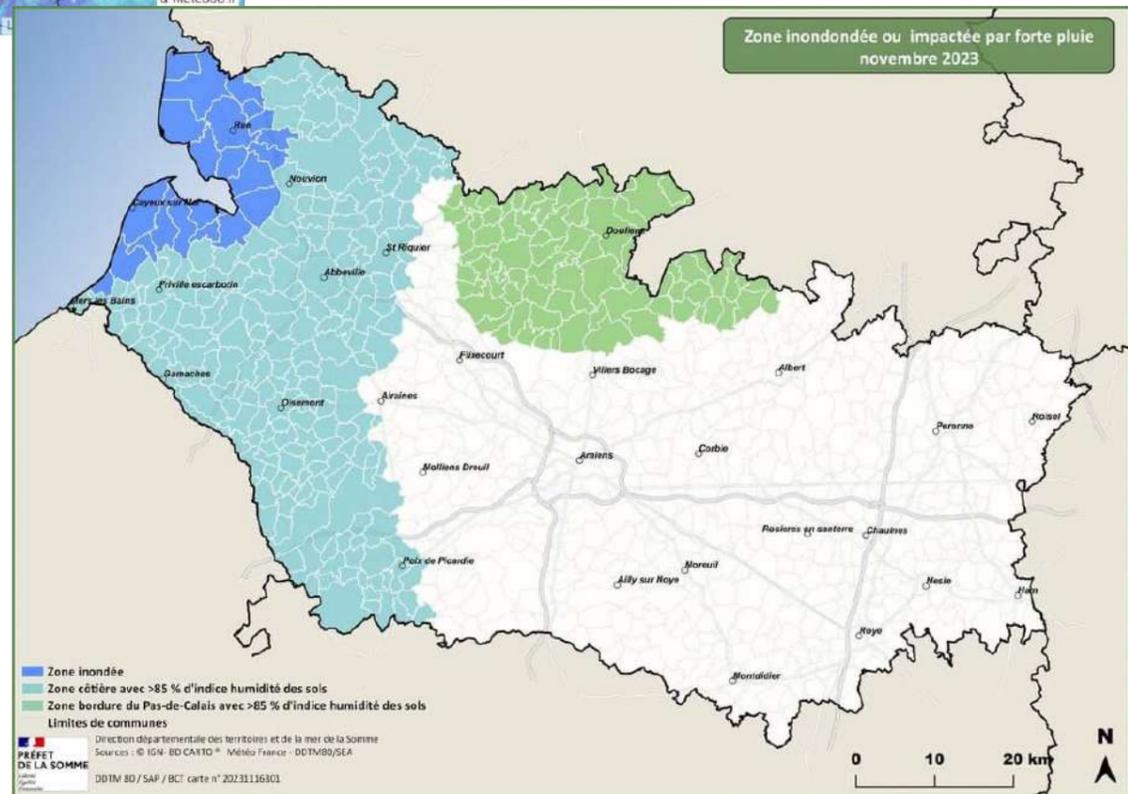
Pourquoi tant de pluie sur la côte Picarde en ce mois de novembre 2023 ?



Du 6 novembre au 6 décembre 2023, 457 sapeurs-pompiers de la Somme ont assuré une présence en renfort des sapeurs-pompiers du Pas de Calais au regard des inondations rencontrées.

Ce renfort a d'abord pris la forme de deux groupes dits « secours aquatique à victime » totalisant 16 à 18 sapeurs-pompiers, dont des personnels formés sauveteurs aquatiques, et de moyens hors route et embarcations. Cette mission ayant principalement participé aux mises en sécurité de personne et reconnaissances spécialisées a pris fin le 16 novembre.

Un groupe épuisement Inondation, armé de 14 sapeurs-pompiers, a ensuite pris le relais et assuré principalement des opérations d'épuisement et de protection dans le secteur de Saint-Omer. Ce groupe était projeté avec 2 engins incendie hors route et des moyens d'épuisement et d'opérations diverses. Celui-ci a été complété en simultané par un second groupe Epuisement Inondation, armé de la même manière, ayant renforcé le secteur d'Étaples et de Montreuil afin d'assurer des missions similaires.



Planification – prévision – préparation

En application de la loi « engagement national pour l'environnement » de la directive européenne inondation, les communes d'Abbeville et d'Amiens sont reconnues comme Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI).



La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI), qui découle du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) sur le bassin Artois-Picardie, fixe les objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles sur le territoire du bassin versant de la Somme (en priorité sur les TRI). Ces mesures sont déclinées, pour certaines, via le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Les plans de prévention du risque inondation

Les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI), délimitent des zones d'exposition au risque dans lesquels ils réglementent les possibilités de construction ou d'aménagement. Ils participent également à la réduction de la vulnérabilité en délimitant des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde des biens existants. Les PPRI sont élaborés par les services de l'Etat sous l'autorité du préfet du département.

- PPRI de la vallée de la Somme et de ses affluents. Approuvé le 2 août 2012, il concerne 118 communes ;
- PPRI du canton de Chaumes et Bray-sur-Somme. Approuvé le 22 juillet 2008, il concerne 4 communes ;
- PPRI de Mesnil-Martinsart. Approuvé le 22 juillet 2008 ;
- PPRI de la basse vallée de la Bresle inclus dans le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Approuvé le 13 février 2018 et modifié le 3 novembre 2020, il concerne uniquement Mers-les-Bains dans la Somme.

Les travaux d'aménagement

Après les inondations de 2001, des travaux d'aménagement de la Somme ont été réalisés : établissement de corps de digue, réparation des ouvrages du domaine public, réfection de certaines portions du chemin du halage, confortement de berges et amélioration de l'écoulement des eaux et réalisation de chasses hydrauliques à Saint-Valéry.

Les plans de prévention des risques littoraux

À la suite des événements dramatiques survenus en Vendée et en Charente-Maritime lors de la tempête Xynthia en février 2010, le gouvernement a créé le Plan national submersions rapides afin de renforcer la politique de prévention des risques de submersion marine. Il est complété au niveau départemental par une disposition spécifique du plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) départemental de prévention et de lutte contre les submersions marines.

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) est un document réalisé à l'initiative du préfet et sous son autorité, par les services de l'État, en concertation avec les communes concernées, les établissements publics de coopération intercommunale et les acteurs locaux.

- PPR de la Basse Vallée de la Bresle, approuvé le 13 février 2018, il concerne une seule commune dans la Somme (Mers-les-Bains),
- PPR des Bas-champs, approuvé le 20 mars 2017, il concerne 7 communes,
- PPR du Marquenterre, approuvé le 10 juin 2016, il concerne 10 communes.

Les outils de collecte et de partage d'informations

Les établissements gestionnaires des cours d'eau ont tous développé des bulletins détaillés qui offrent un accès rapide et précis. C'est le cas des sites VIGICRUES et METEO France Pro.

Focus sur le risque nautique côtier Baie de Somme - Baie d'Authie

Le risque nautique s'avère spécifique en Baie de Somme en raison de ses contraintes géographiques et météorologiques. En effet, cet estuaire de 72 km² est soumis à des facteurs particuliers tels qu'un fort hydrodynamisme en entrée de Baie, une amplitude des marées (différence entre la hauteur d'eau à pleine mer et à basse mer - marnage de 9 - 10 m) importante ou encore une vitesse des courants conséquentes (2 m/s pour le flot et le jusant).



Au-delà des risques précédemment évoqués, la Baie de Somme se caractérise par la présence de nombreuses huttes de chasse.

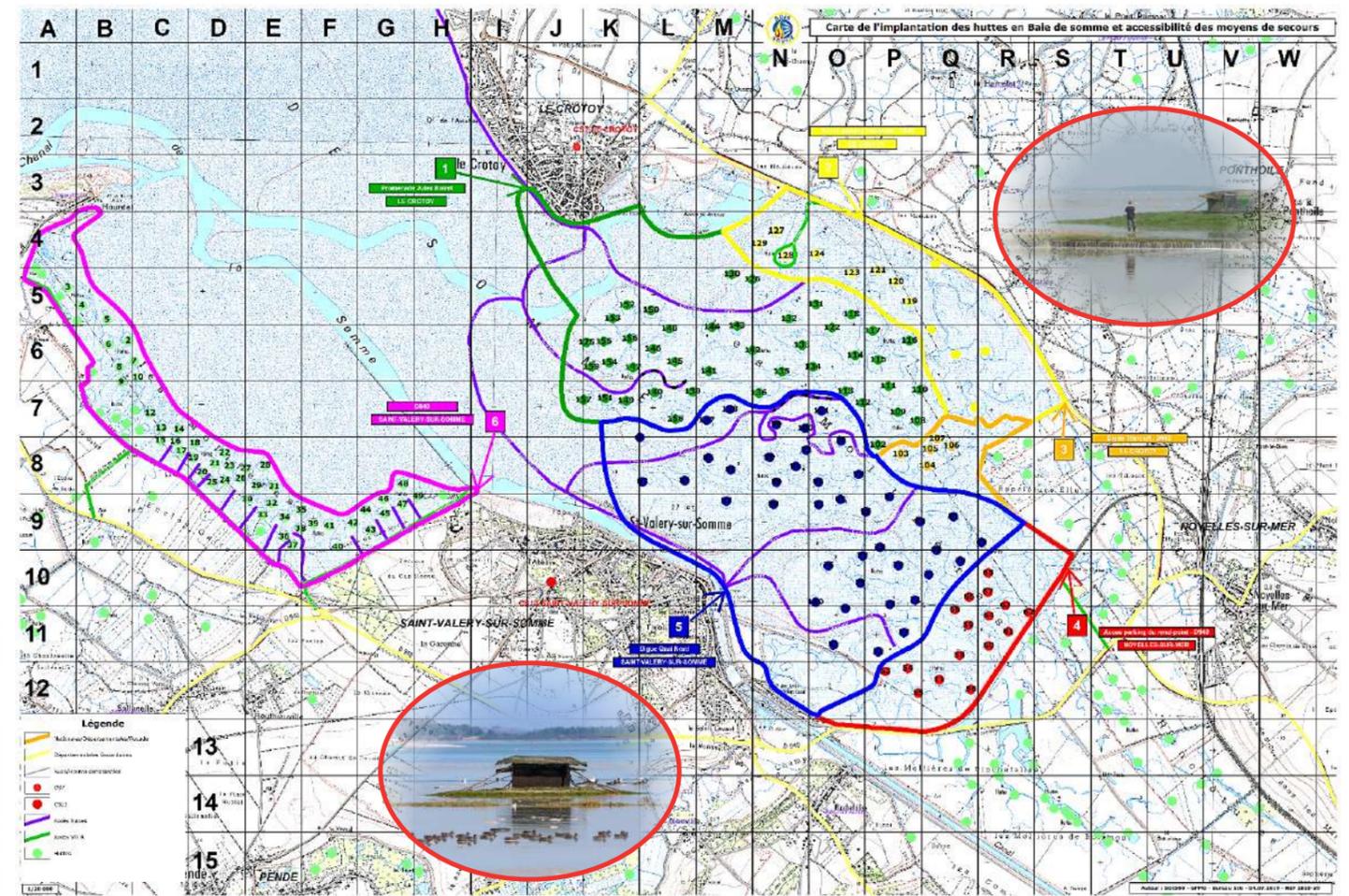
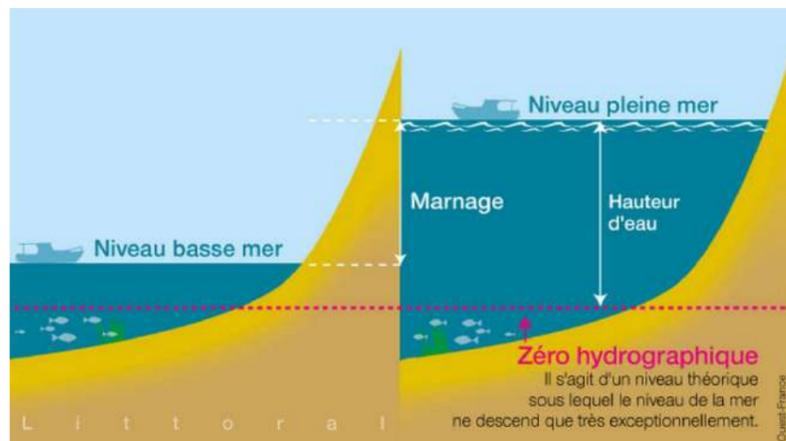
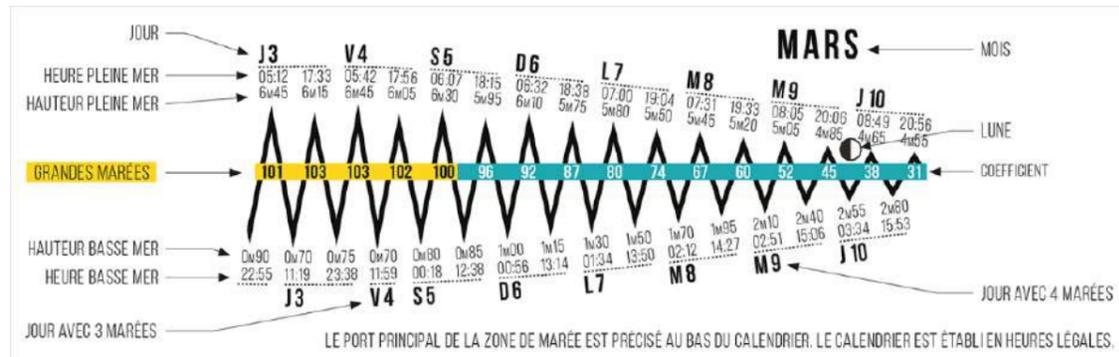
On en dénombre environ 160 réparties sur les secteurs de Saint-Valéry-sur-Somme, Noyelles-sur-Mer, ou encore Le Crotoy.

Leur implantation au sein de zones géographiques difficiles d'accès composées de terrains complexes (meubles, instables, marécageux, sableux et mouvants) nécessite l'engagement de véhicules spécifiques (amphibie...). Entre terre et mer, ces espaces varient selon les périodes et saisons accentuant ainsi les difficultés pour les secours.

En sus du risque inondation, la couverture globale du risque nautique en «départ réflexe» s'inscrit dans une logique de réponse urgente pour assistance aquatique. À ce titre, elle doit s'opérer avec des délais compatibles pour la prise en charge efficace d'une victime en détresse. Ainsi, l'arrivée sur les lieux du premier moyen nautique en moins de 30 minutes sur les principaux bassins de risques du département (agglomérations, littoral) doit être garantie.

Coefficients de marée

- 120** Plus grand coefficient
- 95** Vives eaux moyenne
- 70** Marée moyenne
- 45** Mortes eaux moyennes
- 20** Plus petit coefficient



Risques complexes

Focus sur le risque de submersion

Les submersions marines sont liées à une élévation extrême du niveau de la mer due à la combinaison de plusieurs phénomènes :

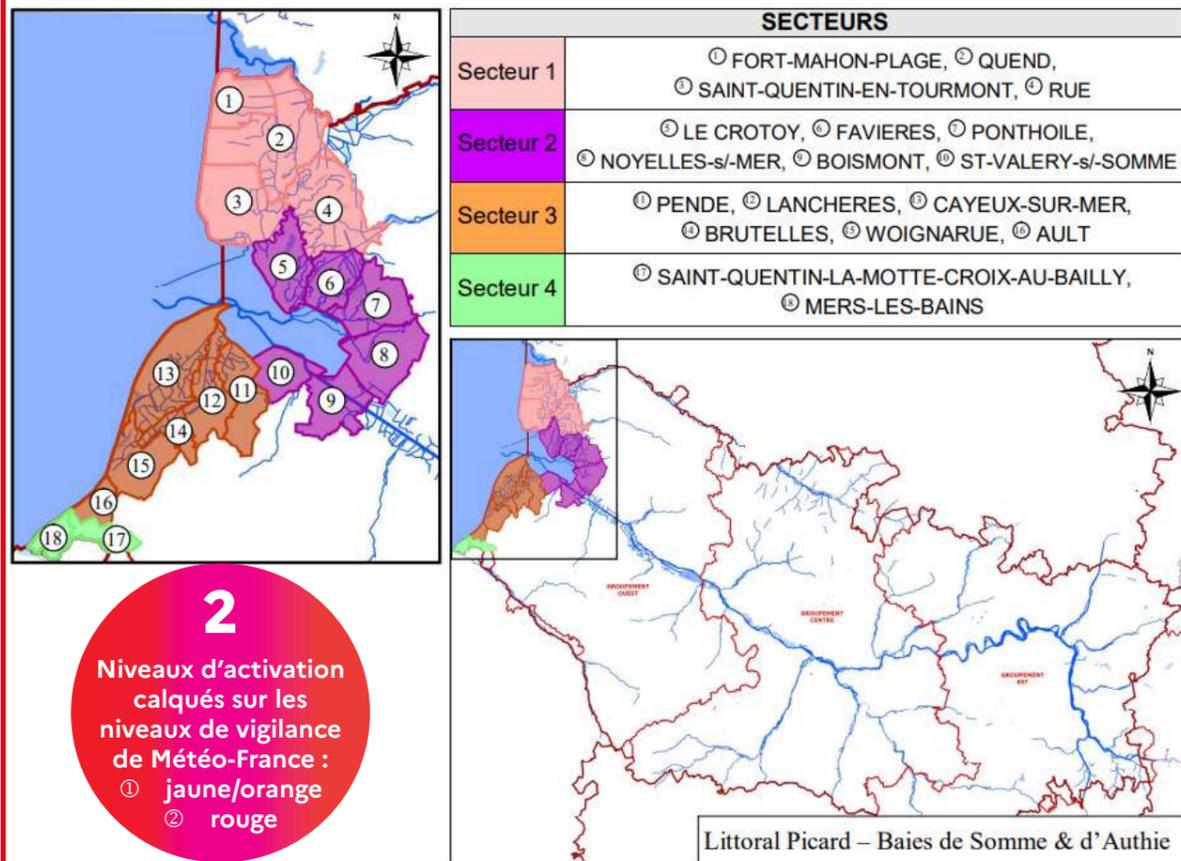
- L'intensité de la marée (principalement due aux phénomènes astronomiques et à la configuration géographique),
- Le passage d'une tempête produisant une surélévation du niveau marin (appelée surcote) selon trois processus principaux :
 - la forte houle ou les vagues contribuent à augmenter la hauteur d'eau,
 - le vent qui exerce des frottements à la surface de l'eau, ce qui génère une modification des courants et du niveau de la mer (accumulation d'eau à l'approche du littoral),
 - la diminution de la pression atmosphérique, le poids de l'air décroît alors à la surface de la mer et, mécaniquement, le niveau de la mer monte.

Vient s'ajouter le déferlement des vagues qui se traduit par un mouvement des masses d'eau se propageant sur l'estran (zone alternativement couverte et découverte par la marée). Les jetées, digues et autres infrastructures peuvent alors être franchies, fragilisées ou endommagées. La simultanéité des phénomènes décrits ci-dessus augmente l'intensité de la submersion, accroît les débordements et permet à la mer d'atteindre des zones habituellement abritées. La gravité de ces débordements varie en fonction de la hauteur d'eau atteinte, des volumes entrants et de la vitesse d'écoulement des eaux.

Par le passé, plusieurs évènements de vagues submersions ont été rencontrés sur le littoral de la Somme entraînant des hauteurs d'eau de 12 mètres à certains endroits.

Le plan départemental de lutte contre les inondations marines constitue des dispositions spécifiques du dispositif ORSEC départemental. Il a été approuvé par Monsieur le Préfet de la Somme par arrêté préfectoral du 24 mars 2014 et s'applique sur les 18 communes de la côte Picarde concernées par ce risque réparties en 4 secteurs (logique de bassin hydraulique).

PLAN DE SITUATION



Risques complexes

2
Niveaux d'activation calqués sur les niveaux de vigilance de Météo-France :
① jaune/orange
② rouge

② Réponse capacitaire

Seuil de réponse et moyens

Le SDIS de la Somme doit apporter une réponse à la fois à un risque permanent lié aux activités nautiques mais aussi au risque majeur d'inondation qui résulte des phénomènes de crue ou d'évènements météorologiques ponctuels et aléatoires. Même si le risque est diffus sur l'ensemble du département, la sollicitation opérationnelle est fluctuante et peut être liée à plusieurs facteurs :

- Une fréquentation du littoral et une activité nautique de loisirs décuplés en période estivale et sur certains week-ends à partir du printemps.
- Une activité croissante sur les territoires les plus denses du département (enjeux et concentration en population plus importante).
- Une accentuation de phénomènes météorologiques se caractérisant par de fortes pluies avec risque d'inondations par les eaux superficielles et de tempêtes avec un risque de submersion marine.

La réponse au risque nautique et inondation est graduée comme suit :

- **Risque courant** : mobilisation des moyens du train de départ,
- **Risque inondation mineure ou localisée** : mobilisation des moyens du train de départ,
- **Risque inondation majeure ou étendue et répartie sur plusieurs secteurs géographiques** : mobilisation des moyens du train de départ et sollicitation de renforts extra-départementaux.

Les moyens nautiques :

La spécialité de sauvetage nautique aquatique recouvre les opérations aquatiques permettant de porter assistance à des victimes en situation de détresse à la surface de l'eau, que ce soit en mer, sur la frange côtière des 300 m ou en eaux intérieures. Elle peut intervenir lors d'inondation en complément ou en remplacement (forts courants) des moyens traditionnels sapeurs-pompiers.



Les moyens traditionnels :

Chaque année le SDIS 80 intervient plus de 500 fois pour des inondations.

Engins
135 VLID
39 VID
18 VL(HR)TT

Personnel
350 SP (potentiel opérationnel moyen journalier)

Matériel
56 lots épuisement (1 par CIS)
10 lots renfort épuisement (1 par compagnie)

- Composition du lot épuisement : 1 MPE 30 m³/h (thermique), 1 MPE 15m³/h (électrique), 1 aspirateur à eau + matériels associés.
- Composition du lot renfort épuisement : 2 MPE 60 m³/h + matériels associés.

Les moyens spécialisés :

Engins
2 CESI
6 VLTT
2 VLHR
3 Amphib.
3 VSN
6 BLS (1 nuit)
3 BLR

Personnel
152 SAV :
107 SAV1 dont 25 SAL,
32 SAV2 dont 2 SAL,
13 SAV3 dont 3 SAL

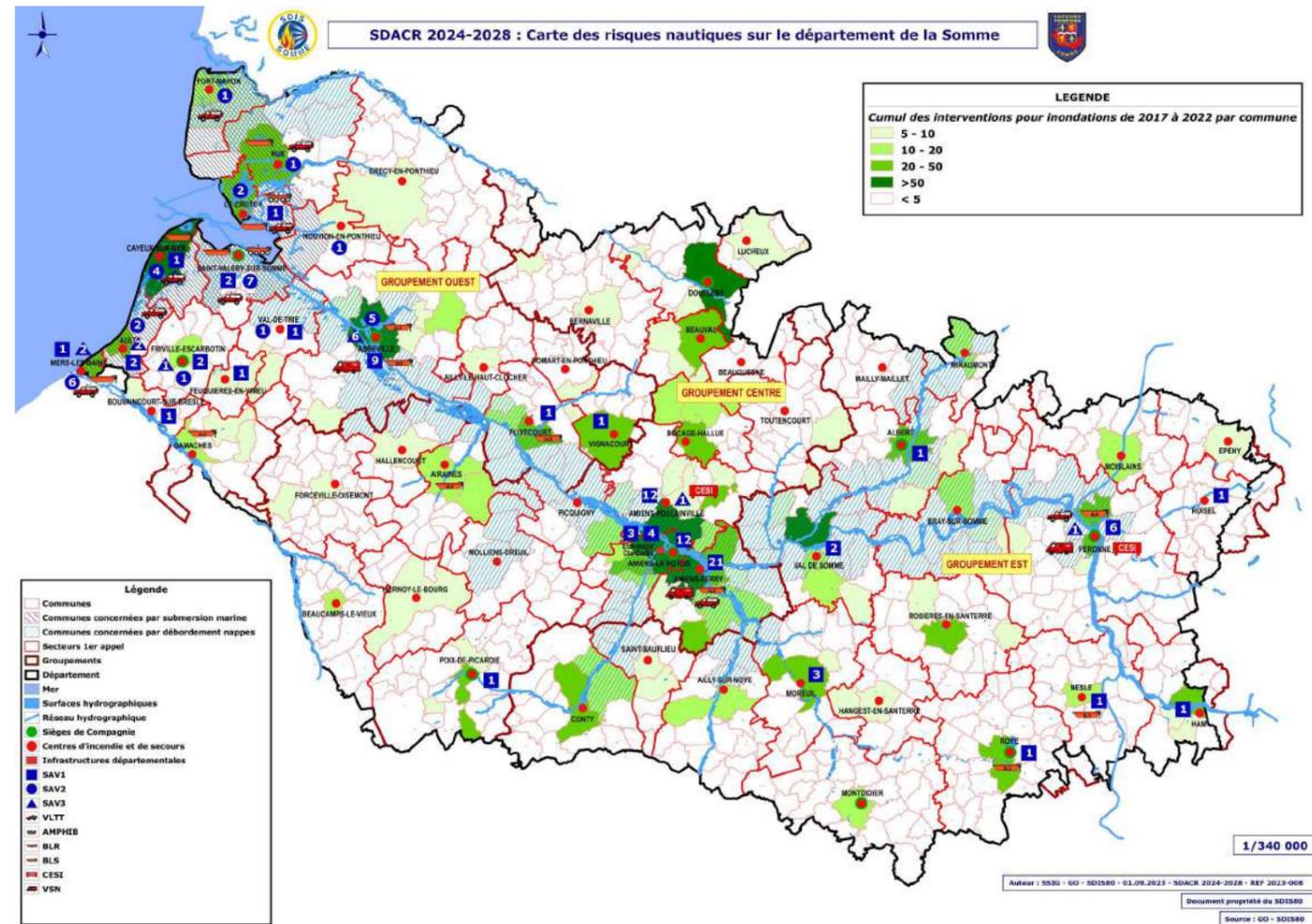
Matériel
Équipement sauvetage en sus des engins

En 2022, l'équipe spécialisée a réalisé **122** interventions dont **42** en milieu maritime.

La couverture du risque nautique en eaux intérieures repose sur la présence homogène dans le département des BLR, BLS et VSN judicieusement répartis sur les différents groupements au sein des CIS d'Abbeville, d'Amiens et de Péronne. Même si la cinétique des crues est différente selon les bassins versants, l'implantation de **2 berces dédiées aux inondations sur Amiens répond à la couverture du risque inondation** en tout point du territoire.

Néanmoins, la construction à venir du **canal Seine Nord Europe** est de nature à générer un nouveau risque sur l'Est du département. En effet, le transit de nombreux bateaux dédiés aux transports de marchandises aux dimensions et caractéristiques imposantes conditionne le renforcement anticipé des EOS SAV et SAL au sein des CIS de Nesle et Péronne.

La spécificité du territoire constitué de 72 km de côtes et de la présence de la Baie de Somme et de la Baie d'Authie nécessite une réflexion spécifique pour les risques côtiers. Au regard des projections sur les risques de phénomènes climatiques violents à l'origine de fortes précipitations et d'inondations à cinétiques rapides, la complémentarité des EOS SAV et SAL doit être recherchée (mutualisation des moyens et des compétences).

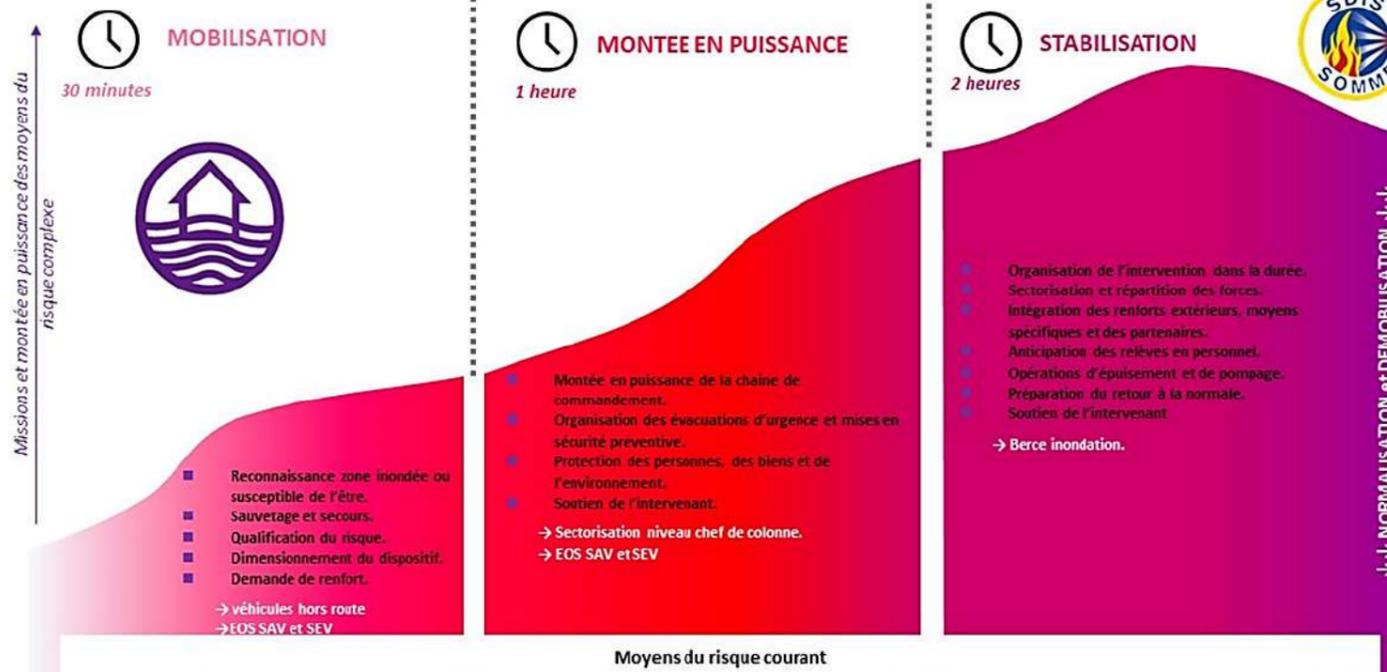


Couverture du risque inondation à cinétique lente ou rapide affectant plusieurs territoires en simultané.

Engagement des moyens spécialisés immédiatement disponibles chargés d'apporter une réponse réflexe et les premières mesures d'urgence dans l'attente de la mobilisation des capacités supplémentaires.

Engagement des équipes spécialisées constituées ou consolidées, montée en puissance de la chaîne de commandement et identification des besoins et services dépassant les capacités du SDIS.

Intégration des équipes de renfort (internes SDIS ou extra départementales) afin de contenir le sinistre et ses effets grâce à une coordination optimale des moyens et la mise en œuvre effective des missions.



Scénario majorant et objectifs de couverture

Face au risque d'inondation à cinétique lente ou rapide affectant plusieurs territoires en simultané, le SDIS serait sollicité durant plusieurs jours (ou semaines) pour des reconnaissances et actions de sauvetage et/ou de mise en sécurité avec une mobilisation des moyens de secours traditionnels complétés des équipes spécialisées.

Dans un second temps et lors de la phase de retour à la normale propice à la continuité de la vie économique, les moyens de pompage et de nettoyage seraient mis en œuvre.

La sollicitation des moyens extra-départementaux pourrait être envisagée pour compléter l'action départementale au regard des nombreux secteurs géographiques impactés mais aussi de la forte mobilisation de moyens dans la durée (reconnaissance, sauvetage, mise en sécurité, ...).

Ce scénario de référence repose sur une situation réelle, rencontrée en 2001 avec la crue lente de la Somme. En effet, des conditions hydrologiques exceptionnelles suite à deux années particulièrement humides en étaient à l'origine.

Ces événements, particulièrement violents, ont marqué durablement les habitants de la Somme : 3 500 habitations inondées, 700 maisons évacuées, 167 familles relogées dans des mobile-homes, 200 entreprises et 450 exploitations agricoles touchées, 160 communes reconnues au titre d'état de catastrophe naturelle.

Le risque feux de forêt et d'espaces naturels



Face aux conséquences du dérèglement climatique, à la sécheresse chronique et aux vagues de chaleurs caniculaires qui touchent le pays de manière précoce chaque année, le département de la Somme n'est plus épargné par les feux de forêt et d'espaces naturels. L'été 2022 aura vu un épisode opérationnel d'une durée et d'une intensité sans précédent dans l'hexagone. Plus de 72 000 hectares de forêts, cultures et espaces naturels ont brûlés cette année en faisant le plus lourd bilan et triste record jamais connu.

1 Analyse du risque

Présentation du risque et des enjeux

Le département de la Somme n'est désormais plus épargné par les feux de forêts et d'espaces naturels combustibles (FDENC).

Cinétique :



Criticité :

GRAVE

Ces feux sont très dynamiques et se propagent rapidement par l'intermédiaire de la végétation sèche, constituant une menace importante sur les personnes, les animaux, les biens et l'environnement mais également en termes de perte écologique et économique. Leur occurrence et leur gravité tendent à s'accroître en raison de plusieurs facteurs climatiques défavorables :

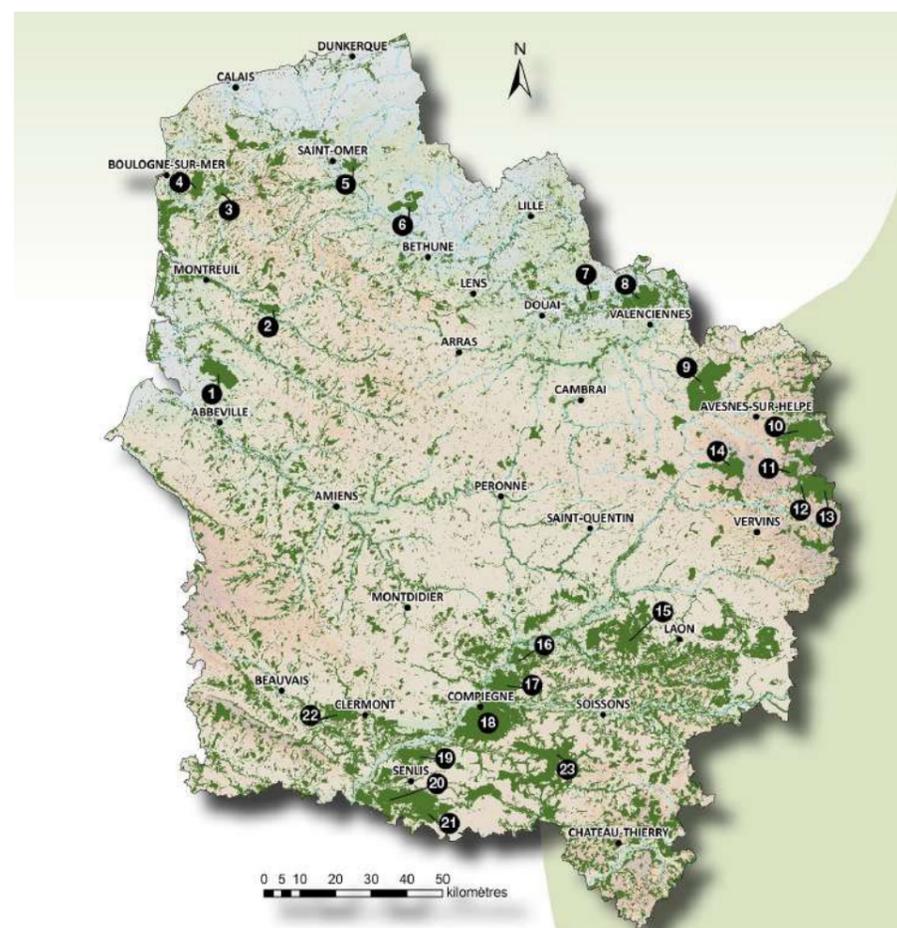
- un déficit pluviométrique (faibles précipitations en hiver et au printemps) qui combiné aux fortes chaleurs provoque un assèchement record des sols superficiels,
- des vagues de chaleurs et canicules qui s'installent durablement durant

tout l'été voir dès le printemps avec températures exceptionnellement hautes tout au long de la saison (plus de 40°C le 19 juillet).

- des épisodes venteux de plus en plus présents et résultent des anomalies climatiques.

Localisation de l'aléa

- **Espaces agricoles** : le département est riche en terres agricoles cultivées (250 000 ha de blés, d'orges et de colza).
- **Forêts** : Il reste cependant faiblement boisé avec des surfaces peu étendues et dispersées (sous-bois), à l'exception de la forêt domaniale de Crécy qui constitue avec ses 4 300 ha de hêtres et de chênes, le principal massif forestier du département.
- **Espaces dunaires** : En outre, les conifères sont également très présents sur le littoral. Le risque de feux d'espaces dunaires n'est plus exclu. Avec ses 3 000 ha qui s'étendent du nord de la baie d'Authie au sud de baie de Somme (jusque Cayeux-sur-Mer), le parc du Marquenterre et sa végétation spécifique y est particulièrement exposé.



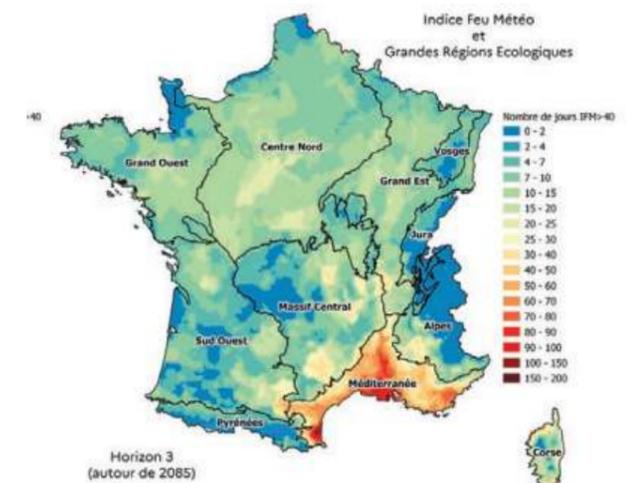
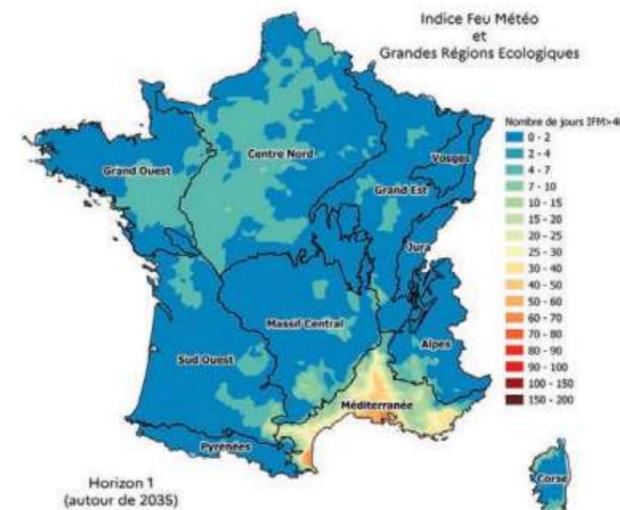
- | | | | |
|------------------------|--|----------------------------------|---------------------------|
| 1 forêt de Crécy | 7 forêt de Marchiennes | 13 forêt de Saint-Michel | 19 forêt d'Halatte |
| 2 forêt d'Hesdin | 8 forêt de Raismes - Saint-Amand - Wallers | 14 forêt du Nouvion | 20 forêt de Chantilly |
| 3 forêt de Desvres | 9 forêt de Mormal | 15 forêt de Saint-Gobain | 21 forêt d'Ermenonville |
| 4 forêt de Boulogne | 10 forêt de Trélon | 16 forêt d'Ourscamps - Carlepont | 22 forêt de Hez-Froidmont |
| 5 forêt de Clairmarais | 11 forêt de Fourmies | 17 forêt de Laigue | 23 forêt de Retz |
| 6 forêt de Nieppe | 12 forêt d'Hirson | 18 forêt de Compiègne | |

Les principaux massifs forestiers des Hauts-de-France - ORB H&F, 2019

Gravité et conséquences

Même si les feux de forêts et d'espaces naturels se manifestent principalement en journée de juin à septembre, ils sont de plus en plus précoces. Les conséquences des feux de végétation peuvent être importantes : victimes en raison des risques d'intoxication, de brûlure ou d'anoxie ; destruction des biens et pertes économiques associées ; dommages écologiques (destruction de la faune et de la flore) ; modification du paysage ...

Dans les années à venir, le nombre de jours avec un Indice Forêt-Météo (IFM) > 40 (très sévère) devrait s'allonger selon le scénario pessimiste A2 du GIEC comme en témoigne les cartes suivantes :



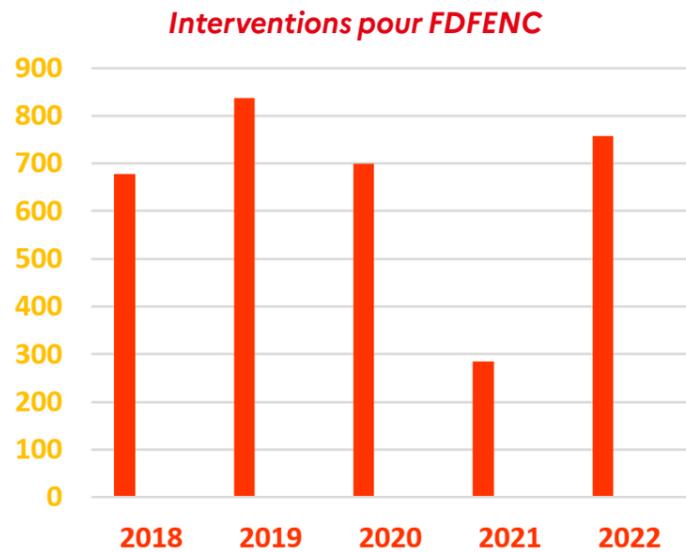
Activité dans la Somme en 2019

820
FDENC

455
Ha brûlés

3
Demandes
de renfort
extra-départemental

Activité opérationnelle 2018-2023



Evènements marquants et RETEX

Le 19 juillet 2022, les températures moyennes avoisinaient les 40°C à l'ombre dans le département. L'indice d'éclosion de propagation maximal IEPx, relatant le danger météorologique d'incendie pour la végétation morte était gradué « risque sévère ». Résultant de la combinaison de ces facteurs, un feu de chaumes s'est déclaré sur la commune de Moreuil et a nécessité l'évacuation de 150 personnes. Ce dernier a menacé un lotissement et 12 terrains d'habitations ont été impactés. En parallèle, 33 autres feux ont été traités ce même jour sollicitant 145 engins et 3 chefs de colonne.

12 terrains d'habitations brûlés
150 personnes évacuées
33 autres FDFENC le même jour
145 engins et 3 chefs de colonne engagés

Planification – prévision – préparation

Dans le cadre des renforts extra-départementaux, le SDIS de la Somme a renforcé les qualifications FDF des sapeurs-pompiers déjà formés à la spécialité et les compétences d'autres agents. De manière préventive, le parc engin dédié à la lutte contre les FDFENC est contrôlé par les ateliers mécaniques pour limiter les pannes avant la saison estivale.

La règle des « 30 » renseigne sur les 3 facteurs aggravants qui préviennent d'un FDFENC :



② Réponse capacitaire

Seuil de réponse et moyens

Les moyens traditionnels :



Engins
10 CCF - 22 CCR
3 FMOGP
12 VLHR - 5 VLTT
1 VTUHR
2 FPTHR
3 GIFF à 3 CCF



Personnel
350 SP (potentiel opérationnel moyen journalier)

Matériel

3 Drones utiles pour les reconnaissances opérationnelles



Au-delà de la réponse classique pour feux d'espaces naturels, environ 180 sapeurs-pompiers du SDIS sont actuellement formés à la spécialité « feux de forêts ». Le SDIS de la Somme est en capacité d'armer 3 Groupes d'Intervention Feux de Forêts (à 3 CCF). La dotation en CCF est complétée par 22 CCR. Ces engins très polyvalents permettent d'assurer une réponse sur des feux urbains comme sur des feux d'espaces cultivés. En revanche sur des feux d'espaces boisés, leur encombrement complique la progression et renforce la nécessité de disposer de CCF.

Face à ce risque identifié comme complexe, la préparation de la réponse opérationnelle est organisée afin de l'adapter à l'évolution des risques météorologiques. Pour ce faire, le CODIS assure par l'intermédiaire de Météo France le suivi de l'indice de risque d'éclosion et de développement des incendies de feux de végétaux. A cette analyse départementale, s'ajoute la nécessité d'être en capacité d'assurer un renfort vers d'autres départements.

À cet effet, une dotation d'Etat (pacte capacitaire) en engins spécifiques feux de forêts a été actée et se déclinera entre 2024 et 2028.

Différentes consignes utiles au dimensionnement et à la préparation des moyens sont envoyées au sein des centres d'incendie et de secours sur la base du niveau de risque identifié par anticipation (J-1). La stratégie de lutte repose sur un engagement précoce des moyens pour attaquer un feu à son stade initial. L'objectif recherché est de traiter un feu d'espace naturel en moins de 20 minutes par l'arrivée sur les lieux d'un premier engin adapté au risque. De nombreux outils permettent aujourd'hui d'anticiper les périodes propices à l'éclosion des feux de forêt. Elles facilitent ainsi l'adaptation de la réponse opérationnelle du SDIS.

Météo France constitue à ce titre un partenaire privilégié grâce à la diffusion de l'indice forêt météo (IFM) qui permet d'estimer le danger météorologique des feux de forêts. Cet indice est calculé au moment le plus défavorable de la journée à partir de données météorologiques simples : température, humidité de l'air, vitesse du vent et précipitations. De plus, à l'instar des cartes de vigilance diffusées par météo France, une carte est diffusée quotidiennement à compter du 1^{er} juin 2023 (chaque année du 1^{er} juin au 1^{er} septembre) afin d'alerter les populations sur les risques de départ d'incendie.

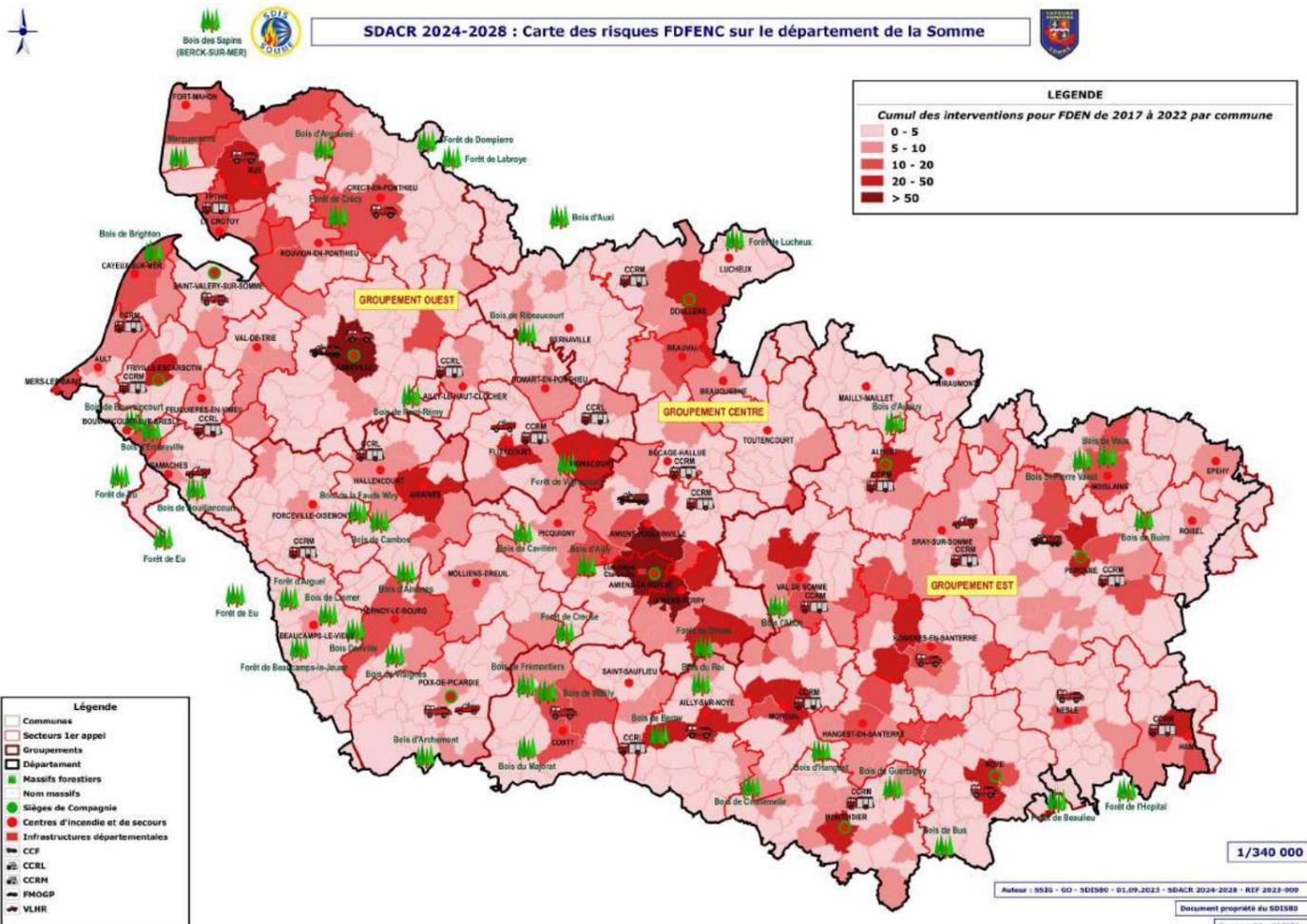
En 2022, 72 000 hectares de végétation ont brûlé en France dont 60 000 de forêt. Ces feux seraient pour 90% d'origine humaine.

Groupe d'intervention feux de forêts (GIFF) = 4 CCF et 1 VLHR



Unité d'intervention feux de forêt (UIFF) = 2 CCF et 1 VLHR

Risques complexes

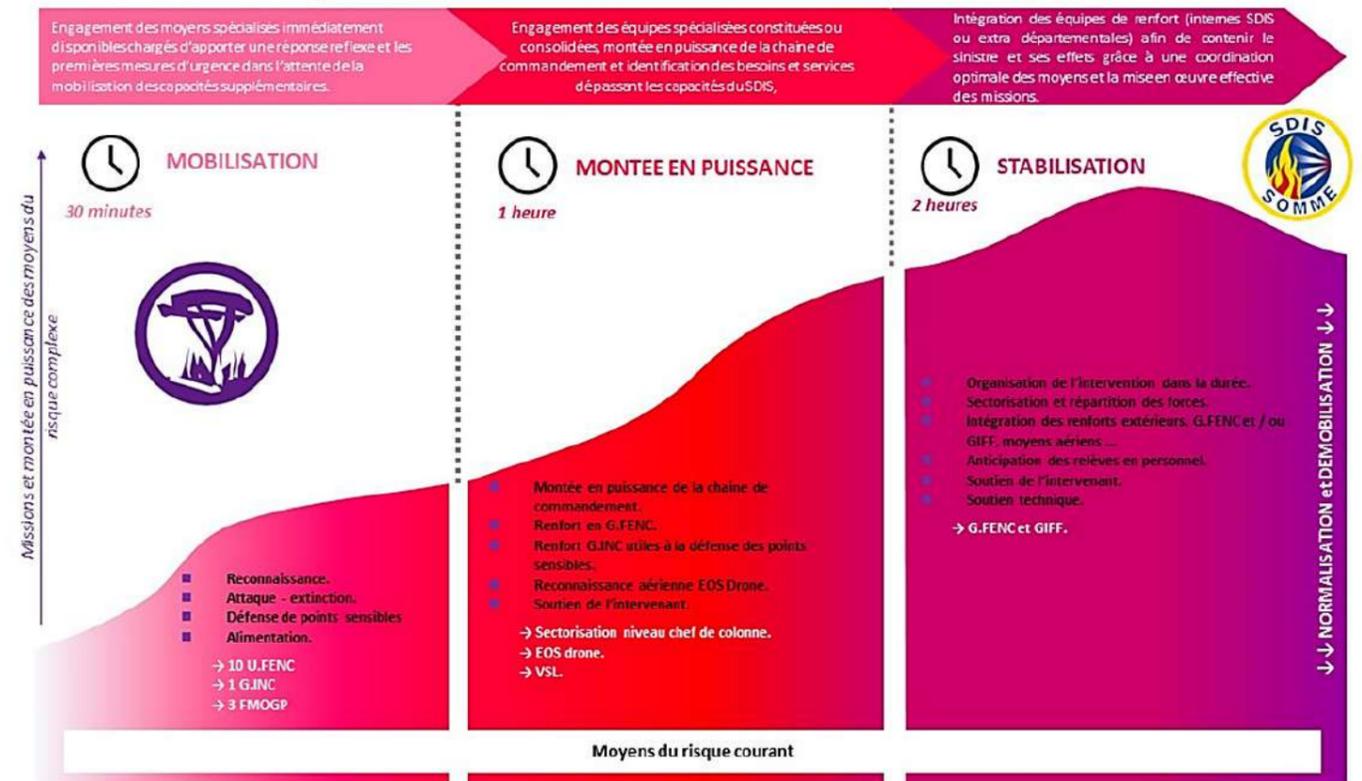


Scénario majorant et objectifs de couverture

Le déclenchement simultané de nombreux feux d'espaces naturels dans le département est de plus en plus probable. Au-delà des surfaces naturelles brûlées, de nombreux points sensibles et enjeux humains peuvent être exposés aux incendies et fumées nécessitant l'évacuation de masse (campings, zones habitables...).

En situation défavorable, et comme rencontré chaque année sur quelques journées qualifiées de « pics d'activité opérationnelle », le SDIS est confronté à la conjugaison des moissons et de conditions climatiques particulièrement défavorables (humidité < 30 %, vent moyen > à 30 km/h, température > 30°C, ...) entraînant une simultanéité de feux d'espaces naturels avec une sinistralité importante (surfaces brûlées et menacées importantes (>10 ha), propagation rapide et importante avec forte menace des enjeux exposés (habitations, ...). Aussi et depuis 2023, le SDIS a réactivé sa participation au dispositif de renforts nationaux « feux de forêt » au titre de la Zone de Défense et de Sécurité Nord. L'ensemble de ces facteurs cumulés sont de nature à tendre la réponse opérationnelle du SDIS et donc à diminuer sa capacité à faire face aux autres missions.

Plus de 10 feux d'espaces naturels avec une sinistralité importante (supérieure à 10 ha)



À partir de l'analyse des risques et de leur couverture à l'échelon zonal, le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord a fixé les orientations en matière de pactes capacitaires pour les SDIS des Hauts de France.

Le pacte capacitaire dédié aux moyens de lutte contre les feux de forêts s'est traduit par une convention entre l'Etat et le SDIS 80 par laquelle l'Etat cofinance (subvention à hauteur de 1 694 310 euros) l'achat par le SDIS 80 de matériels opérationnels, visant ainsi à renforcer les moyens capacitaires de prévention et de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels, pour le territoire de la Somme, mais également à l'échelle de la zone de défense et de sécurité Nord.

Ainsi, pour le SDIS 80, cela va se concrétiser par l'acquisition sur la période 2024-2028 de 12 véhicules : 8 camions citernes feux de forêts (5 CCFM, 1 CCFS et 2 CCFMU), 2 véhicules légers hors chemin, 1 véhicule poste de commandement et 1 véhicule atelier.

Eu égard à la saison 2022, l'aléa feux de forêts et d'espaces naturels fait partie intégrante des principaux risques complexes du département. Pour améliorer la réponse opérationnelle du SDIS et lutter plus efficacement différents leviers devront être actionnés. Les sapeurs-pompiers samariens devront à l'avenir se préparer à défendre le territoire afin d'assurer la sauvegarde de l'environnement et de l'économie agricole. Cette capacité à faire face aux nouveaux enjeux climatiques nécessitera de s'insérer et de participer au mécanisme de solidarité nationale utile pour acquérir de l'expérience et s'aguerrir localement. Les actions de partenariat devront s'étendre et s'accélérer au profit d'une culture commune et interservices.



Les risques climatiques

Il faut s'attendre dans le futur à une extension et une augmentation des phénomènes extrêmes dans toute la France mais surtout à la concomitance de crises multiples climato-dépendantes. Les orages et tempêtes constituent les deux principaux phénomènes rencontrés dans le département. Ils sont fréquents et connaissent une augmentation ces dernières années. Ils peuvent parfois s'avérer intenses et durables comme ce fut le cas en février 2022 avec la traversée successive des tempêtes Eunice, Franklin et Dudley.



1 Analyse du risque

Présentation du risque et des enjeux

Le département de la Somme est plus particulièrement affecté par deux phénomènes climatiques, **les tempêtes et les orages** mais connaît quelques phénomènes plus rares tels que les tornades, les épisodes neigeux ou encore les canicules.

Cinétique :



Criticité :

MAJEURE

• Vents violents et tempêtes

Une tempête résulte de **l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, due à l'opposition de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes** (température, teneur en eau). Cette confrontation de masses d'air génère des vents parfois violents (qualifiés de tempête lorsqu'ils dépassent les 100 km/h dans les terres et/ou 120 km/h sur les côtes). La durée, l'étendue et les rafales mesurées constituent des données permettant de qualifier la violence de l'événement.

Les tempêtes peuvent se traduire par des vents, des pluies importantes mais aussi des vagues et des modifications du niveau normal de la marée pouvant entraîner des inondations et submersions marines.

• Orages violents

Les orages peuvent être **violents, soudains et aléatoires** et entraîner de graves conséquences. Ils sont généralement de courte durée et se caractérisent par une série d'éclairs et coups de tonnerre. Ils peuvent être isolés ou organisés en ligne. L'orage est toujours lié à la présence d'un nuage de type cumulonimbus et **génère des décharges discontinues d'électricité (foudre, éclair, tonnerre) dans l'atmosphère.**

Ils sont accompagnés de phénomènes violents : rafales de vent et précipitations intenses, parfois sous forme de grêle et quelque fois de vents rabattants, de trombes ou tornades.

• Autres phénomènes

D'autres phénomènes moins fréquents peuvent impacter le département tels que les épisodes neigeux, de verglas ou les canicules.

Localisation de l'aléa

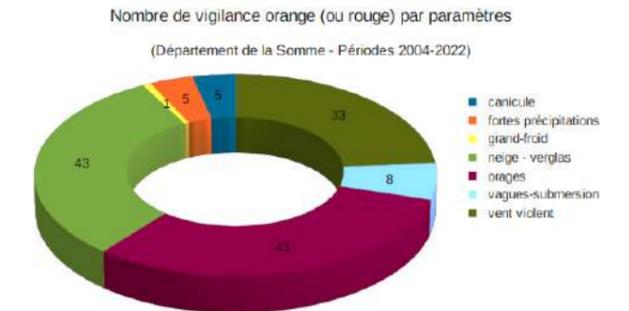
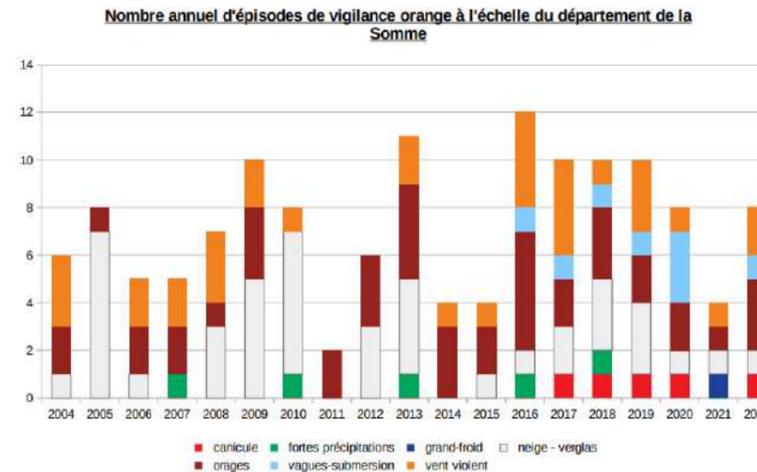
Selon les récentes statistiques de Météo France sur le climat, on remarque que l'ensemble du département est soumis aux aléas climatiques d'intensité variable selon la période et les saisons.

Gravité et conséquences

Ces phénomènes peuvent être à l'origine d'effets plus ou moins graves :

- Victimes et sinistrés (noyades en mer, chutes d'objet, accidents de la route...)
- Inondations et submersions marines
- Coulées de boue
- Chute d'arbres, de câbles électriques, de mobilier urbain
- Infrastructures impactées (destruction de toitures, effondrement de structure...)

En outre, les phénomènes dits « NaTech » accident technologique engendré par un événement naturel (inondation, fortes chaleurs, vent, foudre...) se développeront par conséquent au travers d'effets domino toujours plus aigus.



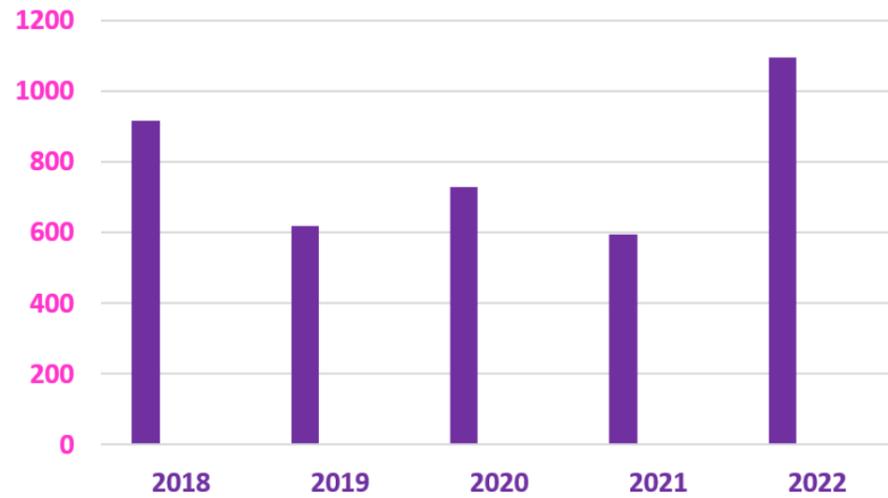
Nombre de fois où la Somme a été classée en vigilance orange / rouge par Météo France :

138
Vigilances oranges
de 2004 à 2022

3
Vigilances rouges
de 2004 à 2022

Activité opérationnelle 2018-2023

Interventions pour les phénomènes météorologiques

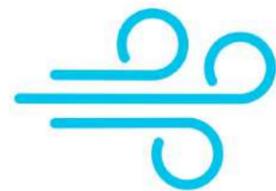


Evènements marquants et RETEX

• Tempêtes

Les tempêtes Lothar et Martin en décembre 1999 sont jugées comme exceptionnelles (force 12 sur l'échelle de Beaufort). Des vents de plus de 120 km/h soufflent sur l'ensemble du territoire national. Le bilan humain est lourd (92 morts) et les dégâts très importants. Le département de la Somme n'est pas épargné.

Plus récemment, du 17 au 21 février 2022, les tempêtes Dudley, Franklin et Eunice ont impacté 202 communes provoquant 730 interventions (inondations, toitures envolées, chute d'arbres, de câbles électriques et d'objets...). Plus de 3700 appels ont été traités par le CTA-CODIS. Plusieurs sites sensibles ont été impactés (Mairie et Lycée Boucher de Perthes d'Abbeville, entreprise Valéo d'Abbeville...).



202 communes impactées

730 interventions

3700 appels au CTA-CODIS

Le 2 novembre 2023, le département est placé en vigilance orange « vents violents » et « vagues submersions » en raison du passage de la tempête Ciaran.

Des pointes jusqu'à 193 km/h ont été mesurées sur le littoral à Fort-Mahon-Plage. 91 communes ont été impactées générant plus de 200 interventions essentiellement dues à des chutes d'arbres et objets mais aussi des toitures envolées. En raison du risque de submersion sur le littoral, les dispositions ORSEC ont été déclinées. Un Poste de Commandement Avancé (PCA) a été activé sur Abbeville pour coordonner les reconnaissances côtières.



• Orages et tornades

En 1800, un ouragan frappe le département. La quasi-totalité des toitures des maisons est détruite. Plusieurs bateaux de pêche ont chaviré entre Ault et Cayeux-sur-Mer provoquant la mort de nombreux marins.

Le 23 octobre 2022, une tornade parcourt 147 km de la Somme jusqu'en Belgique. Elle dévaste le village de Conty. Plus de 80 habitations sont impactées. Les dégâts sont considérables. Le département était placé en vigilance jaune « orages ».

Entre le 18 et le 19 juin 2023, la Somme a connu des épisodes orageux multiples qui ont lourdement impacté le secteur Ouest du département, et notamment le Vimeu, et le secteur du Crotoy. Les communes de Friville-Escarbotin, Woincourt, Dargnies ou encore Le Crotoy ont été les plus touchées. Les interventions ont également concerné des habitations touchées par la foudre, des accidents de la route ou encore des demandes de secours pour des personnes piégées dans leur véhicule suite à la montée des eaux.



224 interventions

3 postes de commandement activés

170 sapeurs-pompiers mobilisés

• Neige et Verglas

En mars 2013, la France connaît un épisode neigeux exceptionnel. Plus de 30 cm de neige paralyse le département. Plusieurs centaines de

nafragés de la route sont bloqués sur l'A1 et les principaux axes de circulation. L'autoroute Rouen / Abbeville est coupée. Plusieurs épisodes neigeux se succèdent sur le même mois. Les hauteurs de neige sont exceptionnelles et persistent plusieurs jours.

Le 18 décembre 2022, à la suite d'un épisode de pluies verglaçantes, les secours sont engagés pour de multiples accidents sur l'autoroute A16 principalement entre la sortie Amiens Centre et Abbeville Nord dans les deux sens. Les SP sont intervenus sur 8 chantiers totalisant une quinzaine de véhicules pour 7 blessés transportés sur Abbeville et Amiens. La fermeture de l'autoroute sera effective depuis Amiens jusqu'à Abbeville dans les deux sens. Les moyens de secours sont bloqués sur cette portion suite à une route rendue impraticable et générant un bouchon de plusieurs kilomètres dans le sens Paris / Boulogne. Plusieurs centaines de naufragés de la route restent ainsi bloqués sur l'A16 dans l'attente du rétablissement de la circulation.

Planification - prévision - préparation

De nombreux outils de prévisions existent :

VENTUSKY

METEO-FRANCE VIGILANCE

VIGICRUES FLASH

KERAUNOS

APIC (Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes) :

Cette application proposée par Météo-France informe ses utilisateurs des précipitations en cours sur les communes concernées par l'abonnement.

Précipitations observées très intenses

Précipitations observées intenses

Vigicrues Flash :

Cette application proposée par le réseau Vigicrues informe ses utilisateurs d'un risque de crues soudaines dans les prochaines heures, dans au moins une des communes de l'abonnement. Ce service automatique ne concerne que certains cours d'eau non couverts par la Vigilance crues.

Pas de risque de crue

Risque de crue forte

Risque de crue très forte

2 Réponse capacitaire

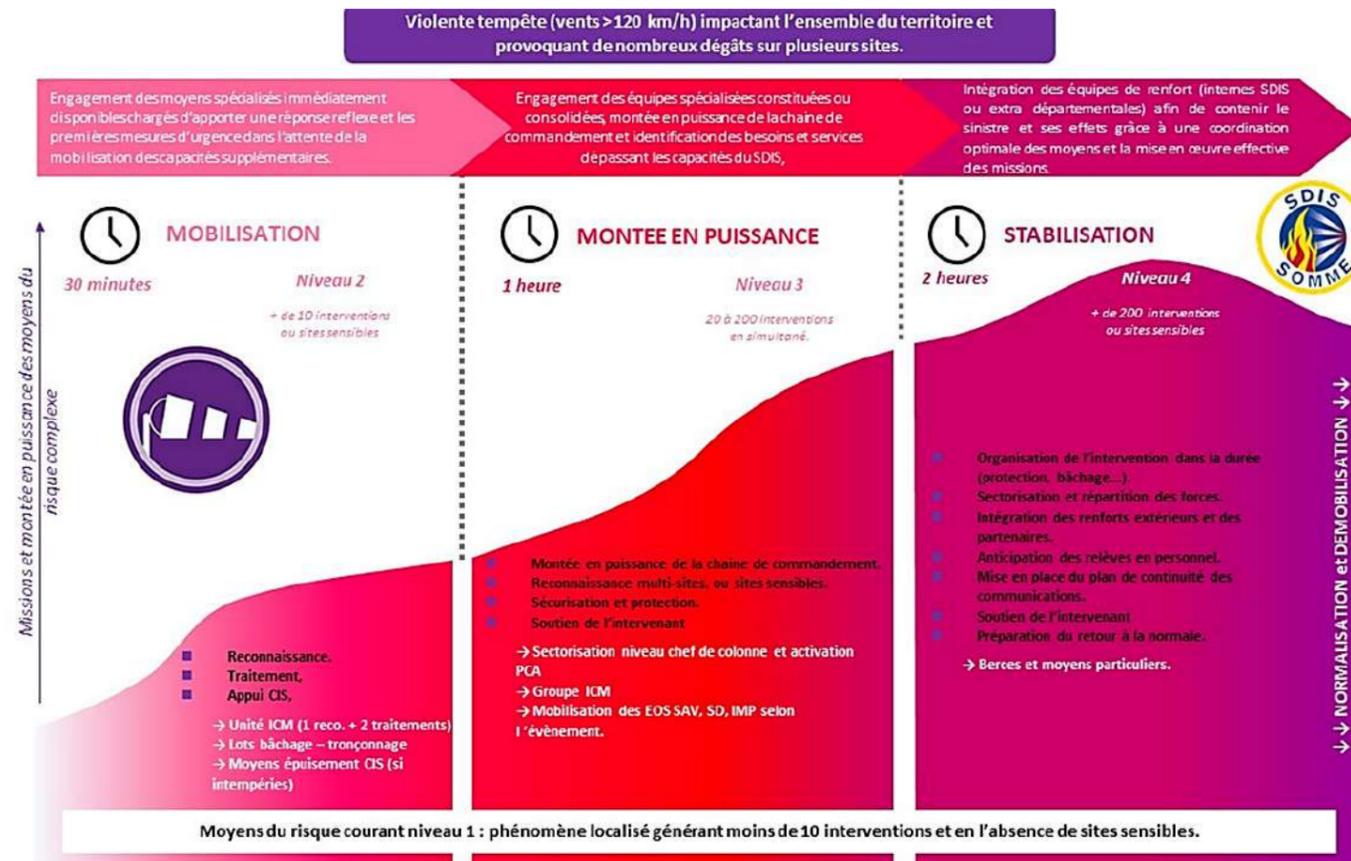
Seuil de réponse et moyens

Chaque phénomène climatique sollicite fortement les moyens du SDIS. La réponse face à ces risques repose sur l'ensemble des moyens traditionnels.

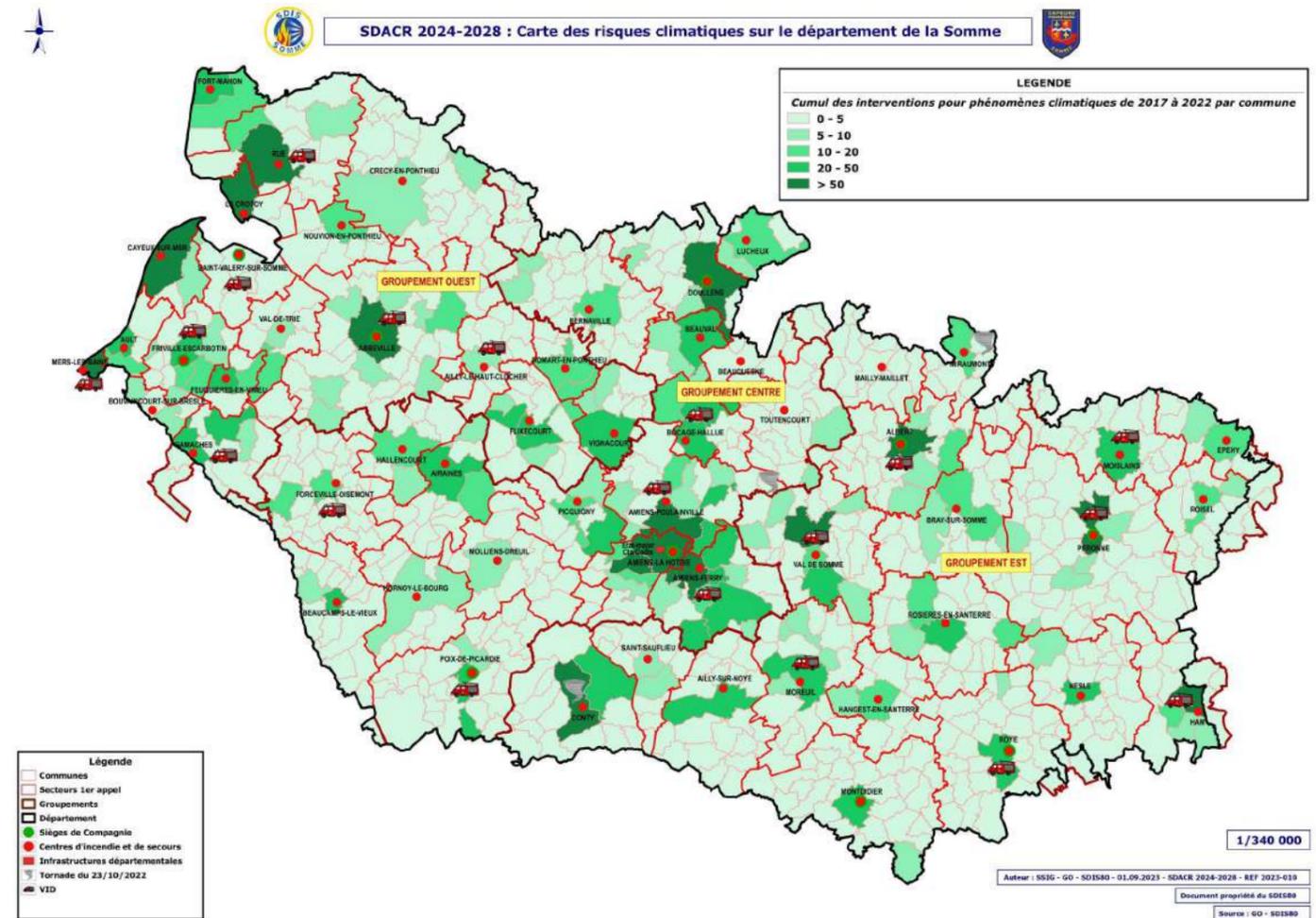
À ce titre, les unités sont dotées en lots et matériels d'épuisement, de bâchage et de protection mais aussi d'éclairage. Face à l'ensemble des phénomènes climatiques, le SDIS est en mesure de répondre progressivement aux sollicitations en s'attachant à dissocier les missions urgentes des missions non urgentes échelonnées dans le temps. Pour les phénomènes ponctuels et localisés, le SDIS ne subira pas de rupture capacitaire.

En revanche, le scénario dimensionnant pourrait être lié à une tempête marquée par des vents extrêmement violents comme rencontré en 1999 à la suite du passage des tempêtes Lothar et Martin.

Scénario majorant et objectifs de couverture



Le potentiel destructeur d'une tempête avec des vents > 120 km/h mobilisera assurément le SDIS sur l'ensemble du territoire et dans la durée pouvant diminuer le potentiel humain et matériel disponible pour traiter les autres missions issues du risque courant.



La carte ci-dessus présente les véhicules d'interventions diverses équipés de rampes pour charger des lots d'intervention. D'autres véhicules polyvalents participent à la réponse capacitaire (VSEC, VLID, VPI...)

Les phénomènes climatiques violents constituent des moments critiques et sensibles pour le SDIS car fortement consommateur en ressources humaines et matérielles. Même si la réponse actuelle est bien structurée face aux phénomènes ponctuels et localisés, elle pourrait être perturbée face aux événements étendus, de forte intensité et de longue durée.

L'anticipation face aux risques météorologiques majeurs pourrait se traduire par le positionnement préventif d'une garde au centre sur le secteur susceptible d'être impacté. Cette solution réduirait les délais de mobilisation du personnel d'astreinte. La mise en préalerte des spécialistes en risques nautiques préalables sur les lieux impactés par les inondations constituerait une plus-value pour la sécurité des primo-intervenants.

Le développement des outils de préparation opérationnelle devra se poursuivre en lien avec les services partenaires.



Les risques liés aux mouvements gravitaires

Les risques liés aux mouvements gravitaires regroupent plusieurs phénomènes naturels que sont les avalanches, les chutes de bloc et de parois, les glissements de terrain, les cavités souterraines, les séismes...

Plus largement, ces mouvements de terrain résultent de l'ensemble des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.



Aléa cavités souterraines et séisme

14 communes du nord-est du département (à la pointe limitrophe avec le Pas-de-Calais, le Nord et l'Aisne) sont concernées par un risque sismique faible :

Aizecourt-le-Bas, Epehy, Equancourt, Etricourt-Manancourt, Fins, Guyencourt-Saulcourt, Heudicourt, Lieramont, Mesnil-en-Arrouaise, Nurlu, Ronssoy, Sorel, Templeux-le-Guerard, Villers-Faucon.

8 communes possèdent entre 50 et 100 cavités souterraines :

Bouchoir, Chilly, Etefay, Fouquescourt, Goyencourt, Laucourt, Meharicourt, Rouvroy-en-Santerre.

3 communes possèdent plus de 100 cavités souterraines

Andechy, Beuvraignes, Parvillers-le-Quesnoy.

1 Analyse du risque

Présentation du risque et des enjeux

Les risques liés aux mouvements gravitaires sont particulièrement violents. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes. Les variations de températures, couplées à des périodes de précipitations parfois denses et à la forte déclivité des terrains, génèrent des risques de mouvements pouvant impacter les cibles majeures sur le territoire.

Ces risques peuvent survenir sous diverses formes au sein du département de la Somme :

- **Les coulées de boues** : elles se produisent lors d'orages importants dont les eaux vont ruisseler avec une cinétique rapide dans les pentes des bassins versants et entraîner les sols meubles et la végétation.
- **Les affaissements de sols** ont deux origines : le tassement du terrain naturel qui prend une part importante (ou la totalité de l'eau) par dessiccation, l'affaissement généralisé de cavités naturelles ou artificielles (anciennes mines par exemple).
- **Les éboulements de falaises** : ce risque est lié à l'érosion des falaises en bord de mer.

D'autres risques liés aux mouvements gravitaires existent dans le département mais dont l'occurrence est faible voir très faible. C'est le cas de l'aléa sismique qui se caractérise par :

- une intensité : elle correspond aux dégâts observés
- une magnitude : qui représente l'énergie libérée par la rupture des roches

Localisation de l'aléa

Dans le département de la Somme, les risques liés aux mouvements gravitaires concernent principalement deux phénomènes :

- Les affaissements et les effondrements liés aux cavités souterraines (carrières, marnières, cavités « de conflit », etc.) ;
- Les chutes de pierres et de blocs liées aux falaises.
- À l'horizon 2050, l'occurrence des chutes de blocs devrait diminuer en raison de l'augmentation des températures et donc de la réduction des phénomènes de gel/dégel en basse voire moyenne altitude.

Gravité et conséquences

Les mouvements de terrain sont brutaux et présentent donc un risque sérieux pour les personnes. Ils impactent également les ouvrages, comme les bâtiments ou encore les voies de communication, de façon partielle ou totale.

Les effets causés par les chutes de pierres, de blocs et les éboulements sont particulièrement importants du fait de leur caractère soudain et destructeur. Le séisme est le risque majeur le plus meurtrier tant par ses effets directs

(chutes d'objets, effondrements de bâtiments) que par les phénomènes induits (mouvements de terrain, tsunamis...).

Activité opérationnelle 2018-2023

L'activité opérationnelle relative aux mouvements gravitaires est très variable d'une année sur l'autre en raison des variations des conditions météorologiques.

Un séisme correspond à une vibration du sol provoquée par une rupture brutale des roches en profondeur le long d'une faille. Ces failles se propagent parfois jusqu'à la surface du sol, et leurs deux bords se déplacent l'un par rapport à l'autre. Après la secousse principale, de petits réajustements des blocs au voisinage de la faille peuvent se produire, qui engendrent d'autres secousses, appelées répliques. Le moteur de ces déplacements est la tectonique des plaques, c'est-à-dire le résultat des mouvements entre les plaques rigides de la lithosphère induit par les déformations des couches visqueuses en profondeur.

Evènements marquants et RETEX

Durant les années 2000 et 2001 plusieurs communes de l'est du département de la Somme, ont été concernées par de nombreux mouvements de terrain. À l'échelle nationale, un important glissement de terrain est survenu le 5 avril 1970 sur le plateau d'Arsy entraînant la mort de 71 personnes.

Planification – prévision – préparation

Le PPR « Falaises picardes » approuvé le 19 octobre 2015 concerne les communes d'Ault, Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly et Woignarue.

Dans le cadre de son appui aux politiques publiques, le BRGM réalise des expertises sur les effondrements de falaise sur demande des préfetures afin d'évaluer la stabilité des terrains, les risques d'effondrement et éventuellement les besoins de mise en sécurité.

758

communes classées en zone de sismicité 1 (très faible)

14

communes classées en zone de sismicité 2 (faible)



Par ailleurs, il est établi une relation directe de causes à effets des phénomènes pluvieux (qui auront tendance à augmenter dans le futur) avec les glissements de terrains, les laves souterraines et les cavités souterraines.

<http://www.georisques.gouv.fr/>

<https://infoterre.brgm.fr>

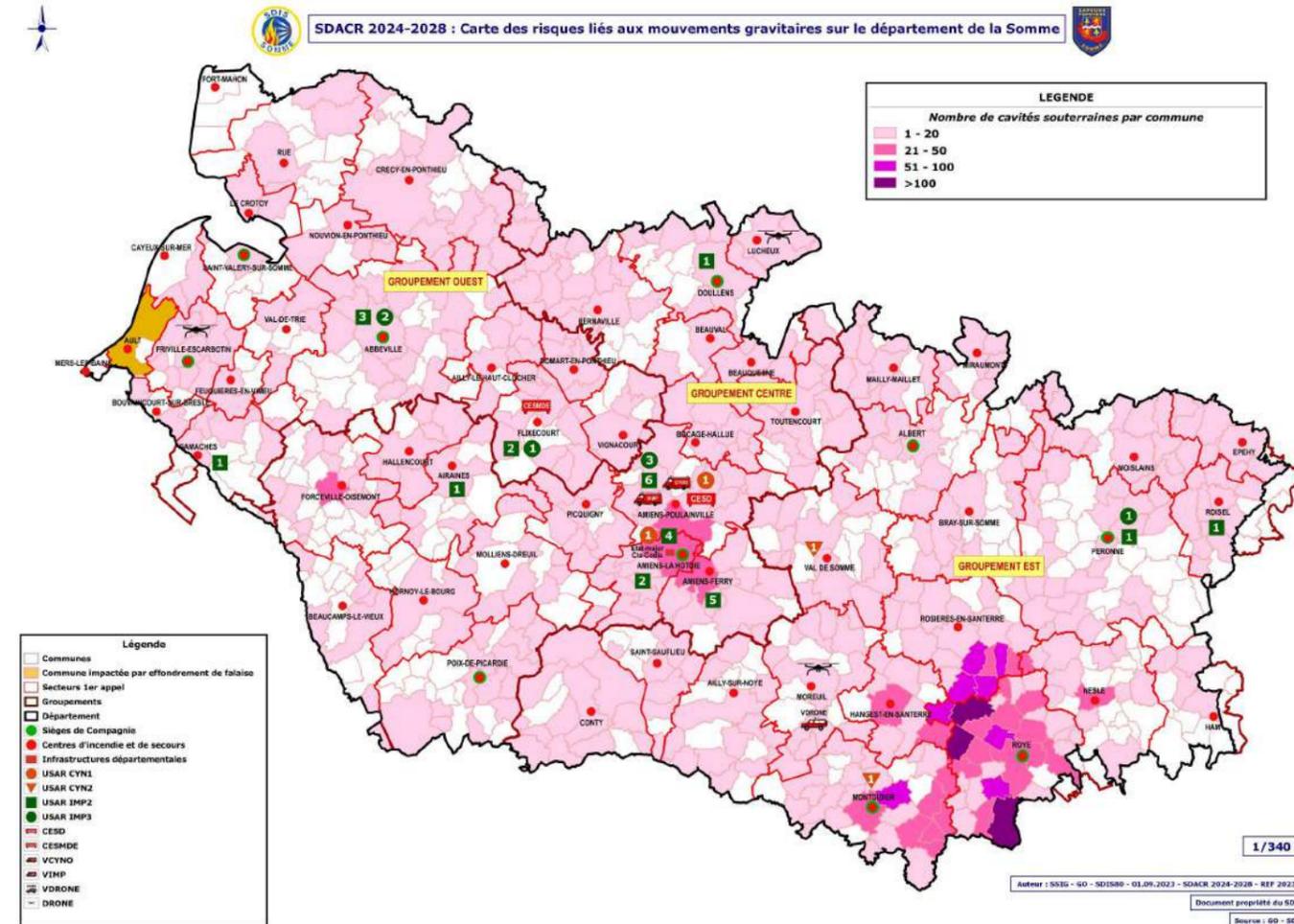


② Réponse capacitaire

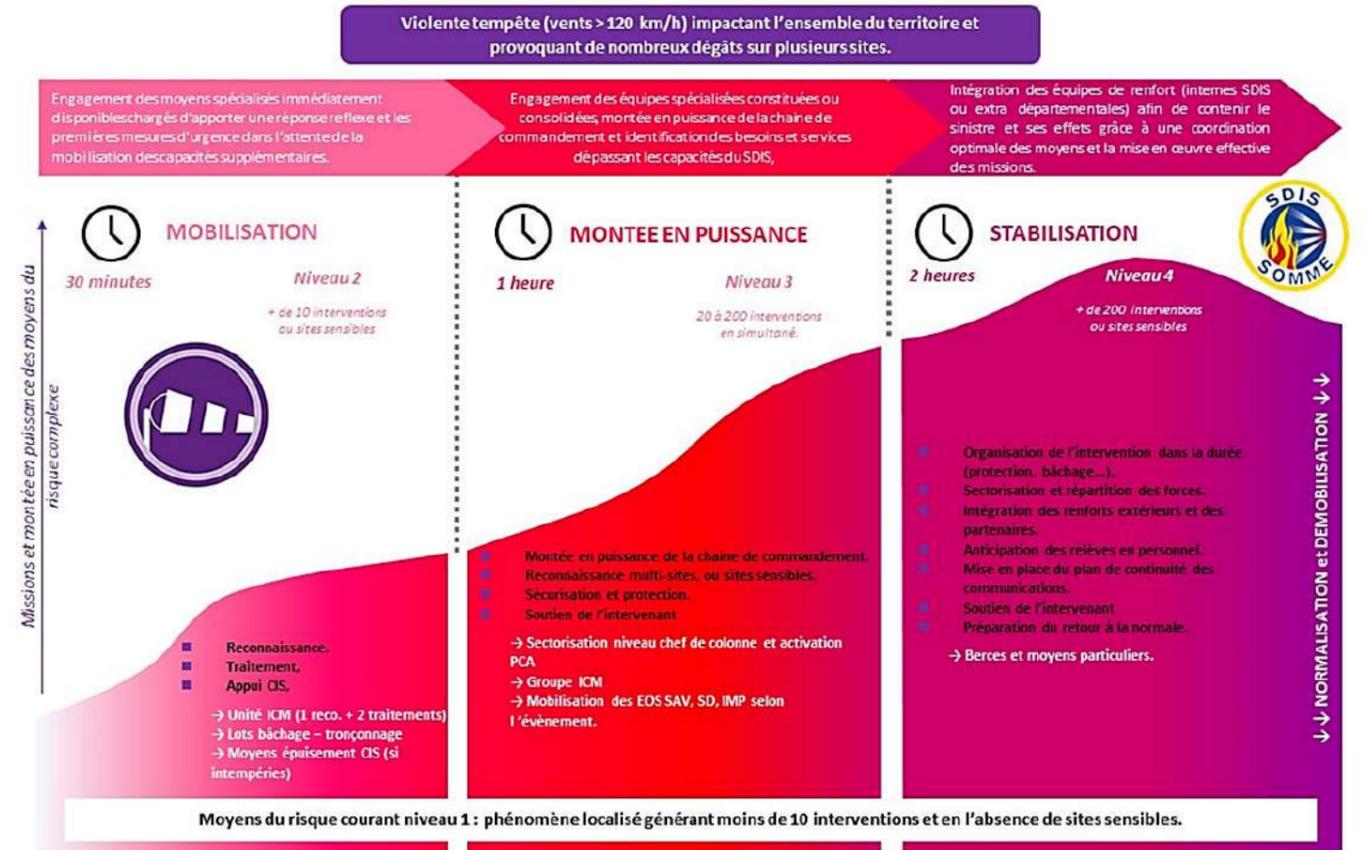
Seuil de réponse et moyens

La couverture des risques liés aux milieux effondrés ou instables repose essentiellement sur l'engagement des moyens du risque courant complétés des **EOS USAR**. Les unités « search and rescue » interviennent pour stabiliser les bâtiments, sécuriser les zones de recherches, et mettre en œuvre des techniques de déblaiement.

Elles peuvent être complétées par l'action des équipes cynotechniques formées à la recherche de victimes par l'intermédiaire des chiens. Elles sont formées et certifiées pour être en mesure d'intervenir sur le territoire national mais également dans un objectif de projection à l'étranger en cas de catastrophe naturelle.



Scénario majorant et objectifs de couverture :



En raison d'un mouvement de terrain, un ou plusieurs bâtiments d'habitations pourrait s'effondrer. De nombreuses victimes pourraient se trouver sous les décombres et l'action des EOS USAR et CYN serait alors impérative. Au regard de la configuration spatiale et des difficultés d'accès aux zones impactées, les spécialistes USAR et CYN seraient mobilisés en soutien des équipes du risque courant.

L'engagement de moyens techniques complémentaires pour appuyer les recherches et reconnaissances serait à envisager.



Les risques technologiques et anthropiques :

Les risques industriels et TMD

Un risque industriel majeur est lié à un événement accidentel mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux employés au sein d'un site industriel. Il peut entraîner des conséquences immédiates graves pour les personnels, les riverains, les biens ou l'environnement.

L'activité industrielle du département génère un large éventail de risques. Qu'il s'agisse du secteur de l'agro-industrie, de la logistique ou encore de la chimie, les filières et activités y sont nombreuses.



1 Analyse du risque

Présentation du risque et des enjeux

L'activité industrielle du département génère un large éventail de risques. Les phénomènes dangereux liés à ces activités peuvent provoquer trois types d'effet : **thermique, toxique et de surpression**. Ces effets peuvent être combinés, c'est-à-dire qu'il est possible d'être exposé à plusieurs effets pour un même phénomène dangereux.

Cinétique :

Criticité :

MAJEURE

• Effet thermique

L'effet thermique est généré par le rayonnement thermique d'un incendie ou une explosion. Il est qualifié de continu pour des phénomènes de plus de deux minutes (feux de nappe, feux de solides et jets enflammés) et se traduit par un flux thermique exprimé en kW/m².

Il est qualifié de transitoire quand il dure moins de deux minutes (boule de feu et feu de nuage) et se traduit par une dose thermique exprimée en [kW/m²] 4/3.s.

• Effet de surpression

L'effet de surpression est généré par le souffle d'une explosion. Il est principalement caractérisé par son intensité (exprimée en mbar). Les effets de la surpression sont principalement indirects, dus à la projection de débris des vitres ou à l'effondrement d'une partie de la structure.



• Effet toxique

L'effet toxique est la conséquence du rejet accidentel de produit polluant sous forme de nuage gazeux, consécutif par exemple, à une rupture de tuyauterie, à la destruction de réservoir de stockage ou à un incendie. Il ne peut être qualifié indépendamment de la substance dispersée car les produits n'ont pas tous, à concentration égale, les mêmes effets sur l'être humain. Un nuage toxique rejeté dans l'atmosphère peut s'étendre et se déplacer sous l'effet des conditions météorologiques. Il aura un effet sur l'individu s'il atteint la zone ou l'environnement où il se trouve. Le nuage pénètre dans les bâtiments sous l'effet notamment du vent et de l'action de la ventilation, par toutes les ouvertures et les défauts d'étanchéité des constructions. Ses effets sur l'être humain dépendent de la toxicité des produits émis, de leur concentration dans l'air, et de la durée pendant laquelle la personne y est exposée.

• Les ICPE

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques pour les tiers - riverains et/ou de provoquer des pollutions ou nuisances vis-à-vis de l'environnement, est potentiellement une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les activités relevant de la législation des ICPE sont énumérées dans une nomenclature comportant trois régimes de classement (déclaration, enregistrement ou autorisation) compte tenu de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être induits par l'installation concernée, de leur connaissance a priori et de leurs modalités d'encadrement. Dans le département, elles se concentrent majoritairement sur le Centre et l'Est, notamment dans un triangle Amiens - Péronne - Roye. Plusieurs établissements à risque sont aussi présents dans le bassin du Vimeu et sur l'Abbevilleois.

Classement des ICPE dans la Somme	
Déclaration	Environ 2200
Enregistrement	Environ 100
Autorisation	Environ 530
SEVESO Seuil Bas	9
SEVESO Seuil Haut	8

• Les sites SEVESO

Le département compte 17 sites à risques classés au titre de la réglementation SEVESO. Ces derniers sont principalement implantés au sein de la zone industrielle nord d'Amiens et sur l'Est du département.

Implantation des sites SEVESO seuil haut :

- Amiens ID LOGISTICS France
- Amiens PROCTER et GAMBLE
- Amiens METEX NOOVISTAGO
- Amiens NORIAP PL1
- Amiens BRENNTAG SPECIALITES
- Amiens TECHNIC ULTRAPUR
- Moreuil PPG FRANCE MANUFACTU-RING
- Mesnil-Saint-Nicaise AJINOMOTO FOODS EUROPE

17 sites SEVESO

8 SEVESO seuil haut

9 SEVESO seuil bas

Risques complexes

Implantation des sites SEVESO seuil bas :

Amiens	PROCTER et GAMBLE BIG BOX
Vecquemont	ROQUETTE FRERES
Villers-Bretonneux	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT
Moreuil	UGI DISTRIBUTION
Mesnil-Saint-Nicaise	TEREOS STARCH et SWEE-TENERS EUROPE
Estrées-Mons	BONDUELLE EUROPE LONG LIFE
Péronne	BP France
Ham	EVONIK REXIM
Eppeville	SAINT LOUIS SUCRE

• Le TMD

Le risque de **transport de matières dangereuses** est consécutif à un accident se produisant lors de leur transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, par voie d'eau ou par canalisations. Ces matières peuvent être **inflammables**,

explosives, toxiques, corrosives ou radioactives.

Dans la Somme, on recense deux types de canalisations, à savoir les canalisations de transport de gaz naturel haute pression, et des canalisations de transport d'hydrocarbures liquides. Ce risque est diffus et présent sur l'ensemble du département et notamment sur le réseau autoroutier et plus particulièrement l'autoroute A1.

Localisation de l'aléa

• Les risques nucléaires et radiologiques

Le département est indirectement concerné par le risque nucléaire du fait de la présence des **centrales nucléaires de Production d'Electricité (CNPE)** de Paluel et de Penly situées en Seine-Maritime. En raison de leurs risques particuliers, ces installations font l'objet d'une disposition spécifique ORSEC PPI pour organiser la réponse des services de l'Etat.

4 communes samariennes (Ault, Mers-les-Bains, Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly, Oust Marest) font partie intégrante du périmètre des 20 km du PPI du CNPE de PENLY.

De plus, **117 sources radioactives scellées** sont inscrites à l'inventaire national des sources de rayonnements ionisants et réparties sur différents sites du département en sus des sources qui transitent sur le réseau routier et autoroutier.



• Les risques liés aux activités agricoles et agroalimentaires.

Silos : les dangers engendrés par les silos sont principalement de trois types : le **phénomène d'auto-échauffement** (fermentation des grains ou conditions de stockage présentant des températures trop élevées), **l'incendie et l'explosion** (poussières ou gaz inflammables produits par auto-échauffement).

La survenance de l'un ou l'autre de ces phénomènes peut par ailleurs engendrer la fragilisation voire l'effondrement de la structure.

Stockage d'engrais : Les dangers engendrés par les stockages d'engrais sont principalement **l'incendie, le dégagement de gaz toxiques** (dioxyde d'azote, chlore, acide chlorhydrique...) et **la détonation** dans le cas de stockage d'engrais à forte teneur en nitrate d'ammonium (ammonitrates).

La fréquence d'occurrence d'une décomposition auto-entretenu d'engrais composés est supérieure à la détonation d'ammonitrates qui ne peut survenir que dans des conditions particulières, notamment quand l'engrais est contaminé par des matières incompatibles.

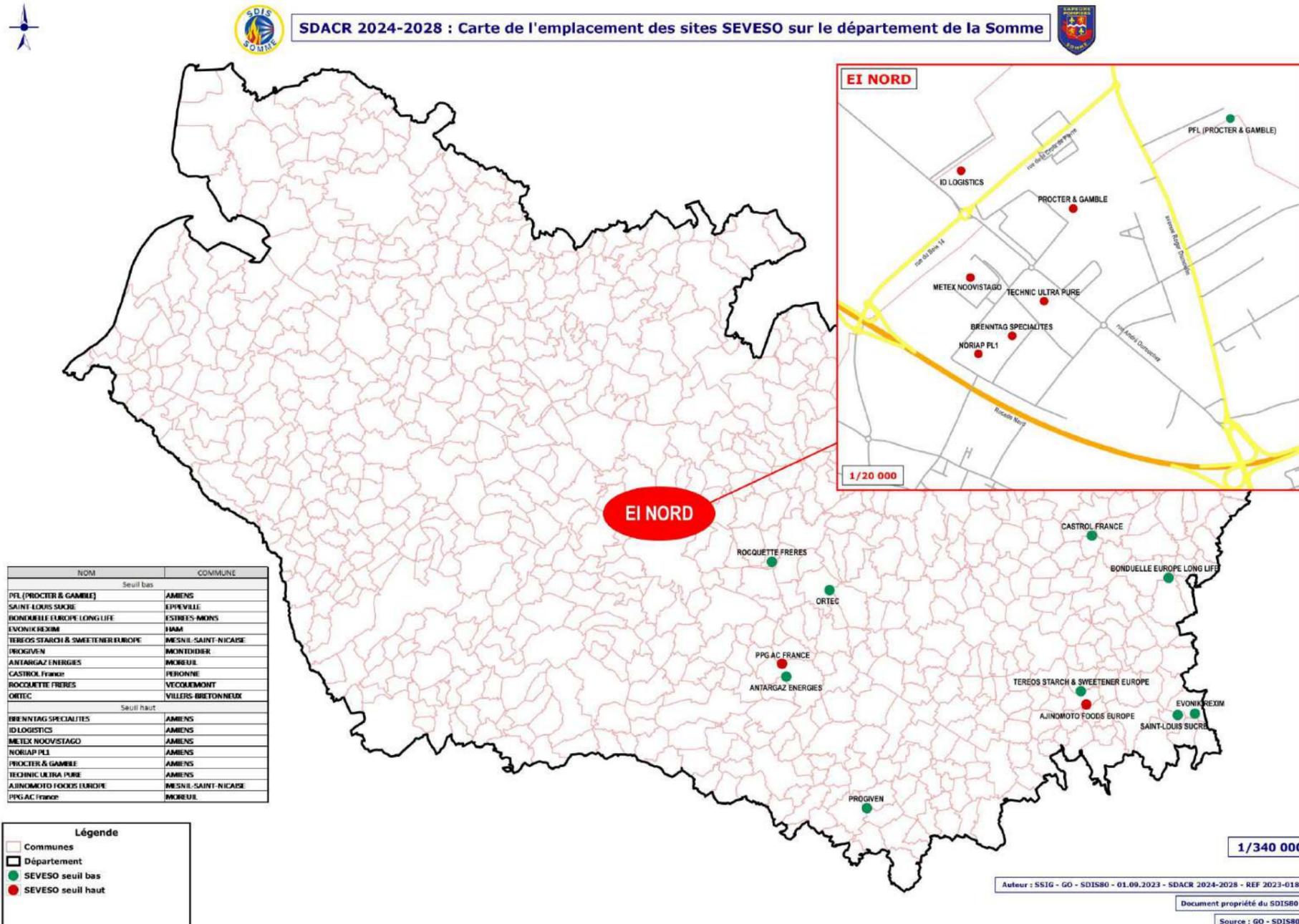
Ces sinistres, sources de risques pour la population et l'environnement pourraient être traités par les moyens du risque courant avec l'appui des spécialistes en risques chimiques.

Méthaniseurs agricoles : Ils représentent un risque émergent. La méthanisation est un procédé biologique de dégradation de matières organiques en condition anaérobie (sans oxygène). Elle permet de valoriser des matières organiques en énergie renouvelable et de produire un résidu qui peut servir d'amendement organique ou de fertilisant.

Il existe **différentes catégories de méthaniseurs** : agricoles, territoriaux, industriels, de station d'épuration ou encore dédiés au traitement des ordures ménagères.

Installation de traitement des déchets : Ces établissements peuvent présenter des risques de feux complexes, soit par les volumes de déchets concernés par l'incendie, soit par leur typologie. Il faut également prendre en compte le risque de toxicité pour la population et l'environnement lié aux fumées émises lors d'un incendie.

Ces établissements sensibles de valorisation des déchets relèvent de la rubrique 2712 au titre de la réglementation ICPE.



Risques complexes

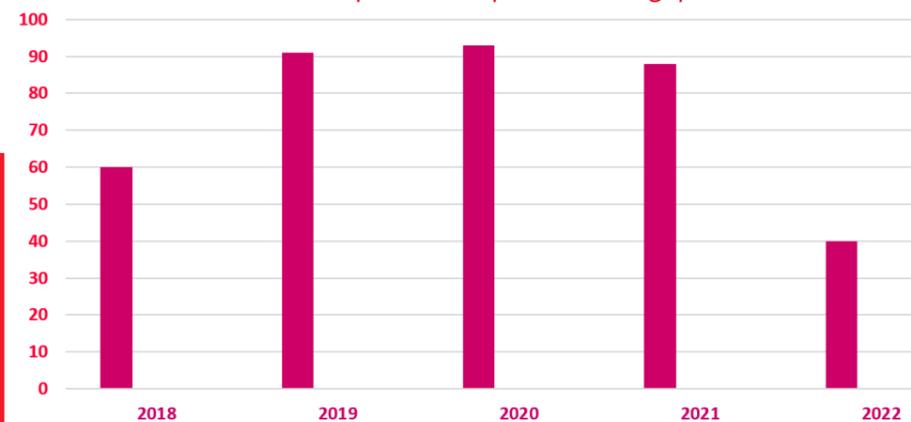
Les missions opérationnelles des spécialistes en risques chimiques et/ou radiologiques sont nombreuses :

- Levées de doute lors d'interventions impliquant des substances chimiques et/ou radiologiques diverses ;
- Fuites ou déversement accidentel de matière dangereuse (site industriel, TMD, ...);
- Dispersions de nuages potentiellement toxiques nécessitant une évaluation des risques ;
- Feux industriels importants ;
- Pollutions diverses ;
- Actes malveillants...

Gravité et conséquences

Les conséquences des accidents industriels ou technologiques peuvent être nombreuses et variées. Elles seront dépendantes du type d'accident et de ses effets (toxiques, thermiques ou mécaniques). La liste non exhaustive des impacts suivants font écho à leur dangerosité.

Interventions pour les risques technologiques



1
intervention pour un risque radiologique

371
Interventions pour un risque chimique



- Victimes** : brûlure, intoxication, blast,...
- Biens** : dégradation et destruction de bâtiments, d'infrastructures en raison d'incendie / explosion (UVCE, BLEVE, déflagration, détonation, Boil-Over...)
- Environnement** : nuage toxique, pollution terrestre ou des eaux.

Activité opérationnelle 2018-2023

L'activité opérationnelle du risque technologique est essentiellement liée aux risques chimiques.

Evènements marquants et RETEX

AMIENS : ACCIDENT FUITE D'ACIDE CHLORHYDRIQUE

Le 21 mai 2021 à 13h05 le CTA-CODIS est alerté par l'entreprise Ajinomoto Animal Nutrition Europe (ICPE à autorisation Seveso seuil haut) pour une fuite d'acide chlorhydrique (HCL) concentré à 35% sur un trou d'homme d'un réservoir de 200m³. Quelques minutes après l'arrivée des secours, le réservoir qui contient 183m³ d'HCL cède suite à la rupture du trou d'homme. Son orientation ainsi que sa proximité avec le mur de la rétention génère une vague de submersion et un rejet en dehors de la rétention. Le débit de fuite atteint les 250 m³/h, les impacts restent cantonnés au sein de l'établissement mais plusieurs heures sont nécessaires pour assurer la mise en sécurité du site pour récupérer le produit.

EVENEMENTS NATIONAUX - INTERNATIONAUX

Le 4 janvier 1966, une fuite de propane a lieu dans la raffinerie de Feyzin, à la suite d'une manipulation lors d'une phase d'entretien sous une sphère de stockage. Le gaz se disperse à l'extérieur de la raffinerie et s'enflamme au contact d'un véhicule circulant sur une route à proximité. L'incendie qui s'en suit entraîne alors des explosions successives de sphères de stockage.

Le 21 septembre 2001, un stock de rebuts de nitrate d'ammonium détone dans une usine d'engrais AZF de Toulouse. L'explosion, correspondant à un séisme de magnitude 3,4 sur l'échelle de Richter, aurait été perçue jusqu'à 75 km de distance. Cette catastrophe est à l'origine de la loi Risques de 2003.

Planification – prévision – préparation

Les phénomènes dangereux, à l'origine des accidents majeurs, sont identifiés dans les études de dangers réalisées par les industriels.

En matière de risques technologiques, trois principaux plans d'urgence existent : le Plan d'Opération Interne (POI), le Plan Particulier d'Intervention (PPI), le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ou encore le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

D'autres documents complètent la doctrine de prévention. C'est le cas des DDRM et DICRIM qui fournissent une information sur les risques majeurs dans le département et les communes complétées des recommandations sur les comportements à tenir en cas d'alerte.

PCS	Déclenché par le maire de la commune, il est articulé avec le PPI. Le PCS, établi par la mairie, organise la sauvegarde des habitants d'une commune. Il identifie les actions et moyens à mettre en place : itinéraires d'évacuation, lieux de rassemblement, système d'alerte en masse, etc. Lors du déclenchement du PCS, le maire est le directeur des opérations.
POI	Il est déclenché systématiquement le premier à l'initiative de l'industriel. Il est élaboré par le responsable du site Seveso pour organiser la gestion du sinistre au sein de son établissement. Si les conséquences de l'accident sont susceptibles de dépasser les limites du site, les PPI et PCS sont alors actionnés.
PPI	Il est déclenché par le préfet si les conséquences de l'accident dépassent les limites du site Seveso seuil haut. Établi par la préfecture, le PPI organise les moyens et les acteurs pour assurer la protection de la population. Il définit les consignes à tenir en cas de déclenchement de la sirène PPI. Le PPI identifie également un périmètre d'intervention des secours, les barrages qui pourront conditionner l'évacuation des personnes, etc. Le périmètre du PPI est généralement plus vaste que celui du PPRT car il prend en compte, à la différence du PPRT, tous les accidents possibles, même les moins probables.
PPRT	Arrêté par le préfet, ce document de planification de l'urbanisation, définit ainsi des zones de maîtrise de l'urbanisation future et des zones de prescriptions concernant l'urbanisation actuelle.



2 Réponse capacitaire

Seuil de réponse et moyens

En complément des moyens traditionnels (cellule émulseur, FMOGP, FPT, MEA...), le SDIS est en capacité d'engager et mobiliser en tout temps les moyens suivants :

- Risques chimiques : 1 cellule mobile d'intervention chimique pour des missions de reconnaissance et d'intervention.
- Risques radiologiques : 1 unité de reconnaissance.



Engins

1 VIRT NRBC
2 VRRT

1 Unité Mobile de Décontamination
1 cellule émulseur (7 000 L)

3 FMOGP (8000 L d'eau et 1400 L d'émulseur)



Personnel

Potentiel mobilisable 7j/7 - 24h/24
1 équipe d'intervention risques chimiques (7 SP)
1 équipe de reconnaissance risques radiologiques (4 SP)



Matériel

Matériels d'identification, de détection, de prélèvement, des VIRT et VRRT
7 lances à mousse

Scénario majorant et objectifs de couverture :

Au regard des activités industrielles présentes dans le département ou encore du transport de matières dangereuses prégnant sur nos routes, voici les scénarios majorants retenus :

1. **Les feux de liquides inflammables** : Feu de PL transportant des hydrocarbures ;
2. **Les feux d'entrepôts de grande envergure** : incendie généralisé d'une surface > 5 000 m² (ICPE 1510) ;
3. **Diffusion accidentelle d'une substance chimique** : dispersion d'un nuage toxique d'ammoniac ;
4. **Situation d'urgence radiologique** : dispersion de contamination radiologique en milieu urbain.

1. Les feux de liquides inflammables : Feu de PL transportant des hydrocarbures.

PROBABLE

Le risque spécifique « feux de liquides inflammables » nécessite l'emploi de quantités importantes d'émulseur, et d'eau afin d'assurer des projections de mousse conformes aux taux d'extinction et / ou de temporisation. Au regard des moyens actuels (11 000 L d'émulseur), la couverture de ce risque s'inscrit dans le périmètre du contrat opérationnel.

Cependant, la sollicitation de plusieurs engins incendie dans la durée associée à la mobilisation de nos spécialistes en risques chimiques pourrait entraîner l'engagement de renfort extra départementaux pour compléter l'action des secours (spécialistes RCH en renfort, cellules émulseur...).



La survenance d'un feu de liquide inflammable présente essentiellement un risque thermique avec un risque de propagation aux infrastructures voisines. Le SDIS possède 3 FMOGP disposant de 1400 L d'émulseur par engin et d'une cellule spécifique contenant 7000 L d'émulseur soit au total 11 200 L en permanence et dispose d'une convention avec une société de production d'émulseur.

Au delà du risque routier, 140 ICPE stockent des liquides inflammables relevant des rubriques 1434, 1435, 4330 et 4331 sur l'ensemble du département (majoritairement Centre et Est).

2. Les feux d'entrepôts de grande envergure : Incendie généralisé d'une cellule d'une surface > 5 000 m² (ICPE)

PROBABLE

Le risque d'un incendie généralisé à plusieurs dizaines de milliers de m² fait partie intégrante du risque industriel Samaritain. En effet, au regard de leurs volumes et stocks en combustible, certains bâtiments peuvent être à l'origine en cas d'incendie, de conséquences dramatiques. Les quantités de fumées dégagées, constitueraient un important risque pour les populations et l'environnement. À cela s'ajoute les effets thermiques et risque de pollution sans oublier les impacts socio-économique et médiatique.

Plusieurs entrepôts de cette nature (Amazon – Amiens : 107 000 m² ; JJA – Flixecourt 110 000 m²) et d'autres en projet sont de nature à créer un « impossible opérationnel » pour le SDIS comme précisé dans l'article 1 de l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510.

Un feu d'une cellule de 6000 m² demanderait une capacité en eau approximative de 18 000 l/min (au regard de son fort potentiel calorifique – taux application de 3 l/min/m²). L'engagement de 6 groupes incendie serait nécessaire pour traiter le sinistre. Eu égard au volume d'engins à mobiliser, un renfort extra départemental serait indispensable. (Considérant un feu d'une cellule de 12 000m², ce volume théorique est à multiplier par 2 [12 groupes incendie]).

3. Diffusion accidentelle d'une substance chimique : Dispersion d'un nuage toxique d'ammoniac

IMPROBABLE

De nombreux sites SEVESO sont présents au sein de l'espace industriel Nord d'Amiens. Ces derniers utilisent et stockent plusieurs substances et produits dangereux (dont l'ammoniac). Un sinistre induisant une dispersion chimique comme ce fut le cas sur le site d'Ajinomoto en 2021 nécessite la mobilisation de moyens spécifiques.

4. Situation d'urgence radiologique : Dispersion de contamination radiologique en milieu urbain.

TRÈS IMPROBABLE

En outre, 4 communes du département (Ault, Mers-les-Bains, Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly, Oust Marest) font partie intégrante du périmètre des 20 km du PPI du CNPE de PENLY. En cas d'accident nucléaire, d'autres communes seraient également impactées en raison de leur proximité géographique avec les CNPE de Paluel et Penly.

**CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ**



© SDIS Somme

**CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ**

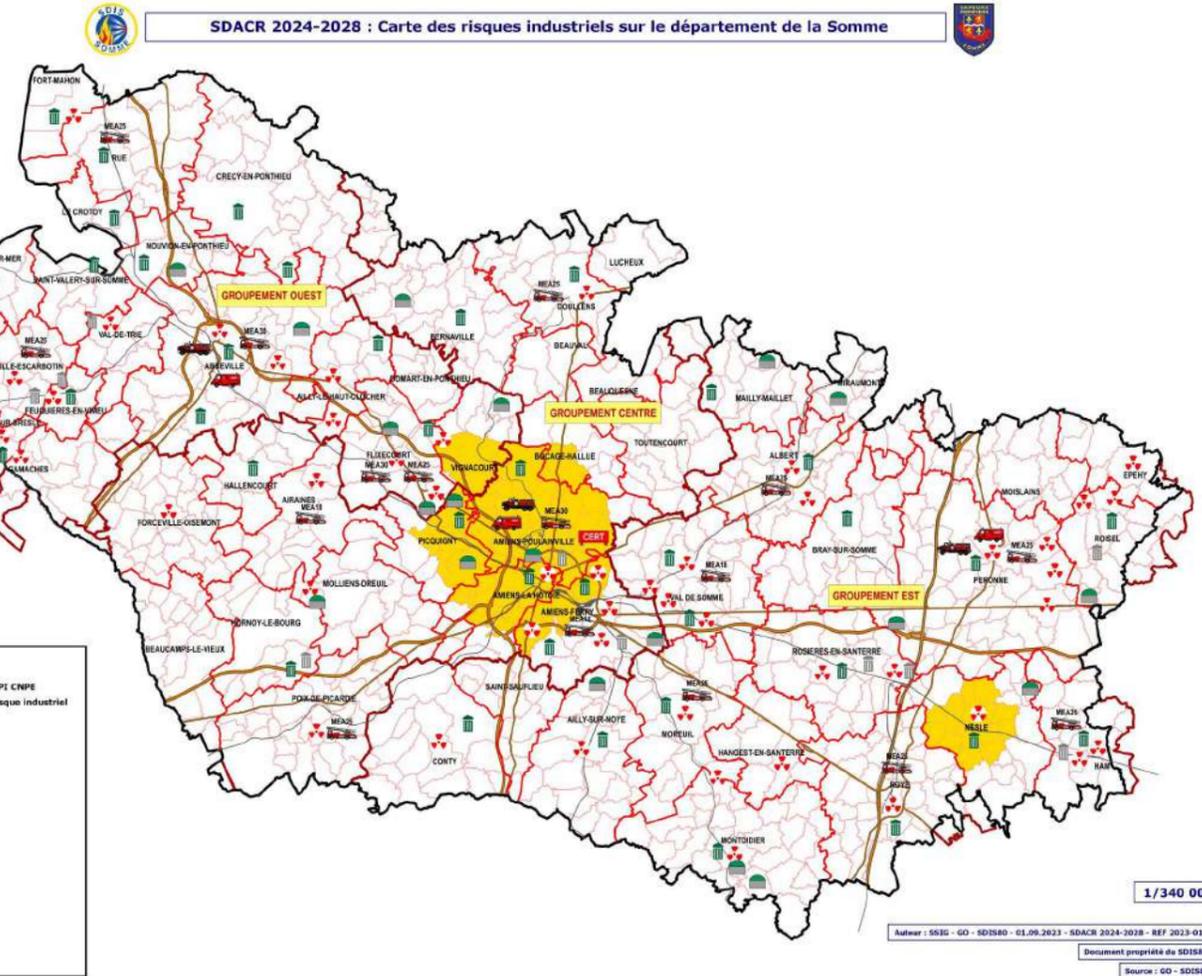
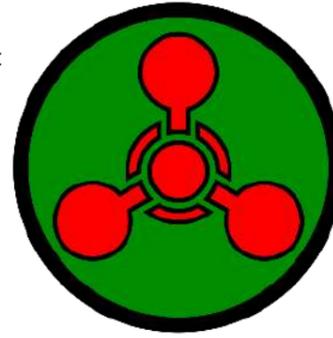


Risques complexes

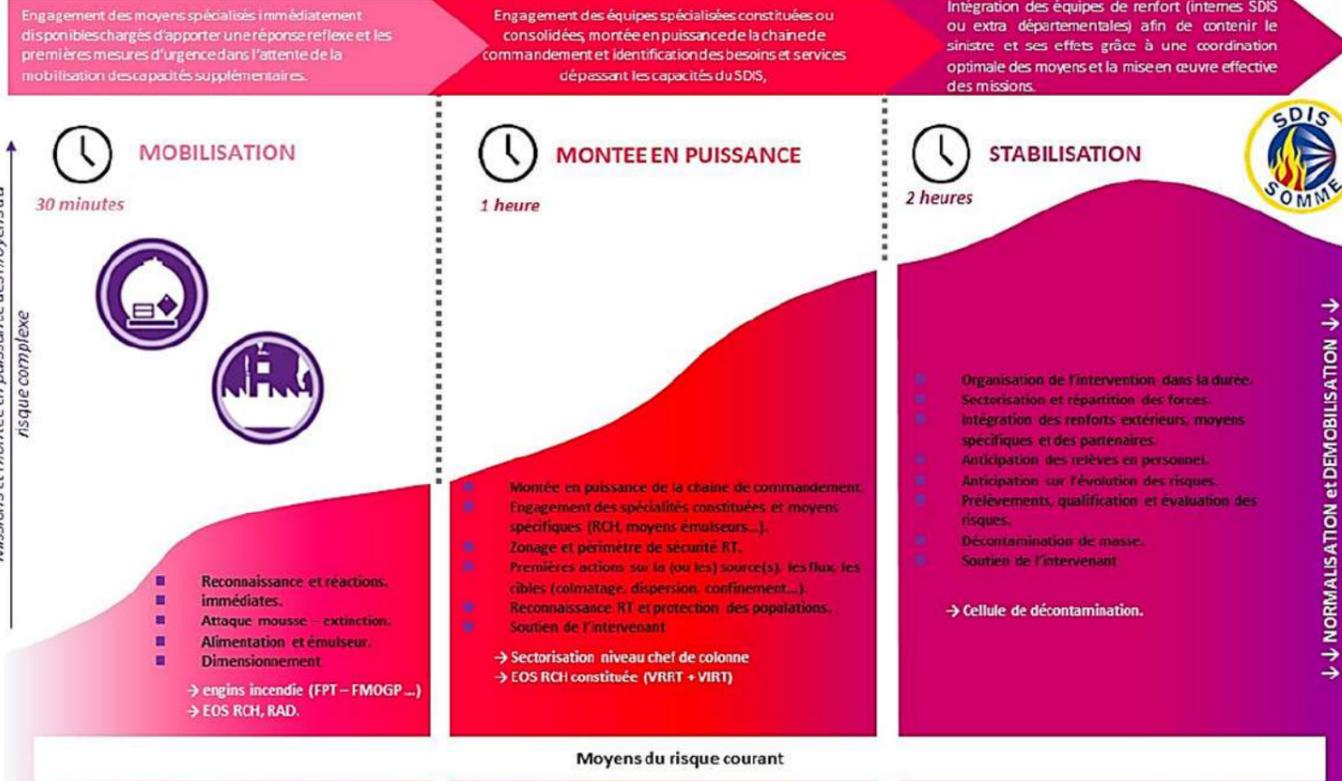
Scénario majorant et objectifs de couverture :

En sus des risques et scénarii dimensionnants, le risque lié aux munitions de guerre est très présent dans le département en raison de l'historique lié aux deux guerres mondiales. De plus, et compte tenu de la construction du canal Seine Nord Europe, un centre de déminage dédié au chantier sera installé à Cléry-sur-Somme visant à détruire l'ensemble des grenades, obus et bombes découvertes durant les travaux.

L'équipe opérationnelle spécialisée en risques chimiques pourrait à ce titre être fortement sollicitée sur l'Est du département. Ainsi, il sera nécessaire de maintenir notre organisation pour faire face à l'augmentation potentielle de notre activité opérationnelle.



Ensemble des scénarios des risques industriels et technologiques



Les risques liés aux réseaux et infrastructures

Ces risques sont relatifs aux transports et aux mouvements de population ou de fluides et aux vecteurs empruntés pour ces déplacements. Les risques dans le département de la Somme sont essentiellement liés aux réseaux de transport (routiers, ferroviaires, fluviaux et aériens), aux réseaux d'énergies (électricité et gaz) mais également aux infrastructures particulières.



• Ferroviaire :

Les principales gares du département sont celles de TGV Haute-Picardie et celles d'Amiens, Longueau, Abbeville, Albert et Corbie. Les trains SNCF et TER assurent le transport quotidien de milliers de personnes sur le réseau ferroviaire SNCF du département. En sus, il contribue également au transport de matière au profit de différents sites industriels ou de stockages.

De plus, deux trains touristiques sont exploités dans le département via les chemins de fer de la baie de Somme (CFBS) (long de 27 km autour de la baie de Somme) et du « P'tit train de la Haute Somme » qui accueillent respectivement chaque année plus de 200 000 et 12 000 voyageurs.



1 Analyse du risque

Présentation du risque et des enjeux

• Routier :

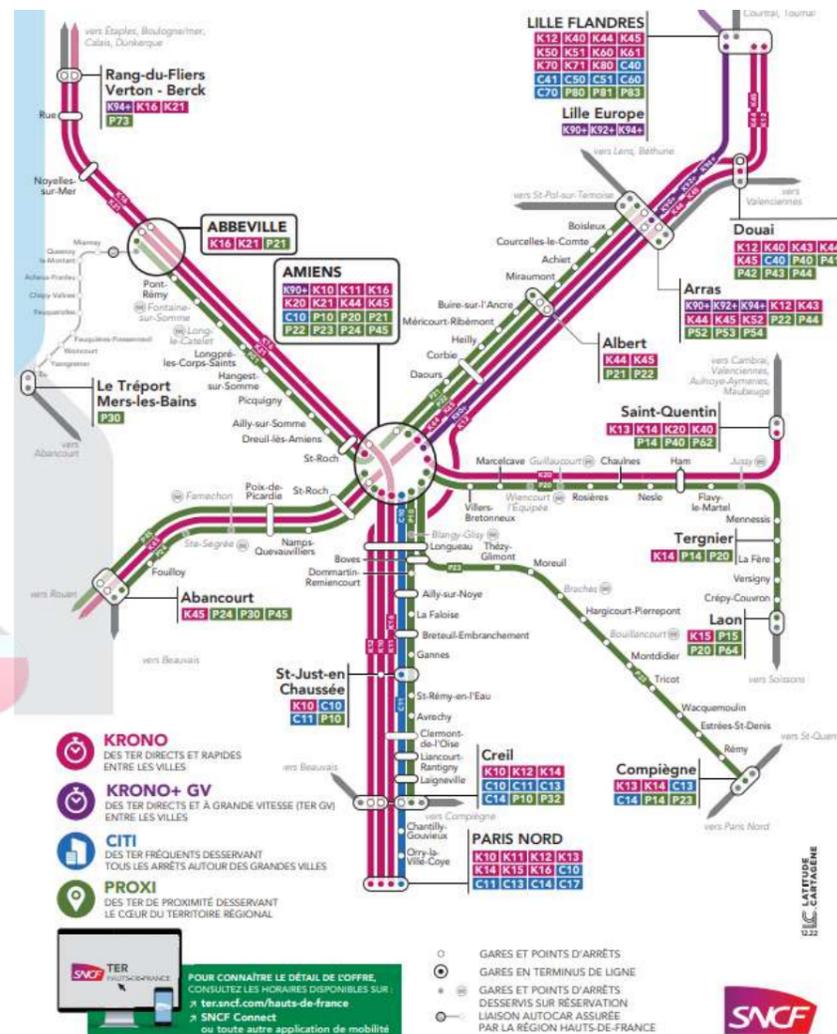
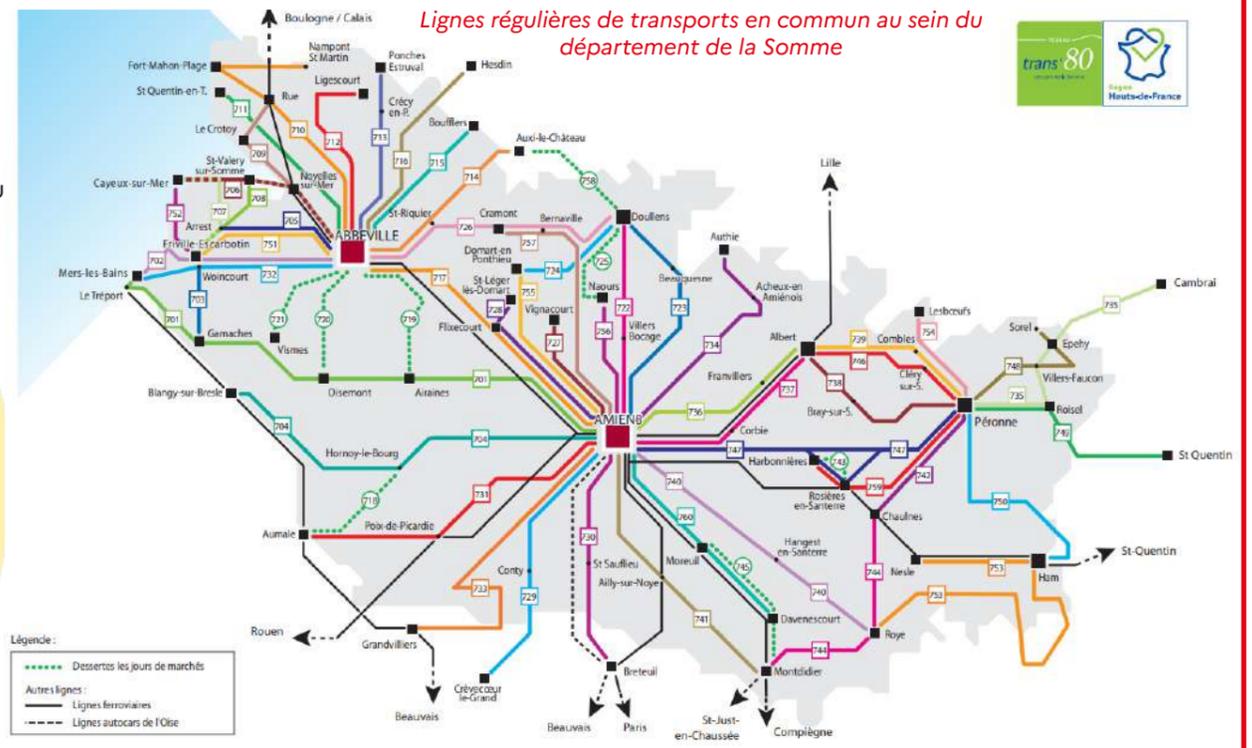
Le département de la Somme possède un réseau routier et autoroutier dense.

- 275 kilomètres d'autoroutes
- 47 kilomètres de routes nationales
- 4575 kilomètres de routes départementales
- 6640 kilomètres de voiries secondaires

11 537 kilomètres de routes dans le département

55 000 véhicules par jour sur l'A1

40 000 véhicules par jour en périphérie d'Amiens



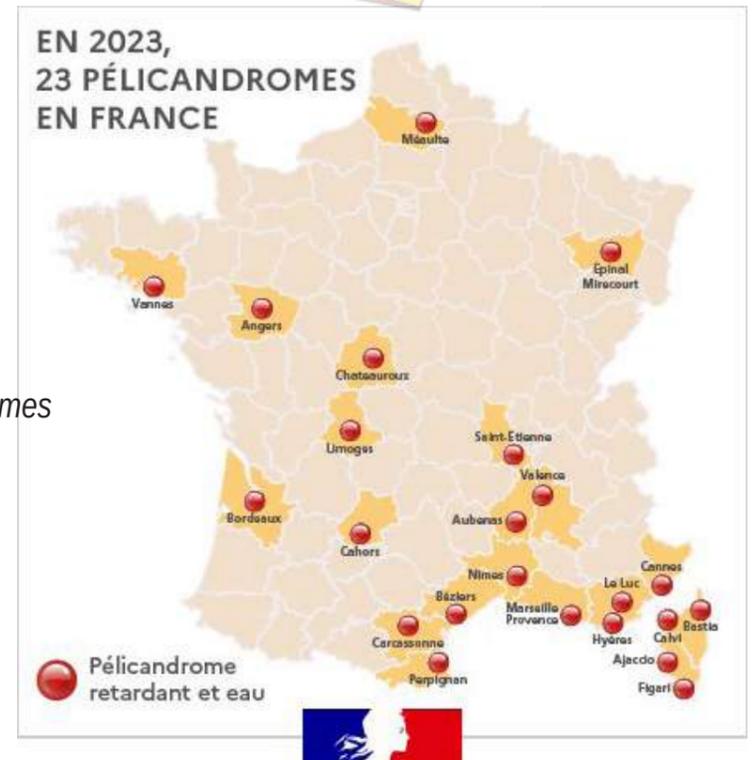
• Aérien :

Le réseau aérien du département s'organise à travers 1 aéroport (Méaulte) et 4 aérodromes aménagés (Abbeville (Buigny-Saint-Maclou), Glisy, Péronne-Saint-Quentin (Monchy-Lagache), Montdidier). Parmi eux, deux ont une activité significative : l'aérodrome de Glisy (environ 19 000 mouvements par an) et l'aéroport international d'Amiens-Henry Potez (en 2019, l'aéroport a accueilli 3 917 passagers et 1 752 tonnes de fret). L'aérodrome de Péronne a une activité d'aéroclub. Aussi, le département est traversé par plusieurs couloirs aériens.

1 aéroport

4 aérodromes

1 pélicandrome



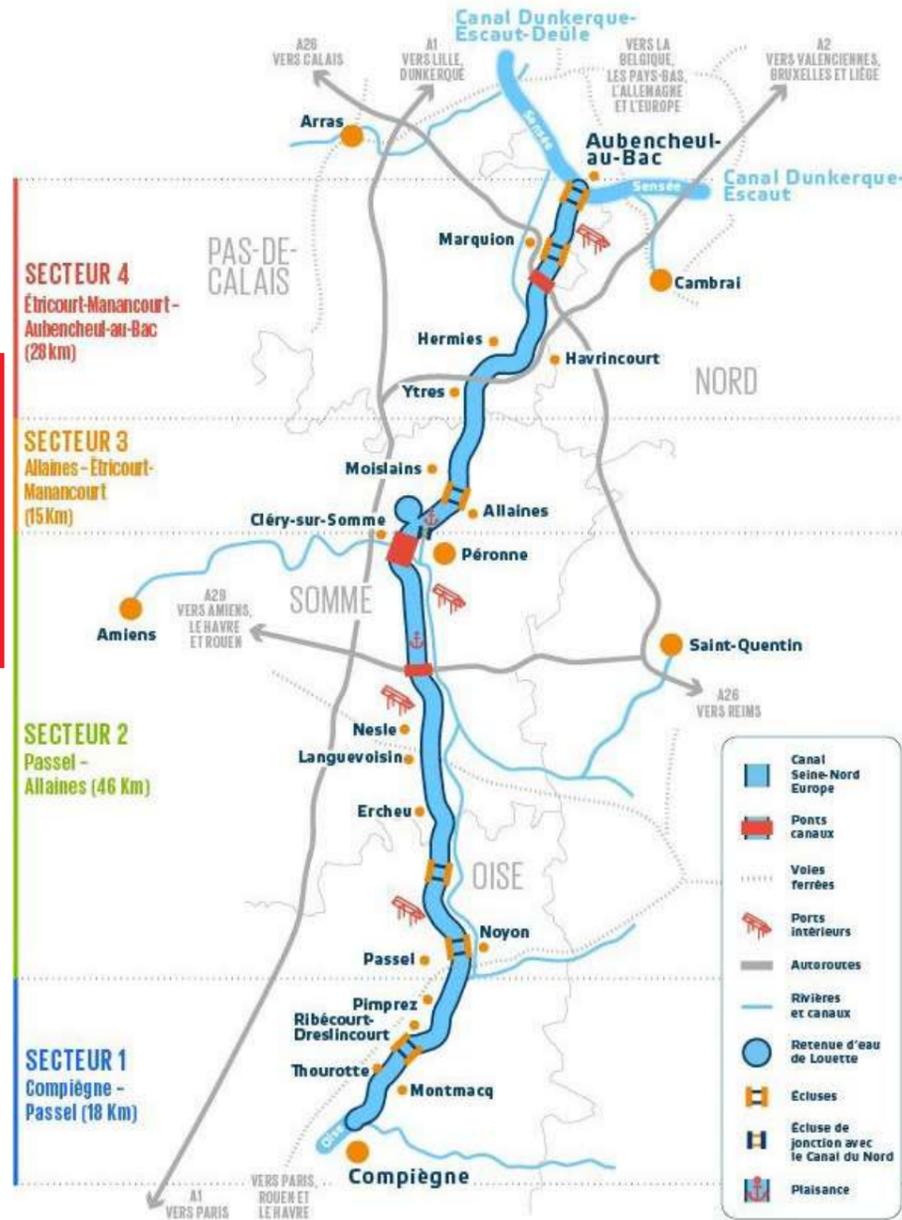
Risques complexes

• **Navigation et fluvial :**

Le réseau de navigation fluviale comprend principalement le fleuve Somme et ses affluents. La navigation y est essentiellement touristique. Quelques péniches transportent des céréales sur la partie amont du fleuve.

Le projet de canal Seine Nord Europe qui verra le jour dans les années à venir traversera l'Est du département sur 46km. Il permettra de relier la région parisienne au réseau de canaux du Nord de l'Europe. Deux plateformes multimodales seront implantées à côté de Nesle et de Péronne. Elles seront génératrices d'activités liées à la logistique, à l'industrie et au tourisme.

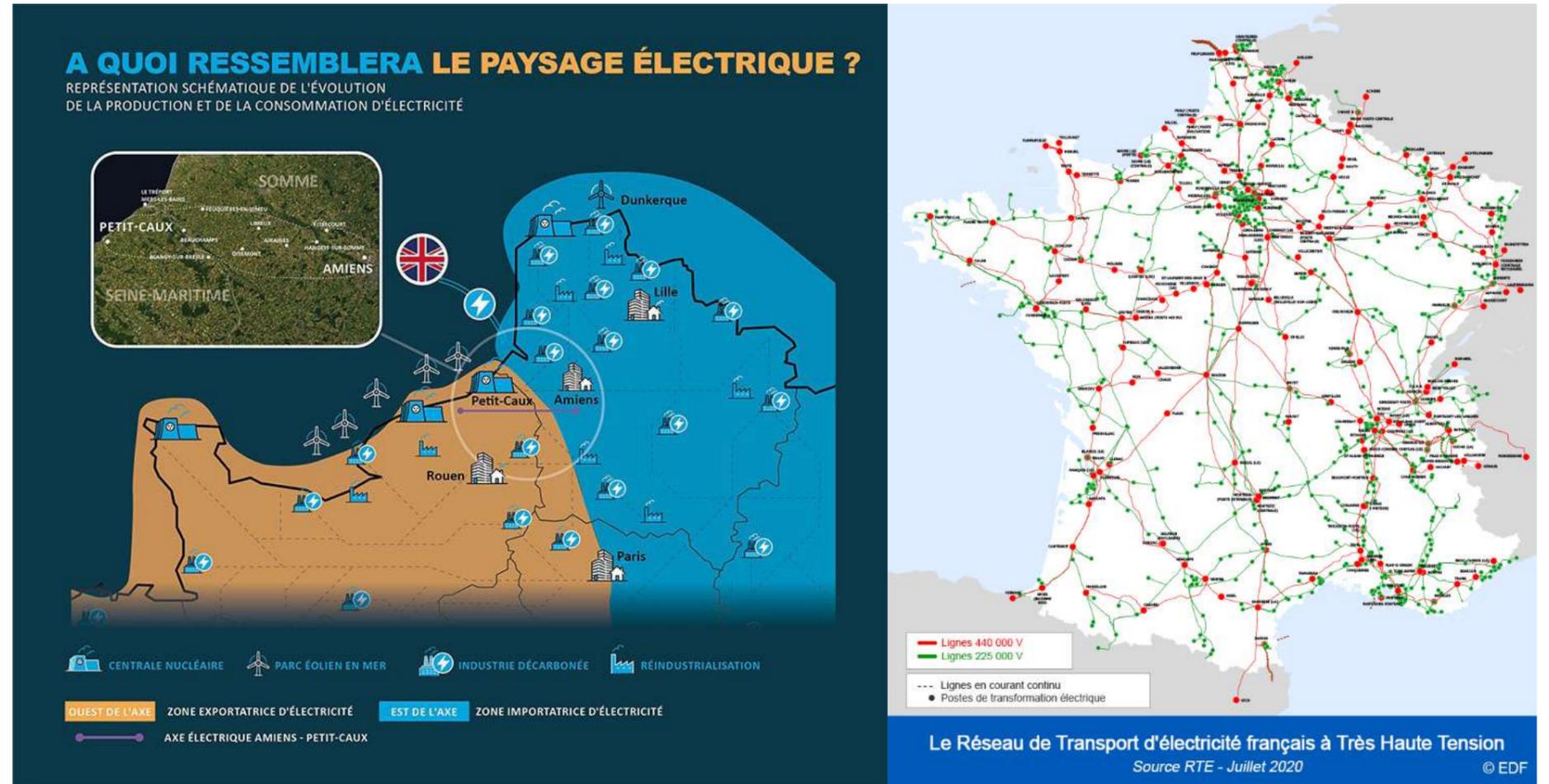
Environ 75 bateaux transiteront chaque jour sur cet ouvrage. Le canal est dimensionné pour accueillir des bateaux de 185 mètres de long pouvant contenir jusqu'à 4400 tonnes de marchandises.



75 bateaux par jour sur le futur canal Seine / Nord

• **Les réseaux d'énergies (électricité, gaz).**

Le département est parcouru par un réseau assurant le transport d'électricité au travers de postes et de lignes haute tension et très haute tension selon deux maillages : Nord/Sud via Amiens et Est/ouest via Amiens. Ces lignes sont exploitées par Réseau de Transport d'Electricité (RTE), et assurent ainsi la livraison d'électricité à des tensions de 90 000 (haute tension), 225 000 et 400 000 Volts (Très Haute Tension)



Un projet présenté par RTE consiste à renforcer l'axe électrique 400 000 volts Normandie – Hauts-de-France entre le poste électrique d'Argœuves (Somme - 80) et le futur poste de Navarre (Seine-Maritime - 76) par la création d'une ligne électrique aérienne d'environ 80 kilomètres. Les coûts du projet sont estimés à 390 millions d'euros. Les travaux devraient débuter en 2029.

Le département est traversé par plusieurs canalisations de transport de gaz. En outre, il dispose d'un réseau de distribution de gaz à destination de particuliers ou industriels, exploités par différentes sociétés. Avec 2000 kms de réseau, 130 postes de distribution publique et 3700 branchements collectifs, ces ouvrages assurent la desserte de 161 communes de la Somme. Sur ces 2000 kms, environ 84 kms sont exploités à des pressions supérieures à 4 bars et inférieures à 16 bars. Le gaz naturel est transporté dans des canalisations d'acier ou de polyéthylène. Plusieurs communes se fournissent grâce à l'alimentation d'un réseau par cuve de stockage enterrée de propane.

Une canalisation de transport d'hydrocarbures souterraine travers en outre le département exploitée par la société TRAPIL.



• **Les infrastructures particulières**

Parmi les infrastructures particulières, on identifie les tunnels. Ils font l'objet d'une vigilance particulière en raison des contraintes d'accessibilité qu'ils occasionnent.

D'autres infrastructures spécifiques de par leur hauteur par exemple peuvent nécessiter l'engagement de moyens particuliers ou spécialisés avec en premier lieu les équipes d'intervention en milieu périlleux ou encore les drones.

Localisation de l'aléa

Aléa infrastructure tunnel

Cappy	270 m	Une seule voie
Frémontiers (Famechon)	460 m	2 voies traversant le Bois de Rot (Mont de Rot)
Amiens (Longueville)	198 m	2 voies qui passent sous le cirque Jules Verne
Amiens (Porte de Paris)	280 m	2 voies entre la place du Maréchal Joffre et la gare du Nord
Amiens (Dépôt)	130 m	2 voies qui permettent de passer sous d'autres voies ferrées sur le dépôt d'Amiens.
Glisy (Canardière Est)	73 m	Une seule voie qui assure la traversée des voies ferrées de la ligne en provenance de Tergnier
Longueau (Canardière Ouest)	58 m	Une voie qui permet de franchir une voie de service
Longueau (Canardière Centre)	156 m	2 voies qui permettent de chevaucher les voies ferrées de la ligne Paris / Lille
Boves (Fortmanoir)	122 m	2 voies qui permettent le passage sous d'autres voies ferrées au niveau de l'intersection de l'A29 avec la RN25.
Fresnoy-les-Roye (Essart)	76 m	2 voies qui permettent de franchir l'A1
Estrées-Deniécourt (Assevillers)	673 m	2 voies dédiées à la LGV qui passe sous l'A1 à hauteur d'Assevillers Ouest.
Tunnel de Ruyaulcourt	4354 m	Tunnel fluvial situé entre les communes de Ruyaulcourt (62) et Étricourt-Manancourt

Gravité et conséquences

Réseaux de transport et d'énergie

L'accident de la route qui relève des risques courants constitue la principale source de risque sur les réseaux de transport. Néanmoins, on note l'existence de **risques complexes associés**, en lien avec le Transport de Matières Dangereuses (TMD), engendrant notamment des risques tels que la dispersion d'un nuage toxique, l'épandage de produits chimiques ou encore l'explosion (BLEVE, UVCE) soit en raison du nombre de passagers parfois importants dans les transports en commun (**nombreuses victimes « NOVI », désincarcérations lourdes, ...**).

À l'avenir, le transit des bateaux de marchandises aux dimensions importantes sur le futur canal Seine Nord Europe est susceptible de générer de nouveaux risques au sein du département (feu de bateau...).

Sur le volet aérien, le risque principal est la chute d'un aéronef entraînant des conséquences humaines importantes. La mise en place de techniques de recherche pourrait être l'une des difficultés majeures en raison des zones géographiques parfois étendues sur ce type de sinistre.

Concernant les réseaux d'énergie, le risque principal d'accident aux conséquences dramatiques est lié au réseau gaz qui provoque chaque année le décès de nombreuses victimes et la détérioration de nombreux biens en raison d'explosion faisant suite à des fuites.

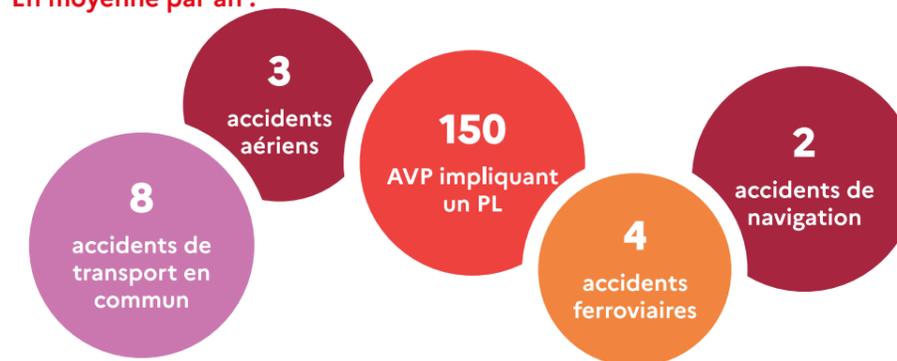
Infrastructure

Les tunnels et autres infrastructures particulières (hauteur, dimension...) compliquent l'accessibilité des secours et justifient l'engagement de moyens spécifiques et spécialisés.

En raison de la hauteur de certaines infrastructures, la conduite des opérations de secours (sauvetage...) peut présenter des difficultés et risques accrus (exemple : 80 mètres au niveau de la nacelle pour les éoliens) qui justifient l'engagement de l'EOS IMP.

Activité opérationnelle 2018-2023

En moyenne par an :



Evènements marquants et RETEX

Le 3 Novembre 2019, les sapeurs-pompiers sont engagés pour un accident de la circulation impliquant un bus sur une bretelle de sortie de l'autoroute A1. À leur arrivée, les secours découvrent un bus couché sur le côté dans la bretelle de sortie d'Estrées Deniécourt.

32 blessés dont 1 grave et plusieurs incarcérés seront pris en charge, triés et transportés sur les différents centres hospitaliers du département.

Planification – prévision - préparation

- **Routier :** Dispositions spécifiques ORSEC TMD
- **Fluvial :** Dispositions spécifiques ORSEC TMD
- **Aérien :** Dispositions spécifiques ORSEC Aéroport Albert-Picardie
Dispositions spécifiques ORSEC Aérodrôme Amiens-Glisy
Dispositions spécifiques ORSEC SATer (Secours AéroTerrestre)
- **Ferroviaire :** Dispositions spécifiques ORSEC risque ferroviaire
Dispositions spécifiques ORSEC TMD



Risques complexes

② Réponse capacitaire

Seuil de réponse et moyens

La réponse opérationnelle du SDIS 80 pour les accidents sur l'ensemble du réseau de transport relève du risque courant. Il sera principalement traité par nos moyens de balisage, et de désincarcération.

Pour les accidents les plus graves nécessitant de la désincarcération lourde (PL, bus, trains...), le SDIS est doté de véhicules de secours routiers « super » équipés de matériels adaptés pour réaliser ce type de mission. En outre, les équipes opérationnelles spécialisées « USAR », « IMP » et « drone » peuvent prêter leur concours pour répondre à ce risque.

In fine, l'EOS « IMP » peut intervenir chaque fois que les moyens traditionnels sont insuffisants, inadaptés ou dangereux pour effectuer une opération en hauteur, profondeur ou dont la longueur d'un cheminement ne permet pas d'assurer complètement la sécurité des personnes (sapeurs-pompiers et victimes).

L'EOS « USAR » peut être sollicitée en appui des moyens traditionnels sur des déincarcérations lourdes ou des manoeuvres de force ainsi que pour sécuriser des véhicules accidentés.

L'EOS « drone » quant à elle assure une supervision technique grâce à la projection d'un drone pour la captation de photos, vidéos et autres images aériennes utiles pour la prise de décision du COS.

Scénario majorant et objectifs de couverture

Couverture du scénario majorant

• **Crash d'un aéronef transportant plus d'une quinzaine de personnes.** Crash d'un aéronef transportant plus d'une quinzaine de personnes à l'aéroport d'Amiens Picardie.

- Participer aux opérations de recherche et de sauvetage des aéronefs en phase Bravo ou Charlie du plan ORSEC SATER.

En zone voisine d'aérodrome (ZVA), le SDIS pourrait s'appuyer sur les moyens aéroportuaires propres à l'établissement (SSLIA) pour compléter son action.

• **Nauffrage d'un navire transportant des passagers.** Nauffrage d'un navire transportant des passagers sur une navette de tourisme (exemple du Charcot en Baie de Somme).

- Assurer le secours des victimes naufragées et limiter les effets d'une voie d'eau.

- Assurer l'extinction d'un feu de navire / péniche.

- Contenir une pollution de surface.

Ces objectifs de couverture étant assurés en lien avec le plan ORSEC de Secours à Naufragés et les autres dispositifs existants.

• **Accident de train transportant de nombreuses victimes.** Accident de train transportant de nombreuses victimes ou accident de transport de matières dangereuses.

- Assurer le traitement du TMD complété des risques de NOVI et de désincarcération lourde.



L'engagement des moyens du SDIS sur une thématique de ce type pourrait être conséquent. Le recours aux moyens des SDIS limitrophes serait envisagé compte tenu des circonstances et la durée des opérations.

• **Risque tunnel.** Le SDIS couvre les risques liés aux tunnels par les moyens des risques courants.

En complément, il dispose des équipes spécialisées et du matériel spécifique en cas de nécessité (lorries pour les tunnels ferroviaires...). En cas d'intervention pour un incendie dans ce type d'ouvrage, l'installation d'une équipe GELD pourrait constituer une plus-value pour le SDIS aux fins de reconnaissance en atmosphère viciée aux cheminements longs, complexes et exigus.

Risques complexes

Les risques liés aux feux complexes

Au regard des caractéristiques particulières de nombreux bâtiments et infrastructures (longueur, volume, accès...) et des enjeux ou de la valeur inestimable de certains biens à préserver, les sapeurs-pompiers devront faire face à des incendies parfois complexes et virulents. Ils nécessiteront parfois des reconnaissances de longues durées, et le déploiement d'outils et techniques spécifiques, dépassant notre réponse opérationnelle classique (risque courant).



• Les entrepôts :

Le risque d'un incendie généralisé à plusieurs dizaines de milliers de m² au sein de cellules d'entrepôt fait partie intégrante du risque industriel Samaritain. En effet, au regard de leurs volumes et stocks en combustible, certains bâtiments peuvent être à l'origine (en cas d'incendie), de conséquences dramatiques. Les quantités de fumées dégagées, constitueraient un important risque pour les populations et l'environnement. À cela s'ajoute les effets thermiques et risques de pollution sans oublier les impacts socio-économiques et médiatiques.

Plusieurs entrepôts de cette nature (Amazon - Amiens : 107 000 m² ; JJA - Flixecourt 110 000m²) existent ou sont en cours de développement sur le territoire. De par leur envergure il est nécessaire de mettre en œuvre des ressources considérables pour faire face à ce type de sinistre.

On utilise désormais le qualificatif "d'impossible opérationnel" en raison des contraintes et difficultés de ce type d'incendie.

• Autres :

Plus largement, le SDIS de la Somme pourrait être confronté à de nombreux autres types de feux complexes : les feux de bâtiments agricoles, avicoles ; les feux de silos, les feux à bord des navires ...

Ces incendies très spécifiques sont traités en premier lieu avec nos moyens courants mais pourraient cependant justifier l'engagement des moyens particuliers et / ou spécialisés.

1 Analyse du risque

Présentation du risque et des enjeux

En sus des nombreuses infrastructures industrielles à risque en raison de leur superficie et volumes conséquents, d'autres bâtiments sont susceptibles de générer des problématiques opérationnelles inhérentes à leurs caractéristiques exceptionnelles :

• Les parcs de stationnement :

Les parcs de stationnement peuvent être à l'air libre, couverts, en infrastructure et/ou en superstructure, sur un ou plusieurs niveaux. On les trouve le plus souvent à proximité des bâtiments publics (gares, aéroports, hôpitaux...), des lieux de travail, des centres commerciaux et des immeubles à usage d'habitation. L'incendie dans un parking est particulier, du fait des conditions d'approche et d'extinction mais aussi des ressources mobilisées.

Ces derniers se concentrent **essentiellement sur l'agglomération Amiénoise**. On dénombre 14 parcs de stationnement couverts « publics » (réglementation ERP) et des dizaines de parcs de stationnement couverts « privés » (réglementation habitations).

• Les monuments historiques et culturels :

Le patrimoine historique est particulièrement présent sur l'ensemble du territoire Samaritain. En effet, le département de la Somme comporte de nombreux châteaux et édifices publics ou privés, lieux de culture **dont une grande partie fait l'objet d'une protection au titre des monuments historiques (cathédrale gothique d'Amiens inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO...)**.

Ces lieux disposent, pour certains d'œuvres, de mobiliers ou d'éléments de construction remarquables présentant une grande valeur patrimoniale

ou architecturale. De ce fait, ces derniers sont spécifiques à plusieurs titres :

- **Typologie de construction** : planchers et escaliers bois non encloués, superficie et hauteur particulières, ...
- **De leur implantation** : centre-ville, proximité à d'autres habitations voisines, difficultés d'accès et de reconnaissance (îlots, porches, coursives, imbrications etc.).
- **De leur impact** : historique, culturel et patrimonial important.

Lors d'un incendie, ces types de constructions vont engendrer un certain nombre de risques. Un feu de toiture reste le scénario le plus défavorable avec des problématiques de propagation et d'effondrement.

En outre, les bâtiments administratifs ou techniques sensibles peuvent également constituer un facteur de risque en raison des données matérielles ou immatérielles constituant une source précieuse pour l'administration (bâtiments d'archives municipales, musées...).



Focus sur la cathédrale d'Amiens :

200 000 m³
La plus vaste de France

145 mètres de long

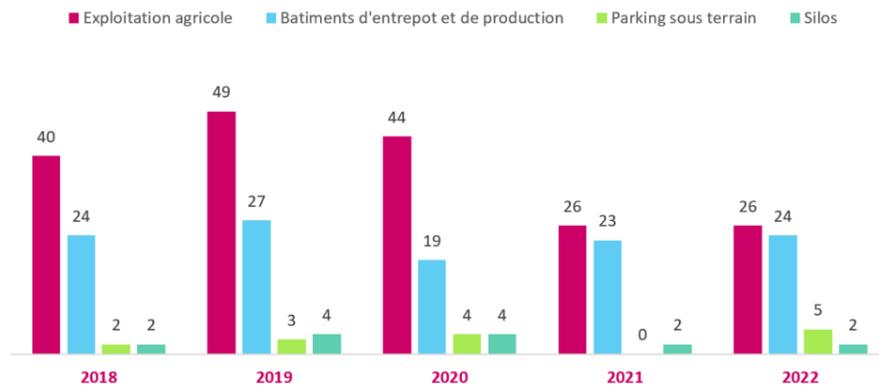
57 mètres de haut
(la flèche culmine à 112m)

770 m²
en superficie



Activité opérationnelle 2018-2023

Interventions pour feux complexes (SDIS80)



Toxicité des fumées

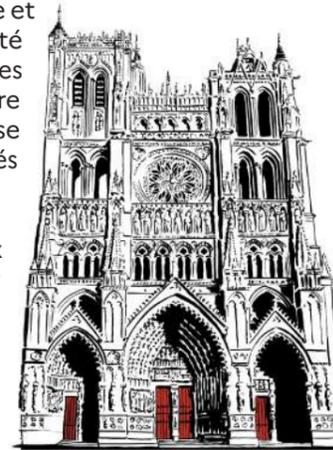
Depuis les travaux lancés en 2003 par le colonel Christian POURNY sur la sécurité des sapeurs-pompiers, une veille sanitaire existe à l'échelle nationale. En 2017, une étude de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) appelle à davantage de prévention auprès des sapeurs-pompiers sur les dangers à court et long termes de l'exposition aux fumées. En 2022, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) qui dépend de l'Organisation Mondiale de la Santé atteste de l'exposition professionnelle des pompiers mettant en cause des produits et effluents chimiques toxiques émanant de la combustion, et notamment les retardateurs de flamme. À ce jour, une étude menée par l'équipe « vert de rage » (France 5) évalue le nombre de pompiers en exercice atteints d'un cancer provoqué par les fumées à environ 2200 agents. Au regard de ces premiers constats et malgré l'absence de données précises sur l'exposition et le suivi des maladies au sein de la profession et compte tenu des derniers RETEX (Lubrizol...) sur l'enjeu de l'exposition des sapeurs-pompiers et du public à la toxicité des fumées, le SDIS de la Somme s'attache à mettre en œuvre l'ensemble des mesures adaptées pour la protection de son personnel et à étudier d'autres risques analogues (amiante...).



Protection et sauvegarde des biens culturels

La sauvegarde et la protection du patrimoine et des biens culturels s'inscrivent dans une volonté nationale qui se retrouve dans de nombreux textes réglementaires. L'incendie de la cathédrale Notre Dame de Paris illustre bien cet enjeu. Le COS se doit de mobiliser les moyens et techniques adaptés à la sauvegarde des œuvres.

À cet égard et sur la base des nombreux RETEX nationaux réalisés, le SDIS 80 va élaborer une doctrine départementale visant d'une part à identifier et recenser les enjeux sur son territoire et d'autre part à définir en lien avec les services compétents, la réponse opérationnelle à mettre en œuvre pour faire face à un sinistre en considérant les besoins de protection du patrimoine culturel.



Evènements marquants et RETEX

• FEU Parking souterrain en Gironde

Le 18 mai 2019, le SDIS de la Gironde lutte contre un feu localisé au R-3 d'un parc de stationnement en infrastructure en R-5. Les niveaux -2 et -3 ont été les plus touchés. Le niveau -1 a été envahi par la fumée. Les niveaux -4 et -5 sont inondés par les eaux d'extinction. Sur les 334 véhicules présents, 187 véhicules ont été détruits. L'incendie a fragilisé la dalle sur laquelle circule la ligne C du tramway, entraînant l'interruption de ce dernier et l'effondrement de parties du plancher. Les sapeurs-pompiers font face à de violentes explosions accompagnées d'effets piston qui renvoient des souffles de gaz chauds par les rampes d'accès.

Les habitants d'une dizaine d'immeubles R+4 ont été évacués par mesure de précaution au milieu de la nuit de samedi à dimanche (9 personnes relogées et 31 personnes prises en charge par la Croix rouge). Ils ont pu regagner leur logement dimanche vers 18h40.

Pour le SDIS, le bilan des moyens engagés représente environ 32 véhicules et une centaine de sapeurs-pompiers. 5 sapeurs-pompiers ont été légèrement blessés, dont 3 évacués sur le CH Pellegrin et hospitalisés entre 12 et 36 heures.

• FEU CATHEDRALE de PARIS

Lundi 15 avril 2019, le monde avait les yeux rivés sur Paris et sa cathédrale Notre-Dame en proie à un incendie majeur.

Cet incendie constitue la référence nationale en matière de feu au sein des monuments historiques en raison de son dimensionnement et de l'impact médiatique qui en résulte. Les moyens humains et matériels engagés étaient à la hauteur de l'incendie. Près de 400 sapeurs-pompiers de Paris accompagnés de nombreux renforts de sapeurs-pompiers civils (départements 28, 60, 76, 77, 78, 91, 95) sont intervenus au moyen de nombreux bras élévateurs qui ont projeté plus de 24.000 litres d'eau par minute, soit l'équivalent du largage de 4 canadiens par minute.

L'incendie, qui s'était déclaré lundi vers 18h45 dans les combles

de la cathédrale a ravagé la charpente et provoqué l'effondrement de la flèche. Cependant, la structure de la cathédrale et les principales œuvres d'art ont pu être sauvegardées.

À la suite des nombreux et récents incendies de monuments culturels (incendie de la cathédrale Notre Dame de Paris en 2019, puis celle de Nantes en 2020...), l'intérêt porté à la sauvegarde des œuvres a pris une nouvelle dimension.

Le SDIS a connu aussi plusieurs feux d'envergure ayant impacté le patrimoine territorial (feu du château de Pont-Rémy, feu de l'hôtel des Rames d'Abbeville...).

Planification - prévision - préparation

À la suite de l'incendie de la cathédrale Notre Dame de Paris, l'Etat a mis en place un plan « sécurité-cathédrale », qui vise au-delà de la sécurité des personnes, à garantir la sauvegarde des biens, qu'il s'agisse des immeubles ou des œuvres et objets qu'ils recèlent. Dès la mise en œuvre de ce plan en 2019, les directions régionales des affaires culturelles, qui assurent la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et de restauration des cathédrales, ont identifié les priorités pour chaque édifice et engagé des chantiers pour améliorer la sécurité incendie des monuments. C'est ainsi que l'installation de colonnes sèches, le recoupement des combles, l'installation ou l'amélioration des SSI progressent rapidement dans nos cathédrales.

Au 1^{er} janvier, sur les 87 cathédrales appartenant à l'Etat 20 bénéficient d'un niveau de sécurité « élevé » dont la cathédrale Notre Dame d'Amiens.



2 Réponse capacitaire

Seuil de réponse et moyens

En raison de l'aspect dimensionnant et de l'ampleur du sinistre, les ressources humaines, matérielles seraient considérablement sollicitées. (longue reconnaissance, potentiel calorifique important, ...). Les moyens spécialisés interviendront en soutien afin de limiter et éviter les risques de pollution pour l'environnement au regard des quantités de fumées importantes émises en direction des zones urbaines.

À cela s'ajoute le caractère spécifique des monuments historiques, ainsi que leurs caractéristiques (hauteur, longueur...) dont la nature des biens à préserver présentent pour certains une valeur patrimoniale ou architecturale inestimable.

Les moyens traditionnels et spécifiques :

Engins

- 45 engins pompes
- 3 FMOGP
- 16 MEA
- 2 VRRP
- 1 VIRT
- 1 VECSSO
- 1 CeAR



Matériel

Drones
...



Personnel

350 SP (potentiel opérationnel moyen journalier)

Scénario majorant et objectifs de couverture :

Parmi la multitude de scénarios potentiels qui résulteraient des feux complexes, nous en avons retenu deux principaux en raison de leurs caractéristiques spécifiques et moyens particuliers à mobiliser.

1. Feu dans un parc de stationnement couvert : Plusieurs véhicules incendiés avec propagation des fumées aux zones accueillant du public.

2. Incendie d'un bâtiment historique ou culturel : Feu de la cathédrale Notre Dame d'Amiens.

La cathédrale d'Amiens est la plus vaste de France (volume de 200 000 m³ et surface de 7700 m²). Le volume de toitures, des charpentes en bois très sec avec des essences variées, associé à une ventilation naturelle importante sont des facteurs aggravants. La puissance de feu de plusieurs MW 3 développée peut engendrer des embrasements généralisés ou des explosions de fumées.

Le scénario feu d'entrepôts de grande envergure fait partie intégrante de ce chapitre. Cependant, il a été abordé dans le volet dédié aux risques industriels et ne sera donc pas abordé ci-après.

PARKING SOUTERRAIN

Les interventions pour feu, à l'intérieur d'un parc de stationnement, sont des opérations complexes qui peuvent s'avérer extrêmement dangereuses pour le public et les sapeurs-pompiers.

Lors de ces interventions de longue durée, dans ce milieu hostile (confinement, chaleur, obscurité, toxicité), les sapeurs-pompiers, qui interviennent, sont confrontés à des conditions extrêmes. Les flux thermiques émis par l'incendie d'une voiture moderne sont passés en 10 ans de 2,5 MW à 6 voire 8,5 MW (INRS). Aussi, les installations de désenfumage (ou ventilation) des parkings paraissent insuffisantes au regard des quantités de fumées extrêmement toxiques dégagées (jusqu'à 60 000 m³).

Au regard de la configuration spatiale du parking sinistré (nombre de niveaux, cheminements), et de son environnement immédiat et urbain parfois dense (bâtiments d'habitations collectives, ERP, population), l'intervention peut devenir plus complexe, nécessitant l'engagement de nombreux moyens notamment de ventilation, afin de faciliter les reconnaissances et évacuations en parallèle des missions d'extinction.

Ces interventions avec les feux de navire sont assurément parmi les plus difficiles que les intervenants puissent rencontrer.

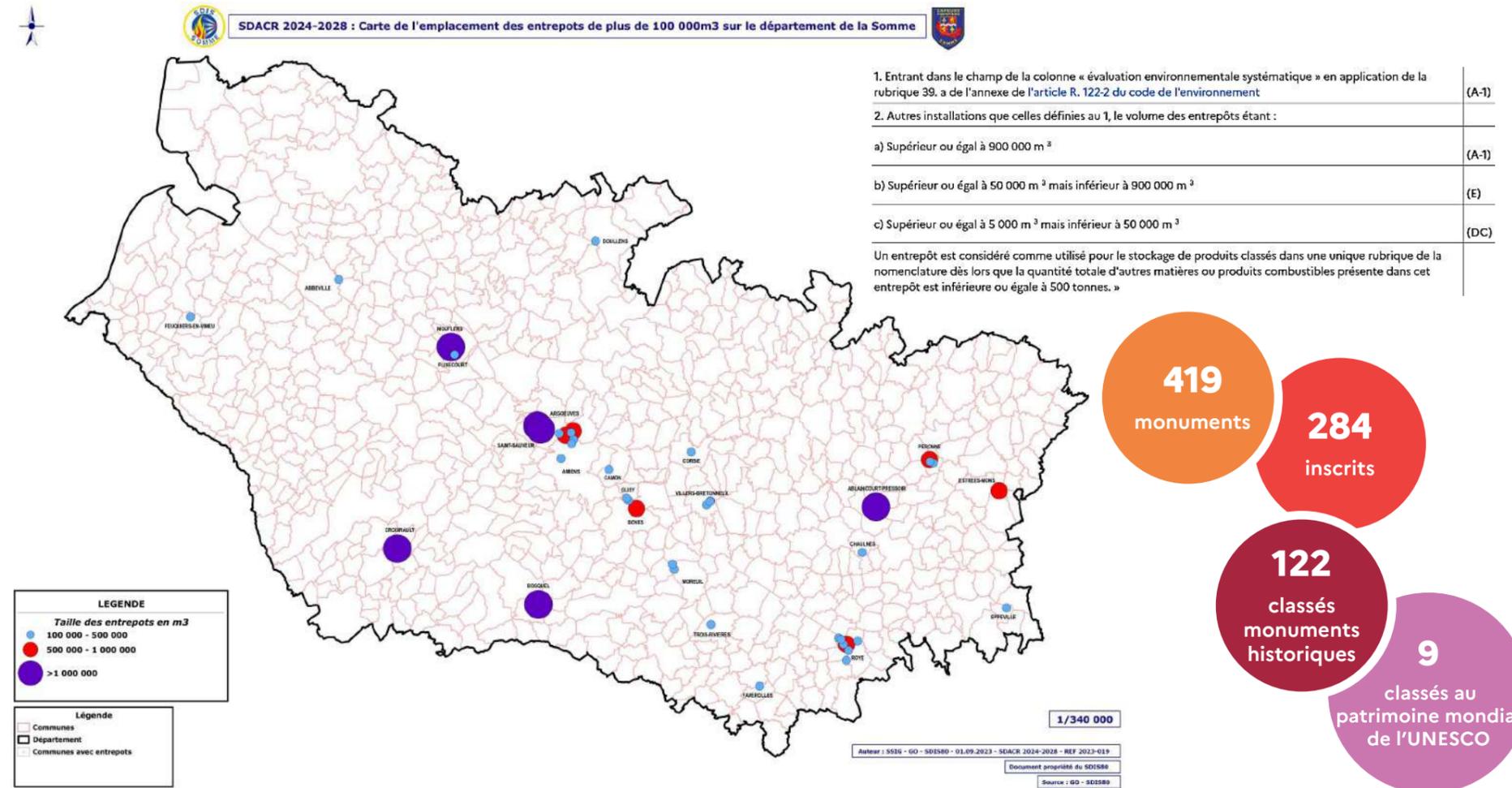
INCENDIE CATHÉDRALE

Le volume de la toiture d'une cathédrale gothique équivaut à celui cumulé de plus de 70 toitures de pavillons de 100 m². La projection importante d'eau sur ce type de sinistre est de nature à provoquer l'effondrement des voûtes notamment sur les ouvrages gothiques.

Face à un sinistre d'une telle ampleur, et au regard des moyens mobilisés, le SDIS ne pourrait lutter seul eu égard aux missions à engager : reconnaissance, sauvetage, extinction, protection des œuvres, gestion et traitement des fumées.

En cas de survenue d'un incendie au sein de la cathédrale d'Amiens, les enjeux seraient considérables. Un feu de toiture reste le scénario le plus défavorable avec des problématiques de propagation et d'effondrement. D'autres risques importants pourraient être rencontrés : chute d'éléments, projection de matériaux en fusion, cheminements complexes.

Aussi, la protection des œuvres et la pérennité du dispositif hydraulique constituent des impératifs à considérer. En outre, l'impact médiatique et culturel impliquerait très fortement le SDIS.

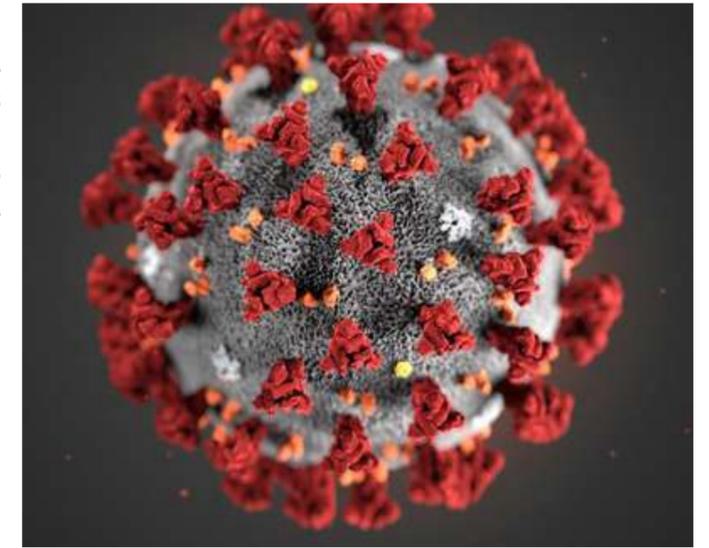


Risques complexes

Les risques sociaux, sociétaux et émergents

Les risques sanitaires

Les risques sanitaires sont divers et variés. Ils concernent les épizooties, les épidémies, les pandémies mais incluent aussi les risques liés à la qualité de l'air avec les pollutions atmosphériques qui en découlent.



1 Analyse du risque

Présentation du risque et des enjeux

Les épizooties (ou panzooties)

Il s'agit d'une maladie qui infecte simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes avec des conséquences majeures pour la filière. Lorsqu'une épizootie se transmet à l'homme on parle de zoonose. La grippe aviaire en est un exemple. Il existe de nombreuses zones à risque de contact avec la faune sauvage et la volaille en France.

Afin de limiter l'émergence de ces maladies, les autorités procèdent à une veille sanitaire active des zones à risques et assure la mise en œuvre rapide d'actions sanitaires si nécessaire :

- Isolement des exploitations touchées (zonage, rotoluves...)
- Euthanasie des animaux sur demande de la préfecture, à la demande de la DDPP.

Les infectieux majeurs (épidémies, pandémies)

Ces risques sanitaires qui touchent l'homme sont caractérisés par la diffusion rapide et étendue d'un agent pathogène de type virus, bactérie, champignon, prion...

On parle d'épidémie dès lors que cette diffusion se limite à l'échelle d'une région ou d'un pays. On parle de pandémie lorsque plusieurs continents sont touchés.

La pollution de l'air, de l'eau et risques liés à la toxicité des fumées

La pollution de l'air en France cumule une importante variété de sources d'émissions :

- Grandes agglomérations
- Zones urbanisées
- Réseaux routiers et autoroutiers
- Utilisation de pesticides
- Combustion de chauffage au bois et brulages
- Zones industrielles...

Au cours des incendies, des quantités importantes de produits toxiques sont émises dans l'air. Parmi les toxiques les plus courants on recense : le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les toxiques composés de chlore, fluor, cyanure, souffre, ainsi que les oxydes d'azote.

Au-delà de la seule pollution de l'air, nous devons rester vigilants à la diffusion de nos eaux d'extinction. En effet, elles ont une capacité à transporter des produits de combustion et résidus, qui peuvent occasionner un risque de pollution pour la population et l'environnement.

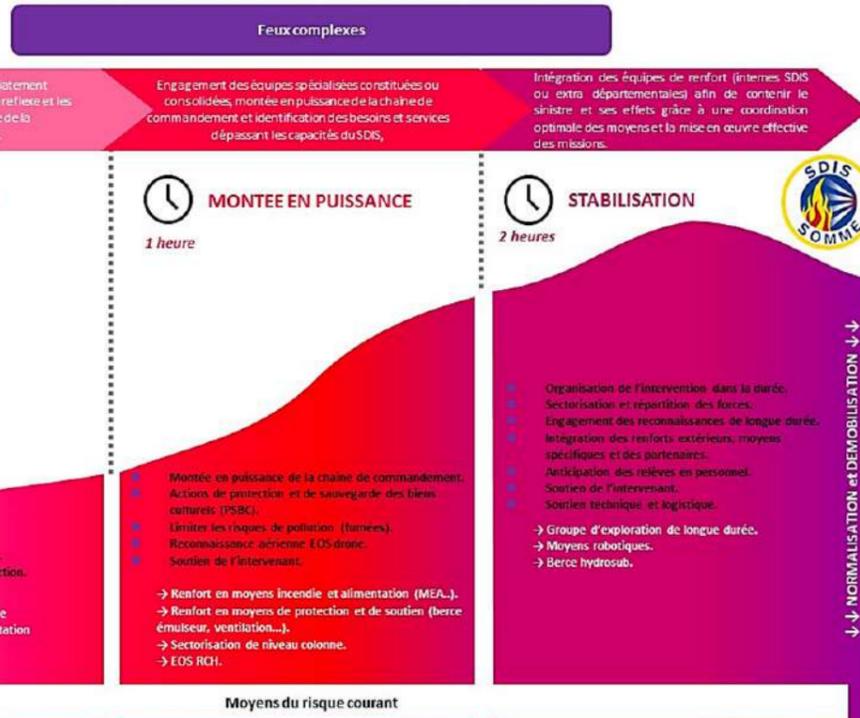


Bien que les incendies relèvent de la réponse traditionnelle aux risques courants, les feux complexes se caractérisent par le caractère exceptionnel des structures exposées (volume, superficie, cheminements, accès, structure et composition...) mais aussi par l'importance des enjeux et risques présents.

Ce type d'intervention nécessite l'engagement de nombreux moyens, pouvant parfois générer une rupture capacitaire en raison de la forte sollicitation et disponibilité nécessaires des ressources.



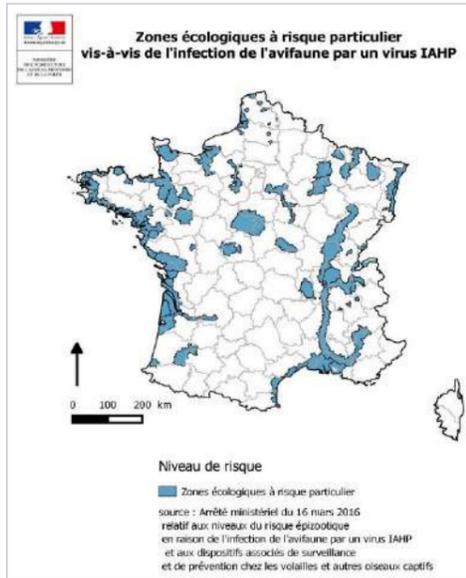
Une doctrine dédiée au LIFF sera rédigée et intégrera les moyens et compétences requis pour lutter contre ces nouveaux risques (lances canon, lances oscillantes...)



Plus largement on compte aussi parmi les risques sanitaires, les risques liés à la contamination des aliments qui peut se caractériser par les toxi-infections alimentaires collectives ou encore de l'eau potable en raison d'une pollution du réseau de distribution, d'un captage, ou à la suite d'un événement accidentel ou climatique (présence d'agents pathogènes, comme la salmonellose, la listeria ou encore le botulisme).

Localisation de l'aléa

Avec ses nombreuses exploitations agricoles et d'élevage, le département de la Somme est exposé au risque d'épizootie. En outre, le littoral Samarien incluant la Baie de Somme fait partie des zones écologiques à risque particulier vis-à-vis de l'infection de l'avifaune par un virus IAHP.



Gravité et conséquences

Les risques sanitaires ont pour conséquence principale d'entraîner un nombre élevé de décès et maladies à très grande échelle.

Les épizooties (ou panzooties)

En ce qui concerne les épizooties, les effets directs envisagés sont : pertes économiques dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire, nombreux cadavres d'animaux à prendre en charge, blocage de certains axes routiers, impacts sur le tourisme...

Epidémies (ou pandémies)

La sollicitation des services de secours est importante et les services hospitaliers se retrouvent rapidement engorgés. Une paralysie de la société peut en résulter (comme ce fut le cas en 2020 avec la COVID-19) et des mesures de restriction drastiques peuvent être décidées par nos autorités gouvernementales (confinement, isolement, mesures et gestes barrières, ...).

Une désorganisation généralisée de la vie économique, sociale, politique, (...) est constatée.

Planification - prévision - préparation

Plan national de préparation et de réponse à une pandémie Dispositif ORSAN :

- **Plan ORSAN REB** (plan d'organisation de la réponse du système de santé face à un risque épidémique et biologique).
- **Plan de gestion des tensions hospitalières** et des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé.
- **Plan bleu** des établissements et services médico-sociaux.
- Tout autre plan de continuité d'activité.
- **Plan national d'intervention sanitaire d'urgence** (PNISU – épizooties)
- **Instruction interministérielle** N° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/DJEPVA/DS/ DGESC/DIHAL/2021/99 du 7 mai 2021 relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine.

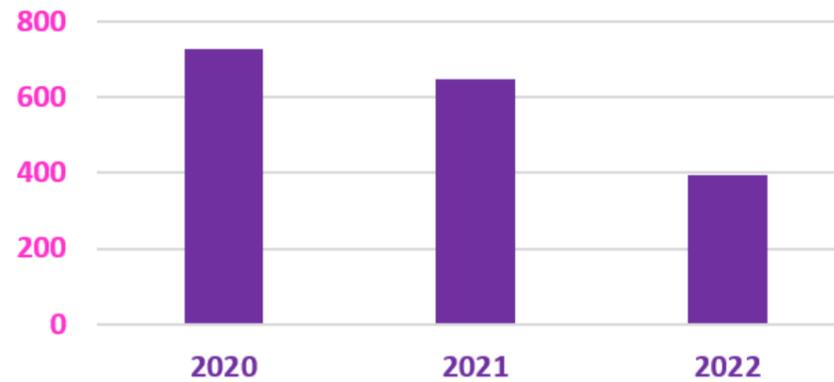
Evènements marquants et RETEX

Epidémies - pandémies	Nombre de morts
Grippe espagnole (1918)	50 à 100 000 000
Grippe asiatique (1957)	1 100 000
Grippe H5N1 SRAS (2003)	750
Grippe H1N1 aviaire (2009)	575 000
MersCov (2012)	850
Ebola (2014)	1 1300
Covid-19 (2020)	5 à 10 000 000

Epizooties - Panzootie
Propagation de l'encéphalopathie spongiforme bovine – vache folle (1986 à 2001)
Propagation de l'influenza aviaire (2001)

Activité opérationnelle 2018-2023

Interventions liées à la COVID-19



② Réponse capacitaire

Seuil de réponse et moyens



Engins
FPT
VSAV
Moyens RCH et
VLSSSM



Personnel
350 SP (potentiel opérationnel moyen journalier)
EOS RCH
SSSM



Matériel
Lots du VIRT
Lots TLD
« Kits bio » dans les VSAV

Scénario majorant et objectifs de couverture

Couverture du scénario majorant

- **Infection de nombreux élevages sur l'ensemble du département avec mise en place des mesures sanitaires correspondant au risque infectieux.**

Nombreux élevages impactés sur l'ensemble du département avec un impact sur la faune sauvage en Baie de Somme :

La couverture de ce risque particulier solliciterait en premier lieu les équipes RCH au regard du risque de pollution et de contamination qui en découle. À cet égard, l'EOS RCH se chargera de mettre en place des rotoluves afin de limiter le risque de dispersion d'organismes pathogènes par les engins de transport. En outre, les équipes de soutien sanitaire (risque courant) pourraient être mobilisées sur demande de la préfecture lors des opérations d'euthanasie.

- **Diffusion non maîtrisée d'un agent pathogène sur l'ensemble du territoire avec pour effet un nombre important de personnes contaminées à prendre en charge.**

Diffusion non maîtrisée d'un agent pathogène sur l'ensemble du territoire générant un nombre important de personnes contaminées à prendre en charge (exemple de la crise du COVID).

Ce scénario spécifique nécessite une mobilisation conséquente de nos moyens tant pour les missions opérationnelles que pour les missions d'assistance et de soutien à la population. Face à ce risque, le SDIS serait fortement sollicité en parallèle des autres risques courants à traiter.

La crise du COVID a nécessité une très forte adaptabilité de nos services pour assurer efficacement nos missions tout en préservant et rassurant notre personnel. Une nouvelle crise de ce type pourrait de nouveau générer un climat anxigène auquel il faut se préparer via la capitalisation des bonnes pratiques liées à la COVID-19.

La « maladie X » est une maladie qui figure sur la liste de l'OMS des neuf maladies et agents pathogènes prioritaires. Son inscription sur cette liste vise à pousser les scientifiques à anticiper une menace inconnue. La menace d'un agent pathogène émergent encore plus mortel que la COVID-19 existe. En ce sens, le SDIS 80 doit se tenir prêt. Ainsi, face à un virus deux fois plus impactant que la Covid-19, le SDIS 80 doit agir en conséquence et renforcer par anticipation ses moyens de protection.

Risques complexes



CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ

CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ



CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ

CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ

Les risques émergents



Les risques émergents sont multiples, et diffus. Nous ne disposons pas d'un recul suffisant pour en connaître les effets potentiels en cas d'accident. Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà en identifier une liste non exhaustive qui pourrait intéresser notre territoire dans les années à venir. Il sera nécessaire d'y prêter une attention particulière.

① Analyse du risque

CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ

CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ

• Le risque hydrogène

Le nombre d'installation de production et de stockage d'hydrogène s'accroît en France et le département de la Somme n'est pas épargné. **L'hydrogène est une molécule plus petite et plus légère que le méthane** (ce qui lui permet de s'échapper des équipements et de se diluer plus rapidement dans l'air) mais il présente également une plage d'inflammabilité beaucoup plus large (limites d'inflammabilité entre 4 et 75% pour l'hydrogène contre 5 à 15% pour le méthane). **Le risque principal résulte de la fuite qui dans les situations extrêmes dégénère en incendie, voire en déflagration.**

Plusieurs projets d'installations d'industrie de l'hydrogène sont en cours dans le département. On assiste également au développement du transport à l'hydrogène, source d'un nouveau risque à considérer lors de nos interventions de secours routiers.

• Les mobilités douces

Le développement des mobilités douces, à savoir les véhicules électriques ou hybrides, hydrogène ou GNC, qu'il s'agisse de voitures, scooters, trottinettes, vélo ou bus, constitue une nouvelle source de risque pour le SDIS.

Les véhicules électriques et hybrides électriques utilisent des batteries qui peuvent être de 2 types :

- Les batteries Lithium-ion (Li-ion).
- Les batteries Lithium-Métal-Polymère (LMP).

Ces batteries engendrent de nombreux cas d'emballement thermique (éclosion violente de l'incendie, fort dégagement de fumée et de flux thermique, explosion du pack batterie, effet missile associé) et s'avère complexe à éteindre (extinction en eau impossible sur les batteries LMP...).

De surcroît, il est possible de retrouver ces mobilités douces dans des appartements, habitations, garages, sous-sols et parkings souterrains en guise de lieu de stockage ce qui accroît les risques d'incendie lors de nos interventions pour feu de structure. En sus, les véhicules hydrogène et GNC présentent également des risques d'explosion et de fort rayonnement thermique en cas d'incendie.

Face à ce constat, le SDIS doit identifier l'ensemble des sites de stockage de batteries Li-ion (entrepôts, ERP, fermes photovoltaïques...) présents dans le département et élaborer une doctrine départementale en conséquence.



• Les éoliennes maritimes

Les parcs éoliens maritimes (offshore) ont vocation à se développer dans les années à venir conformément à la programmation du ministère de la Transition énergétique.

En 2028, l'éolien en mer devrait produire entre 5,2 et 6,2 gigawatts par an, soit la puissance de cinq réacteurs nucléaires. En 2024, un parc de 62 éoliennes regroupées sur 83 km² sera construit à 15 km au large du Tréport. Il permettra d'alimenter chaque année près de 850 000 personnes en électricité, soit l'équivalent des 2/3 de la population du département de la Seine Maritime, ou encore plus de la totalité de la population du département de la Somme.

En cas de sinistre sur ce type d'installation, les moyens du SDIS pourraient être sollicités en renfort dans le cadre d'une réponse zonale et / ou en moyens spécifiques.

• Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle constitue à la fois **une opportunité mais aussi une menace**. Tout d'abord elle constitue une réelle source d'intérêt pour les SDIS et commence peu à peu à se développer chez les sapeurs-pompiers.

En effet, cette intelligence va permettre d'optimiser certaines interventions, d'améliorer la prise en charge des victimes voire même de prédire certains sinistres. Grâce à l'analyse des voix lors d'un appel d'urgence elle pourrait avoir la capacité d'identifier une situation d'urgence vitale, un incendie, et de détecter des signaux faibles pouvant orienter utilement l'opérateur de salle opérationnelle.

Dans un but plus structurel, l'intelligence artificielle pourra améliorer les choix stratégiques d'emplacement de CIS, d'affectation d'engins ou d'ajustement des potentiels opérationnels journaliers. Grâce aux analyses statistiques et probabilistes. Elle pourrait aussi renseigner par exemple sur l'évolution d'un feu de forêt, sur sa vitesse et son axe de propagation.

Même si l'IA n'a pas vocation à remplacer les sapeurs-pompiers, elle pourrait lui permettre de devenir plus performant dans l'identification des sinistres et la sécurisation des intervenants. Son avenir au sein des SDIS est ainsi prometteur.

En revanche, son développement à des fins industrielles et technologiques dans d'autres filières peut être source de nouveaux risques inconnus qu'il conviendra d'identifier à l'avenir avec la menace de rencontrer des situations inédites pour les secours.



Synthèse de la couverture des risques complexes



Le risque d'inondation est omniprésent dans le département. Avec ses 72 km de côte, le littoral est particulièrement exposé au risque de submersion marine (18 communes concernées) tandis que le reste du territoire est traversé d'Est en Ouest par le fleuve Somme occasionnant un risque de crue important (118 communes sont inscrites au PPRI de la Vallée de la Somme et de ses affluents).

Au regard des prévisions alarmantes (augmentation de 75 % du nombre d'événements causés par le péril inondation d'ici 2025), le SDIS doit se saisir de ce sujet en renforçant / renouvelant sa flotte d'engins dédiée au risque inondation et en recherchant tant que possible la polyvalence des EOS SAV et SAL. Pour faire face aux inondations soudaines, rapides et brutales, particulièrement en milieu urbain, la formation des sapeurs-pompiers à la composante SEV doit être envisagée tout comme la projection systématique de ses spécialistes sur toute inondation afin de protéger le personnel engagé et améliorer la prise en charge des victimes et l'analyse du risque associée (recherche, sauvetage...).



Face aux conséquences du dérèglement climatique, à la sécheresse chronique et aux vagues de chaleurs caniculaires qui touchent le pays de manière précoce chaque année, le département de la Somme n'est plus épargné par les feux de forêts et d'espaces naturels.

En dépit du fait que notre territoire reste très peu boisé, il est néanmoins très exposé aux feux d'espaces agricoles. La présence d'espaces atypiques, tels que le parc du Marquenterre, composés de végétation basse et sensible ainsi que de conifères accroît le risque.

À travers le pacte capacitaire, la dotation de moyens hors chemin adaptés à l'évolution du risque s'effectue progressivement tout comme le volume de sapeurs-pompiers formés à la spécialité FDF. Cette résilience vise à faire face aux défis futurs et s'inscrit dans une démarche de soutien et solidarité nationale des départements plus fortement exposés via la projection de ressources par le biais des colonnes de renfort.



L'activité industrielle du département génère un large éventail de risques. On recense 17 sites SEVESO (9 sites classés SEVESO seuil haut et 8 sites classés SEVESO seuil Bas) essentiellement implantés au sein de la zone industrielle Nord d'Amiens et sur l'Est du département. En outre, le risque TMD consécutif à un accident est également très présent en raison de la densité des réseaux de transport et du trafic associé. Aussi, la présence de canalisation de transport de gaz naturel haute pression et du transport d'hydrocarbures liquides ne doit pas être occultée. D'autres risques nécessitent une vigilance comme le risque radiologique et le nucléaire. En effet, 4 communes du territoire (Ault, Mers-les-Bains, Saint-Quentin-La-Croix, Oust Marest) font partie intégrante des 20 km du PPI du CNPE Penly (76) et on recense 117 sources radioactives scellées réparties sur différents sites du département. Les risques liés aux activités agricoles et agroalimentaires doivent aussi être considérés (silos, engrais, méthaniseurs...). Une recherche de la polyvalence des ressources doit être envisagée pour appréhender au mieux le risque NRBCe.



Les orages et tempêtes constituent les deux principaux phénomènes rencontrés dans le département. Ils sont fréquents et connaissent une augmentation ces dernières années. Ils peuvent parfois s'avérer intenses et durables comme ce fut le cas en février 2022 avec la traversée successive des tempêtes Eunice, Franklin et Dudley qui a impacté 202 communes Samariennes entraînant plus de 750 interventions.

Depuis 2004, le département a été placé plus de 140 fois en vigilance orange ce qui caractérise l'exposition du territoire aux risques de phénomènes météorologiques. D'autres faits plus aléatoires ou saisonniers tels que la neige, le verglas ou encore les canicules exigent la préparation et l'anticipation des équipes. Cela passera par le renforcement de nos outils de gestion opérationnelle et de commandement tant en territoire qu'au CTA-CODIS et la prise en compte de l'ensemble des RETEX nationaux utiles pour renforcer notre résilience départementale.



Les risques liés aux mouvements gravitaires regroupent plusieurs phénomènes naturels que sont les avalanches, les chutes de bloc et de parois, les glissements de terrain, les cavités souterraines et les séismes. Pour le département de la Somme, 14 communes sont classées en zone de sismicité faible. Les mouvements de terrain tels que les affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines se concentrent essentiellement à l'est du département tandis que les chutes de pierres et de blocs liés à l'érosion des falaises se focalisent à l'ouest du département, sur la frange littorale.

Face à ce type de risque, la complémentarité des EOS USAR, CYNO et Drone est un impératif. Elle vise à travailler tant sur les volets de la recherche et du sauvetage que sur celui de l'analyse et de la mise en sécurité. A ce titre, et aussi bien pour les faits d'origine anthropique, le SDIS doit poursuivre le développement de la préparation opérationnelle des sapeurs-pompiers à travers des exercices communs en interservices.



Ces risques sont relatifs aux transports et aux mouvements de population ou de fluides et aux vecteurs empruntés pour ces déplacements. Les risques dans le département de la Somme sont essentiellement liés aux réseaux de transport (routiers, ferroviaires, fluviaux et aériens), aux réseaux d'énergies (électricité et gaz) mais également aux infrastructures particulières telles que les tunnels ou encore les parcs éoliens. On recense plus de 11 537 km d'axes routiers et 397 (dont 50 km de ligne TGV) de voies ferroviaires. Les flux journaliers sont considérables en certains points du territoire (plus de 40 000 véhicules en périphérie d'Amiens et plus de 50 000 véhicules sur l'A1). La présence de l'aéroport international Amiens HENRY Potez ou encore de voies de navigation fluviales complète le risque réseau sur le territoire. Ce dernier devra être considéré avec davantage de vigilance dans les années à venir au regard du projet du canal Seine Nord Europe. En effet, ce projet impactera l'Est du département avec l'implantation de 2 plateformes multimodales et le transit journalier d'une centaine de bateaux.



Feux complexes

Au regard des caractéristiques particulières de nombreux bâtiments et infrastructures (longueur, volume, accès...) et des enjeux ou de la valeur inestimable de certains biens à préserver, les sapeurs-pompiers devront faire face à des incendies parfois complexes et virulents. Ils nécessiteront parfois des reconnaissances de longues durées, et le déploiement d'outils et techniques spécifiques, dépassant notre réponse opérationnelle classique.

On recense la présence de 14 parcs de stationnement couverts « publics » et des dizaines de privés dans le département. A cela, s'ajoute la présence de nombreux châteaux et édifices publics ou privés et lieux de culte dont une grande partie fait l'objet d'une protection au titre des monuments historiques (419 monuments : 284 inscrits, 122 classés et 9 inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO). Ils disposent pour certains d'œuvres, de mobiliers ou d'éléments de construction remarquables présentant une grande valeur qu'il convient de sauvegarder ou protéger. En sus, le SDIS devra considérer les risques liés aux feux de grands entrepôts (toxicité des fumées, amiante) et adapter sa réponse opérationnelle (ventilation, ...) en conséquence.



Violences urbaines

**CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ**



Sanitaires

Les risques sanitaires sont divers et variés. Ils concernent les épizooties, les épidémies, les pandémies mais incluent aussi les risques liés à la qualité de l'air avec les pollutions atmosphériques qui en découlent. Les nombreuses exploitations agricoles et d'élevages localisées dans le département constituent des zones écologiques à risque particulier vis-à-vis de l'infection de l'avifaune par un virus IAHP. Le littoral Samarien incluant la Baie de Somme est particulièrement exposé au risque d'épizootie.

En sus, le risque de pandémie est également présent. La crise sanitaire liée à la COVID-19 en est l'illustration où plus de 1800 interventions ont été traitées par le SDIS. L'OMS nous met déjà en garde contre la menace d'un agent pathogène émergent encore plus mortel.

En ce sens, le SDIS 80 doit se tenir prêt en revoyant son plan de continuité des activités mais aussi en adaptant ses stocks en EPI utiles à la protection des sapeurs-pompiers.



Menace attentat

**CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ**



Risques émergents

Les risques émergents sont multiples et diffus. Nous ne disposons pas d'un recul suffisant pour en connaître les effets potentiels en cas d'accident. Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà en identifier une liste non exhaustive qui pourrait intéresser notre territoire dans les années à venir. Il sera nécessaire d'y prêter une attention particulière. Face à la pression migratoire et à l'augmentation du nombre de sauvetage sur le littoral, le SDIS doit renforcer ses capacités.

Il faudra également faire face au développement des énergies alternatives et à l'implantation des infrastructures associées (hydrogène, éolien, ...) en adaptant notre réponse opérationnelle. De plus, au regard des enjeux environnementaux, les nouvelles formes de mobilités sont en pleine expansion tout comme les risques et difficultés qui y sont associés.

Le SDIS devra aussi se pencher sur les nouvelles technologies en plein essor (intelligence artificielle, robotique, nanotechnologie...) qui pourraient être à l'origine de risques encore inconnus.

Chaîne de commandement et soutien de l'homme

Chaîne de commandement



L'article R1424-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le commandement des opérations de secours (COS) relève, sous l'autorité du préfet ou du maire agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police, du directeur départemental des services d'incendie et de secours ou en son absence d'un sapeur-pompier professionnel ou volontaire, officier, sous-officier ou gradé, dans les conditions fixées par le règlement opérationnel.

Il a autorité en intervention sur l'ensemble des personnels des services d'incendie et de secours (corps départemental et corps non intégrés) et assure la mise en œuvre de tous les moyens publics et privés mobilisés pour l'accomplissement des opérations de secours. En cas de péril imminent, le commandant des opérations de secours prend les mesures nécessaires à la protection de la population et à la sécurité des personnels engagés.

Garante de la réussite d'une opération, la coordination opérationnelle est désormais fondamentale en matière de gestion des crises.

Ainsi, il est primordial pour tout COS :

- de bien comprendre situation (collecte d'information, analyse) ;
- de prendre en compte le contexte opérationnel (réflexion, vision élargie) ;
- de dimensionner au plus juste et de manière graduée l'engagement initial des moyens ;
- de solliciter les renforts quand cela s'impose ;
- d'anticiper rapidement les évolutions possibles du sinistre (projection, prévision, soutien) ;
- d'organiser les actions de soutien opérationnel au profit du dispositif de terrain ;
- d'établir un commandement unifié (relation COS-DOS, COS unique, conseil technique) ;
- d'avoir une connaissance partagée ainsi que des bonnes relations interservices ;
- d'assurer la remontée d'information et un renseignement réactif (compte rendu aux autorités) ;
- de maîtriser à minima les actions de communication opérationnelle (consignes) ;
- d'accompagner les autorités dans leurs prises de décisions (conseil, soutien).

Pour ce faire, son action s'inscrit dans le schéma doctrinal de **Gestion Opérationnelle et de Commandement (GOC)** qui prévoit 4 niveaux de commandements opérationnels et un langage opérationnel commun.



Chef de site

Commande un sinistre particulier ou d'envergure ou une intervention dépassant la sollicitation d'une colonne



Chef de colonne

Commande une opération comportant 2 à 4 groupes



Chef de groupe

Commande une opération nécessitant de 2 à 4 engins



Chef d'agrès

Commande un engin armé par un équipage, composé de 1 à 5 sapeurs-pompiers

Sur cette base, le règlement opérationnel du SDIS de la Somme fixe la permanence départementale quotidienne de la chaîne de commandement de la manière suivante :

Effectif journalier	Missions	Effectifs départementaux
10 chefs de groupes	Intervenant sur des secteurs géographiques déterminés, permettant ainsi une couverture optimale du département. Cette permanence est assurée par du personnel SPP ou SPV d'astreinte.	62
3 chefs de colonne	Disposant de secteurs d'interventions calqués sur les groupements territoriaux. Cette permanence est tenue par des officiers SPP voire SPV en astreinte, qui sont également amenés à armer une structure de coordination ou renforcer le CODIS.	18
1 officier CODIS	Chef de groupe ou chef de colonne de garde diurne et d'astreinte nocturne et dominicale qui assure la coordination opérationnelle départementale au niveau du CODIS.	15

1 chef de site	D'astreinte départementale, assurant également la liaison entre le CODIS et le directeur de permanence, armant quand cela est nécessaire le centre opérationnel départemental ou renforçant le CODIS. Ce niveau est assuré par des officiers supérieurs SPP.	9
1 directeur de permanence	De niveau chef de site, assurée par le directeur départemental, son adjoint et le chef de la sous-direction opérationnelle du SDIS, interlocuteurs privilégiés des autorités.	2

Les objectifs à réaliser pour la chaîne de commandement relèvent à la fois de la mise à disposition de moyens logistiques, humains et d'actions de formation. Ainsi, il est demandé à l'ensemble de la chaîne de commandement de maîtriser le GOC et donc de s'exprimer sur le terrain et dans les PC et salles opérationnelles dans un langage commun à l'ensemble des strates.

Les actions récurrentes de formations de maintien des acquis départementales ou nationales (ENSOSP) permettent d'y parvenir. De plus, il conviendra :

- d'être en capacité d'armer simultanément les 3 structures de commandement de colonne (avec ou sans le PCC), dont une évoluant en mode site.
- de tendre à couvrir dans des délais raisonnables (env. 30 minutes) de route les principaux bassins de risques avec un poste de commandement.

Concernant le COD, le schéma nominal arrêté prévoit l'armement par un chef de site accompagné d'un officier de liaison formé aux fonctions d'officier CODIS. En mode dégradé, l'armement du COD est confié à un chef de colonne seul (accompagné si possible). Ce dispositif est transposable si le PCO ou le COD déporté est activé sur le territoire.

Lorsque le potentiel opérationnel est mis sous tension (FDENC, VURB, Episode climatique violent), le CODIS peut être renforcé par un second officier CODIS, un ou plusieurs experts ès-qualité, l'ensemble du dispositif de coordination étant placé sur le commandement d'un chef de site.

Outils et solutions numériques d'aide à la décision du COS

Les outils et solutions numériques d'aide à la décision se développent au profit du COS.

Qu'il s'agisse des outils embarqués tels que les tablettes opérationnelles récemment déployées pour les chefs d'agrès VSAV pour faciliter la remontée d'information SSUAP ou encore de l'acquisition du logiciel CRIMSON tactique à des fins de gestion opérationnelle et de commandement au sein d'un PC, le SDIS 80 poursuit son développement numérique.



Le déploiement à venir de NexSIS 18 – 112 concrétisera cette avancée.

À l'avenir et à travers sa cellule innovation, le SDIS 80 pourrait se pencher sur l'intelligence artificielle qui commence peu à peu à se développer chez les sapeurs-pompiers. Cette technologie offrira de nombreuses évolutions permettant d'améliorer les choix stratégiques de l'établissement, d'optimiser les ressources ou encore les performances opérationnelles toujours aux fins d'améliorer la qualité des secours et la prise en charge associée des victimes.



Soutien opérationnel de l'Homme

Les interventions d'envergure nécessitent un soutien opérationnel qui s'exprime de différentes façons au sein du SDIS de la Somme.

Le SDIS 80 est également identifié pour soutenir les Forces de Sécurité Intérieures dans le cadre courant ou exceptionnel. En outre, une sollicitation supplémentaire en termes de soutien opérationnel pourrait intervenir auprès des démineurs lors des travaux du canal Seine-Nord-Europe.

- **Le soutien sanitaire en opérations** avec 200 interventions annuelles en moyenne, il englobe actuellement l'appui médico secouriste et sanitaire des agents en intervention ainsi que la logistique alimentaire des équipes engagées.
- **Le soutien technique** pour lequel un mécanicien d'astreinte du garage départemental est déclenché en cas de panne sur un véhicule, que ce soit sur les lieux d'un sinistre ou dans un des casernes.
- **Le soutien informatique** qui est assuré par les agents du service des systèmes d'information et de communication, qui sont mobilisables pour assurer la maintenance de niveau 1 sur le système de gestion opérationnelle tout en assurant le dépannage d'outils de transmission.

Or, il convient désormais de raisonner en termes de soutien opérationnel de « l'Homme », concept émergent qui revêt un caractère global et multidimensionnel. (* Comprendre à travers ce terme les femmes et des hommes engagés sur le terrain)

Le COS doit désormais disposer en intervention d'une sorte de boîte à outils lui permettant de maintenir la capacité opérationnelle de ses moyens dans le temps et de subvenir à tous besoins en pleine autonomie. Le soutien de l'Homme doit être installé en globalité et recouvrir toutes les dimensions qui concourent à l'engagement, au maintien, à la récupération physiologique et au suivi psychologique post opérationnel des intervenants.

Ainsi, on pourrait envisager le soutien opérationnel de l'Homme de la manière suivante :

Le soutien sanitaire en opérations (SSO), qui prend en compte la santé des sapeurs-pompiers en intervention, apporte les soins quand cela est nécessaire (SSO ou participation aux missions de secours et soins d'urgence aux personnes) et assure le maintien en conditions opérationnelles.

Actuellement, la réponse SSO est assurée par 3 VSS lourds et 2 VSS légers répartis en cinq points du territoire départemental de sorte que le délai de réponse reste raisonnablement autour des 30 minutes.

Le maintien en conditions opérationnelles est actuellement opéré par un véhicule de soutien logistique qui permet d'apporter le soutien alimentaire en opérations, et un véhicule d'appui et de soutien (VAS) expérimental permettant le réassort vestimentaire et logistique (Air respirable, tenues NRBC, carburant, tenues de rechange, éclairage ...).

Le soutien psychologique et le débriefing opérationnel sont aussi des outils nécessaires compte tenu de la pression opérationnelle et des actes de malveillance auxquels sont exposés les sapeurs-pompiers. Le soutien psychologique s'entend également pour les agents en première ligne à l'occasion des prises d'appels d'urgence et qui sont exposés également à une pression importante.

À hauteur de 10 sollicitations annuelles, ce dispositif constitue donc une solution permettant aux intervenants, quel que soit leur niveau d'implication,



de s'exprimer et ainsi évacuer le stress post opérationnel.

Ce débriefing débouche pour les situations les plus aigües sur un suivi psychologique adapté par l'équipe d'experts psychologues de la sous-direction santé. Ce sont aussi ces experts qui assurent chaque jour de l'année et 24h sur 24 la veille téléphonique pour les agents en difficulté.

Le soutien technique englobe à la fois :

- la réponse du garage départemental qui assure, au moyen de 2 vecteurs spécifiques (VAT) implantés sur le territoire (Glisy et Abbeville), une réponse physique en cas de panne sur un véhicule, que ce soit sur les lieux d'un sinistre ou dans un des casernes. Il est également possible de disposer par le biais du garage départemental d'une réserve mobile de carburant pour les compléments sur les interventions de longue durée. Les mécaniciens du garage départemental peuvent également être amenés à armer la cellule d'anticipation constituée au CODIS dans certaines situations de crise.
- la réponse du service des systèmes d'information et de communication qui permet d'apporter une assistance en cas d'avarie sur les réseaux métier (maintenance de niveau 1 sur le système de gestion opérationnelle, téléphonie, transmissions). Le SSIC dispose pour ce faire d'un vecteur dédié et permettant le dépannage radio et d'un véhicule de liaison permettant le déplacement des techniciens d'astreinte.

Deux notions sont également à prendre en compte et font parties d'un soutien particulier en opérations, à savoir :

- comme cela existe aujourd'hui, toute intervention réalisée par une équipe opérationnelle spécialisée devra faire l'objet d'une attention particulière, notamment l'apport du soutien sanitaire et plus particulièrement le maintien en conditions opérationnelles ;
- La fonction d'officier dit « sécurité » qui est actuellement assuré par le COS. A partir du niveau groupe et suivant la nature de l'intervention et l'importance des chantiers en présence, la sécurité pourrait être confiée à un cadre dédié spécifiquement à cette mission. De façon non exhaustive, les missions principales confiées à l'officier sécurité pourraient être les suivantes :
 - Prise d'informations et des objectifs auprès du COS,
 - Reconnaissance approfondie de la zone d'intervention,
 - Analyse et évaluation des risques pour les intervenants du terrain,
 - Compte rendu au COS.

Les équipes opérationnelles spécialisées (EOS)

Pôle recherche et sauvetage



Équipe Unité de Sauvetage, d'Appui et de Recherche (USAR)

Les équipes USAR ont pour principales missions d'assurer des reconnaissances, sauvetage et sécurisation de sites en milieu effondrés ou menaçant ruine et interviennent à la suite de l'effondrement ou de l'explosion d'un bâtiment afin d'en assurer la sécurité et celle des intervenants. Ils peuvent procéder à l'étalement des structures à la suite d'incendie ou de tempête et peuvent être engagés sur demande pour tout AVP particulier (train, aéronef, machine agricole...).



100
interventions en 2022



9 personnels formés aux risques batimentaires RisBat (2/3)
5 chefs de section (USAR 3)
15 chefs d'unité (USAR 2)
64 sauveteurs déblayeurs (USAR 1)

Matériel

1 Cellule sauvetage - déblaiement

Équipe Secours en Milieux Périlleux (SMP)

Les opérations de secours en milieu périlleux (SMPM80) sont donc appelées à être menées dans tous les environnements difficiles d'accès, présentant notamment des risques liés à la hauteur, à la profondeur et au cheminement, aux conditions et phénomènes météorologiques, au cheminement et l'évacuation des victimes, à la limite d'utilisation des moyens traditionnels des sapeurs-pompiers.

16
interventions en 2022



7 IMP 3
27 IMP 2

Matériel :

- 1 VIMP CIS Amiens-Poulainville
- 2 Lots d'abordages
CIS Péronne et CIS Abbeville
- Les lots sont acheminés sur intervention via un VID



Équipe Cynotechnique (CYN)

L'équipe cynotechnique intervient principalement pour des recherches de personnes vulnérables disparues ou de personnes ensevelies. A ce titre, elle complète très souvent l'action des USAR notamment lors de l'ensevelissement en cas d'effondrement de bâtiment ou de glissement de terrain.

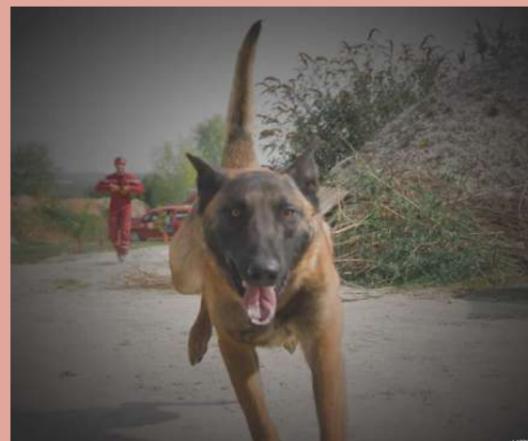
24
interventions en 2022

Matériel

- 1 véhicule CYNO
- 1 local CYNO
- 4 chenils



2 conseillers techniques cynotechniques (CYN 3)
2 conducteurs cynotechniques (CYN 1)



Équipe Drone

Les drones sont désormais considérés comme des outils opérationnels et font partie intégrante de notre matériel d'intervention. Ils permettent des reconnaissances sur des sites naturels dans le cadre du secours à personne, des prises de vues sur des incendies (imagerie classique et thermique), des reconnaissances sur des zones à risques réduisant ainsi l'exposition de sapeurs-pompiers (risques d'effondrement, etc.).

124
interventions en 2022



8 télépilotes

Matériel

- 1 Matrice M300
- 1 Matrice M30 (*investissement à prévoir*)
- 3 Mavics Enterprise Advanced
- 1 Drone école.



Équipe Sauvetage Animalier (SAN)

Cette nouvelle équipe installée en 2023 dans le département a pour objectif d'intervenir en matière de capture ou d'isolement d'animaux qui peuvent présenter un danger pour la population mais aussi la prise en charge des animaux en danger à la suite d'un accident ou d'un sinistre.

Une doctrine opérationnelle va être publiée pour organiser la spécialité et sécuriser les intervenants.

spécialité créée en
2023

Matériel

- Lots risques animaliers
- Matériels du risque courant
- 1 véhicule (*à prévoir*)



2 conseillers techniques (SAN 3)
4 Chefs d'unité (SAN 2)
33 Equipiers (SAN 1)



Pôle nautique



Équipe sauvetage aquatique (SAV)

La spécialité de sauvetage aquatique recouvre les opérations aquatiques permettant de porter assistance à des victimes en situation de détresse à la surface de l'eau, que ce soit en mer, sur la frange côtière des 300 m ou en eaux intérieures. Elle pourra intervenir lors d'inondation en complément ou en remplacement (forts courants) des moyens traditionnels sapeurs-pompiers. Elle pourra aider l'équipe départementale SAL dans sa mission de sécurisation en milieu aquatique.

122
interventions en 2022

Matériel

- 6 VLTT dont 1 HS (Ault)
- 1 neuve en attente livraison
- 2 VLHR (Ferry et Péronne)
- 6 BLS dont 1 capacité de nuit
- 3 Amphib
- 3 VSN



13 chefs de bord sauveteur côtier
32 nageurs sauveteur côtier
107 nageurs sauveteur aquatique

Équipe plongeur (SAL)

Les scaphandriers autonomes légers sont habilités à intervenir sous l'eau jusqu'à une profondeur de 50 m. Ils réalisent des missions de sauvetage et assistance (prompts secours en milieu hyperbare, reconnaissances, sécurité des interventions en site aquatique), dispositif prévisionnel de secours aquatique ou subaquatique et hyperbare, travaux subaquatiques et hyperbares d'urgence, assistance pour la lutte contre les pollutions et la protection de l'environnement (tenues étanches), recherches diverses.

42
interventions en 2022



2 SAL 3
9 SAL 2
17 SAL 1



Matériel

- 3 VSN
- 3 BLR

Pôle risques technologiques



Équipe Risques Chimiques (RCH)

L'équipe spécialisée en risques chimiques agit avec un périmètre d'intervention relativement large : à la suite d'un accident industriel, de la découverte d'un colis suspect, suite à un accident TMD, en présence d'une odeur suspecte, suite à un attentat ou une menace à caractère NRBC-e.

54
interventions en 2022



3 conseillers techniques RCH 4
11 chefs d'unité RCH 3
134 équipiers intervention RCH 2
78 équipiers reconnaissance RCH 1



Matériel

- 1 Véhicule d'intervention RT
- 2 Véhicules de reconnaissance RT
- 1 Cellule de décontamination
- 1 Cellule de soutien NRBCe

Équipe Risques radiologiques (RAD)

Elle a pour objet d'assurer une reconnaissance à caractère radiologique, de détecter les signes d'irradiation, et intervient sur toute situation d'urgence. Ils peuvent assurer la prise en charge de victimes irradiées ou contaminées à travers une levée de doute NRBCe ou des actions de sauvetage avérées

1
intervention en 2022



6 Chefs de cellule RAD 3
3 Chefs d'équipe Intervention RAD 2
46 Equipiers reconnaissance RAD 1



Matériel

- 1 Véhicule d'intervention RT
- 2 Véhicules de reconnaissance RT
- 1 Cellule de décontamination
- 1 Cellule de soutien NRBCe

Groupe d'exploration longue durée

Les retours d'expérience nationaux concernant des incendies dans des tunnels ou des parkings souterrains de grande longueur ont mis en évidence la nécessité de disposer de sapeurs-pompiers spécifiquement équipés et formés pour les opérations de reconnaissance de longue durée dans la fumée et dans des ambiances chaudes.

En appui des équipes traditionnelles ou en primo intervenants sur les interventions plus complexes comme les feux de navires, ces spécialistes de l'exploration de longue durée sont dotés de matériels adaptés, notamment des appareils respiratoires isolants à circuit fermé, équipements très contraignants d'un point de vue physiologique pour les porteurs.

Ils doivent donc acquérir une technicité particulière, notamment à travers une formation exigeante qui par conséquent requiert une condition physique irréprochable. Les spécialistes de l'exploration de longue durée couvrent un spectre missionnel très large dont le périmètre doit être spécifié.



Sauveteurs en eaux vives

Le guide national de référence « Sauvetage Aquatique », rattaché à l'arrêté du 22 août 2019, couvre les opérations aquatiques permettant de porter secours à des victimes en situation de détresse à la surface de l'eau. Ces opérations peuvent se dérouler dans le cadre d'une intervention pour inondation. Inondation qui peut être caractérisée par une crue importante et la formation de « forts courants » (surtout en milieu urbain avec les entrées de parkings souterrain ou de sous-sol par exemple). Le GNR SAV reste vague et généraliste dans le contenu de formation. Il autorise néanmoins la mise en place de formation complémentaire permettant de préparer les personnels à intervenir dans une eau présentant un fort courant. Le programme de cette formation est variable en fonction des départements permettant de se former en fonction des risques locaux. La formation est donc elle aussi variable allant de 2 à 4 jours en fonction du programme.

La formation « Eaux vives – risques inondations / forts courants » couplée à l'acquisition de matériels spécifiques (EPI) permet ainsi aux spécialistes SAV1 :

- de maîtriser une situation urgente, dans le respect absolu des limites d'engagement et des règles de sécurité,
- de détenir les compétences nécessaires à la réalisation des missions de sauvetage, de sécurisation et / ou de reconnaissance lors d'inondation ou en période de crue.

Le risque inondation est un risque majeur mis en avant par le SDCAR. Il convient donc de développer cette formation complémentaire afin d'avoir une réponse opérationnelle efficace et cohérente. Les centres de secours d'Abbeville, Amiens Ferry et Péronne sont ciblés pour accueillir prioritairement les personnels formés ainsi que le matériel adapté.





Chapitre 5

Enjeux, vulnérabilités et résilience

L'analyse des enjeux et vulnérabilités constitue une priorité pour le SDIS. Elle est indispensable pour identifier les fragilités susceptibles d'impacter de près ou de loin les capacités de réponse opérationnelle du SDIS et plus largement le bon fonctionnement de l'établissement.

Agir pour la protection de l'environnement en qualité d'acteur éco-responsable

Réduire nos vulnérabilités et renforcer notre résilience

Valoriser l'action économique des secours

Sensibiliser, informer et former le grand public aux risques de sécurité civile

Agir pour la protection de l'environnement en qualité d'acteur éco-responsable

Réduire nos vulnérabilités et renforcer notre résilience

À l'instar des autres administrations publiques et des sphères de la société, le développement durable devient un sujet de préoccupation pour les SDIS. Ce développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à pouvoir répondre, constitue un objectif à valeur constitutionnelle en vertu de la charte de l'environnement.

Face au dérèglement climatique qui intensifie les risques naturels (incendies, inondations...) et à l'impact des catastrophes qui en découlent (perte en vies humaines, dommages sur les biens, impact sur la faune et la flore, raréfaction des ressources en eau, ...), nous devons incarner le service public éco-responsable de demain (cf. articles L.3242-1 et L.3311-2 du CGCT).

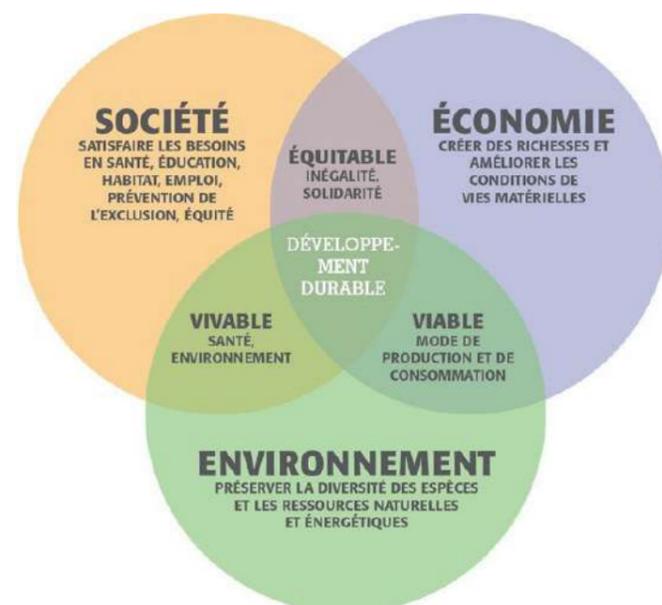
En ce sens, le SDIS 80 a un rôle essentiel en matière de protection de l'environnement (CGCT 1424-2). Cet acte de résilience doit progressivement nous mener au respect des obligations fixées en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) (protection de l'environnement, prise en compte du modèle économique vertueux et soucieux des générations futures, promotion d'une culture sociale et d'un modèle responsable...).

À cet égard, bon nombre d'actions émergent dans nos unités et résultent bien souvent d'initiatives locales. De nombreuses solutions simples et efficaces peuvent être déclinées à l'échelle locale puis départementale.

Le SDIS 80 s'engagera ainsi dans une démarche de développement durable et veillera à limiter son impact environnemental (maîtrise de ses consommations en énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion des déchets [recyclage EPI...], lutte contre les pollutions et préservation des milieux...).



CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ



CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ

services de sécurité et de secours, en permettant le partage d'informations grâce à un système de gestion des alertes multi-métiers (112).

Le système vise également à améliorer l'entraide entre services d'incendie et de secours, notamment en cas de flux importants d'activités, de perte d'une plateforme de traitement, ou de besoin de renforts avec transmission automatique des données.

Outre le gain opérationnel majeur, NexSIS 18-112 permettra d'offrir des conditions économiques et organisationnelles plus avantageuses que l'existant pour l'ensemble des services d'incendie et de secours grâce aux effets de mutualisation et de massification des achats.

Projeter l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, du niveau local au niveau national, à l'ère digitale

La plateforme numérique NexSIS 18-112 permettra une collaboration et un échange facilité de données au profit de toute la chaîne de secours, des partenaires et des autorités : maires, préfets, Centres Opérationnels Départementaux (COD), Centres Opérationnels de Zone (COZ), et Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises (COGIC) (accélération de la prise de décision, vision partagée et instantanée des situations opérationnelles...).

Tous ces services se déploient notamment au travers de la mise en œuvre des différentes briques du système NexSIS 18-112, que sont le système de gestion des alertes (SGA), le système de gestion des opérations (SGO), le système de gestion des échanges (SGE) ainsi que le système de gestion des crises (SGC).

Le numéro unique 112

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les

sapeurs-pompiers professionnels (dite loi Matras) instaure officiellement l'expérimentation du 112 prenant la forme de 3 modèles de plateformes départementales interservices placées sous l'égide des ministères de l'Intérieur et de la Santé.

À ce jour la réception du 112 en France, s'effectue principalement par les sapeurs-pompiers (SIS ou centre commun). Il est hébergé par le SAMU dans seulement 14 départements français (dont la Somme).

Vulnérabilités sociétales

CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ

Améliorer le service rendu au citoyen

Grâce à une meilleure prise en compte de l'utilisation des nouveaux outils de communication par la population, NexSIS 18-112 permettra une interaction plus forte entre les services de secours et les citoyens, eux-mêmes acteurs du secours (traitement unifié des flux multicanaux smartphones, SMS, appels eCall, réseaux sociaux...).

Il sera notamment possible pour les citoyens de transmettre des photos et des vidéos aux services de secours lors d'un appel d'urgence. L'AML (Advanced Mobile Location), intégrée nativement à NexSIS 18-112, permettra de géolocaliser le citoyen durant une communication d'urgence réalisée au moyen d'un smartphone.

Apporter une forte interopérabilité des services de sécurité et de secours

NexSIS 18-112 permettra d'apporter une interopérabilité entre les différents

Focus sur NexSIS 18-112

Afin d'unifier et de moderniser ce fonctionnement, NexSIS 18-112 vise à améliorer le traitement des alertes et la gestion des réponses opérationnelles, et offre dans ce cadre de multiples services numériques aux citoyens, aux acteurs du secours et aux autorités.

Le SDIS de la Somme envisage une bascule sur ce nouveau système en 2025.

Focus sur RRF

À moyen terme, le Réseau Radio du Futur (RRF) constituera le réseau très haut-débit souverain des services de sécurité et de secours. A l'issue de cette bascule, le réseau ANTARES sera obsolète. Seules les communications tactiques (mode DIR) resteront exploitables.



À ce jour de nombreux numéros d'appels d'urgence sont utilisés par les différents acteurs du secours.

Au regard des enjeux de simplification et de la bascule future du SIS sur NexSIS 18-112, le SDIS de la Somme souhaite héberger le numéro unique au sein de ses locaux.

197
Alerte attentat
Enlèvement

18
Sapeurs-pompiers

114
Numéro d'urgence
Personnes sourdes
et malentendantes

191
Urgence aéronautique

112
Numéro d'appel
d'urgence européen

115
Urgences sociales
(SAMU social)

119
Urgences sociales
(enfance maltraitée)

116 000
Urgences sociales
(enfants disparus)

116-117
Permanence des
soins ambulatoires

17
Police
Gendarmerie

15
SAMU

196
Urgence en mer

Enjeux, vulnérabilités ...

Valoriser l'action économique des secours

Dans un contexte de restriction budgétaire, marqué par des finances de plus en plus contraintes en raison des crises sociétales actuelles (augmentation des charges liées notamment à la pénurie de matières premières, hausse des coûts de fabrication des véhicules, prise en compte des démarches d'éco-responsabilité, augmentation des coûts de l'énergie et des carburants, hausse de l'inflation depuis 2022...), le SDIS 80 se doit d'optimiser ses dépenses tout en valorisant son action.

À cet égard, les démarches de mutualisation des achats (groupements de commandes inter-SDIS, convention UGAP, groupement de commandes SDIS-Département), des services (service unifié de maintenance et logistique SDIS-Département) apparaissent comme les leviers d'économie et d'efficacité pertinents.

La vigilance sur l'évolution des carences ambulancières associée à la revalorisation de la prise en charge de cette même carence à hauteur de 200 € depuis mars 2022 est aussi un levier d'économie.

À l'aune des changements climatiques majeurs et des nombreuses catastrophes qui en découlent, les besoins matériels qui en résultent préfigurent d'une situation financière difficile pour les SDIS. Outre le manque de matériel, c'est le taux de vétusté de certains équipements qui doit être considéré dans les années à venir.

L'14CE estime que le changement climatique aura une incidence significative sur les dépenses globales engagées par les acteurs publics et privés de la sécurité civile (environ 115 millions d'euros par an). Dès lors au vu du contexte budgétaire et des dépenses associées aux évolutions nécessaires pour le SDIS, il apparaît primordial de valoriser l'action économique du secours en ayant un recours plus systématique au « coût du sauvé » afin de mettre en avant le bénéfice sociétal et économique réalisé grâce à l'intervention des secours.

Le coût du sauvé

Le bilan d'un sinistre ou d'un accident s'établit habituellement par un constat des pertes et dégâts occasionnés, assortis de leurs coûts et des conséquences sur les vies humaines en nombre de décès ou de personnes blessées. Toutefois, l'intervention des sapeurs-pompiers permet généralement, par leurs actions, de réduire l'impact des événements sur les personnes, les animaux, les biens et l'environnement, agissant ainsi sur l'impact socio-économique des sinistres.

Une estimation de la valeur des vies sauvées et des biens artificiels et naturels préservés constitue la valeur du « sauvé ».

- Valoriser l'action des secours par la mise en avant d'un bénéfice sociétal dégagé par leur intervention.
- Mettre en perspective le rapport du coût de la couverture opérationnelle choisie avec les frais induits par l'absence d'intervention des sapeurs-pompiers, y compris en termes d'indemnisation par les assurances.

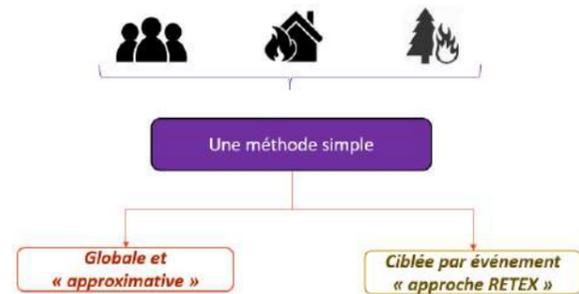


À ce jour, la démarche globale de valorisation socio-économique de l'activité n'est pas engagée au sein du SDIS de la Somme. Cette démarche permettrait d'illustrer une corrélation forte entre le budget de l'Établissement public et les « gains » générés sur le terrain par l'optimisation de la couverture opérationnelle. Elle induirait en outre de communiquer des éléments d'appréciation financiers à la gouvernance de l'Établissement et aux financeurs institutionnels.

S'appuyant sur des indicateurs identifiés en fonction de l'objectif recherché, la démarche de valorisation socio-économique peut s'entreprendre de manière globale à partir des bilans d'activité pour chacun des domaines d'activité ou ponctuellement sur des sinistres significatifs.

- Estimation monétaire du service rendu.
- Evaluation du bénéfice sociétal dégagé par l'intervention des sapeurs-pompiers.
- Présentation de l'efficacité (opérationnelle et budgétaire) du SIS auprès des pouvoirs publics et populations).

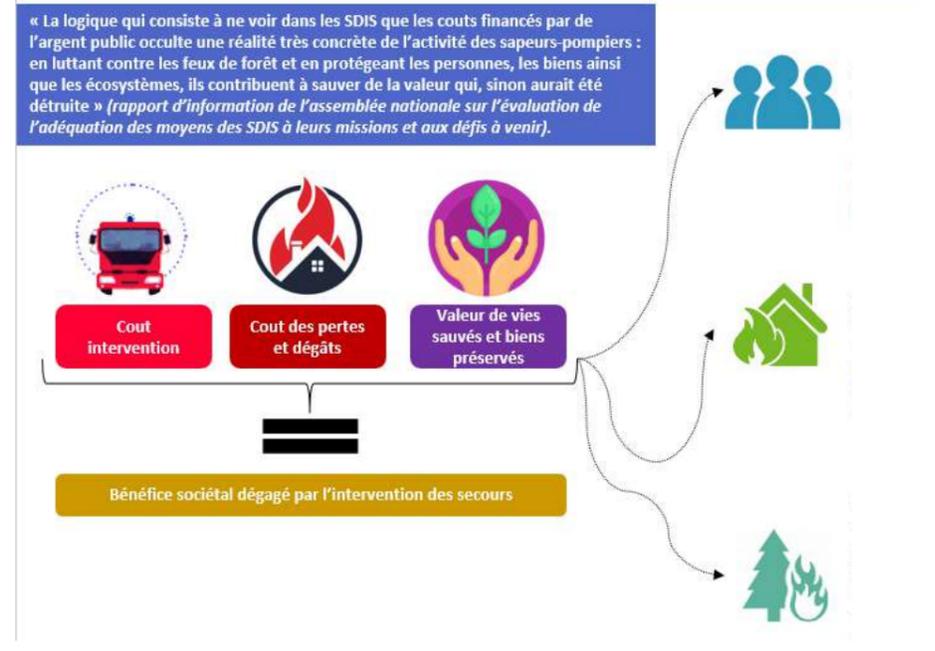
Cette démarche devra être engagée à double titre. D'une part via la mobilisation de relations simples permettant une estimation globale et approximative du coût du sauvé. Ces données seront utiles lors des actions de communication du SDIS auprès des autorités, élus, des instances, mais aussi du personnel et de la population. Elles feront partie intégrante des éléments d'information portés à connaissance à travers les rapports et bilans de fonctionnement du SDIS. D'autre part, cette démarche sera employée de manière ciblée, par exemple lors de la réalisation de RETEX afin d'avoir une estimation plus précise de l'impact d'un sinistre et de l'estimation monétaire du service rendu qui en découle.



Descriptif synthétique de la méthode

La valorisation économique de l'action des secours ou "coût du sauvé".

- Estimation monétaire du service rendu.
- Evaluation du bénéfice sociétal dégagé par l'intervention des sapeurs-pompiers.
- Présentation de l'efficacité (OPE et budgétaire) du SIS auprès des pouvoirs publics et populations).



PERSONNES
Selon l'OCDE la vie humaine est estimée à 3 millions d'euros en France, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition de santé. Ces estimations sont faites afin de guider les responsables publics lorsqu'ils se retrouvent face à des choix d'investissement visant à réduire le risque de mortalité.
→ Le SDIS 80 peut « estimer » le nombre de vies sauvées par an en considérant le nombre de RCP efficaces et actions de sauvetage réalisées. Il est possible d'aller plus loin dans la démarche en évaluant le nombre de décès évités sur les AVP grâce à la couverture opérationnelle et prise en charge rapide des secours (en l'absence d'intervention, les chances de survie des victimes diminuent au fil du temps)

BIENS
Sans l'intervention des sapeurs-pompiers, et en cas d'incendie, les biens sont menacés de brûler dans leur intégralité.
→ Ainsi, en considérant la valeur initiale du bien déduite du coût approximatif (ou précis) des dégâts et pertes occasionnées par l'incendie, le SDIS contribue à sauver des biens qui auraient été détruits sans leur intervention. Ce bénéfice sociétal dégagé par le SDIS 80 peut être mis en évidence pour des interventions particulières.

ENVIRONNEMENT
En raison de l'écllosion des feux de forêts et d'espaces naturels, des parcelles de végétation peuvent être complètement détruites incluant plusieurs enjeux (habitations, bois, tourisme, biodiversité, ...). L'action des secours limite les dégâts occasionnés et contribue au maintien de l'activité de séquestration du carbone.
→ Ainsi, en considérant le prix de l'hectare de forêt ou d'espace naturel, du volume en m³ du bois sur le marché, de la tonne de CO2 ou encore des biens préservés, le SDIS 80 peut estimer une valeur approximative du coût du sauvé qui résulte de son action de protection de l'environnement.

Enjeux vulnérabilités ...

Sensibiliser, informer, former le grand public aux risques de sécurité civile

Le 1^{er} janvier 2018, est créé au sein du SDIS 80, le service de citoyenneté et prévention renommé aujourd'hui service des affaires réservées et citoyenneté. Une convention triennale est établie, entre le SDIS 80, la région et l'état.

Les actions de conseil et sensibilisation

Cette convention prévoyait dans les lycées le développement d'actions de proximité au travers des exercices d'évacuation et une sensibilisation aux gestes qui sauvent (GQS).

Après une mise à l'arrêt liée à la COVID, une nouvelle orientation est menée de manière à pérenniser la convention. Afin de la mettre en œuvre, la convention comporte de nouveaux objectifs et la constitution de plusieurs supports pédagogiques sont adaptés en fonction de la destination du public ciblé dans les écoles, les collèges et les lycées. Ils sont établis dans le but de développer une culture du risque citoyenne.

Depuis la mise en place de la convention, 29 exercices (nocturne et diurne) ont été organisés dans les 21 lycées publics du département et plus de 10 000 élèves et personnels ont ainsi été sensibilisés aux risques liés à l'incendie.

Les objectifs de ces exercices d'évacuation pour les élèves et les personnels des lycées sont les suivants :

- Sensibiliser l'ensemble des occupants : **Informer/Impliquer**
- Faire reconnaître le signal sonore : **Identifier**
- Appliquer les consignes : **Savoir réagir**
- S'assurer de la circulation des engins de secours sur le site et / ou autour des bâtiments, de l'accès à la défense extérieure contre l'incendie (bouche incendie, etc...) et aux baies pompiers : **Assurer l'intervention des secours**
- Vérifier l'adéquation du nombre de sorties et de dégagements avec les effectifs présents : **Permettre l'évacuation**
- Vérifier l'état des installations : **Mettre en sécurité**
- Former à l'évacuation : **Diffuser une culture**

À l'issue de l'exercice, un débriefing, conduit par un Officier préventionniste, est réalisé en présence de l'ensemble des participants et un compte-rendu est adressé au Conseil Régional.

À ce jour, le SDIS agit en qualité d'acteur majeur de la sensibilisation et de l'information des populations. Les actions auprès du jeune public sont nombreuses et variées. En effet, des interventions sur les risques liés à l'incendie sont régulièrement assurées auprès des élèves des classes primaires allant du CP au CM2. Ils sont ainsi sensibilisés à la découverte du feu, aux notions de dangers à la maison, et formés pour savoir donner l'alerte, connaître les numéros des secours et la conduite à tenir en cas d'incendie.



Ces actions s'étendent à un public plus large allant des classes de seconde jusqu'aux adultes avec des notions plus détaillées concernant les statistiques, faits marquants (...) visant à répondre aux principales questions suivantes :

Qu'est-ce qu'un incendie ? Comment s'en prévenir ? Comment éviter un incendie chez soi ? Que faire en cas d'incendie ?

D'autres actions plus ciblées sont également assurées comme par exemple une présentation des feux de récoltes (causes et développement du feu et la conduite à tenir) pour les classes de secondes professionnelles agricoles ou encore des actions de prévention routière et de sensibilisation aux risques d'inondations dans les écoles primaires et collèges.



En sus de ses missions, le SDIS se positionne en tant qu'accompagnateur des acteurs de l'industrie locale par le biais de son service prévision.

- L'accompagnement des exploitants dans la phase d'avant-projet pour l'élaboration d'un projet conforme aux obligations réglementaires mais également aux attentes et contraintes des sapeurs-pompiers en intervention ;
- Le suivi d'une demande, d'un projet, durant la phase travaux en vue notamment de solutionner des problématiques de mise en œuvre terrains identifiées ;
- La rencontre d'exploitants industriels et agricoles pour aborder les évolutions concrètes nécessaires sur leurs sites dans une optique de mise en conformité réglementaire ou tout simplement d'amélioration globale de la sécurité ;
- Le travail avec les industriels sur l'élaboration de documents de planification opérationnelle utiles à l'organisation de la sécurité sur le site et à la prise en compte des intervenants extérieurs en cas de sinistre ;
- La préparation et la mise en œuvre avec les industriels d'exercices conjoints dans le but de tester l'organisation de chacun mais également d'améliorer les relations entre celles-ci.

À titre d'exemple, cela représente sur une année civile environ 220 dossiers d'urbanisme et 20 dossiers de demandes d'autorisation environnementale traitées, 60 réunions d'avant-projet ou de sécurisation de site et une vingtaine de visites sur sites.



Chaque année, le SDIS forme et sensibilise ainsi plus de 5 000 élèves et adultes aux risques.

20
Partenariats par an avec les établissements scolaires

5000
Elèves et adultes formés aux risques chaque année

PERSPECTIVES

À l'échelon régional : formation de formateur afin d'assurer l'enseignement du risque incendie domestique dans les 22 lycées du département soit 6500 élèves chaque année, en partenariat avec la région Haut de France.

À l'échelon départemental : mettre en place avec le conseil départemental et la préfecture des actions de prévention routière dans les différents cantons du département.

À l'échelon communal : réaliser des actions de prévention incendie dans les écoles maternelles et primaires.

Enjeux, vulnérabilités ...

Plus largement et en lien avec le réseau associatif et notamment l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Somme, de nombreuses actions de formation au secourisme sont proposées au grand public.



Les jeunes sapeurs-pompiers (ADJSP)

Un citoyen formé ou sensibilisé aux gestes de secourisme ou aux comportements face aux risques devient de facto un acteur de protection civile et par la même occasion un collaborateur du SDIS. Le service peut ainsi escompter un retour, notamment à travers le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires, la limitation des actes d'incivilité lors des missions sur le terrain et le renforcement du premier maillon de la chaîne des secours.



C'est dans ce sens que le SDIS de la Somme s'inscrit dans la démarche de formation de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP). Adossée au SDIS de la Somme à travers une convention de partenariat, l'ADJSP 80 est la structure associative habilitée par les services de l'état à former les JSP et les préparer au brevet national de jeune sapeur-pompier.

Pour l'année scolaire 2023-2024, 433 JSP (dont 42 % de jeunes filles) regroupés au sein de 25 sections réparties sur le territoire samarien, constituent le réservoir de futures recrues en qualité de sapeur-pompier volontaire. Agés de 13 à 17 ans, ils sont formés et encadrés chaque semaine à raison de 4 heures par des sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur d'animateur de section de JSP.

Échelonnée sur 4 cycles, la formation des JSP se veut avant tout une découverte des matériels, des comportements qui sauvent et des valeurs citoyennes la première année, la mise en œuvre des matériels et des procédures



durant les 2 cycles suivant pour aboutir en dernière année à des mises en situations contextualisées et proches de la réalité opérationnelle. À cela, s'ajoutent les nécessaires apports théoriques, l'éducation physique et la participation aux cérémonies commémoratives, aux compétitions sportives ainsi qu'aux rassemblements techniques.

Ambassadeurs des comportements qui sauvent, les JSP de la Somme sont partie prenante dans le dispositif de promotion de l'engagement citoyen porté par l'Ordre National du Mérite et contribuent à travers leur participation à différentes manifestations ou forums d'information, à la sensibilisation du public et à la diffusion de la culture de sécurité civile en milieu scolaire.

En 2022, la part du recrutement par le SDIS de la Somme, de JSP brevetés représentait la moitié du recrutement total annuel de sapeurs-pompiers volontaires.



Applications citoyennes

Ces applications permettent de géolocaliser, dans un périmètre proche, les défibrillateurs cardiaques et de recenser les personnes disponibles, formées ou sensibilisées aux gestes de premiers secours, capables d'agir en tant que premier intervenant pour augmenter les chances de survie des victimes d'arrêt cardiaque. Grâce à ces applications, les sapeurs-pompiers ont la possibilité, en attendant l'arrivée des équipes d'urgence sur les lieux, d'alerter très rapidement des citoyens secouristes, afin de procéder aux premiers gestes de secours.



Le SDIS de la Somme a engagé un partenariat en 2018 avec l'organisme le Bon Samaritain. On dénombre en 2023 plus de 200 « bons samaritains » dans le département. L'application staying Alive assure l'engagement de ces citoyens sauveteurs formés aux gestes qui sauvent mais aussi l'implication de citoyens non formés en qualité de témoin. Cette application est aussi utilisée pour recenser les défibrillateurs automatisés externes (DAE) sur le territoire. En moyenne, l'application est sollicitée une quarantaine de fois par mois.

SNU

Le **Service National Universel** a été lancé en 2019 avec comme objectif annoncé de « favoriser et valoriser toutes les formes d'engagement des jeunes qui témoignent de leur citoyenneté, de leur volonté de servir l'intérêt général et de leur attachement aux valeurs de la République afin de promouvoir une véritable culture de l'engagement ».

Le Service National Universel se veut un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Son action se centre sur plusieurs objectifs :



- le renforcement de la cohésion nationale par l'expérience de la mixité sociale et territoriale au sein d'une même classe d'âge ;
- le développement d'une culture de l'engagement par la transmission des valeurs de solidarité et la promotion des modalités d'implication dans une tâche d'intérêt collectif ;
- l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par l'identification de difficultés et l'orientation vers des dispositifs adaptés ;
- l'accompagnement des jeunes dans la prise de conscience des enjeux de défense et de sécurité.



À terme, tous les jeunes âgés de 15 à 16 ans devraient être convoqués pour réaliser leur Service National Universel, articulé autour de trois étapes, dans le cadre d'un parcours citoyen :

- Le séjour de cohésion qui se déroule sur 12 jours dans un territoire différent du lieu de résidence, comprend des temps individuels et collectifs qui visent à favoriser l'acquisition de savoir-faire et savoir-être par les jeunes, ainsi qu'à contribuer à l'identification de difficultés sociales ou liées aux compétences de base.
- La mission d'intérêt général est effectuée par le jeune auprès d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'un corps en uniforme, de manière continue ou non dans les 12 mois suivant le séjour de cohésion, pour une durée de 12 jours et/ou 84 h minimum.
- L'engagement volontaire, étape facultative, concerne les jeunes âgés de 16 à 25 ans et peut prendre la forme d'un engagement civique ou militaire d'au moins trois mois jusqu'à un an, pouvant être effectué dans des dispositifs existants, comme le service civique, ou nouveaux, proposés par des partenaires labellisés.

Le SDIS s'inscrit comme un partenaire majeur de ce dispositif national et participe chaque année à l'ensemble des actions départementales développées pour les élèves du SNU.



Chapitre 6

Synthèse des propositions d'amélioration de la couverture des risques et du territoire

Ce chapitre recueille l'ensemble des propositions d'amélioration issue de l'analyse menée au sein des précédentes parties. Elles constituent un catalogue exhaustif qui a vocation à alimenter les orientations stratégiques du présent SDACR. Ces dernières pourront être réajustées et adaptées au regard des enjeux et défis futurs.

Amélioration de la couverture du risque courant

Amélioration de la couverture du risque complexe

Amélioration de la couverture territoriale

Amélioration de fonctionnement du SDIS

Amélioration de la couverture des risques courants

Les propositions d'amélioration des risques courants en déclinaison du chapitre 3 se répartissent en 4 thématiques (doctrine, organisation, compétences, moyens) qui ont vocation à les structurer de manière stratégique.

La doctrine, l'organisation, les compétences, les moyens



Amiens et littoral

DOCTRINE

- ⇒ Repenser l'utilisation de la reconstitution de garde sur les CIS 1 de l'agglomération amiénoise.
- Le rôle de centre support de spécialité du CIS Amiens Poulainville devient de plus en plus prégnant et contraignant pour ce centre (réponse sur des engins spécifiques pour les feux complexes, les risques technologiques et l'ensemble des risques courants).

ORGANISATION Amiens

- ⇒ Mener une réflexion sur la couverture induite par les nouveaux quartiers de l'agglomération amiénoise (Renancourt, Intercampus notamment) au regard de l'accroissement de la densité de population tout en mesurant les effets du redimensionnement des 3 CIS actuels.
- ⇒ Assurer une veille pour analyser les impacts en cas de modification du système de soin : actuellement adaptée, la réponse du SDIS dans le domaine du Secours d'Urgence à Personne peut être impactée en cas de modification même minime (augmentation du temps d'attente aux urgences, modification de la réponse des transporteurs sanitaires privés, etc).

ORGANISATION Littoral

- ⇒ Pérenniser la GAC estivale sur le CIS Fort Mahon et l'élargir sur les week-ends de mai à septembre.
- ⇒ Réfléchir à une seconde réponse immédiate lors de la période estivale, avec potentiellement la mise en place d'une Garde au Centre, au Sud de la Baie de Somme sur 1 ou plusieurs CIS.
- En fonction de l'activité opérationnelle ou en prévision d'un fort afflux touristique, ces gardes pourront être modulées dans l'amplitude horaire ou étendues dans leur localisation. Coût estimatif d'une garde au centre de 3 hommes sur 12 heures = 270 €.



SSUAP

DOCTRINE

- ⇒ Décliner une convention tripartite entre le SAMU, le SDIS et les représentants des transporteurs sanitaires privés afin de poursuivre l'orientation actuelle de diminution des carences et clarifier les missions de chacun à travers notamment la mise en place d'arbres décisionnels.
- ⇒ Réfléchir à une stratégie d'engagement des VNOVI, VSS et de la cellule PMA en relation avec les services partenaires.

ORGANISATION

- ⇒ Travailler avec les services partenaires sur la sollicitation croissante relative aux personnes au sol.
- ⇒ Développer l'accueil de victimes dans des centres médicaux en dehors des services d'accueils d'urgence.
- ⇒ Poursuivre un échange permanent avec nos partenaires hospitaliers afin de maintenir des temps d'attente acceptables lors des arrivées aux urgences.

COMPÉTENCES

- ⇒ Conforter la place du SDIS pour les interventions d'urgence SSUAP intégrant désormais les nouvelles techniques de soins d'urgence complémentaire à la réponse graduée.
- ⇒ Assurer la formation et le maintien des acquis SSUAP de l'ensemble des sapeurs-pompiers du SDIS quelle que soit l'affectation.

MOYENS

- ⇒ Maintenir et armer les VSAV de réserve pour permettre la présence immédiate et systématique de l'ensemble des ressources SSUAP.
- ⇒ Maintenir le second VSAV en période estivale sur le CIS Fort Mahon.

Secours routier



DOCTRINE

- ⇒ Conforter la doctrine opérationnelle du VSEC lié à sa polyvalence (apport complémentaire d'équipement, formatage des lots embarqués).

COMPÉTENCES

- ⇒ Renforcer la culture opérationnelle sur les véhicules de nouvelle génération et les mobilités douces dans les formations Secours Routiers.

MOYENS

- ⇒ Maintenir la couverture en moyens secours routier avec 4 VSRS et 15 FPTSR.
- ⇒ Améliorer la couverture en moyens de balisage/abordage sur les secteurs Sud-Ouest, Nord Amiénois et Est (CIS Bocage-Hallue, Forceville, Mers-les-Bains et Moislains) en remplaçant un VID par un VSEC.
- ⇒ Poursuivre le remplacement des VPI dans les CIS 3 par des engins-pompes favorisant l'amélioration du balisage pour les premiers intervenants.



Incendie

DOCTRINE

- ⇒ Élaborer une doctrine départementale d'utilisation de la ventilation opérationnelle intégrant les matériels en service et différents phasages.
- ⇒ Adapter les techniques opérationnelles aux nouveaux risques générés par les mobilités douces.

ORGANISATION

- ⇒ Veiller à l'armement permanent d'un engin pompe sur chaque bassin de coopération en s'assurant de la possibilité d'appui et de complément entre CIS à travers la mise en application des contrats opérationnels dédiés aux bassins de coopération.

COMPÉTENCES

- ⇒ Poursuivre l'effort de formation sur les chefs d'agrès Incendie pour disposer d'un pool adapté à la réponse opérationnelle départementale.

MOYENS

- ⇒ Adapter la polyvalence des engins-pompe lors des renouvellements en dehors des zones urbaines et des secteurs à couvrir en SR.
- ⇒ Remplacer, à terme, les FPTL Epehy et Cayeux-sur-Mer par des engins-pompes plus adaptés.
- ⇒ Équiper, en dotation de base, l'ensemble des engins-pompes de caméras thermiques.

OD / PPBE

DOCTRINE

- ⇒ Poursuivre le développement et la mise en œuvre de la spécialité Sauvetage animalier.

ORGANISATION

- ⇒ Poursuivre l'uniformisation et le déploiement des lots d'interventions diverses dans les différents CIS.

MOYENS

- ⇒ Renforcer la dotation en moyen tout terrain sur le littoral avec l'affectation d'un VLTT à Ault (prise en charge de la BLS et reconnaissances dans les Molières) et à Fort Mahon (secteur côtier et réserve en cas d'avarie sur un VLTT avec BLS).
- ⇒ Mettre en place une dotation Tout Terrain sur Amiens Ferry et Péronne pour le tractage des BLR en y intégrant une capacité de brancardage des victimes traumatisées.
- ⇒ Renforcer la dotation en moyen hors route à hauteur au minimum d'une VLHR sur chaque compagnie.
- ⇒ Veiller à une dotation optimale en VID, VLID ou VRID afin de garantir l'acheminement des lots, permettre les départs en prompt-secours, répondre aux sollicitations opérationnelles des spécialistes et de la chaîne de commandement.

Soutien

MOYENS

- ⇒ Mettre en place les Lots d'Appui et Soutien.
- ⇒ Harmoniser la réponse matérielle SSO sur l'ensemble des VSS.

DECI



ORGANISATION

⇒ Assurer un partage numérique des outils opérationnels et informatiques du SDIS (cartographie, progiciel CR+) au profit du territoire pour visualiser la DECI. À l'instar des acteurs des droits des sols en 2023, une information auprès des acteurs de la DECI peut être menée (maires, gestionnaires de réseaux d'eau), sous forme de réunion de présentation des capacités de nos outils.

COMPÉTENCES

⇒ Accompagner la mise en place des correspondants communaux « incendie et secours », dont la désignation est imposée par la loi MATRAS du 25 novembre 2021.

MOYENS

⇒ Définir le positionnement des camions citernes grande capacité dans les zones faisant l'objet d'une carence en DECI.

⇒ Effectuer un recensement des prises de forage utilisées en secteur rural pour l'irrigation des cultures afin de permettre aux sapeurs-pompiers de se connecter avec leurs pièces de jonctions et accessoires hydrauliques via des aménagements (raccord DSP pétrolier).

Doctrine générale

DOCTRINE

⇒ Renforcer les liens avec les associations de sécurité civile (AASC) pour conforter le travail commun sur intervention.

Focus sur les lots opérationnels et MEA

Les règles suivantes pourraient servir de grandes orientations pour les dotations en moyens d'interventions diverses.



Type du CIS	Dotation par CIS	Observations
CIS 1	2 VID 2 VLID	+ VLID pour chef et adjoint Hors Catelas sans VID
CIS 2	1 VID + 1 VLID ou 1 VRID + dotation VLHR ou VLTT	+ VLID pour chef SPP
CIS 3	1 VRID ou 1 VLID	Choix en fonction du contrat opérationnel du CIS (frelons asiatiques, recouvrement OPE, OD ou prompt secours)

De la même façon et afin de disposer d'une réponse uniforme sur l'ensemble du territoire, l'affectation des lots pourrait reposer sur les principes suivants :

Type	Affectation
Lot épuisement	Tout CIS (au vu de la sollicitation forte et du besoin matériel conséquent sur ce type d'événement)
Lot renfort épuisement	1 par compagnie
Lot Bâchage	Tout CIS (une réflexion sur la constitution de lot doit être menée)
Lot renfort bâchage	Berce SD + CLOG
Lot Hyménoptère	Tout CIS (au vu de la sollicitation importante sur ce type d'intervention)
Lot Frelons Asiatiques	CIS identifiés et formés pour cette mission
Lot tronçonnage	1 par bassin de coopération en complément de la dotation normée des véhicules
Lot animalier	1 par compagnie
Lot éclairage	1 par compagnie 1 par VAS

En complément de ces lots, une réflexion est en cours afin d'apporter le soutien aux intervenants. 3 Lots d'Appui et de Soutien sont notamment à l'étude avec un premier niveau de restauration et des tenues de rechange. Judicieusement répartis sur l'ensemble du territoire, ces lots pourraient être convoyés sur l'ensemble du département par l'intermédiaire d'un VID.

FOCUS sur les propositions d'améliorations de couverture liées aux Moyens Élévateurs Aériens

L'évolution de la technologie des véhicules (châssis ramassés dits compacts, hauteurs déployées supérieures, possibilité d'articulation, mouvements combinés, stabilisation augmentée) permet d'envisager une réponse opérationnelle adaptée aussi bien pour le bâti ancien (rues étroites) que pour les constructions modernes et de plus en plus spécifiques. Les solutions envisagées, à coûts constants dans le PPE actuel et pour son successeur, intègrent les composantes précitées :

- Apport d'un moyen spécifique devenu nécessaire par l'achat d'un BEA 42 mètres apportant une polyvalence pour faire face aux risques patrimoniaux, industriels et au développement des imposantes structures logistiques.
- Renouvellement progressif du parc départemental des MEA avec le remplacement des plus anciens véhicules par des modèles plus fonctionnels et aux châssis plus ramassés permettant également de doter l'EDIS d'un MEA de réserve pour les formations : à terme, 15 MEA comme aujourd'hui renforcé par le BEA pour faire face aux risques de grandes hauteurs et 1 MEA pour l'EDIS/réserve.
- Conservation d'une défense amiénoise par 1 EA 32 et 1 EA 18 complétée par le BEA 42, pérennisation d'une EA 30 ou 32 sur les agglomérations d'Abbeville et d'Amiens (densité d'habitations de la 3^{ème} famille et au-delà).



Amélioration de la couverture des risques complexes

Les propositions d'amélioration des risques complexes en déclinaison du chapitre 4 se répartissent en 4 thématiques (doctrine, organisation, compétences, moyens) qui ont vocation à les structurer de manière stratégique.

La doctrine, l'organisation, les compétences, les moyens

DOCTRINE GÉNÉRALE

⇒ Élaborer une doctrine de fonctionnement avec les postes de commandement avancés en confortant l'acculturation avec les élus.

Risque nautique

DOCTRINE

- ⇒ Améliorer la protection des personnels engagés sur toute inondation à cinétique rapide via l'intervention des spécialistes nautiques (reconnaissance, sécurisation des actions, soutien technique...) formés au sauvetage en eaux vives (SEV).
- ⇒ Renforcer la coopération interservices notamment sur le littoral (SNSM, CROSS,...).
- ⇒ Augmenter les capacités d'analyse et d'anticipation en lien avec les services partenaires (solicitation accrue de l'expertise des services de météo France, lien territorial avec les bassins impactés).
- ⇒ Envisager l'engagement de l'EOS drone en soutien des EOS risques nautiques à des fins de sauvetage (acquisition de drones aquatiques de sauvetage, dépose de gilets ou bouée de sauvetage).

ORGANISATION

- ⇒ Finaliser le référencement des lots opérationnels (inondation, épuisement) au sein du SGO permettant une supervision départementale (CTA-CODIS).
- ⇒ Identifier les zones et locaux d'accueil et d'hébergements possibles des renforts extra-départementaux.
- ⇒ Désigner un référent « pôle nautique » et formaliser l'organisation afférente.

COMPÉTENCES

- ⇒ Renforcer la résilience des sapeurs-pompiers face au risque d'inondation et améliorer l'adaptabilité du dispositif organisationnel de secours (sensibilisation et acculturation aux risques locaux, FMPA de la chaîne de commandement, FMPA sur l'utilisation des moyens spécifiques, coordinations des PCA ICM....).
- ⇒ Renforcer le vivier de SAL formés à la composante SNL (sécurisation des interventions en milieu maritime, canal Seine Nord Europe....).
- ⇒ Augmenter progressivement le volume d'agents SAL sur l'Est du département dans le respect de l'effectif départemental fixé par le règlement opérationnel.
- ⇒ Améliorer la protection des personnels engagés sur toute inondation à cinétique rapide via l'intervention des spécialistes nautiques (reconnaissance, sécurisation des actions, soutien technique...) formés au sauvetage en eaux vives (SEV).
- ⇒ Former l'ensemble des SAV3 au pilotage BLS de nuit et aux « forts courants ».
- ⇒ Former au sauvetage en eaux vives (SEV) des personnels du pôle nautique afin d'améliorer la protection des effectifs engagés sur toute inondation.

MOYENS

- ⇒ Mener une réflexion concernant les futures acquisitions de moyens nautiques afin d'améliorer la cinétique et l'efficacité des reconnaissances/ sauvetages mais également la polyvalence d'utilisation.
- ⇒ Assurer une dotation homogène des CIS en lots « épuisement » et remettre à niveau le parc départemental.
- ⇒ Renforcer la compagnie Authie en moyens hors route pour répondre aux sollicitations pour le risque d'inondation.
- ⇒ Poursuivre les réflexions de couverture du risque nautique sur l'Est du département en prévision de la mise en eau du Canal Seine Nord Europe à l'horizon 2030 (embarcation dédiée, mises à l'eau, ports spécifiques, outillages pour travaux hyperbares et libération de voies navigables, etc.).
- ⇒ Poursuivre le renforcement des capacités de pompage du SDIS par l'acquisition :
 - d'une ou plusieurs berces de moyenne capacité permettant l'emport et la dépose de modules de pompage préformatés ;
 - d'une cellule de pompage grande capacité (≥ 480 m3) avec porte cellule adapté.

Phénomènes climatiques

DOCTRINE

- ⇒ Graduer la réponse opérationnelle du SDIS en différents niveaux de montée en puissance pour faire face aux phénomènes climatiques.

ORGANISATION

- ⇒ Anticiper la réponse aux phénomènes météorologiques violents via le positionnement préventif de moyens sur les secteurs en alerte.
- ⇒ Assurer la disponibilité des besoins logistiques en dehors des périodes d'ouverture du service (astreinte ou accès sécurisé, décentralisation via un guichet unique par groupement).

COMPÉTENCES

- ⇒ Renforcer la formation du personnel à l'utilisation des outils de gestion en PCA et de traitement des ICM (doctrine, stratégie opérationnelle, tâches et missions).

MOYENS

- ⇒ Graduer la réponse opérationnelle du SDIS en différents niveaux de montée en puissance pour faire face aux phénomènes climatiques.
- ⇒ Renforcer les outils de commandement via l'acquisition d'un deuxième PC dans le cadre du pacte capacitaire avec l'Etat afin d'assurer la couverture de l'Ouest (Abbeville) du département et ainsi réduire les délais de mobilisation du VPC actuel.
- ⇒ Installer 1 à 2 lots dédiés à la gestion des Interventions à Caractère Multiples par compagnie.
- ⇒ Acquérir du matériel embarqué (tablette opérationnelle...) dédié à la gestion opérationnelle du chef de colonne (niveau 3).
- ⇒ Étudier la pertinence d'acquisition d'un bateau polyvalent (SAV, SAL, SEV) ou tout autre dispositif utile pour les missions de reconnaissance, sauvetage, mise en sécurité et protection des primo-intervenants en cas de phénomènes climatiques violents (orages, intempéries) entraînant des inondations à cinétique rapide en zone urbaine.



Risques sanitaires

DOCTRINE

- ⇒ Actualiser le PCA au regard des risques sanitaires identifiés (volets opérationnel et fonctionnel).

MOYENS

- ⇒ Garantir l'autonomie du SDIS pendant 3 mois pour lutter contre un virus présentant un taux d'attaque plus important que celui de la Covid-19 (stock d'EPI : 30 000 kits de protection (50 interventions risque sanitaire / jour avec une autonomie de 3 mois)).
- ⇒ Renforcer nos moyens de détection des agents biologiques (KDT Bio...).

Risques industriels



DOCTRINE

- ⇒ Élaborer une doctrine de lutte contre les feux de liquides inflammables (LIF).
- ⇒ Élaborer une stratégie de lutte contre les feux de grands entrepôts considérant « l'impossible opérationnel ».

ORGANISATION

- ⇒ Intégrer la spécialité RAD au sein du CIS ABBEVILLE pour couvrir les risques technologiques sur l'OUEST du département.
- ⇒ Désigner un référent « risques agricoles » pour le SDIS, correspondant privilégié avec le monde agricole.

COMPÉTENCES

- ⇒ Poursuivre le développement de l'équipe « risques technologiques » en spécialisant les personnels aux deux composantes RAD et RCH.
- ⇒ Renforcer la préparation opérationnelle spécialisée en mutualisant la FMPA avec les SDIS limitrophes (partage de bonnes pratiques entre SDIS, journées de sensibilisation).
- ⇒ Renforcer la formation des personnels aux risques technologiques et aux risques spécifiques (agricole et agroalimentaire (méthaniseur, silos, ...), filière des déchets...).

MOYENS

- ⇒ Poursuivre l'investissement en matériel performant d'identification et de prélèvement des substances dangereuses (qualification des fumées d'incendie (convention DUQAM), analyse de l'air,...).
- ⇒ Renforcer la dotation de nos moyens de reconnaissance et assurer la polyvalence RT de l'ensemble de nos VRRT.
- ⇒ Renforcer nos capacités de production de mousse via l'acquisition de matériels adaptés (lances...).
- ⇒ Poursuivre la modernisation du parc d'engins grande puissance et alimentation en vue de constituer des groupes LIF (FMOGP d'une puissance hydraulique à 4000 l/min, engins-pompes grande-puissance) ...
- ⇒ Moderniser les moyens aériens visant à lutter contre les feux de grands volumes.
- ⇒ Assurer l'achat d'un émulseur plus performant et non polluant pour l'environnement (sans fluor) offrant un meilleur pouvoir d'extinction.



FD FENC

DOCTRINE

- ⇒ Procéder à la déclinaison d'actions préventives avec le monde agricole et tous les acteurs concernés (DDT,...).

ORGANISATION

- ⇒ Assurer un armement préventif d'engins lors des périodes sensibles et à risques.
- ⇒ Procéder à une évaluation précise de la vulnérabilité des communes face au risque FENC-FDF (% surfaces agricoles – forêt / surface de la commune).
- ⇒ Décliner de nouvelles notions opérationnelles (carroyage DFCI forêt de Crécy et parc du Marquenterre).

COMPÉTENCES

- ⇒ Renforcer le vivier de sapeurs-pompiers spécialisés aux FDFENC [FD1, FDF2, FDF3, FDF4 et FENC].

MOYENS

- ⇒ Renforcer le parc engin FDFENC via l'acquisition de véhicules tout terrain et hors route (10 à 15 CCFM, 5 à 8 VLTT et 20 à 22 CCRM) et assurer la déclinaison de la dotation de l'Etat via le pacte capacitaire.
- ⇒ Répartir les moyens sur les bassins à risques identifiés (secteur côtier, espaces boisés et cultivés, parc du Marquenterre...) selon les principes suivants :
 - 1 CCFM sur chaque compagnie ;
 - Constitution d'un GIFF complet sur la compagnie Ponthieu ;
 - Capacité de réponse de 3 départs FENC sur les compagnies Avre, Santerre et Leclerc avec présence au minimum de 2 CCFM.Réponse d'un départ FENC sur les autres compagnies.
- ⇒ Moderniser la flotte de camions citernes feux de forêts moyens en assurant les aménagements de sécurité (AMSEC) des CCF actuels qui ne pourront pas être remplacés dans le cadre du PPE.
- ⇒ Positionner le CCFS sur une compagnie impactée par le risque FDFENC et en carence en DECI (Roye, Val de Somme ou Montdidier).
- ⇒ Poursuivre l'acquisition de matériel spécifique destiné à optimiser notre réponse opérationnelle en améliorant les conditions de travail de nos sapeurs-pompiers (lances GELUCAL...).
- ⇒ Définir le positionnement de 2 CCFU sur des CIS 2 et 3 afin d'assurer une couverture complémentaire respectivement des massifs de Crécy et du Marquenterre et des espaces boisés du Sud du département.
- ⇒ Renforcer la couverture en CCRL en remplacement de VPI
- ⇒ Affecter un VIDHR sur Péronne afin d'assurer un second moyen d'opérations diverses sur ce CIS-1 tout en assurant la couverture future du canal Seine Nord Europe (phase construction puis mise à l'eau).
- ⇒ Envisager la dotation d'un VLHR (type Duster) sur chaque compagnie afin d'assurer une couverture optimale en moyens hors route sur l'ensemble du département (commandement et conduite hors chemin).

Feux complexes



DOCTRINE

- ⇒ Elaborer une doctrine de protection et de sauvegarde des biens culturels exposés aux incendies (PSBC) et former la chaîne de commandement et le personnel en conséquence.

COMPÉTENCES

- ⇒ Renforcer la formation des personnels aux risques inhérents aux feux de parkings souterrains et développer la préparation opérationnelle des sapeurs-pompiers (risques locaux).
- ⇒ Former les spécialistes SMPM à la sécurisation du personnel en intervention sur les bâtiments culturels en hauteur et au bâchage de toiture.
- ⇒ Former nos sapeurs-pompiers à l'utilisation de la ventilation opérationnelle (VO).

MOYENS

- ⇒ Répartir les ventilateurs opérationnels sur le territoire pour assurer un maillage départemental équilibré au regard des feux complexes.
- ⇒ Acquérir un moyen d'alimentation polyvalent (FPTDA, dévidoir automobile d'une capacité minimum de 800 m de tuyaux de Ø 100 permettant d'alimenter un groupe incendie ou un BEA via deux lignes d'alimentation) pour le groupement Centre.
- ⇒ Mettre en œuvre des moyens logistiques dédiés à la protection et la sauvegarde des biens culturels (protection des œuvres...) et des habitations (suite à un évènement climatique exceptionnel) incluant des éléments de soutien logistique.
- ⇒ Formaliser la doctrine d'engagement du VECISO et redéfinir son positionnement territorial complémentaire au FPTLHP basé au CIS-1 Amiens Catelas.
- ⇒ Renforcer nos moyens de projection de mousse (haut, moyen et bas foisonnement).

CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ

Mouvements gravitaires



ORGANISATION

- ⇒ Formaliser le rôle et les compétences du pôle sauvetage et recherche.

COMPÉTENCES

- ⇒ Renforcer le nombre d'agents formés à la spécialité USAR (4 à 5 niveau 1 et 1 à 2 niveau 2 par an).
- ⇒ Poursuivre la formation au risque batimentaire de l'ensemble des USAR 2.
- ⇒ Consolider la formation des spécialistes USAR sur l'utilisation du télémètre laser.
- ⇒ Poursuivre les FMPA communes avec les EOS CYNO, drone et le SSSM pour une culture commune et partagée du risque lié aux mouvements gravitaires.
- ⇒ Sensibiliser l'ensemble de la chaine de commandement à l'EOS USAR / risque bâtiminaire (capacité opérationnelle)
- ⇒ Associer l'EOS à l'ensemble des RETEX qui justifient une analyse du risque bâtiminaire.
- ⇒ Formaliser le rôle et les compétences du pôle sauvetage et recherche.

MOYENS

- ⇒ Revoir l'ergonomie de la berce USAR afin d'améliorer les conditions d'intervention et de travail pour le personnel USAR (ancienneté de la berce actuelle – bientôt 20 ans).
- ⇒ Acquérir un second télémètre laser pour améliorer la couverture opérationnelle départementale et réduire les délais de transit.

Réseaux

COMPÉTENCES

- ⇒ Participer aux exercices interservices avec mise en œuvre des dispositions ORSEC SATER, NAUFRAGES, MARITIME...
- ⇒ Acculturer les sapeurs-pompiers aux particularités des réseaux samariens

Risques émergents

DOCTRINE

- ⇒ Élaborer une stratégie de veille, analyse et lutte contre les risques émergents.

EOS GELD

MOYENS

- ⇒ Amorcer une réflexion d'installation d'une équipe GELD. A défaut, il est toutefois possible de s'appuyer sur les spécialistes existants dans la Zone de Défense et de Sécurité NORD, notamment le GRELD 59 et le groupe IBNB-CAPINAV 62. Au-delà de nos frontières régionales, il existe également le GELD 76 (ZDS OUEST) ainsi que le GELD 75 (BSPP) et le GELD 78 pour la ZDS ILE DE France.

Focus sur le risque FDFENC

Affectation des moyens du pacte capacitaire



Compagnies	Affectations CCF	Affectations CCR	Affectations CCRL ou CCFMU	Total engins HR (variation avec actuel)
Avre	2 (dont 1 réserve)	3 (dont 1 réserve) (+1)	1	6 (+1)
Santerre	2	2	1 (+1)	5 (+1)
Leclerc	2 (+1)	3 (-1)	2 dont 1 CCFMU (+1)	7 (+1)
Mémorial	1 (+1)	2		3 (+1)
Ambiani	1	1		2
Ancre	1 (affiché en réserve) (+1)	3 (dont 1 réserve)	1 (+1)	5 (+2)
Samaritime	1	1	2	4
Ponthieu	3	1	2 dont 1 CCFMU (+2)	6 (+2)
Val d'Authie	1 (affiché en réserve) (+1)	3 (dont 1 réserve) (+1)	1 (+1)	5 (+3)
Vimeu	1 (+1)	3 (dont 1 réserve)	1	5 (+1)

Amélioration de la couverture territoriale

L'organisation, les compétences, les moyens

SDIS

ORGANISATION

- ⇒ Surseoir à la baisse du taux d'encadrement de certains CIS par une réflexion partagée sur les causes et la mise en place de mesures d'amélioration (pyramide des grades, anticipation des fins d'activités, préparation aux formations, etc.).
- ⇒ Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux critères de suivi des CIS (disponibilité immédiate, armement en personnels des engins, ...).
- ⇒ Modifier le classement du CIS-2 Epehy en CIS-3 au regard de son faible POJ en journée ouvrable, de son effectif global en baisse, du faible taux d'encadrement et de son activité opérationnelle.
- ⇒ Créer des réserves de disponibilités en personnels SPP et SPV constituant un possible apport départemental par anticipation afin de pallier aux éventuelles carences constatées (nombre, compétences) sur certains bassin de coopération en journées ouvrables.
- ⇒ Conserver le maillage départemental existant pour répondre aux objectifs de couverture opérationnelle.

COMPÉTENCES

- ⇒ Affecter d'anciens chefs de centre SPV aux côtés de l'officier référent départemental du volontariat, avec un rôle d'appui et de conseil aux chefs CIS du fait de leurs expériences et chargés de missions ponctuelles sur certains dossiers transverses ou d'expertise.

CIS

ORGANISATION

- ⇒ Maintenir tous les CIS de l'actuelle organisation territoriale (Aucun projet de fermeture de CIS).
- ⇒ Poursuivre la trajectoire de convergence entre les CIS par la consolidation des bassins de coopération permettant une cohérence d'ensemble départemental.
- ⇒ Dimensionner les CIS par rapport aux moyens couvrant les risques courants et les risques complexes (moyens des EOS).

Groupement

ORGANISATION

- ⇒ Maintenir la cohérence d'ensemble des contrats opérationnels au niveau de chaque CIS et à l'échelle des bassins de coopération via les dotations en moyens courants/spécifiques et un POJ adapté.
- ⇒ Apporter quelques modifications dans l'équilibre des groupements territoriaux par inversion de 2 bassins de coopération entre les groupements Ouest et Centre et création d'un nouveau bassin de coopération :
 - Affecter le bassin de coopération regroupant les CIS Domart-en-Ponthieu / Flixecourt / Vignacourt du groupement territorial Ouest vers le groupement territorial Centre avec rattachement à l'actuelle compagnie Ambiani (maintien de la complétude de ces 3 CIS pour les formations et l'armement du module décontamination en lien avec le positionnement du véhicule d'intervention risques technologiques sur l'agglomération amiénoise) ;
 - Affecter le bassin de coopération regroupant les CIS Airaines/Hallencourt/Forceville du groupement territorial Centre vers le groupement territorial Ouest avec rattachement à l'actuelle compagnie Nièvre et Somme.
 - Affecter le CIS-2 Conty au Groupement territorial Centre avec création d'un nouveau bassin de coopération (Poix-de-Picardie et Conty).
 - Affecter le CIS-3 Hangest-en-Santerre sur la compagnie Avre.

COMPÉTENCES

- ⇒ Poursuivre les formations chefs de groupe des officiers des unités territoriales.
- ⇒ Mettre à jour la fiche de poste de l'officier compagnie.

MOYENS

- ⇒ Réaliser les constructions des CIS de Beaucamps-le-Vieux, Conty, Fort-Mahon, Nesle et Saint-Valery-sur-Somme et l'envisager pour Abbeville.
- ⇒ Prévoir à minima une tour de manœuvre par compagnie en privilégiant les CIS avec GAC.
- ⇒ Déplacer la tour de manœuvres du CIS-1 Amiens-Ferry dans la cour et prévoir une tour au CIS-1 Amiens Poulainville.

Carte de la nouvelle organisation territoriale proposée. SDACR 2024 - 2028

SLIS

ORGANISATION

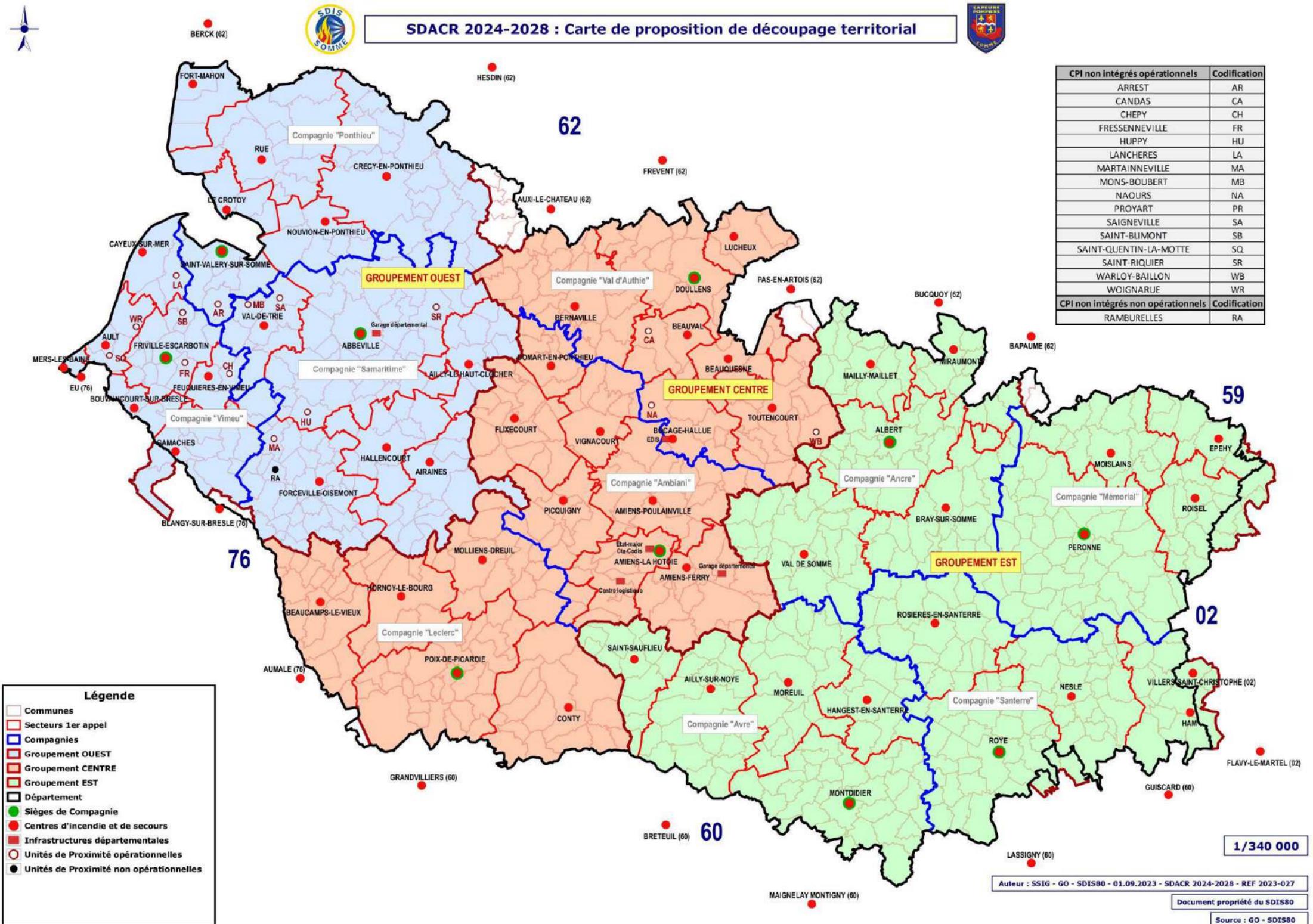
- ⇒ Confirmer le rôle de proximité des CPI (aucune suggestion de fermeture de CPI).
- ⇒ Maintenir les visites d'évaluation annuelles par les chefs de groupements territoriaux.
- ⇒ Mettre en œuvre une rencontre annuelle entre le SDIS, les maires et les chefs des SLIS afin d'améliorer le fonctionnement des organisations.
- ⇒ Poursuivre l'engagement opérationnel dans le respect de la convention pour une réponse rapide de proximité.

COMPÉTENCES

- ⇒ Rappeler la nécessité de la formation continue, du maintien des acquis et de la concordance grade/emploi des personnels des CPI.
- ⇒ Intégrer les moyens des CPI, au besoin et selon l'accord de l'autorité municipale, dans un dispositif dimensionnant ou d'opération de longue durée en complément des moyens du corps départemental (par exemple lors d'évènements climatiques générant de nombreuses opérations diverses).

MOYENS

- ⇒ Envisager l'équipement d'un poste mobile Antars sur chaque engin des CPI permettant, en plus de l'amélioration des conditions de sécurité sur intervention, un lien permanent sur toutes les interventions. Actuellement, seul l'engin pompe du CPI est doté d'un boîtier émetteur récepteur (BER).



Focus sur l'organisation territoriale

Les centres d'incendie et de secours

La capacité de réponse des CIS dépend de la disponibilité de ses moyens humains et matériels. Un centre qui n'est pas en mesure de répondre à une sollicitation est immédiatement remplacé par celui qui le suit dans le plan de déploiement des moyens, ce qui augmente le délai de couverture. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette incapacité : absence du véhicule sollicité dans le centre (engin déjà engagé sur une autre intervention, panne mécanique...), carence de personnel sur le plan quantitatif (effectif insuffisant) et/ou sur le plan qualitatif (absence d'une ou plusieurs compétences). Certains CIS présentent un faible taux de réponse sur leur secteur de premier appel en journée. Elles s'expliquent essentiellement par la baisse de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires durant l'exercice de leurs activités professionnelle, familiale, scolaire...ou par une carence ponctuelle en compétence des personnels (conducteurs poids-lourds, chefs d'agrès tout engin).

La mise en place de contrats opérationnels par CIS et par bassin vise à s'assurer d'un maintien minimum de ressources propres à chaque entité ou mutualisables avec les unités voisines. Des difficultés persistent pour remplir ces contrats notamment sur certaines plages horaires diurnes. Toutefois, ces dernières années, le SDIS de la Somme n'a pas atteint le seuil de rupture opérationnelle malgré les cas de simultanéité d'interventions mobilisant d'importants moyens humains et matériels.

Le maintien des unités opérationnelles actuelles du Corps départemental dans une organisation plus flexible, permettant l'engagement rapide des secours avec des sapeurs-pompiers en garde au centre, d'astreinte ou disponibles en renfort dans le respect des potentiels opérationnels journaliers (POJ) par CIS et bassins de coopération fixés dans le règlement opérationnel 2022, constitue un axe fort de ce SDACR.

S'il n'est pas envisagé de création de CIS supplémentaire, une réflexion s'impose cependant quant au nécessaire renforcement de certains secteurs

en souffrance en journée ouvrable. Ces secteurs ruraux, éloignés des axes principaux de communication et/ou non pourvus de bassins d'emplois conséquents fonctionnent en mode dégradé sur certaines périodes diurnes du fait de l'indisponibilité des personnels. Il en résulte la nécessité de poursuivre la recherche de résolutions alternatives, temporaires, adaptatives sans être forcément transposables partout. Les spécificités de chaque bassin de coopération imposent la mise en œuvre de solutions dédiées à chaque problématique rencontrée, d'autant plus lorsque les délais d'arrivée des CIS voisins ou en renfort extra-départementaux sont conséquents.

Par exemple, la réponse opérationnelle mutualisée par l'engagement de moyens en équipage incomplet renforcée par des personnels provenant d'autres centres pourrait permettre de répondre au principe de proximité et de sécuriser la réponse opérationnelle (engin armé par des SP de différents CIS). L'efficacité de cette démarche de mutualisation peut être renforcée par la préparation et l'anticipation à l'échelle de plusieurs centres (niveau bassin de coopération et compagnie). La mise en œuvre doit être déclinée dans le règlement opérationnel réactualisé.

Ainsi, des solutions devront être recherchées pour les secteurs suivants :

- Secteur triangulaire Beauquesne / Toutencourt / Mailly Maillet (secteur couvert en 1^{er} appel incendie par 3 VPI),
- Bassin Roisel-Epehy.

Constats :

Les 56 centres d'incendie et de secours du département de la Somme constituent un maillage territorial de proximité nécessaire à la mise en œuvre de la réponse opérationnelle du SDIS dans des délais cohérents à la situation rencontrée selon le degré d'urgence.

Les CIS apportent un point d'accès au volontariat, à la formation des personnels au plus proche de leur lieu de vie, à la prévention des risques sur leur secteur, aux liens socio-économiques locaux et véhiculent les valeurs citoyennes.

- L'implantation des CIS garantie une distribution des secours en 1^{er} appel en moins de 20 km en tout point du département.

- Les difficultés opérationnelles rencontrées dans certains CIS sont liées à un déficit d'effectifs ou au manque de disponibilité de ceux-ci, aggravés par une augmentation de la sollicitation opérationnelle.

- Les périodes diurnes de la semaine sont celles qui présentent le plus fort taux de carences avec des variations horaires locales entre 5 et 11 h.

Les moyens des centres d'incendie et de secours



Les orientations pluriannuelles des plans d'équipement et d'investissement immobilier s'inscrivent dans l'adaptation des locaux, des véhicules et des matériels à l'évolution des risques et feront l'objet de déclinaison après validation en CASDIS après passage dans les différentes instances de concertation.

Le choix des capacités et du nombre d'engins ou de matériels concourant à la réponse opérationnelle répond aux choix de montée en puissance par niveaux : 1^{ère} intervention / Renfort et appui / Soutien.

Moyens d'infrastructure

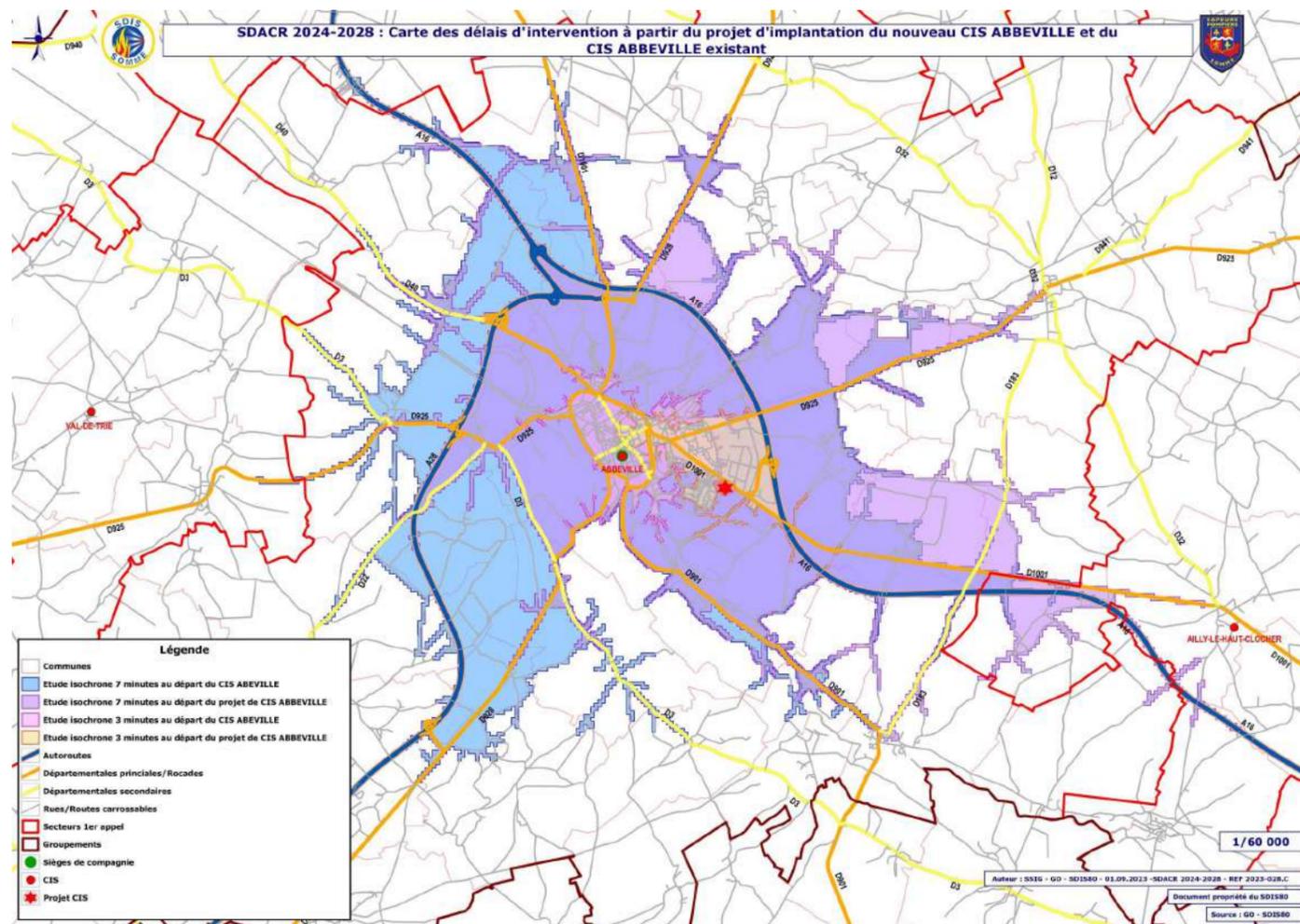
L'intégration de l'analyse bâtiminaire au SDACR permet de mener une réflexion globale sur les possibilités d'évolution des CIS afin d'inscrire des propositions formulées dans les futurs plans d'investissement immobilier en cohérence avec la réponse opérationnelle attendue.

Sont ainsi identifiés les besoins et les priorités en matière de travaux de rénovation, d'aménagement ou de construction. Différents critères d'appréciation sont à prendre en compte : état structurel, état fonctionnel, adaptabilité, capacité d'évolution du CIS, accueil de formations, vulnérabilité (soumis aux risques locaux), sécurité et sûreté.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPI et des projets de constructions, extensions et rénovations des CIS, des ajustements du plan de déploiement (listes de défense) pourront être à réaliser au regard des nouveaux positionnements des casernements.

Aussi, vous sont présentés ci-après les cartes de délais d'interventions sur les futures constructions de CIS inscrites dans le précédent PPI (Abbeville, Saint-Valery-sur-Somme, Nesle, Fort Mahon, Conty et Beaucamps le Vieux) afin de mesurer les éventuels impacts de ces constructions sur les délais d'interventions.

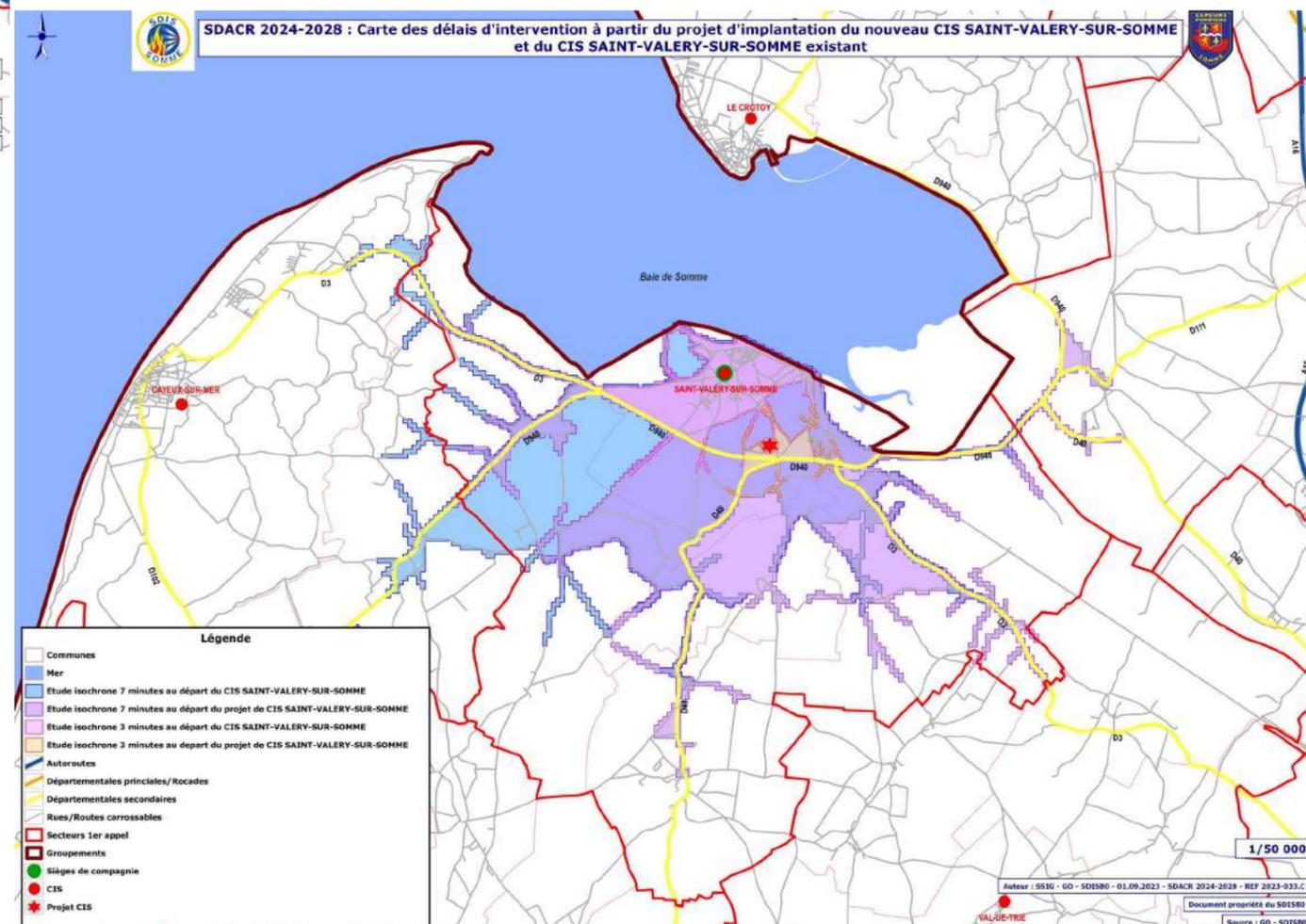




Abbeville

Les impacts de cette implantation sont :

- meilleure distribution des secours sur l'Est et le Nord de l'abbévillois, notamment la zone industrielle et commerciale
- accès très rapide sur l'A16 via l'échangeur Abbeville-Est
- accès direct au centre ville par un boulevard
- pas de centre ville à traverser lors d'engagement des secours en milieu rural
- possibilité de centre de regroupement des moyens (CRM) au CIS lors de la constitution de groupes de renfort



Saint-Valery-sur-Somme

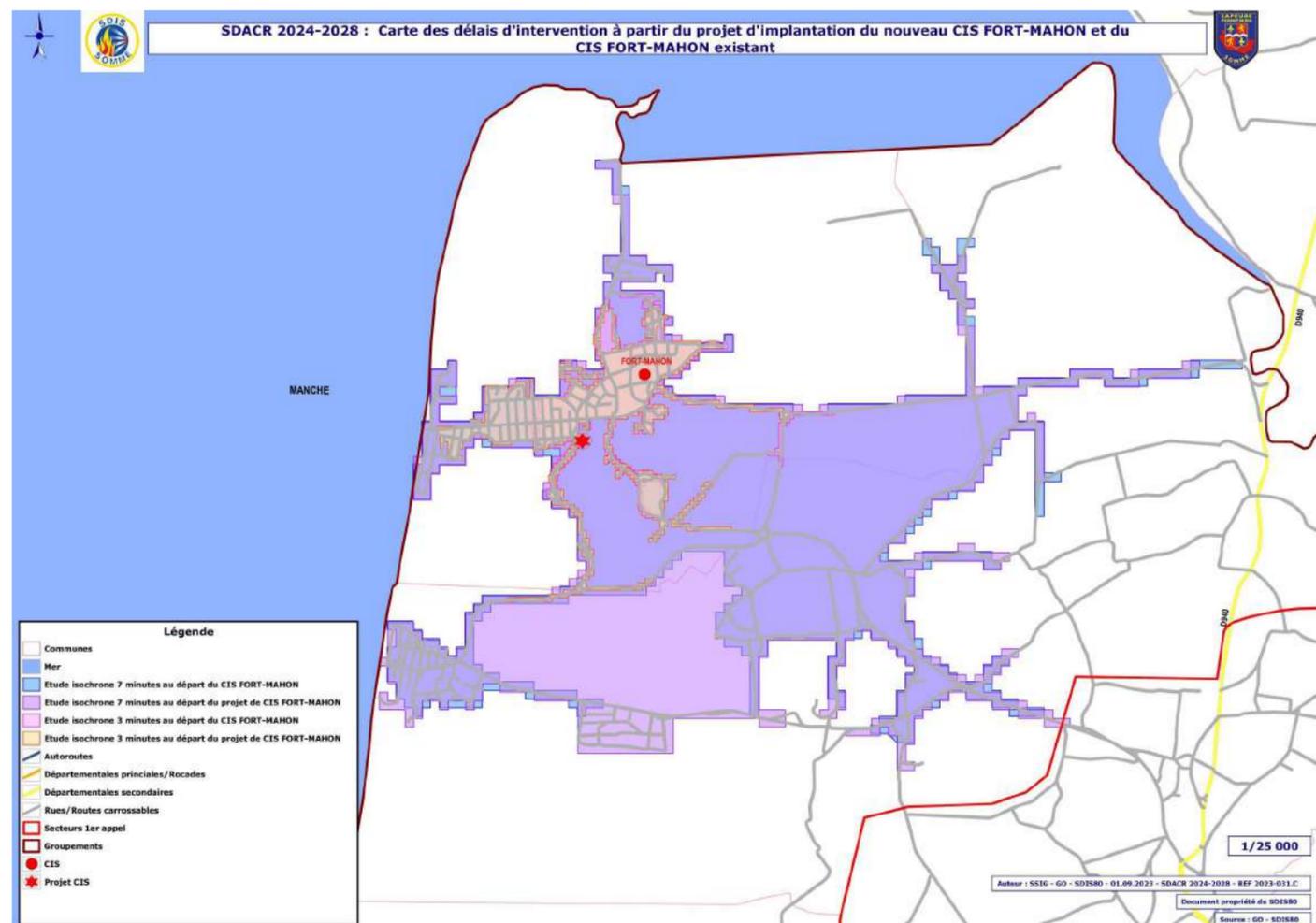
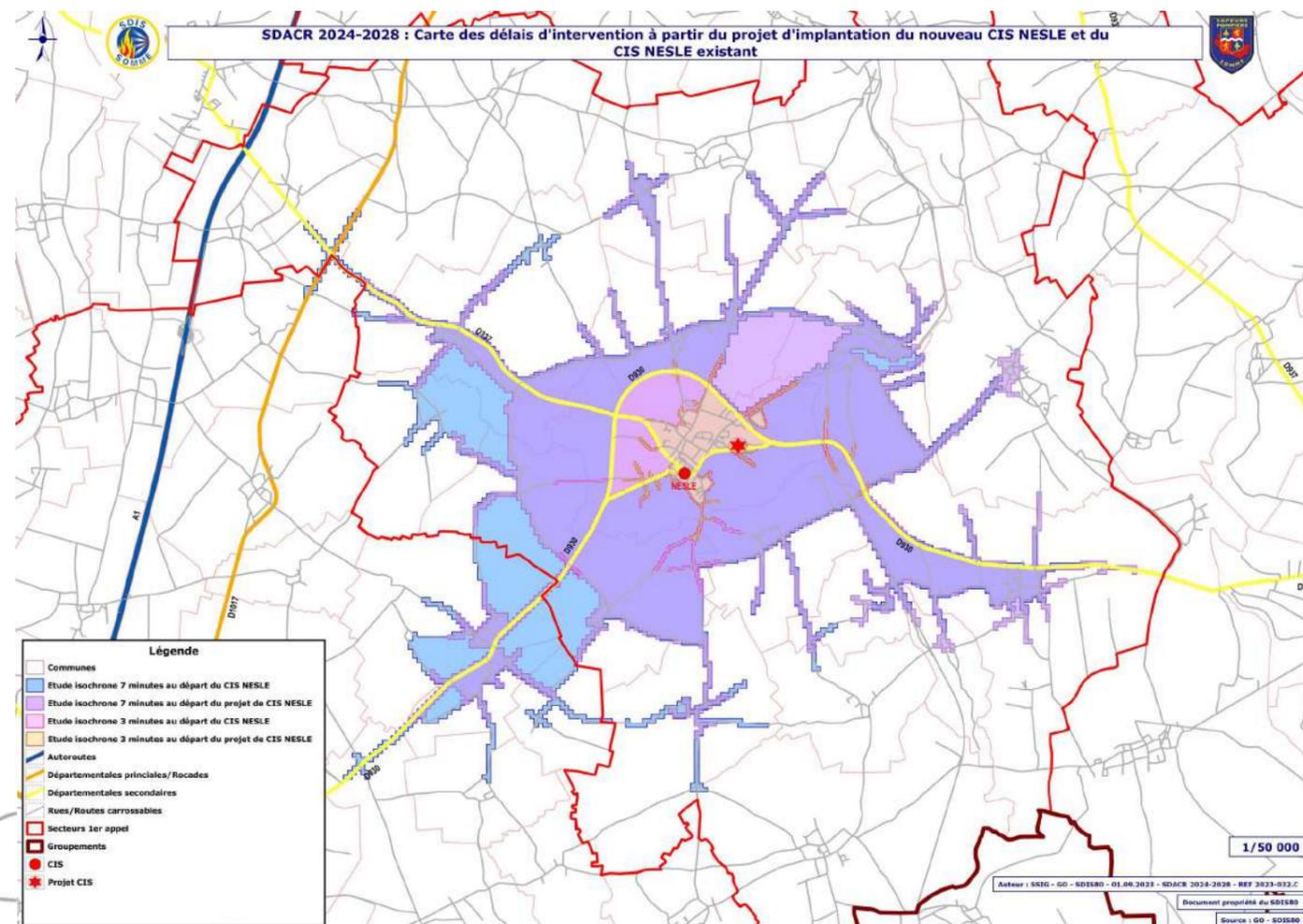
Les impacts de cette implantation sont :

- emplacement facilitant la distribution des secours en centre ville (par les 3 différents axes de circulation Est, Ouest et Sud) sans amoindrir la réponse opérationnelle sur l'Ouest du secteur de 1^{er} appel (Le Hourdel)
- délais de rassemblement pour les sapeurs-pompiers volontaires en astreinte réduits (axe D940)
- délais d'engagement des secours en secteur rural réduit (D940)
- pas de problème de stationnement pour les sapeurs-pompiers lors d'afflux touristiques
- proximité de la gendarmerie (meilleure sureté du CIS)
- gain de temps lors des retours de transport de victime par VSAV au CH Abbeville

Nesle

Les impacts de cette implantation sont :

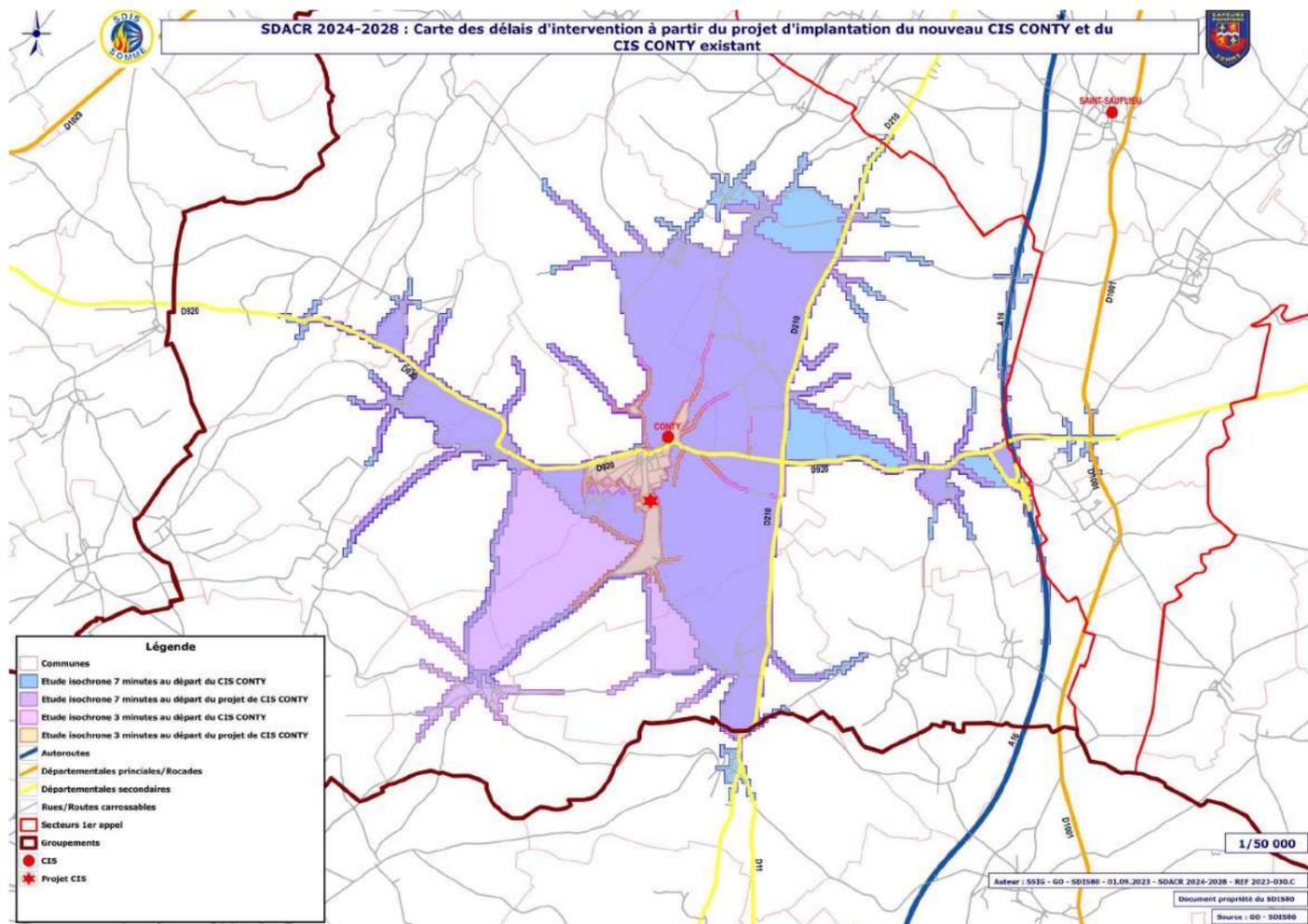
- faible impact opérationnel dans la distribution des secours sur le secteur défendu en 1^{er} appel, le futur CIS étant proche de l'actuel
- délais d'engagements des secours réduits sur l'ensemble du secteur de 1^{er} appel (emplacement sur la D930)
- proximité de la gendarmerie (meilleure sureté du CIS)



Fort-Mahon

Les impacts de cette implantation sont :

- amélioration de la distribution des secours en centre-ville, sur la plage et Quend Plage sans amoindrir la réponse opérationnelle sur l'Est du secteur de 1^{er} appel
- abaissement des délais de transit des secours en centre-ville, sur la plage et Quend-Plage
- proximité de la gendarmerie (meilleure sureté du CIS)



Conty

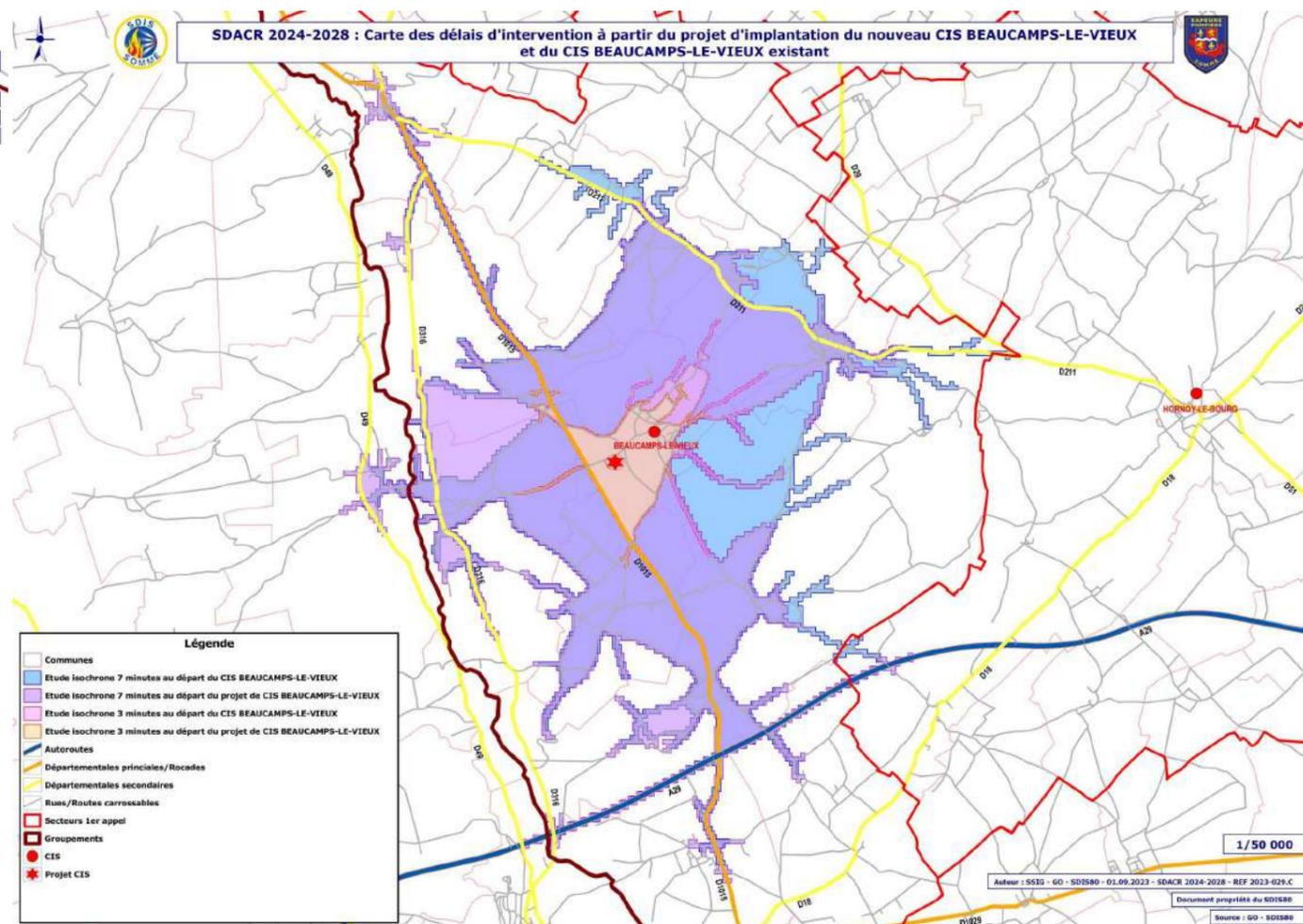
Les impacts de cette implantation sont :

- faible impact opérationnel dans la distribution des secours sur le secteur défendu en 1^{er} appel, le futur CIS étant proche de l'actuel
- pas de problème de stationnement pour les sapeurs-pompiers lors d'afflux touristiques (proximité de l'actuel CIS avec l'aire de stationnement des camping-cars)

Beaucamps-le-Vieux

Les impacts de cette implantation sont :

- faible impact opérationnel dans la distribution des secours sur le secteur défendu en 1^{er} appel, le futur CIS étant proche de l'actuel
- délais d'engagements des secours réduits sur l'ensemble du secteur de 1^{er} appel (emplacement sur la D1015)



Les services locaux d'incendie et de secours (SLIS) et les corps de première intervention non intégrés (CPIni).

Définis par les articles R.1424-33 à R.1424-37 du CGCT, les services locaux d'incendie et de secours sont de réelles unités de proximité, organisés en centres de première intervention chargés des missions de secours. Ils relèvent des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale disposant d'un corps communal ou intercommunal de sapeurs-pompiers.

Ils comprennent des sapeurs-pompiers volontaires soumis à des règles spécifiques fixées en application de l'article 23 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

Chaque centre de première intervention dispose d'un effectif lui permettant, au minimum, d'assurer un départ en intervention sur sa commune de rattachement tel que fixé par le RO en sus de l'engagement des moyens du SDIS 80 (sauf destruction hyménoptère hors frelons asiatiques). Les communes qui disposent d'un corps de sapeurs-pompiers desservant un centre de première intervention conservent à leur charge les dépenses relatives relevant au corps communal.

Le système de gestion de l'alerte mis en œuvre par le centre de traitement de l'alerte (CTA) déclenche l'intervention des CPIni disponibles, puis recueille avec le CODIS les remontées d'information opérationnelle du terrain. Ce dispositif de déclaration des disponibilités des SPV des CPIni permet une information en temps réel de la disponibilité opérationnelle des personnels et de leur capacité opérationnelle.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours veille au bon fonctionnement des corps communaux.

Les chefs de groupements territoriaux sont chargés par le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'évaluation annuelle des corps communaux telle que proposée à l'article R 1424-35 du CGCT.

L'évaluation annuelle des CPIni

L'autorité de gestion compétente (maire) et les autorités préfectorales sont destinataires du compte-rendu d'inspection validé par le directeur départemental du SDIS 80. Ces inspections portent sur les moyens humains, la disponibilité et les qualifications (niveau de qualification – compétences développées) des SPV et l'état des matériels et engins. L'évaluation annuelle peut conduire l'autorité de gestion, soit à prendre les mesures visant à pérenniser le CPIni, soit à le dissoudre. Une limite actuelle de l'exercice d'évaluation annuelle des CPIni par le SDIS est qu'il n'aborde pas la dimension budgétaire de ces unités.

La diminution du nombre des CPIni depuis plusieurs années dans la Somme résulte, en l'absence d'intégration dans le corps départemental, soit du regroupement de CPIni afin d'assurer une activité opérationnelle minimale, soit de la dissolution des corps communaux.

CPIni non intégrés opérationnels :

Arrest	Candas	Chepy
Fressenville	Huppy	Lanchères
Martainneville	Mons-Boubert	Naours
Proyart	Saigneville	Saint-Blimont
Saint-Quentin-La-Motte	Saint-Riquier	Woignarue

CPIni non intégrés non opérationnels :

Ramburelles

En 2022 et 2023, 4 CPIni ont notamment été dissous. La raison principale étant le manque d'activité par carence de SPV formés ou disponibles.

Ces dissolutions n'ont pas eu d'effet majeur sur l'activité opérationnelle du corps départemental au vu des données recueillies par le SDIS.

Si les résultats constatés s'inscrivent dans le sens d'une rationalisation communale progressive du réseau des CPIni, la situation départementale devient une exception avec celle des SDIS de même catégorie qui n'ont plus de CPIni pour la majeure partie d'entre eux.

La participation des CPIni au service SDIS 80

Les CPIni exercent leurs activités opérationnelles sur le territoire de la collectivité dont ils relèvent et doivent être en mesure de réaliser les missions qui leur sont dévolues en fonction de leurs capacités en personnel et matériel, telles que déterminées par le règlement opérationnel. Les missions sont réalisées avec le concours des moyens du SDIS 80 (excepté les destructions d'hyménoptères, hors frelons asiatiques).

L'activité opérationnelle des CPIni, exprimée en nombre de sorties de véhicules opérationnels, représentait 359 interventions en 2022, 204 interventions jusqu'au 1^{er} novembre 2023.

Nombre d'interventions des CPIni par type :

	2022	2023 (01/01 au 01/11)
SSUAP	262	159
AVP	23	18
INC	15	8
RT	4	0
OD	55	19

Le nombre de départs en intervention non assurés des CPIni, selon les données issues du système de gestion opérationnelle du CTA-CODIS, représente 500 interventions pour 2022 et 355 interventions pour 2023. Dans la majorité des cas, la cause principale du refus de sortie est l'insuffisance de l'effectif des SPV disponibles ou le manque de compétences des SPV disponibles par rapport au type de l'intervention.

Les données ressortant de l'activité opérationnelle montrent que la contribution des CPIni à l'exercice des missions est réduite et que l'activité des CPIni se concentre sur un nombre restreint de communes.

Constat

Au 1^{er} novembre 2023, dans le département de la Somme, il existe 17 CPIni relevant tous des communes sièges de leur implantation.

Leur nombre a été significativement réduit à partir de 1999 (plus de 100 CPIni avant la départementalisation) : au 1^{er} novembre 2023, 13 CPIni sont opérationnels toutes missions, 3 CPIni sont opérationnels uniquement pour le prompt secours d'urgence aux personnes et les opérations diverses (pas de mission de lutte contre les incendies), 1 CPIni n'est pas opérationnel.

Aucune création ou dissolution de CPIni n'est envisagée dans le présent schéma départemental d'analyse et de couverture des risques. Toutefois, afin d'assurer leur pérennité, les CPIni non opérationnels toutes missions doivent prendre les dispositions nécessaires pour assurer tous les secours par le SDIS. Si les résultats constatés s'inscrivent dans le sens d'une rationalisation communale progressive du réseau des CPIni, la situation départementale devient une exception avec celle des départements des SDIS de même catégorie qui n'ont

plus de CPIni pour la majeure partie d'entre eux. Lors des dernières évaluations annuelles, il a, par ailleurs, été fait les constats suivants :

Points positifs :

- Prompt-secours de proximité ;
- Plus-value des doubles affectations CPIni/Corps départemental ;
- Convention SDIS/mairies sièges de CPIni renouvelée en 2023.

Points améliorables :

- Disparité des équipements ;
- Potentiel opérationnel, humain et matériel variable d'un CPIni à un autre ;
- Peu de disponibilités des personnels en journée durant la semaine ;
- Engins inadaptés, vieillissants dans plusieurs CPIni ;
- Baisse des effectifs, moyenne d'âge élevée, pérennité non garantie sur du moyen ou long terme pour certains CPIni.

Répartition et missions des CPIni par groupement territorial :

Groupement territorial Est : 2 dont 1 opérationnel toutes missions (Warloy Baillon), 1 opérationnel prompt-secours SSUAP et OD (Proyart).

Groupement territorial Centre : 4 dont 1 non opérationnel (Ramburelles), 1 opérationnel prompt-secours SSUAP et OD (Martainneville), 2 opérationnels toutes missions (Candas et Naours).

Groupement territorial Ouest : 11 dont 10 sur la compagnie « Vimeu », 1 opérationnel prompt-secours SSUAP et OD (Saigneville), 10 opérationnels toutes missions (Arrest, Chepy, Fressenville, Huppy, Lanchères, Mons-Boubert, Saint-Blimont, Saint-Quentin-La-Motte-Croix-Haut-Bailly, Saint-Riquier, Woignarue).

4,1 %

Taux de sollicitation opérationnelle des SPV des CPIni

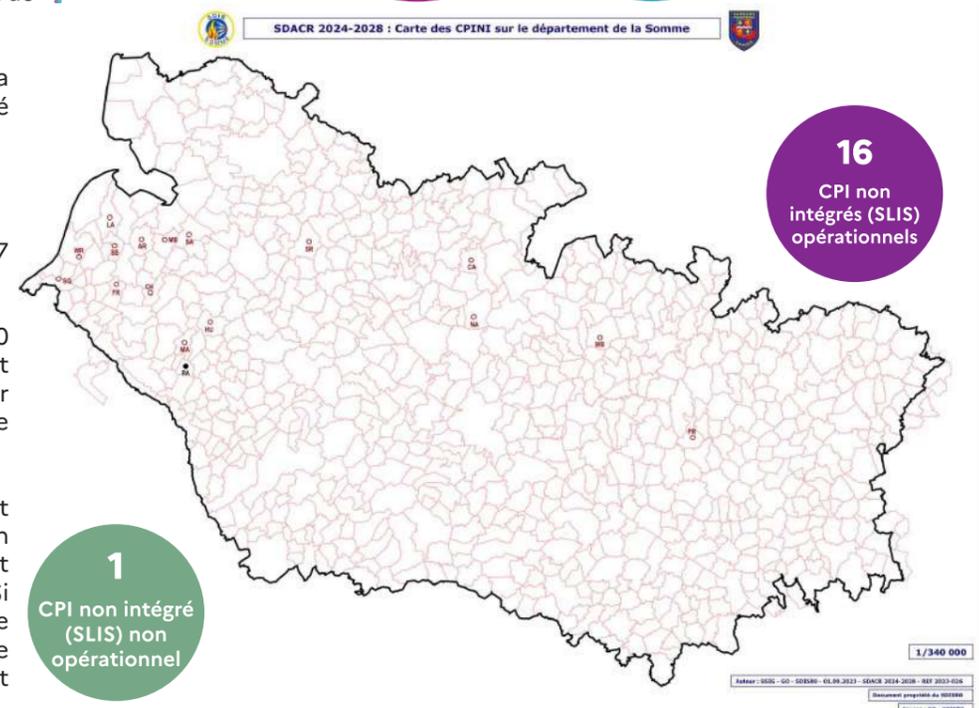
(durée des sorties d'agents SPV / durée des disponibilités)

0,8 %

Part de l'activité opérationnelle du SDIS assurée en 2022 par les CPIni

16

CPIni non intégrés (SLIS) opérationnels



1
CPIni non intégré (SLIS) non opérationnel

Amélioration de fonctionnement du SDIS

Les propositions d'amélioration du fonctionnement de l'établissement se répartissent en 4 thématiques (doctrine, organisation, compétences, moyens) qui ont vocation à les structurer de manière stratégique. Elles reposent sur l'ensemble des éléments non mentionnés à travers les risques courants, complexes ou territoriaux.

La doctrine

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ Développer une politique de développement durable formalisée à travers des engagements et objectifs (ODD) afin de maîtriser les consommations en énergies, réduire les émissions de gaz à effet de serre, déchets et lutter contre les pollutions.
- ⇒ Intégrer les ODD dans les choix d'investissement et projets d'infrastructure tout en sensibilisant les financeurs aux nécessaires enjeux de protection de l'environnement.

RÉSILIENCE

- ⇒ Mettre à jour le plan de continuité des activités du SDIS et identifier les mesures de prévention et de protection nécessaires pour renforcer la résilience du SDIS et réduire ses vulnérabilités (sécurisation des SIC, cybermenaces, ...).

QUALITÉ

- ⇒ Décliner le PPG et la démarche qualité au sens large au sein de l'établissement à des fins d'amélioration continue du fonctionnement de l'organisation et pour tendre vers l'excellence opérationnelle.

COUT DU SAUVÉ

- ⇒ Développer et mettre en œuvre une méthode d'estimation monétaire périodique du service rendu et du bénéfice sociétal dégagé par l'intervention des sapeurs-pompiers en valorisant l'action économique des secours lors des séances plénières du CASDIS.

L'organisation

SIC

- ⇒ Afin de répondre aux différents flux d'émission des appels d'urgence (AML, e-call...) et d'harmoniser les pratiques nationales, il est proposé le transfert du numéro d'urgence 112 au sein du CTA-CODIS.
- ⇒ Renforcer la sécurisation des systèmes d'information et de communication pour lutter contre les risques de cyber-attaques (plan adapté).
- ⇒ Maintenir la présence de l'infrastructure et du matériel ANTARES aux fins de communications tactiques après le déploiement du RRF.

SÛRETÉ - SÉCURITÉ

- ⇒ Conforter la place et le positionnement de l'officier sûreté – sécurité et décliner progressivement les actions visant à renforcer la protection de l'établissement (cartes d'identité numérique, sécurisation des CIS, actions de sensibilisation...).

QUALITÉ

- ⇒ Tendre vers un système de management de la qualité utile à la performance du SDIS et au contrôle de gestion qui en découle.

COUT DU SAUVÉ

- ⇒ Systématiser l'apport du coût du sauvé au sein des RETEX du SDIS.
- ⇒ Envisager l'exploitation de l'outil « coût du sauvé » pour l'ensemble des engagements opérationnels dimensionnants ou périodiques (période FDFENC, phénomènes climatiques, inondations...).

RÉSILIENCE

- ⇒ Définir un plan de protection des différents sites du SDIS en lien avec l'officier référent sûreté/sécurité (anti-intrusion).

Les compétences

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ Sensibiliser le personnel et assurer une communication interne promouvant le développement durable et ses objectifs en encourageant les initiatives locales.

QUALITÉ

- ⇒ Renforcer la culture qualité et les compétences managériales des chefs de centre via la mise à disposition de formations et outils adaptés au pilotage de leur CIS.
- ⇒ Pérenniser la mise en place de l'équipe RCCI aux fins d'amélioration du RETEX et pour l'amélioration de nos pratiques.

SIC

- ⇒ Renforcer la sécurisation des systèmes d'information et de communication pour lutter contre les risques de cyber-attaques (plan adapté).
- ⇒ Sensibiliser le personnel sur les risques liés au numérique et les cybers menaces à travers des actions ciblées.

EDIS

- ⇒ Poursuivre les relations interservices visant à des mises en situation professionnelles en collaboration entre l'EDIS et SIMUSANTE (exercices communs entre équipages VSAV, moyens SSSM et équipes SMUR). Ce partenariat pourra aboutir à une convention entre nos entités.
- ⇒ Développer la montée en compétence dans le domaine du secours routier avec l'apport d'un plateau technique au CIS-1 Poulainville.

SOUTIEN DE L'HOMME

- ⇒ Confier la fonction d'officier de sécurité à l'un des 3 chefs de colonne d'astreinte permettant ainsi d'assurer un appui et un rôle de conseil auprès du COS sur la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers engagés sur opération. L'officier sécurité pourra également constituer un binôme avec un officier santé, leur relation étant importante.

Les moyens

SOUTIEN DE L'HOMME

- ⇒ Disposer d'un véhicule de soutien alimentaire (VSA) lourd permettant de restaurer dans de bonnes conditions les personnels engagés sur le terrain. Cet engin serait systématiquement associé avec le niveau de commandement SITE ou à la demande particulière du chef de colonne sur les opérations de très longue durée ou nécessitant de nombreux effectifs ;
→ Orientation : création de trois lots d'appui et de soutien (LAS) (1 par groupement territorial et judicieusement positionné), qui seraient engagés avec le chef de colonne et permettraient de restaurer sommairement un échelon de commandement de niveau COLONNE et d'assurer un réassort vestimentaire minima (rations, café, bouilloire, groupe électrogène, barres énergétiques, sous-vêtements, tenues d'intervention, abri léger et étanche ...). À noter la nécessité d'un VTU équipé d'une rampe de chargement pour l'acheminement du LAS.
- ⇒ Suivi de la gestion des équipements de protection individuelle et organisation du lieu de soutien aux intervenants, en lien avec l'officier du service de santé.

CHAÎNE DE COMMANDEMENT

- ⇒ Poursuivre le développement des outils de coordination et de partage de l'information en situation d'urgence facilitant ainsi la gestion des crises. Ces solutions permettent notamment la création simplifiée de SITAC, le renseignement de tableaux des moyens, la rédaction d'ordres complémentaires des transmissions, le renseignement de la main courante et la visualisation 2D/3D évolutive de la situation.
- ⇒ Affecter le futur véhicule poste de commandement niveau colonne (VPC) sur le secteur Ouest (CIS Abbeville) dans le cadre de la dotation d'État du pacte capacitaire, en complément de l'actuel PC de colonne lourd/PC de site en remisage sur l'EST du département (CIS Moreuil).
- ⇒ Doter chaque véhicule de chefs de colonne des moyens GOC et multimédias permettant de mettre en œuvre sur le terrain un PC Avancé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ⇒ Poursuivre la prise en compte du changement climatique et du développement durable, en adaptant les constructions du SDIS, par exemple l'architecture, ses matériaux et ses performances énergétiques (bois, association du béton), isolation biosourcée, orientation héliotropique positive, maîtrise de l'étanchéité à l'air, panneaux photovoltaïques, ventilation double flux, vêtue bois, ...).

RÉSILIENCE

- ⇒ Équiper les CIS de moyens autonomes permanents assurant la distribution des secours (mise en place de groupes électrogènes fixes, dotation de berces génératrices).

Focus sur la réponse spécifique du volontariat

RESSOURCES HUMAINES

- 1 - Développer avec maîtrise les engagements différenciés.
- 2 - Développer les conventions avec les secteurs privés et publics (collectivités locales et territoriales).
- 3 - Faciliter l'engagement SPV des personnels administratifs et techniques du SDIS.
- 4 - Encourager et développer le recrutement de SPV experts dans des domaines spécifiques. Sont concernées les personnes ayant des compétences spécifiques dans les domaines des risques naturels, des risques technologiques, de l'environnement, la protection du patrimoine ou autres, engagées, si elles satisfont aux conditions générales d'accès au volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers, en qualité de sapeurs-pompiers volontaires, pour des missions de conseil technique auprès du SDIS 80.
- 5 - Diversifier les recrutements SPV.
- 6 - Identifier et rencontrer les employeurs de SPV (ou de potentiels SPV).
- 7 - Simplifier la gestion et les tâches technico-administratives.
- 8 - Élargir, si nécessaire, le bassin de recrutement des SPV.
- 9 - Poursuivre la politique de féminisation des effectifs et aménager les équipements le cas échéant.
- 10 - Faciliter la double affectation des artisans sapeurs-pompiers volontaires.
- 11 - Favoriser des doubles affectations et les doubles statuts actifs dans les CIS du SDIS.
- 12 - Faciliter l'accès aux logements sociaux proches d'un centre d'incendie et de secours.
- 13 - Valoriser, dans le monde du travail, les personnels ayant contracté un engagement de sapeur-pompier volontaire. Pour cela, créer du lien et des conventions avec les bailleurs sociaux et l'association des maires du département de la Somme.
- 14 - Réajuster les répartitions des TNOP par missions et types de CIS.

FORMATION

- 15 - Développer les compétences et responsabiliser les cadres SPV.
- 16 - Conserver la dualité existante pour les formations courantes par l'alternance de formation à distance couplée aux nécessaires séquences pratiques dans les CIS proches des lieux de résidences.
- 17 - Continuer à proposer des formations en période de vacances scolaires adossées à un hébergement local lorsque cela est possible.
- 18 - Poursuivre l'adaptation de l'offre de formation aux besoins opérationnels en fonction des risques ainsi qu'aux périodes de vacances.
- 19 - Développer les formations au management de la ressource.

Remarque :

Le contexte juridique sensible pourrait faire évoluer les propositions formulées, notamment concernant les activités programmées.

OPERATIONNEL

20 - Réadapter les prises d'astreintes planifiées et indemnisées par créneaux en fonction des CIS et des contraintes individuelles au lieu des états de disponibilité « D5-10-15 » qui offrent plus de souplesse pour les SPV mais qui ne garantissent pas toujours le niveau minimum de réponse opérationnelle du CIS. Ces astreintes sont complétées par les autres disponibilités citées supra.

21 - Faciliter les disponibilités des PATS du SDIS également SPV selon les situations d'urgence et la sollicitation opérationnelle (exemple lors des moissons estivales, lors d'intempéries climatiques ou engagement de moyens du niveau NOVI).

22 - Développer l'équipe de soutien avec les anciens sapeurs-pompiers et PATS.

COMMUNICATION

23 - Maintenir une communication forte avec la presse locale pour proposer des parutions de reportages quotidiens sur les sapeurs-pompiers du département, que ce soit en intervention ou lors de manœuvres.

24 - Sélectionner des SPV pour promouvoir le volontariat à l'extérieur du SDIS.

25 - Recruter des SPV pour leurs compétences, leurs réseaux d'échanges, leurs savoir-faire et leurs motivations qui permettront de tisser des liens et de renforcer les effectifs en quantité et qualité.





Chapitre 7

Orientations stratégiques et opérationnelles

Eu égard à l'analyse territoriale et fonctionnelle de l'établissement, à l'analyse des risques courants et complexes présents dans le département et de la couverture associée ainsi qu'à l'identification des points de rupture capacitaire et autres fragilités et vulnérabilité de l'établissement, le SDIS de la Somme fixe ses orientations stratégiques pour la période 2024-2028.

Enjeu 1 : Poursuivre la culture d'amélioration continue du SDIS.

Enjeu 2 : Adapter la réponse opérationnelle à l'évolution du territoire

Enjeu 3 : Préparer et sécuriser l'action des sapeurs-pompiers.

Enjeu 4 : Conforter la place du SDIS comme acteur majeur de la préparation et de la gestion des crises

Enjeu 5 : Tendre vers une organisation durable et résiliente.

Enjeux

Enjeu 1 : Poursuivre la culture d'amélioration continue du SDIS

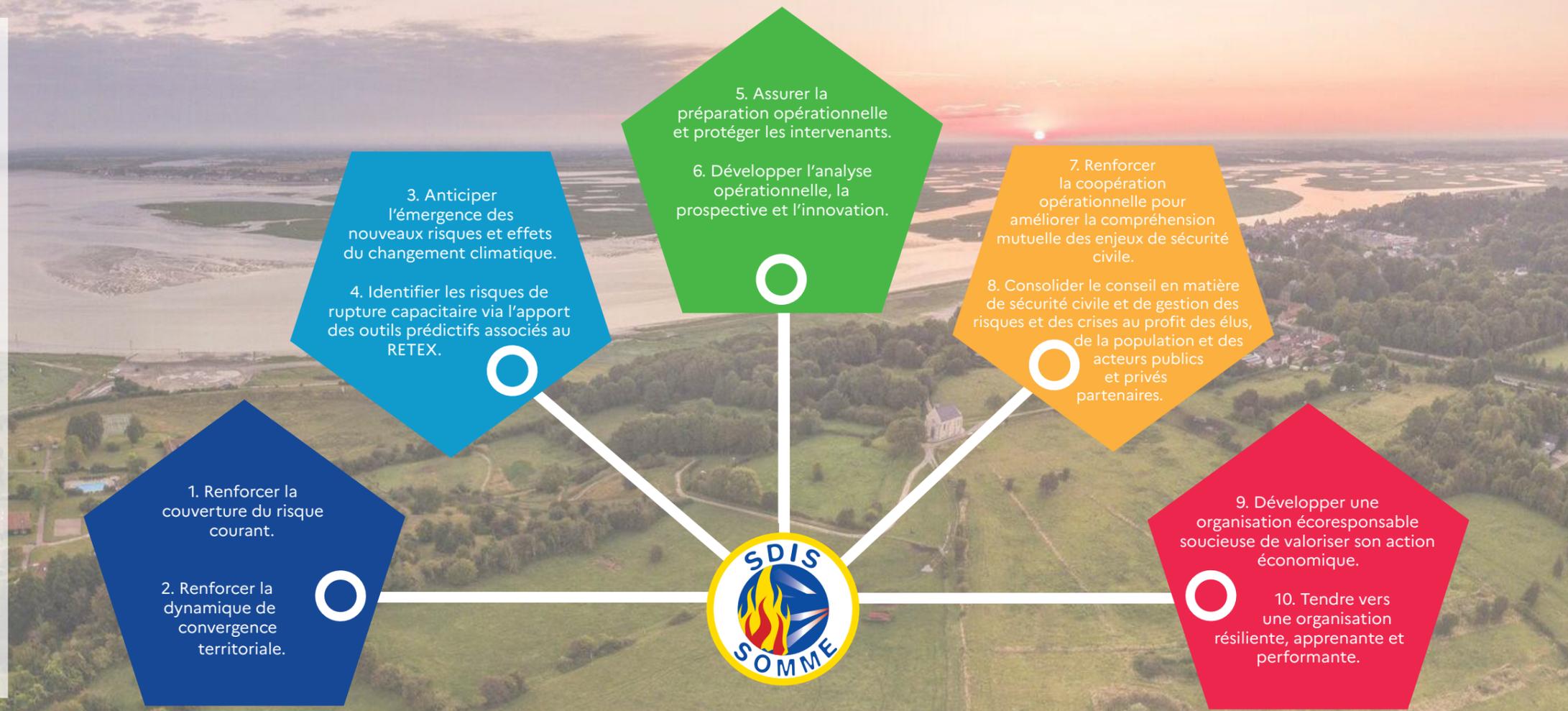
Enjeu 2 : Adapter la réponse opérationnelle à l'évolution du territoire

Enjeu 3 : Préparer et sécuriser l'action des sapeurs-pompiers

Enjeu 4 : Conforter la place du SDIS comme acteur majeur de la préparation et de la gestion des crises

Enjeu 5 : Tendre vers une organisation durable et résiliente

Orientations stratégiques



Enjeu 1 : poursuivre la culture d'amélioration continue du SDIS

- Orientation stratégique ① : renforcer la couverture du risque courant.
- Orientation stratégique ② : renforcer la dynamique de convergence territoriale.

Objectifs

- 1.1 Conforter la place du SDIS face aux enjeux de sécurité civile et aux évolutions du territoire.
- 1.2 Poursuivre la montée en compétence en considérant les nouveaux enjeux et défis opérationnels.
- 1.3 Considérer la réponse spécifique du territoire.
- 2.1 Organisation territoriale.
- 2.2 Organisation opérationnelle.

Enjeu 2 : Adapter la réponse opérationnelle à l'évolution du territoire

- Orientation stratégique ③ : anticiper l'émergence des nouveaux risques et effets du changement climatique.
- Orientation stratégique ④ : identifier les risques de rupture capacitaire via l'apport des outils prédictifs associés au RETEX.

Objectifs

- 3.1 Anticiper les évolutions climatiques.
- 3.2 Améliorer l'engagement des spécialistes.
- 3.3 Se préparer face à la menace.
- 4.1 Mobiliser les nouvelles technologies et l'IA au service des SP.
- 4.2 Ancrer la culture du RETEX aux fins d'amélioration de la réponse OPE territoriale.

Enjeu 3 : Préparer et sécuriser l'action des sapeurs-pompiers

- Orientation stratégique ⑤ : assurer la préparation opérationnelle et protéger les intervenants.
- Orientation stratégique ⑥ : développer l'analyse opérationnelle, la prospective et l'innovation.

Objectifs

- 5.1 Assurer la préparation opérationnelle.
- 5.2 Protéger les intervenants.
- 6.1 Assurer une veille active des MSGU et conforter le renseignement OPE.
- 6.2 L'innovation pour l'action.

Enjeu 4 : Conforter la place du SDIS comme acteur majeur de la préparation et de la gestion des crises

- Orientation stratégique ⑦ : renforcer la coopération opérationnelle pour améliorer la compréhension mutuelle des enjeux de sécurité civile.
- Orientation stratégique ⑧ : consolider le conseil en matière de sécurité civile et de gestion des risques et des crises au profit des élus, de la population et des acteurs publics et privés partenaires.

Objectifs

- 7.1 Poursuivre les coopérations interdépartementales et interservices pour une meilleure réponse de sécurité civile.
- 7.2 Maintenir l'engagement dans le cadre de la solidarité nationale.
- 8.1 Accompagner les générateurs de risques dans leur capacité de résistance.
- 8.2 Assurer le conseil technique auprès des décideurs.
- 8.3 Développer une culture de sécurité civile citoyenne.

Enjeu 5 : Tendre vers une organisation durable et résiliente

- Orientation stratégique ⑨ : développer une organisation écoresponsable soucieuse de valoriser son action économique.
- Orientation stratégique ⑩ : tendre vers une organisation résiliente, apprenante et performante.

Objectifs

- 9.1 Agir pour la protection de l'environnement en qualité d'acteur écoresponsable.
- 9.2 Valoriser l'action économique des secours.
- 10.1 Une organisation tournée vers la démarche qualité opérationnelle.
- 10.2 Réduire nos vulnérabilités et renforcer notre résilience.

Enjeu 1 : Poursuivre la culture d'amélioration continue du SDIS

Orientation stratégique ① : Renforcer la couverture du risque courant

1.1 Conforter la place du SDIS face aux enjeux de sécurité civile et aux évolutions du territoire.

Sentinelle des territoires dans sa capacité à porter secours à la population à tout moment dans un large champ de missions, le SDIS doit être perçu comme un atout et un partenaire incontournable qui devra être soutenu de manière pérenne dans ses démarches pour faire face aux défis de sécurité civile.

La notion de coût du sauvé constituera un critère d'appréciation de l'importance du SDIS dans un paysage des risques en constante évolution.

L'accroissement constant de l'activité opérationnelle et notamment des sollicitations pour des secours et des soins d'urgence aux personnes (SSUAP) oblige le SDIS à se recentrer sur les opérations de secours pour détresse vitale ou fonctionnelle justifiant l'urgence à agir. La déclinaison de la loi MATRAS permettra notamment de formaliser la position du SDIS quant à sa possibilité de temporiser l'engagement de moyens pour des interventions sans notion d'urgence.

Grâce au maintien d'un maillage pertinent en centre d'incendie et de secours (la totalité du territoire se trouve à moins de 20 kilomètres d'une unité opérationnelle), le SDIS conserve sa pleine capacité d'urgence de proximité sur l'ensemble du département de la Somme. Il confortera la mise en œuvre de dispositifs apportant une réactivité immédiate en s'interrogeant avec les acteurs de la santé sur les réponses à apporter dans les « zones blanches ».

Maintenir une capacité de réponse incendie : mission exclusive du SDIS, la couverture du risque incendie sera confortée par le maintien à minima d'un engin-pompe dans chaque CIS.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Réaffirmer la place prépondérante du SDIS dans les secours d'urgence aux personnes en équipes avec matériels.
- Garantir la couverture SSUAP sur tout le territoire.
- Maintenir une capacité de réponse incendie homogène.

1.2 Poursuivre la montée en compétence en considérant les nouveaux enjeux et défis opérationnels.

L'évolution des matériels, des techniques et les avancées législatives obligent en permanence les personnels à renforcer leurs connaissances pour les risques courants. Un axe fort sera dédié à la montée en compétence permettant la réalisation d'actes de soins d'urgence par les sapeurs-pompiers dans le prolongement de la loi MATRAS. Cette disposition s'effectuera progressivement dans le prolongement de la formation de tous les sapeurs-pompiers aux secours d'urgence aux personnes en équipe.

Les autres domaines (incendie, secours-routier, opérations diverses) bénéficieront également de notables montées en compétences.

La nécessaire polyvalence des personnels exige un accompagnement régulier pour rappeler les nécessités d'adaptation en y associant la compréhension des évolutions des risques. Cette appropriation du rôle tenu par chaque sapeur-pompier dans une organisation mouvante mais fondée sur la notion d'équipe constitue un objectif pour répondre aux nouveaux enjeux et défis opérationnels explicités dans ce SDACR.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Former l'ensemble des sapeurs-pompiers aux secours et soins d'urgence et d'assistance aux personnes en équipes avec matériels.
- Décliner les évolutions apportées par la loi MATRAS, notamment en ce qui concerne les techniques et soins d'urgence (TSU).
- Accroître les connaissances de tronc commun des sapeurs-pompiers visant à intégrer les évolutions des risques (véhicules nouvelles énergies, modifications bâtementaires...).

1.3 Considérer la réponse spécifique du territoire :

La monographie du département lui confère un panel de risques hétérogènes et tributaires de multiples facteurs (géographique, saisonnier, sociologique, économique, etc.). Ce constat fait obligation au SDIS d'assurer une réponse homogène en tout point du territoire pour les risques courants tout en prenant en compte les aléas des risques complexes.

La prise en compte par le SDIS de ces différentes spécificités constitue le fondement de la couverture opérationnelle : elle sera adaptative au regard des ressources humaines de chaque centre d'incendie et de secours et de l'allocation des moyens matériels mais avec l'ambition partagée d'une réponse uniforme pour traiter les risques courants. Les contrats opérationnels formaliseront cette approche.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Adapter la réponse opérationnelle du SDIS en considérant les spécificités du territoire (agglomération Amiénoise et littoral) en installant notamment une GAC sur certains centres côtiers en période estivale.
- Conforter les contrats opérationnels par CIS et bassins de coopération.

Orientation stratégique ② : Renforcer la dynamique de convergence territoriale

2.1 Organisation territoriale

Garante de l'efficacité de la réponse opérationnelle, l'organisation territoriale repose sur un triptyque éprouvé : positionnement de proximité des CIS, synergie inter-CIS au sein de chaque bassin de coopération, définition de contrats opérationnels spécifiques à chaque CIS et partagés à l'échelle des bassins.

Véritable colonne vertébrale opérationnelle, cette architecture est adossée à une structuration fonctionnelle constituée des compagnies et groupements territoriaux. Cette répartition est affinée à la marge dans cette actualisation du SDACR. Elle conforte les engagements à poursuivre la modernisation du parc roulant et les efforts d'évolution du parc immobilier qui viseront également à adapter les locaux à l'évolution des effectifs (féminisation, jeunes sapeurs-pompiers).

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Conforter, en l'affinant, l'architecture territoriale en place.
- Adapter les locaux à l'évolution des effectifs (féminisation et jeunes sapeurs-pompiers).
- Poursuivre la mise à jour du parc immobilier.

2.2 Organisation opérationnelle

Le SDIS doit faire preuve d'agilité et de souplesse pour conserver la pertinence de sa structuration opérationnelle. Sur la base des analyses statistiques mais également du constat des disponibilités réelles des personnels, tout dispositif concourant à l'amélioration de l'engagement des secours sera recherché : gestion anticipée des armements d'engins par la mise en place d'un réservoir de disponibilité, convergence/complétude d'engins et/ou de personnels, adaptation de la ressource humaine à la saisonnalité, mise en place de gardes aux centres temporaires, renforcement de la disponibilité diurne, etc.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Favoriser les complémentarités opérationnelles.
- Installer un réservoir de disponibilité (SPP et SPV) visant à compenser les carences en personnels ou compétences et anticiper les éventuels besoins de montée en puissance (événement climatique, renfort, ...).
- Renforcer la disponibilité en journée ouvrable et identifier les leviers d'amélioration.
- Poursuivre la modernisation du parc roulant et des matériels associés.

Enjeu 2 : Adapter la réponse opérationnelle à l'évolution du territoire

Orientation stratégique ③ : Anticiper l'émergence des nouveaux risques et effets du changement climatique.

3.1 Anticiper les évolutions climatiques

Face aux effets du changement climatique, le SDIS doit agir et se préparer. Ces dernières années, les feux d'espaces naturels, inondations, tempêtes, orages et autres aléas ont augmenté en fréquence et en intensité. Ces phénomènes constituent des moments critiques et sensibles pour le SDIS car ils sont fortement consommateurs en ressources humaines et matérielles et peuvent s'avérer étendus sur le territoire.



La multiplicité des interventions induites par ces aléas peut générer une désorganisation temporaire de la réponse opérationnelle sur le secteur impacté. De ce fait et pour limiter toute rupture capacitaire, il convient de renforcer nos pratiques, nos moyens ainsi que nos outils de gestion opérationnelle et de commandement tant sur le terrain ainsi qu'au CTA-CODIS. La collaboration

avec les partenaires et experts doit se poursuivre. Elle doit améliorer la compréhension du risque pour nos sapeurs-pompiers en renforçant leurs compétences opérationnelles, et doit s'étendre au grand public pour sensibiliser, informer et prévenir afin de limiter les sollicitations non urgentes.

Enfin, le retour d'expérience doit servir de fil conducteur pour préparer nos forces à la lutte contre des événements non rencontrés dans notre département et de fait limiter l'effet de surprise et l'incertitude qui en découle. La lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels et l'amélioration de notre organisation face aux phénomènes climatiques et interventions multiples constitueront nos principaux enjeux.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Graduer sa réponse opérationnelle en différents niveaux de montée en puissance pour faire face aux phénomènes climatiques.
- Prépositionner des moyens opérationnels (hommes et matériels) au sein des CIS et par anticipation en période estivale pour lutter contre les feux de forêt d'espaces naturels mais aussi à la suite d'une vigilance météorologique sur le secteur impacté.
- Renforcer la compétence des sapeurs-pompiers pour lutter contre ces nouveaux risques (formation FDF, ICM, SAV, SEV...).
- Renforcer le parc engin via l'acquisition de véhicules tout terrain (CCF, VLTT, CCFU...) en veillant à les répartir judicieusement sur le territoire.
- Investir dans du matériel adapté visant à mobiliser les outils de GOC en tout point du territoire (nouveau poste de commandement sur l'Ouest, outils et tablettes opérationnelles embarquées, lances GELUCAL,...).

3.2 Améliorer l'engagement des spécialistes.

Afin de garantir une réponse adaptée en tout point du territoire face aux risques complexes, le SDIS dispose de trois pôles de compétence (risque nautique, recherche et sauvetage, risques technologiques) incluant l'ensemble des équipes opérationnelles spécialisées de l'établissement. Face à l'émergence des nouveaux risques et effets du changement climatique précédemment évoqué mais plus largement à l'organisation opérationnelle du SDIS 80 face au risque complexe, il est nécessaire d'améliorer l'engagement des spécialistes.

Une réflexion doit être menée pour renforcer la qualification de certaines EOS afin d'agir plus efficacement contre ces nouveaux risques complexes. Les règlements intérieurs qui organisent la réponse capacitaire pour garantir une couverture optimale sur tout le territoire doivent être finalisés. Enfin, eu égard aux derniers événements rencontrés (projection journalière des SAV pour lutter contre les inondations dans le Pas-de-Calais en 2023) une réflexion technique pourrait être engagée pour garantir le suivi en temps réel de la disponibilité et du déclenchement des agents spécialisés et garantir une couverture opérationnelle optimale.

In fine, la réponse opérationnelle spécialisée se décline en trois temps : une phase de mobilisation dans les 30 premières minutes de l'intervention visant à engager les spécialistes immédiatement disponibles chargés d'apporter une réponse reflexe et les premières mesures d'urgence, une phase de montée en puissance sous un délai d'une heure permettant l'engagement des équipes spécialisées ou consolidées ainsi que la montée en puissance de la chaîne de commandement et utile à l'identification des besoins et services dépassant les capacités du SDIS, puis une phase de stabilisation intégrant les équipes de renforts (internes au SDIS ou extra départementales) visant à contenir le sinistre et ses effets.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Finaliser la rédaction de l'ensemble des règlements des EOS.
- Compléter les qualifications des équipes opérationnelles spécialisées (sauvetage en eaux vives [SEV] pour les sauveteurs aquatiques à des fins d'amélioration de la protection des intervenants engagés sur toute inondation à cinétique rapide).
- Réfléchir à l'installation d'EOS spécifiques ou sapeurs-pompiers formés aux composantes d'exploration de longue durée, de protection et de sauvegarde des biens culturels, de lutte contre les feux de liquides inflammables.
- Améliorer l'équipement des spécialistes pour garantir une meilleure réponse opérationnelle.

3.3 Se préparer face à la menace



Orientation stratégique ④ : Mobiliser la technologie et le RETEX aux fins d'amélioration continue de nos performances opérationnelles

4.1 Mobiliser les nouvelles technologies et l'IA au service des SP

Le déploiement des nouvelles technologies dans le quotidien des sapeurs-pompiers doit se poursuivre et servir l'activité opérationnelle. Déjà engagé à travers la mise en œuvre du matériel médico-secouriste, des tablettes numériques ou encore des outils de gestion opérationnelle et de commandement, il est nécessaire de poursuivre les efforts en la matière pour améliorer le service rendu au citoyen.

Dans le prolongement du déploiement des outils « terrain », le SDIS 80 doit se préparer à la mise en œuvre future du système d'information unifié des services d'incendie et de secours (NexSIS 18-112) mais aussi du Réseau Radio du Futur (réseau très haut débit des services de sécurité et de secours) afin d'assurer une meilleure prise en compte de l'utilisation des nouveaux outils de communication par la population (smartphones et réseau 5G, SMS, e-call, réseaux sociaux), mais aussi d'améliorer l'interopérabilité entre les différents services de sécurité et de secours, les SDIS et les autorités (vision partagée, mutualisation ...). Le transfert du 112 au CTA-CODIS assurera une meilleure gestion des alertes multi-métiers au profit du citoyen en détresse.

En outre, on assiste à l'essor progressif de l'intelligence artificielle qui pourrait constituer un outil d'avenir au service de nos organisations tant pour améliorer la performance des primo-intervenants que pour soutenir et assister les décideurs et autorités (aide aux choix stratégiques...).

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Préparer et anticiper le déploiement du système d'information unifié NexSIS 18-112 et du réseau radio du futur (RRF).
- Transférer le numéro d'urgence 112 au CTA-CODIS pour assurer une meilleure gestion des alertes multi-métiers au profit du citoyen en détresse.

4.2 Ancrer la culture du RETEX aux fins d'amélioration de la réponse OPE territoriale

Le retour d'expérience s'organise dans une logique d'amélioration continue. Qu'il s'agisse d'une démarche de réflexivité opérationnelle, d'un partage d'expérience ou bien d'un retour d'expérience formalisé, il facilite l'analyse d'une intervention, la connaissance des causes, les modalités de leur survenue et de leurs effets et conséquences. Cette démarche est nécessaire à la compréhension du risque et s'inscrit au profit de la performance opérationnelle des sapeurs-pompiers.

La mobilisation des outils liés au RETEX doit se poursuivre et tendre vers une nouvelle dimension en renforçant les liens avec le terrain mais aussi en améliorant l'analyse et la déclinaison des expériences vécues par d'autres organisations et au sein d'autres territoires afin de renforcer la résilience individuelle et collective des sapeurs-pompiers samariens.

Ainsi, face aux difficultés constatées et rencontrées par les sapeurs-pompiers, une démarche structurée et organisée, pourrait être installée pour identifier, collecter et centraliser les anomalies opérationnelles rencontrées.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Étendre les fonctions du service RETEX à l'analyse des expériences et pratiques rencontrées hors département.
- Installer une commission opérationnelle visant à analyser, identifier et corriger les anomalies ou problématiques opérationnelles aux fins d'amélioration continue.

Enjeu 3 : Préparer et sécuriser l'action des sapeurs-pompiers

Orientation stratégique ⑤ : Assurer la préparation opérationnelle et protéger les intervenants

5.1 Assurer la préparation opérationnelle

La prégnance des tempêtes, inondations ou feux d'espaces naturels et cultivés dans le département de la Somme incite à poursuivre l'acculturation de l'ensemble des personnels. Cela se poursuivra par l'apprentissage et le maintien régulier des connaissances intégrant systématiquement les règles de sécurité.

L'évolution des risques constatés ces dernières années (sociétaux, sanitaires, technologiques, etc.) nécessite la mise en place de formations spécifiques, ciblées découlant des nouvelles doctrines opérationnelles. Les montées en compétence des personnels seront déclinées dans un plan pluriannuel de formation.

Le SDIS dispose d'outils et de plateaux techniques d'enseignement modernes au sein de son école départementale (EDIS) qui seront complétés par de nouveaux dispositifs possiblement installés dans des centres d'incendie et de secours (plateaux secours-routier ou NRBCe par exemples) tout en poursuivant les interfaçages avec les partenaires institutionnels. Les actions d'entraînement préparatoires au dispositif NRBCe préventif pour les jeux olympiques 2024 se poursuivront.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Conforter l'EDIS et ses outils et installer un plateau technique dédié à la formation au secours routier au sein du CIS-1 Amiens Poulainville.
- Poursuivre la mise en commun des plateaux techniques avec les partenaires institutionnels.
- Créer une filière de formateurs « système feu » spécialisés dans la compréhension du système feu, la ventilation opérationnelle et l'ensemble des caractéristiques liées aux feux complexes.
- Adapter les formations aux nouveaux risques et s'interfacer avec les doctrines.
- Rédiger un plan pluriannuel de formation.

5.2 Protéger les intervenants

Préoccupation constante du SDIS, la sécurité des personnels sur intervention intègre de multiples paramètres : équipements de protection individuelle incluant le nettoyage/désinfection, matériels et parc roulants, aménagements spécifiques, procédures, protection de la zone d'intervention, coordination interservices, etc.

Les actions engagées sur les équipements statiques et dynamiques seront poursuivies et complétées par de nouvelles mesures accentuées par une veille constante sur les retours d'expérience.

Le développement des bonnes pratiques dans le cadre du soutien de l'homme sera poursuivi associé aux capacités de reconditionnement. Il en sera de même pour la prise en compte des risques liés à la toxicité des fumées et autres nuisances.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Poursuivre la réflexion visant à renforcer les mesures de protection et de lutte contre la toxicité des fumées et autres sources de nuisance afin de préserver la santé et sécurité des sapeurs-pompiers.
- Poursuivre l'amélioration des conditions de sécurité des sapeurs-pompiers (réponse face au risque routier [balisage d'urgence, déploiement des VSEC, matériel d'éclairage], aménagement de sécurité du parc engins FDFENC susceptible d'être mobilisé dans la lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels, déploiement des caméras thermiques au sein des FPT...).

Orientation stratégique ⑥ : Développer l'analyse opérationnelle, la prospective et l'innovation

6.1 Assurer une veille active des MSGU et conforter le renseignement OPE

À l'heure des nouvelles technologies, l'intégration des médias sociaux en gestion d'urgence (MSGU) en termes d'outils d'information et de conseils à la population face à un événement particulier constituera un défi à relever pour le SDIS.

Le CTA/CODIS se dotant d'outils de compréhension, de phasage et d'analyse des actions en cours sur le terrain est également garant de la fiabilité des remontées immédiates d'informations institutionnelles. Celles-ci doivent s'intégrer dans la résolution de la gestion de crise et sa communication associée.

Au regard des enjeux liés à la remontée d'information et à l'aune du déploiement des nouvelles technologies, l'instauration du compte rendu d'information immédiat doit être recherché au sein de la chaîne de commandement pour garantir la fluidité des échanges auprès des décideurs opérationnels.

Aussi, afin d'améliorer les échanges avec la presse et les médias, il est nécessaire d'engager une réflexion portant sur les modalités de communication nécessaires à la protection du service.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Proposer l'action du service communication en soutien des services de la préfecture sur l'ensemble des exercices à caractère dimensionnant afin de consolider une approche de gestion de crise.
- Élaborer une doctrine dédiée à la remontée d'information opérationnelle afin de renforcer les échanges avec nos partenaires institutionnels et les médias.

6.2 Innovation pour l'action

Au même titre que l'expérience prépare les actions futures, l'innovation conditionne la politique de renouvellement des matériels et les perspectives de mise en œuvre de nouvelles techniques opérationnelles.

Basé sur les propositions de ses personnels, le SDIS s'engage dans ce processus par la création d'une cellule innovation qui assurera également une veille attentive au niveau national et international par la participation à des colloques et l'intégration à des réseaux dédiés.

Cette nouvelle approche se combinera avec les journées techniques mises en place au SDIS ces dernières années avec la présence de fournisseurs novateurs.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Participer à l'ensemble des colloques, échanges et réseaux dédiés à l'innovation au sein des SDIS.
- Développer la cellule innovation en prospective d'évolutions techniques et technologiques.
- Insérer le SDIS dans une approche collaborative avec différents partenaires extérieurs.

Enjeu 4 : Conforter la place du SDIS comme acteur majeur de la préparation et de la gestion des crises

Orientation stratégique ⑦ : Renforcer la coopération opérationnelle pour améliorer la compréhension mutuelle des enjeux de sécurité civile

7.1 Poursuivre les coopérations interdépartementales et interservices pour une meilleure réponse de sécurité civile

La préparation de la réponse aux effets des risques et des catastrophes place le SDIS au cœur des dispositifs et plans d'actions. Ainsi, conscient de son rôle d'acteur majeur, le SDIS va poursuivre sa recherche de parfaite complémentarité avec les différents partenaires opérationnels par différentes actions : démarches d'assistances mutuelles avec les SDIS voisins, mutualisation d'achats pour couvrir certains risques, exercices communs, approche interservices innovante, synergies renforcées, etc.

Une vigilance particulière sera portée sur la maîtrise de l'activité en lien avec l'ARS et le SAMU visant à la réduction des temps de mobilisation des VSAV et le respect du cahier des charges des transporteurs sanitaires urgents.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Renforcer les liens interservices à travers la participation aux exercices instaurés par la préfecture.
- Densifier les démarches d'assistance mutuelle en limite de département et pour la couverture de certains risques complexes.
- Assurer le développement des coopérations au service de la maîtrise de l'activité.

7.2 Maintenir l'engagement dans le cadre de la solidarité nationale

Dans la perspective des pactes capacitaires zonaux et nationaux initiés par l'Etat, le SDIS s'intégrera pleinement aux dispositifs de sécurité civile permettant de satisfaire aux objectifs dressés dans le contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels de la menace (COTRRIM).

La participation régulière du SDIS aux colonnes de renforts zonales ou dans les missions d'appui international de sécurité civile conforte cet engagement fort.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Participer activement aux engagements extra-départementaux sur sollicitation du COZ dans le cadre de la solidarité nationale au profit des territoires impactés.
- Mutualiser les ressources nécessaires à la déclinaison d'actions de formation ou préventives.

Orientation stratégique ⑧ : Consolider le conseil en matière de sécurité civile et de gestion des risques et des crises au profit des élus, de la population et des acteurs publics et privés partenaires.

8.1 Accompagner les générateurs de risques dans leur capacité de résistance

L'accompagnement du SDIS auprès des porteurs de projet et des acteurs économiques du département représente un objectif pérenne garant d'une compréhension mutuelle des risques de sécurité civile. Il vise, en amont et en aval des phases d'instruction, à l'apport de conseils dans différents domaines :

- La prévention des risques d'incendie et de panique au sein des ERP ;
- L'évaluation des risques de sécurité civile au profit des autorités de police ;
- La prévision industrielle et agricole ;
- L'aménagement territorial des communes.

Il peut se concrétiser également par la réalisation d'exercices communs, le conventionnement pour des partages de données ou la planification d'améliorations nécessaires. Le renforcement de l'autonomie en cas d'accident dans l'attente de l'arrivée des secours constituera également un axe nécessaire de concertation avec les différents générateurs de risques (industriels, exploitants agricoles, transporteurs de passagers, opérateurs touristiques, etc.).

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Renforcer la coopération opérationnelle avec les experts métiers au profit de l'anticipation des risques et des crises (météo France, chambre d'agriculture, industrie...).
- Positionner le SDIS comme un partenaire privilégié des porteurs de projets et des acteurs économiques du département.
- Faciliter la convergence des contraintes du milieu industriel avec les attentes du SDIS pour simplifier l'approche opérationnelle.

8.2 Assurer le conseil technique auprès des décideurs

Le SDIS se positionne en conseiller technique auprès des décideurs pour ce qui relève de l'évaluation des risques de sécurité civile et de gestion des crises. Cela se concrétisera par exemple par la participation ou l'organisation d'exercices de sécurité civile en appui des services de l'Etat, la préparation aux crises de sécurité civile, l'assistance aux collectivités territoriales pour la DECI.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Accompagner et soutenir les élus sur la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde, et renforcer le conseil en évaluation des risques de sécurité civile.
- Poursuivre l'assistance des collectivités territoriales pour l'application de la DECI.
- Projeter un officier de liaison, en soutien des élus sur l'ensemble des crises territoriales rencontrées.

8.3 Développer une culture de sécurité civile citoyenne

La culture de sécurité civile s'acquiert à tout âge et nécessite un apprentissage permanent pour réaliser les bons gestes et comportements qui sauvent en cas de situation à risque et dans l'attente des secours.

Le SDIS va poursuivre cet engagement au bénéfice de tous les citoyens dans une déclinaison multiple : informations préventives aux comportements qui sauvent, sensibilisation du public, participation au dispositif SNU, conventionnement avec les collèges et lycées, etc.

Toutes ces actions contribueront à renforcer le maillage territorial des bonnes pratiques.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Poursuivre les actions de formation, information, sensibilisation auprès de la population, des institutions publiques (éducation nationale,...) par l'intermédiaire du service citoyenneté du SDIS.
- Conforter le positionnement du SDIS en soutien des dispositifs d'acculturation mis en place au niveau institutionnel.

Enjeu 5 : Tendre vers une organisation durable et résiliente

Orientation stratégique ⑨ : Développer une organisation écoresponsable soucieuse de valoriser son action économique

9.1 Agir pour la protection de l'environnement en qualité d'acteur écoresponsable

En sa qualité d'acteur public et dans le respect des obligations fixées en matière de responsabilité sociétale (RSE), le SDIS doit s'engager pour la protection de l'environnement. Cette mission qui est réalisée sur le plan opérationnel (CGCT 1424-2) doit s'étendre à l'ensemble des activités fonctionnelles et de pilotage de l'établissement.

C'est ainsi que le SDIS doit devenir le service public écoresponsable de demain (articles L 3442-1 et L 3311-22 du CGCT) et considérer l'environnement dans l'ensemble de son processus décisionnel.

Si bon nombre d'initiatives sont d'ores et déjà déclinées dans nos unités opérationnelles, il est nécessaire de formaliser l'ensemble de ces actions et engagement associés à travers une véritable démarche de développement durable afin de maîtriser nos consommations énergétiques, de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et autres déchets et de lutter contre toute forme de pollution pour préserver notre environnement et les générations futures.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Développer une politique de développement durable formalisée à travers des engagements et objectifs (ODD) afin de maîtriser les consommations en énergies, réduire les émissions de gaz à effet de serre, déchets et lutter contre les pollutions.
- Sensibiliser le personnel et assurer une communication interne promouvant le développement durable et ses objectifs en encourageant les initiatives locales.
- Intégrer les ODD dans les choix d'investissement et projets d'infrastructure tout en sensibilisant les financeurs aux nécessaires enjeux de protection de l'environnement.

9.2 Valoriser l'action économique des secours

En sa qualité d'acteur public, le SDIS se doit de faire preuve d'une gestion rigoureuse des deniers publics mais aussi en présenter l'efficacité auprès des décideurs et populations.

Au regard des contraintes budgétaires qui pèsent sur le financement des SDIS, il apparaît nécessaire de procéder à l'évaluation du bénéfice sociétal dégagé par l'intervention des sapeurs-pompiers.

En effet, grâce à leur action efficace et rapide et l'engagement de ressources adaptées, compétentes et de qualité, ils contribuent à limiter les dégâts occasionnés par un sinistre et permettent ainsi de sauver de la valeur (participation moindre des assurances...).

À ce titre, le bénéfice sociétal dégagé par l'action des secours doit être mis en avant à travers la valorisation économique de l'action des secours ou « coût du sauvé ».

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Développer et mettre en œuvre une méthode d'estimation monétaire périodique du service rendu et du bénéfice sociétal dégagé par l'intervention des sapeurs-pompiers en valorisant l'action économique des secours lors des séances plénières du CASDIS.
- Systématiser l'apport du « coût du sauvé » au sein des RETEX du SDIS.
- Envisager l'exploitation de l'outil « coût du sauvé » pour l'ensemble des engagements opérationnels dimensionnants ou périodiques (période FDFENC, phénomènes climatiques, inondations...).

Orientation stratégique ⑩ : Tendre vers une organisation résiliente, apprenante et performante

10.1 Une organisation tournée vers la démarche qualité opérationnelle

Dans un contexte de restriction budgétaire et face aux exigences accrues de la société, les sapeurs-pompiers, à l'instar de l'ensemble des organismes publics se doivent d'agir avec efficacité et tendre vers l'excellence.

Même si notre efficacité opérationnelle est unanimement reconnue grâce au maillage territorial et à la projection de forces de tout temps et en toutes circonstances, nous devons offrir la meilleure qualité de service possible et au meilleur coût malgré les tensions et difficultés existantes.

En effet, l'augmentation en fréquence et intensité des phénomènes climatiques extrêmes, des risques et des crises multiples (COVID-19, tensions sociales, ...) nécessitent de déployer des leviers visant à améliorer notre expertise et nos compétences pour faire face avec davantage d'excellence. Des travaux ont déjà été engagés pour de nombreux processus (NéOSSUAP pour nos interventions de secours et soins d'urgence aux personnes, OXIO pour l'activité opérationnelle,...).

À ce titre, le management de la qualité est une démarche précieuse et utile. Le pilotage de la performance globale constitue désormais une référence managériale au sein des SDIS.

Ainsi et conformément aux propositions d'amélioration formulées, le SDIS s'attache à :

- Poursuivre les travaux engagés en matière d'amélioration continue au sein du SDIS à travers le contrôle de gestion et l'évaluation des processus de l'organisation.
- Renforcer la culture qualité et les compétences managériales des chefs de centre via la mise à disposition de formations et outils adaptés au pilotage de leur CIS.
- Pérenniser la mise en place de l'équipe RCCI aux fins d'amélioration du

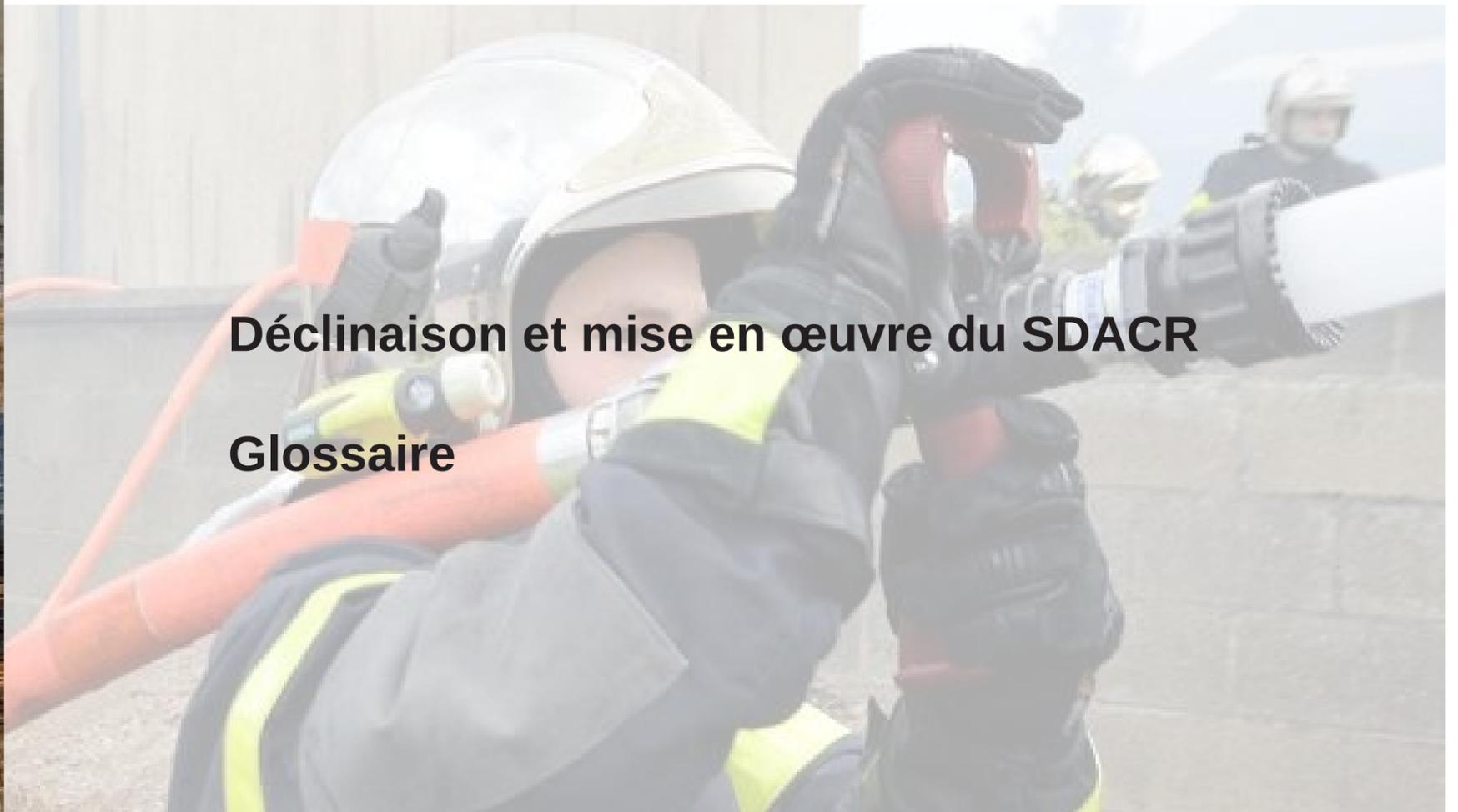
RETEX et de nos pratiques opérationnelles.

10.2 Réduire nos vulnérabilités et renforcer notre résilience

**CONFIDENTIEL
CLASSIFIÉ**



Déclinaison, mise en œuvre du SDACR et glossaire



Déclinaison et mise en œuvre du SDACR
Glossaire

Déclinaison et mise en œuvre du SDACR

Le SDACR constitue la clé de voute du système de pilotage du SDIS. Il doit devenir le document pivot qui organise l'ensemble des orientations stratégiques de l'établissement public. Conformément aux prescriptions du guide méthodologique d'élaboration du SDACR réalisé par la DGSCGC, ce document oriente la section de fonctionnement qui permet d'exprimer les besoins en matière de personnels ou de formation notamment au regard de l'évolution des risques connus et de l'émergence des risques nouveaux, mais aussi la section d'investissement qui s'organise à travers les plans pluriannuels d'équipements et d'infrastructures.

Sa déclinaison doit être réalisée en considérant les points suivants :

Evaluation annuelle du SDACR :

La déclinaison et mise en œuvre du SDACR sera réalisée chaque année et fera l'objet d'un rapport spécifique (avancement). À ce titre, il est proposé l'installation du conseil de sécurité civile en sa qualité d'instance d'évaluation pour en étudier l'avancement.

Plan d'action :

Le plan d'action du SDACR sera formalisé à travers les objectifs, tâches et actions fixés mais aussi via l'identification des indicateurs qualitatifs et quantitatifs nécessaires à son évaluation.

Il fera l'objet d'une mise en parallèle avec l'ensemble des documents structurants liés à la mise en œuvre du SDACR.

Indicateurs opérationnels et de gestion :

L'utilisation des outils statistiques alimentera l'analyse des données opérationnelles (délais d'engagement, refus départ, disponibilités). Les indicateurs de gestion et de pilotage devront être partagés entre les différentes strates de l'organisation (état-major, groupements fonctionnels et territoriaux, CIS) afin d'en mesurer l'efficacité, la cohérence, la durabilité mais aussi la performance.

Les orientations stratégiques définies pour les cinq prochaines années pourront être réajustées et adaptées au regard des enjeux et défis futurs mais aussi des aléas et de l'incertitude qui pèsent sur nos organisations.

L'agilité du SDIS 80 et l'adaptabilité de l'ensemble de ses acteurs restent néanmoins des conditions propices à sa bonne exécution.



Glossaire

A

- AASC* Association Agréée de Sécurité Civile
- ANTARES* Adaptation Nationale des Transmissions Aux Risques Et aux Secours
- ARI* Appareil Respiratoire Isolant
- ARS* Agence Régionale de Santé
- ARTEMIS* "Solution d'alerte et d'aide à la décision en service au centre de traitement de l'alerte"
- AVP* Accident sur la Voie Publique

B

- BEA* Bras Elévateur Aérien
- BLR* Bateau Léger de Reconnaissance
- BLS* Bateau Léger de Sauvetage
- BRGM* Bureau de Recherche Géologiques et Minières

C

- CCR (M/L)* Camion-Citerne Rural (Moyen/Léger)
- CCF* Camion-Citerne Feux de Forêts
- CCFS* Camion-Citerne Feux de Forêts Super
- CEAR* Cellule d'Assistance Respiratoire
- CESI* Cellule Embarcation Sauvetage Inondation
- CIAM* Convention Interdépartementale d'Assistance Mutuelle
- CIS* Centre d'Incendie et de Secours
- CNPE* Centre Nucléaire de Production d'Electricité
- COBRA* "Lance à haute pression permettant l'extinction par perforation"
- COD* Centre Opérationnel Départemental
- CODIS* Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
- COTRRIM* COntnat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets des Menaces
- COZ* Centre Opérationnel Zonal
- CPI ni* Centres de Première Intervention non intégrés
- CRA 15* Centre de Régulation des Appels du Service d'aide médicale urgente
- CROSS* Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage maritimes
- CSNE* Canal Seine Nord Europe
- CTA* Centre de Traitement de l'Alerte

D

- DDRM* Dossier Départemental des Risques Majeurs
- DECI* Défense Extérieure contre l'Incendie
- DOS* Directeur des Opérations de Secours

E

- EDIS* École Départementale d'Incendie et de Secours
- EMIZ* État-Major Interministériel de Zone
- ENSOSP* École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers
- EOS* Équipe Opérationnelle Spécialisée
- EPI* Équipement de Protection Individuelle
- ERP* Établissement Recevant du Public

F

- FDFENC* Feux de Forêts et d'Espaces Naturels Combustibles
- FMOGP* Fourgon MOusse Grande Puissance
- FPT* Fourgon Pompe Tonne
- FPTHR* Fourgon Pompe Tonne Hors Route
- FPTL* Fourgon Pompe Tonne Léger
- FPTSR* Fourgon Pompe Tonne Secours-Routier

G

- GAC* Garde AuCentre
- GELD* Groupe d'Exploration Longue Durée
- GFO* Groupe Fonctionnel
- GIFF* Groupe d'Intervention Feux de Forêt
- GOC* Gestion Opérationnelle et Commandement

I

- ICPE* Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- IGH* Immeuble de Grande Hauteur

J

JSP Jeune Sapeur-Pompier

M

MEA Moyen Elévateur Aérien

Menace "Exploitation intentionnelle à des fins malveillantes d'une ou plusieurs vulnérabilités se concrétisant par des conséquences sur la vie des populations, les infrastructures, les installations, l'environnement et les systèmes indispensables au fonctionnement de la collectivité et des institutions"

MPE Moto Pompe d'Épuisement

MPR Moto Pompe Remorquable

MPRGD Moto Pompe Grand Débit

MSP Maison de Santé Pluriprofessionnelle

N

NEOSUAP Projet visant notamment à la dématérialisation des fiches d'interventions pour l'activité de secours et soins d'urgence aux personnes

NEXSIS Système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile

NRBC-E Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et Explosif

O

ODD Objectifs de Développement Durables

ORSEC Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

OXIO Logiciel dédié à l'aide au pilotage de l'activité opérationnelle

P

PCA Plan de Continuité d'Activité

POI Plan d'Opération Interne

POJ Potentiel Opérationnel Journalier

PPI Plan Particulier d'Intervention

PRV Point de Rassemblement des Victimes

FPTSR Fourgon Pompe Tonne Secours-Routier

R

RFF Réseau Radio du Futur

S

SGO Système de Gestion Opérationnel

SIC Système d'Information et de Communication

SIG Système d'Information Géographique

SIMUSANTE Centre de pédagogie active et et SIMULATION en SANTE (situé au CHU Amiens Picardie)

SPP Sapeur-Pompier Professionnel

SPV Sapeur-Pompier Volontaire

SSSM Service de Santé et de Secours Médical

SSUAP Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes

U

UMD Unité Mobile de Décontamination

USAR Urban Search And Rescue (Recherche et sauvetage en milieu urbain)

V

VAT Véhicule Atelier

VECSO Véhicule d'Extinction en milieu Clos ou Semi-Ouvert

VID Véhicule d'Interventions Diverses

VL Véhicule de Liaison

VLHR Véhicule de Liaison Hors Route

VLTT Véhicule de liaison Tout Terrain

VLI Véhicule de Liaison Infirmier

VRID Véhicule de Reconnaissance et d'Interventions Diverses

VRT Véhicule Risques Technologiques

VSAV Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes

VSEC Véhicule de SECurité

VTU Véhicule Tous Usages

Le groupe de travail

